This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

EXCHANGE

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE
JUL 11 1921

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-TRENTE-QUATRIÈME VOLUME

ANNÉE 1913-1914

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

21, rue du Cadran-Saint-Pierre-aux-Bois

M D CCCC XIIII

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-TRENTE-QUATRIÈME VOLUME

ANNÉE 1913-1914

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

21, rue du Cadran-Saint-Pierre, 21

M D CCCC XIIII

Digitized by Google

EXCHANGE

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 JUILLET 1914

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par M. Louis DEMAISON, Vice-Président

Mesdames,

Messieurs,

Appelé pour la première fois à l'honneur de présider votre séance solennelle, j'ai le devoir d'exprimer des regrets auxquels s'associeront votre compagnie et notre assistance toute entière. Je ne suis pas ici à ma place, et les fonctions que je remplis prématurément aujourd'hui m'ont été imposées par des circonstances fâcheuses, par un vide très pénible pour nous, qui s'est produit depuis plusieurs mois dans nos rangs. La présidence devrait appartenir à M. Kalas, mais l'état de sa santé l'a tenu éloigné de nous pendant une grande partie de l'année. Nous avons souffert doublement de cette absence, d'abord pour le motif qui l'a provoquée et qui atteint un de nos meilleurs confrères, enfin par la privation de sa coopération si active et si vigilante,

547394

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

qui aurait donné à nos réunions de quinzaines tant de vie et d'animation. Nous formons pour son prompt et complet rétablissement les vœux les plus ardents et les plus sincères, et nous espérons qu'après le repos des vacances et le séjour bienfaisant de la campagne, nous aurons le plaisir de le revoir parmi nous.

C'est à lui que devait revenir la tâche de prendre maintenant la parole, et sans doute il vous aurait offert, dans son style si coloré, quelque attrayante leçon sur un sujet relatif à notre art local qu'il connaît si bien, qu'il pratique aussi, et auquel, grâce à ses talents d'artiste, il vous aurait initié avec une parfaite compétence[1]. Vous serez malheureusement privés de cette aimable causerie que vous auriez écoutée avec un vif intérêt, et vous aurez à subir une lecture dont l'auteur

[1] L'Académie a tenu sa séance publique annuelle, le jeudi 9 juillet 1914, à trois heures, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, en présence d'une assistance empressée. Sur l'estrade avaient pris place le bureau de l'Académie : M. Louis Demaison, vice-président, qui présidait en l'absence de M. Ernest Kolas, les secrétaires, et autour d'eux, M. le général Roques, le représentant de M. le colonel Cochin, M. Eugène Gosset, président de la Chambre de Commerce, M. Ernest Fréville, receveur particulier des Finances, M. Alphonse Gosset, doyen et ancien président de l'Académie, et de nombreux membres honoraires, titulaires et correspondants venus du dehors. La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne avait délégué MM. Léon Bauny et Maury pour la représenter à cette séance. A la lecture des discours, compte-rendu et rapports succédèrent deux auditions musicales d'œuvres composées par M. Lefèvre-Dérodé, décédé l'an dernier, et exécutées en souvenir de son talent si hautement apprécié et des services qu'il avait rendus à l'Académie. Mlle Bourgeois et MM. Dazy et Baudoin recueillirent à juste titre les applaudissements de l'Assemblée. La séance fut levée à six heures un quart.

Digitized by Google

apporte d'habitude en ses travaux plus d'aridité et moins d'agrément. Au théâtre, quand un maître de la scène est empêché de jouer son rôle, on lui cherche à la hâte un remplaçant, moins bien préparé et moins habile, mais qui par sa bonne volonté mérite l'indulgence du public. Je me permettrai de solliciter la même bienveillance pour mon discours improvisé.

J'ai été, je l'avoue, un peu embarrassé par le choix de mon sujet. J'aurais voulu, à l'exemple de mes prédécesseurs, trouver une matière qui pût plaire à tous, prêter à d'ingénieux développements et provoquer une attention soutenue, sans peine et sans efforts. Mais l'inclination de mon esprit, comme l'aiguille de la boussole, m'oriente toujours vers la même direction. Je reviens sans cesse à l'art et à l'architecture de la Champagne au moyen âge, et je me plais si bien dans ce domaine que j'ai souvent peine à en sortir. Apprêtez-vous donc à m'entendre encore une fois vous entretenir de notre cathédrale. Je ne le fais point sans quelque hésitation ; en abordant des questions qui semblent si rebattues et dont je me suis si fréquemment occupé, je crains que l'on ne me reproche, suivant un proverbe expressif et familier, de tirer vraiment trop de mouture du même sac. Mais ce sac est comme la bourse légendaire de Fortunatus : il est inépuisable. Ainsi que l'a dit un écrivain moderne, « à étudier une cathédrale, on a toutes les surprises, toutes les joies d'un beau voyage. Elles sont infinies. »

J'entreprendrai d'autant plus volontiers ce voyage que j'y découvre aujourd'hui des aspects nouveaux, et que je puis en rapporter des impressions inédites. Un de nos plus éminents sculpteurs, M. Rodin, dans un livre qu'il a fait paraître tout récemment sur les Cathé-

Digitized by Google

drales de France, a consacré à la nôtre plusieurs pages remplies d'enthousiasme.[1] Il est toujours agréable aux Rémois d'entendre louer cet admirable édifice dont ils sont si justement fiers. J'ai jugé intéressant d'analyser les émotions qu'un célèbre artiste contemporain éprouve à sa vue, et de noter les appréciations qu'elle lui inspire. Je ne suis plus, comme on le voit, exclusivement dans le passé et dans des discussions rétrospectives ; à propos d'un monument ancien et vénérable, nous voici en pleine actualité.

On doit savoir gré à M. Rodin d'avoir si bien compris et si heureusement exprimé la poésie de l'architecture gothique. Il est de ceux qui lui rendent maintenant une justice éclatante, et qui la vengent, avec toute la puissance d'une conviction profonde, des préjugés dont elle a été trop longtemps l'objet. Quand il proclame l'incomparable beauté de nos cathédrales, quand il admire les maîtres d'autrefois qui ont créé ces chefs-d'œuvre, on ne peut que l'applaudir. Quand il plaide en faveur de leur conservation et s'élève contre les périls qui les menacent, nous devons le louer hautement de prêter l'appui de son talent à la meilleure des causes. Mais si nous nous plaçons au point de vue de la réalité des faits, ses jugements appellent parfois de très grandes réserves. Il commet des erreurs qui résultent d'une documentation historique très insuffisante. Ce sont là les défauts de sa méthode. Il se met en présence d'un monument, interroge uniquement les pierres, interprète à sa façon leur langage, prétend tout comprendre et tout résoudre avec son intuition d'artiste, et s'en rapporte aux impressions qu'il ressent, aux visions d'une

[1] P. 88 et suiv.

Digitized by Google

imagination brillante, mais susceptible de s'égarer. Aussi voyez avec quel mépris il parle des raisonneurs, de ceux qui « bavardent, pérorent savamment, dissertent sur l'art du moyen âge, posent mille questions, proposent plusieurs systèmes.» Pour lui, il déclare ne point chercher la vérité dans les bibliothèques. C'est peut-être un tort. Nous connaissons des écrivains qui allient le sens critique à un goût délicat, et dont les idées, en matière d'art, ont tout gagné à demander à l'histoire une base solide et des notions précises.

A Reims, M. Rodin écoute avec émotion, par sa fenêtre ouverte, la voix des cloches. « La grande voix maternelle, dit-il, domine la ville et se fait l'âme vibrante de sa vie.» Il examine la cathédrale sous tous ses aspects, le jour, la nuit, au clair de lune ; il s'absorbe tout entier dans sa contemplation et en éprouve des joies ineffables. Mais ces joies lui sont un peu gâtées par les réparations modernes, qui excitent sa verve et son indignation. « Je suis, écrit-il, plus choqué peut-être ici que partout ailleurs par les restaurations. Elles sont du XIXe siècle, et depuis cinquante ans qu'elles sont faites, elles se patinent, mais ne trompent pas..... Toutes les restaurations sont des copies ; c'est pourquoi elles sont d'avance condamnées..... Elles sont toujours molles et dures en même temps..... Elles entraînent la confusion, parce qu'elles introduisent l'anarchie dans les effets. Les vrais effets se dérobent au procédé ; pour les obtenir il faut beaucoup d'expérience, un grand recul, la science des siècles.....»

Ailleurs le grand artiste nous déclare que les restaurateurs « se sont cruellement acharnés sur Reims.»

Nous allons voir qu'il exagère, et qu'il lui arrive de considérer à tort, comme de mauvaises réfections, des

Digitized by Google

œuvres authentiques du moyen âge qui n'ont jamais été retouchées et ne méritent aucunement cette réprobation.

Son réquisitoire est certainement trop sévère. Sans doute on voudrait ne pas être obligé de porter la main sur nos vieux monuments ; on souhaiterait qu'ils pussent subsister par eux-mêmes, sans nul secours ; mais ils sont soumis comme toutes choses aux atteintes de l'âge et aux injures du temps. Quoi qu'on dise et qu'on fasse, leur restauration s'impose. Nos cathédrales sont un organisme vivant ; il faut bien les soigner et les entretenir. On ne peut les laisser tomber en ruines et s'écrouler sur les visiteurs et les fidèles. Il convient de réclamer seulement que les restaurations soient modérées, discrètes, réduites au strict nécessaire et bornées aux simples travaux de consolidation. L'architecte doit être comme un chirurgien consciencieux qui tâche, à force de soins, de sauver un membre blessé, et fait tout son possible pour éviter une amputation. Hélas ! on est forcé de reconnaître que les réparations de nos édifices du moyen âge n'ont pas toujours été maintenues dans ces sages limites. Combien de fois n'a-t-on pas eu à déplorer des reconstructions partielles, d'impitoyables remises à neuf, qui enlèvent à nos monuments toute valeur pour l'histoire de l'art, et dont le seul intérêt sera de montrer aux siècles futurs comment au XIXe siècle on comprenait l'art roman ou l'art gothique ! Au lieu de vouloir tout renouveler en vue de prétendus embellissements et de s'engager dans des restitutions coûteuses et d'un mérite fort discuté, on devrait respecter avec un soin jaloux tout ce qui existe, tous les apports des siècles passés, et conserver, autant que possible, dans leur intégrité tous les éléments anciens.

Digitized by Google

En visitant dernièrement une vieille église de Bretagne, je constatais avec surprise que dans une restauration récente, on avait remplacé par des copies les chapiteaux romans du pourtour du chœur, tandis que les originaux, aujourd'hui posés à terre et dispersés dans l'édifice, sont en bon état et auraient dû être utilisés et reposés à leur place. M. Rodin nous parle aussi « de vieux monceaux de vieilles pierres » qu'il a vues entassées dans un chantier, « et qui sont des chefs-d'œuvre ». J'ai vu jadis, en effet, des pierres très saines et des sculptures presque intactes qui, à mon sens, auraient fort bien pu être remontées et remployées dans les restaurations. Je sais qu'il est, sans doute, plus facile et plus expéditif de faire du neuf, et qu'il faudrait, pour ménager toutes les anciennes sculptures, beaucoup de peine et d'abnégation, mais leur mérite vaudrait bien que l'on tentât cet effort en leur faveur.

En tenant ce langage, je crois être en complet accord avec l'Académie. N'a-t-elle pas, autrefois, — et je me plais à rappeler ce souvenir qui est tout à son honneur, — protesté avec énergie, d'accord avec tous les hommes de goût, contre la déplorable galerie dont on a surmonté la façade méridionale de la nef de la cathédrale de Reims ? M. Rodin ignore probablement ce détail ; s'il le savait, vous auriez droit sûrement à ses bonnes grâces.

On est entré actuellement dans une meilleure voie en matière de restaurations. On reproduit ce que l'on a sous les yeux, et l'on ne cherche plus, comme l'eût fait peut-être Viollet-le-Duc, à tout ramener au XIIIe siècle et à établir une trompeuse unité de style. L'unité de style ! Que de fautes on a commises en son nom ! C'est pour elle que l'on a sacrifié en plusieurs

Digitized by Google

églises de beaux autels du XVIIe siècle qui n'étaient pas gothiques sans doute, mais avaient une très grande valeur artistique, en leur substituant d'insignifiants pastiches de l'art du moyen âge. Qu'il me soit permis de citer ici un trait tout à fait caractéristique des préjugés d'autrefois. En 1861, l'un de nos confrères, après avoir décrit le beau retable de la Renaissance dans le croisillon sud de la cathédrale de Reims, qu'il attribue à l'un des Jacques, célèbres sculpteurs rémois, en arrive à cette conclusion bien inattendue qu'il faut souhaiter sa suppression ! « Ainsi. dit-il, cessera l'anomalie que présente ce mélange de baldaquins corinthiens, de retables XVIe siècle, dans un édifice regardé à bon droit comme le type le plus parfait du XIIIe. » Nous devons nous féliciter que son conseil n'ait pas été suivi.

De nos jours on est revenu à des idées plus saines. Il faut demander aussi que l'on épargne nos statues mutilées, et qu'on ne s'applique pas à les remettre à neuf, sous prétexte de panser leurs blessures. Le public, il est vrai, peut être choqué de la vue d'un bras cassé, d'un nez amoindri. Il a les instincts bourgeois d'une bonne ménagère qui réclame un mobilier bien neuf et bien intact ; mais il faut lui former le goût et non lui obéir.

Il fut un temps où l'on ne pouvait se résoudre à laisser incomplète une statue antique. On la confiait à un sculpteur qui la remaniait à son gré ; on comblait plus ou moins heureusement les lacunes avec des pièces rapportées d'ailleurs. Aujourd'hui on a renoncé entièrement à cette pratique ; dans nos musées, on ne se permet plus de rien ajouter aux œuvres de la statuaire grecque ou romaine ; elles restent sans réparations, dans l'état où elles nous sont parvenues. Il me semble que l'on

Digitized by Google

doit traiter avec un égal respect nos belles sculptures du moyen âge. Tel est aussi l'avis de M. Rodin :

« Réparer ces figures et ces ornements brutalisés par les siècles, comme si c'était possible ! Une telle idée ne pouvait naître que dans des esprits étrangers à la nature et à l'art, et à toute vérité.

« Que ne choisissez-vous de deux maux le moindre ? Il était moins dispendieux de laisser ces sculptures comme elles étaient. Tous les bons sculpteurs vous diront qu'ils trouvent en elles de très beaux modèles. Car il n'est pas nécessaire de s'arrêter à la lettre : c'est l'esprit qui importe, et il se voit clairement dans ces figures cassées. »

Nous ne pouvons que nous associer à ces conclusions. Rien n'est pitoyable comme les restaurations mal faites. On ne le voit que trop lorsqu'on examine les voussures de notre portail, qui sont encombrées de figures gauches, grossières, maladroitement renouvelées. Mais ces fautes ont été commises au XVIIIe siècle, et M. Rodin a eu tort d'en charger parfois nos contemporains.

Sur d'autres points nous le trouvons d'une indulgence un peu excessive. Il admire, par exemple, le pignon de droite du portail, et prétend qu'il n'a pas été retouché. En réalité, les statues qui l'ornent ont été rapiécées vers 1737, et l'on y a incrusté des morceaux tout neufs, très visibles aujourd'hui. Ces fragments de torses, ces draperies sont bien frustes, et c'est avec beaucoup d'exagération que M. Rodin les compare aux chefs-d'œuvre du British Museum. Pour le pignon opposé, la note est toute différente : « Regardez l'autre pignon que l'on a restauré, refait : il est déshonoré. Les plans n'existent plus. C'est lourd, fait de face, sans profils, sans équilibre de volumes..... Oh ce Christ en croix,

Digitized by Google

restauration du XIXe siècle ! — L'iconoclaste qui a cru briser le pignon de droite ne lui a pas fait grand mal. Mais l'ignorant qui restaure !...» Hâtons-nous de dire, pour dégager la responsabilité des sculpteurs de notre temps, que cet ignorant vivait sous le règne de Louis XV.

Voici une erreur plus grave encore. Les splendides vitraux de la nef représentant des rois de France et des archevêques de Reims, œuvre du XIIIe siècle dont notre confrère M. Paul Simon a si bien fait valoir la technique habile et le dessin très pur, ont choqué les regards de M. Rodin. « Quand je suis entré dans l'église, dit-il, tout de suite mes yeux ont été blessés par les vitraux de la nef. Inutile de dire qu'ils sont neufs. Plats effets ! » Il est vraiment étonnant de parler de platitude et de modernité à propos de ces verrières aux tons si riches, aux couleurs si vives, embellies encore par la patine du temps ! [1]

Ce n'est pas tout. M. Rodin nous réserve d'autres surprises. Il dénigre les chapiteaux de la nef qui ont été jusqu'ici l'objet de l'admiration universelle, et dont un spécimen a été moulé et figure en bonne place au Musée du Trocadéro, où il représente la sculpture décorative du XIIIe siècle dans toute sa grâce et sa délicatesse. Nous serons stupéfaits d'apprendre qu'ils sont tout récents et n'ont aucune valeur : « Et ces chapiteaux, refaits aussi, qui représentent des branches et des feuilles : la couleur est uniforme, plate, nulle, parce que les ouvriers ont employé l'outil de face, à angle droit contre le plan

[1] On peut se demander si M. Rodin n'a pas eu en vue les verrières incolores dont le XVIIIe siècle a garni les fenêtres des bas-côtés, mais il fallait alors les désigner plus clairement, et les distinguer des fenêtres hautes de la nef.

Digitized by Google

de la pierre.... Nos contemporains n'ont aucun souci de la variété. Dans ces chapiteaux composés de quatre rangs de feuillages, chaque rang est aussi marqué que chacun des trois autres ! Cela ressemble à quelque vulgaire panier d'osier. A qui fera-t-on croire que nous sommes en progrès ? »

Notre auteur se laisse trop influencer par une impression fugitive et un coup d'œil superficiel. Il n'a vu que les chapiteaux des premières travées de la nef, sculptés vers 1280, qui sont d'un style assez avancé et peuvent prêter à la critique. Leurs feuillages touffus ont, en réalité, un aspect un peu monotone. Ces chapiteaux sont parfaitement authentiques et n'ont subi aucun remaniement, mais ils sont inférieurs aux chapiteaux du chœur et des dernières travées de la nef, qui sont admirables et méritent d'être loués sans réserve. Ceux-là, M. Rodin ne paraît pas les avoir remarqués.

Il nous reste à relever une méprise assez singulière. M. Rodin professe un écrasant dédain pour les restaurations ; il proclame qu'il faut copier seulement la nature, et que « la copie des œuvres d'art est interdite par le principe même de l'art. » Les modernes, écrit-t-il ailleurs, « ne sont plus capables de donner un double à la moindre merveille gothique. » Or il se pâme devant un bas-relief moderne de la cathédrale de Laon : « Le fronton de Laon, le bas-relief de la Vierge. Admirable composition sculpturale. Les anges viennent chercher la Vierge. On a l'impression d'une pureté neigeuse....» Il attribue sans doute cette composition au moyen âge, et il l'exalte de confiance. Qu'eût-il dit, s'il avait appris qu'elle a été exécutée de nos jours, et qu'elle reproduit des sculptures de la cathédrale de Chartres ?

Digitized by Google

On voit qu'il n'est pas toujours très heureux dans ses jugements sur la date et la valeur des œuvres d'art. L'un de ses admirateurs enthousiastes, dans un compte-rendu élogieux qu'il a publié du livre sur les Cathédrales de France, commence par malmener assez vertement les archéologues.[1] Les archéologues pourraient prendre ici leur revanche.

Ils ont l'avantage de posséder le sens de l'histoire ; ils fournissent des informations solides qui éclairent les faits et nous expliquent la signification des merveilles artistiques des siècles passés, l'esprit qui a dirigé leur formation et les influences qui ont favorisé leur épanouissement. L'imagination, même la plus puissante, ne saurait toute seule atteindre ce résultat. Les rêveries peuvent avoir leur charme, mais elles ne sont d'aucun secours pour la conquête de la vérité. Combien on éprouve de satisfaction dans l'étude de l'architecture de nos cathédrales, quand on a interrogé à la fois les monuments et les sources écrites, quand en examinant les créations de nos anciens maîtres d'œuvres, on a pu se familiariser en quelque sorte avec eux et apprécier leurs qualités si françaises : l'imagination jointe à un robuste bon sens ; un sentiment profond de la nature que trop d'écrivains refusent si injustement au moyen âge ; un esprit clair, lucide et bien pondéré ; des visées très hautes dans la conception de leurs plans et une grande vigueur dans leur mise à exécution ; enfin, l'instinct de l'harmonie, de cet ordre parfait qui est, d'après le plus éminent philosophe du XIIIe siècle, le caractère essentiel de la beauté : *integritas ordinis*.

1 *Le livre de M. Rodin sur les Cathédrales de France*, article de M. Léandre Vaillat, publié dans le *Correspondant* du 10 avril 1914, p. 167.

Digitized by Google

Voilà ce que nous pensons, et cette façon d'envisager les choses vaut bien les considérations sentimentales, qui rappellent trop les vieilleries du romantisme sur les cathédrales moussues, faites sur le modèle des forêts druidiques.

Malgré la différence de notre méthode et de nos procédés, nous sommes heureux de trouver au dehors des auxiliaires qui nous aident à mettre en valeur les trésors artistiques de la France. De toute part, des voix autorisées s'élèvent en faveur de leur conservation ; savants, littérateurs, artistes, tous marchent dans un complet accord. On ne s'intéresse pas seulement aux cathédrales, mais avec M. Barrès, à toutes les églises, à celles que leur humilité expose le plus à l'abandon et qui sont parfois en butte à une hostilité sournoise. Ces édifices peuvent être modestes, mais ils portent l'empreinte de notre génie national. Ils constituent un patrimoine que nous avons reçu de nos pères et que nous devons sauvegarder avec respect. Je ne puis mieux faire que de terminer par un éloquent et chaleureux appel que j'emprunte à M. Rodin lui-même : « Oh ! je vous en supplie, au nom de nos ancêtres et dans l'intérêt de nos enfants,..... songez que des générations d'artistes, des siècles d'amour et de pensée aboutissent là, s'expriment là, que ces pierres signifient toute l'âme de notre nation, que vous ne saurez rien de cette âme, si vous détruisez ces pierres, ...et que vous aurez du même coup dilapidé la fortune de la patrie ! »

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

pendant l'année 1913-1914

par M. Henri JADART, secrétaire général

Messieurs,

Ce n'est pas sortir du cadre des travaux de l'Académie que de mentionner, en tête de ce compte rendu, la participation de plusieurs de nos confrères à la réception des congrès si nombreux tenus à Reims au mois de juin de cette année. Pour la visite de la Cathédrale et de Saint-Remi, des autres monuments et des musées de la Ville, MM. Demaison, Lamy, le Dr Guelliot, l'abbé Laluyaux et votre Secrétaire général ont répondu à l'appel de M. Charles Marteau pour le Congrès des Sociétés Industrielles, de M. Eugène Gosset pour le Congrès des Chambres de Commerce, de M. Rozey pour la Conférence des Caisses d'épargne, enfin de M. le marquis de Polignac pour le Congrès des Jeux Olympiques. Aux visiteurs qui affluaient, français et étrangers, il fallait faire valoir nos richesses d'art et nos souvenirs historiques : c'est au sein de l'Académie que l'on a trouvé les rémois heureux de remplir cette tâche. Il est juste de le rappeler comme un service public rendu par notre Société et comme la preuve qu'elle ne se confine pas dans ses séances intérieures.

Ces séances, d'ailleurs, ne sont-elles pas un laboratoire d'études destinées à se produire au dehors, sous

Digitized by Google

une forme ou sous une autre, pour l'agrément et l'utilité de nos concitoyens ? On peut en juger, une fois de plus, d'après le simple exposé que nous donnons des titres de nos communications de quinzaine.

SCIENCES

M. le Dr Henri Henrot vous a présenté ses réflexions et sa publication sur un traitement préventif contre la tuberculose ; il vous a entretenus de la visite en France d'un groupe de savants danois conduits par M. Elhers et de la prochaine tenue à Reims (octobre 1914) du Congrès du Froid, qui aura une grande importance théorique et pratique. Notre Société y apportera certainement le concours de ses membres compétents.

M. le Dr Téchoueyres vous a exposé le résultat de ses recherches dans les écrits de Houssay sur les conditions qui ont déterminé la forme des poissons bons nageurs dans un milieu spécial et avec le maximum de vibrations.

M. Émile Wenz a bien voulu nous continuer, de son côté, ses remarques sur la photographie scientifiquement comprise et appliquée.

M. le Dr Bourgeois a trouvé de nouvelles découvertes à produire sur la forme des bésicles anciennes et il a même entraîné une discussion sur certains détails de leur application visuelle, preuve de l'intérêt de ses communications à ce sujet.

M. Jules Laurent vous a lu une étude sur l'ancienne végétation forestière dans notre Champagne pouilleuse, et il a signalé en plusieurs lieux des bois de hêtres d'une époque reculée, comme les *Coquelichiers* de

Digitized by Google

Mairy-sur-Marne [1]. Il a également parlé, dans un sens négatif, des résultats des efforts si coûteux, tentés actuellement dans la Champagne viticole à l'aide des fusées paragrêles contre les orages [2]. Il a enfin exposé ce qu'était la culture de la vigne en Champagne aux XVIIe et XVIIIe siècles d'après les observations recueillies à Huiron, près de Vitry-le-François, et publiées en 1894 par M. Cappé.

M. le Dr Colleville a signalé parmi les écrits d'une si haute portée du Dr Grasset, de Montpellier, ce qui a trait aux demi-fous, à ces hommes nuisibles vis-à-vis desquels la société reste désarmée et qu'il faudrait tenir en respect par une législation spéciale.

BELLES-LETTRES

Dans le domaine littéraire, nous avons entendu les notices lues par notre président M. Ernest Kalas, si regretté à cette séance, sur la vie et les œuvres de plusieurs de nos confrères décédés. Ces notices sont de vrais modèles, des portraits ressemblants que l'on retrouvera plus tard avec un grand intérêt dans nos mémoires.

M. Duval entreprend une étude sur les auteurs champenois contemporains, et il nous a déjà lu son Histoire singulière de M. Maurice Renard, notre fécond correspondant, en passant en revue ses œuvres, notamment ses romans pleins d'imagination et marqués d'originalité.

[1] Publiée dans la *Revue générale de Botanique*, 1914.

[2] Publié dans le *Vigneron Champenois*, 1914. — Cfr. *Journal des Débats* du 8 juillet 1914, étude dans le même sens par Henry de Varigny.

Digitized by Google

C'est un compte rendu très fidèle que nous a présenté M. l'abbé Charles de l'ouvrage poétique : *Les Feuilles de l'Arbre,* dû à la plume de M. le baron Candeliez, maire d'Avenay, et offert par lui à l'Académie. En le remerciant de ses pièces de vers si délicates, si bien frappées, notre Société attend encore de lui une publication historique sur l'histoire municipale de la commune qu'il administre.

HISTOIRE

Une annonce d'ordre historique fort encourageante nous a été donnée par l'apparition de la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie,* dont le Comité de rédaction se compose de quatre membres de l'Académie, fidèles à la fondation de l'ancienne revue et à ses traditions qui ne peuvent déchoir entre leurs mains.

Les voyages ont toujours pris une large place dans notre manière d'étudier l'histoire et la géographie, car nous y trouvons l'agrément des récits, la vivacité et la personnalité des auteurs : tel fut le cas de la relation du passage à Reims de la duchesse de Longueville en 1642, écrite par la plume érudite de Claude Joly, et de celle de la visite de notre ville par Roland de la Platière en 1769. Je n'y insiste pas en ce moment puisque ces textes curieux, que je vous ai produits, vont paraître dans nos volumes.

Votre Secrétaire général vous a conté aussi son voyage à Château-Thierry, sa visite à la maison de La Fontaine que l'on répare avec tact et respect, comme il convient aux souvenirs du fabuliste, aux salles du Musée qu'elle abrite et à la Société historique qui y siège et y maintient le culte du passé de la cité.

Digitized by Google

M. le Dr Bagneris vous a analysé le volume de la Société Neuchâtelloise qui traite particulièrement de voyages dans les contrées les plus diverses.

Mais le maître coutumier de ces épisodes intéressants et frais de souvenirs, c'est notre confrère, M. Ernest Fréville, qui, cette année, nous a conduits à Bethléem, autour de Jérusalem, et à bord du *Vautour*, chez Pierre Loti[1]. Vous vous rappelez les vues qui fixaient notre attention en l'écoutant, tantôt autour des murs de Jérusalem, tantôt dans les sanctuaires de Bethléem, tantôt à Stamboul et dans les mers où naviguait le *Vautour* conduit par le célèbre écrivain.

Une autre fois, M. Ernest Fréville nous analysait le volume de M. Gailly de Taurines, membre correspondant, sur la *Reine Hortense en exil*, livre fécond aussi en épisodes caractéristiques, plutôt tristes que joyeux, conformes à la variété de cette brillante existence d'une reine, faisant contraste avec la vie d'une exilée.

Les Pèlerins de Saint-Jacques étaient bien le sujet favori de notre confrère, M. le chanoine Legras, ancien curé de l'église de ce nom, et il fit revivre pour nous cette confrérie qui dura du moyen âge à la Révolution, continuant ses pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle en même temps que ses pittoresques processions à Reims, vieux souvenirs locaux pleins de naïveté et de poésie populaire.

Nous devons à M. Gaston Robert, archiviste de la Ville, une suite de monographies composées à l'aide du fonds si précieux des archives de l'abbaye de Saint-Remi : cette année, ce fut le tour de Givry-sur-Aisne, riche village agricole du département des Ardennes, et

[1] Lectures publiées dans la *Nouvelle Revue*, 1914.

Digitized by Google

d'autres localités de la même région, placées sous le régime de la fameuse Loi de Beaumont par leurs chartes d'affranchissement. Insister sur la valeur de ces recherches, ce serait nous entraîner à mille détails que les revues locales ont déjà vulgarisés [1].

ARCHÉOLOGIE

L'œuvre la plus considérable qui ait été reçue cette année sur nos antiquités est le *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine*, publié par le commandant Espérandieu et traitant de ce qui concerne la Gaule Belgique et Reims par conséquent. M. Demaison vous a donné l'aperçu de cet incomparable instrument de travail offert aux antiquaires rémois [2]. Il nous a lu en même temps ses remarques sur l'art à Reims aux temps antiques. Vous étiez représentés par le même confrère au Congrès archéologique de France qui vient de se tenir en Bretagne.

Vous avez correspondu avec la Société préhistorique par rapport à la nouvelle législation des Fouilles archéologiques dont M. le Dr Guelliot vous a expliqué les difficultés et les risques en ce moment.

M. le Dr Colleville, héritier des papiers du Dr Duquénelle qui fit jadis l'examen des ossements de saint Remi, vous a donné un résumé des vicissitudes de ces précieuses reliques à l'aide des procès-verbaux

[1] *Revue Historique Ardennaise*, juillet-août 1914, p. 214, et *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, mai-juin, 1914, p. 125. — Cette dernière revue poursuit la publication des procès-verbaux des séances de l'Académie.

[2] Récompensé d'une portion du prix Gobert à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1914.

Digitized by Google

successifs de reconnaissance et de notes des médecins rémois.

Les sceaux deviennent partout l'objet d'investigations et de classements minutieux : M. le Dr Gosset en a agi de même dans le *Catalogue des sceaux matrices de la Bibliothèque de Reims* que nous devons à ses patientes et fructueuses études, catalogue auquel il a joint des reproductions irréprochables. Sur ses traces, M. l'abbé Midoux, membre correspondant, a complété sa notice sur les sceaux du couvent des Clarisses de Reims dont vous aviez eu communication l'an dernier.

Le château de Pierrefonds, sa description architecturale et historique, tel fut le vaste sujet que s'est proposé d'élucider et d'illustrer notre vaillant confrère M. Lamy. Il reprit l'œuvre de reconstruction, confiée à un illustre architecte, dans tous ses détails et nous exposa les problèmes qu'elle soulève en donnant son avis sur beaucoup de points toujours discutés. Vous publierez cette consciencieuse étude.

C'est sur un château plus modeste, si modeste même qu'il n'abrite plus aujourd'hui qu'une exploitation agricole à Saint-Fergeux (Ardennes), que notre confrère correspondant, M. Émile Bosse, a appelé votre attention en mettant au jour des inventaires mobiliers du XVIIe siècle et des documents concernant ses anciens possesseurs, tirés des minutes des notaires de Château-Porcien. Un relevé d'ensemble des châteaux de France est tenté en ce moment par la Société française d'Archéologie : il n'est si peu qui n'aide à cette immense entreprise [1].

[1] La liste des châteaux à classer dans les départements de la Marne et de l'Aisne a été demandée par M. E. Lefèvre-Pontalis au secrétaire général de l'Académie de Reims le 3 avril dernier.

Digitized by Google

Des châteaux aux églises de France il n'y a qu'un pas, car les unes et les autres sont l'ornement et l'honneur de notre pays. C'est la raison même du grand ouvrage : *Les Églises de chez nous*, que M. E. Moreau-Nélaton vient de mettre au jour avec une merveilleuse illustration pour les arrondissements de Château-Thierry et de Soissons. Vous avez jugé de son ampleur en contemplant ces six volumes si bien remplis et vraiment dignes de notre reconnaissante admiration.

L'Académie était la seule Société appelée à plaider à Reims la cause de nos monuments, elle a maintenant une émule active autant que jeune dans la Société des Amis du Vieux Reims que les efforts persévérants de son président, notre confrère M. Hugues Krafft, ont abouti à faire reconnaitre comme établissement d'utilité publique. Nous pouvons l'en féliciter et continuer, de concert avec lui, le sillon toujours fécond ouvert à nos communs efforts.

M. Ernest Fréville nous a signalé l'occasion de protester contre une assertion du journal *L'Illustration*, qui attribuait à l'État seul le rachat de la Maison des Musiciens et méconnaissait le résultat obtenu ici même en faveur de la ville de Reims, sur l'initiative successive des deux Sociétés rémoises.

BEAUX-ARTS

Dans le domaine des Arts, il semble que l'Académie reste seule à poursuivre l'histoire de nos artistes rémois et de leurs œuvres, histoire si vaillamment inaugurée naguère dans son sein par MM. Louis Paris, Maxime Sutaine et Charles Loriquet.

Digitized by Google

M. le Dr Seuvre a marché au delà de nos frontières en nous communiquant les estampes de sa belle collection des œuvres du pittoresque et populaire maître flamand David Téniers. Il a précisé le caractère de chacune de ces superbes reproductions. Une autre fois, notre confrère nous a entretenus de la grande tragédienne française, champenoise d'origine, Adrienne Le Couvreur ; il a retracé les phases de sa brillante carrière si prématurément brisée. Il nous a présenté aussi une suite d'estampes faisant revivre sa figure si expressive dans ses rôles fameux et d'autres mettant en regard ses émules non moins célèbres dans les fastes du théâtre. Une série d'autres gravures sur des sujets divers a défilé sous nos yeux, et la vue de cet ensemble a ravivé nos vœux en faveur de l'avenir de cet art si français de la gravure au burin.

Le nouveau Musée des Beaux-Arts de notre ville offre désormais deux galeries de Toiles peintes, celles des xve et xvie siècles déjà exposées et celles du xviie siècle, inconnues du public jusqu'ici. Ce sont les cartons ou modèles que peignit en 1633 un artiste de Troyes, Pierre Murgallé, pour l'exécution des tapisseries de Daniel Pepersack, toutes exposées aujourd'hui à la cathédrale et à l'archevêché. Les documents concernant ces deux précieuses séries ont été recueillis et commentés par votre Secrétaire général pour la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts de cette année après vous avoir été soumis.

M. Paul Simon nous a destiné une curieuse communication sur Martin Cahenny dont le fils, artiste décorateur, avait été jadis au service de sa famille. Nous avons vu ses mémoires et deux dessins relatifs au siège de Soissons en 1814. Les dessins, par la générosité de

Digitized by Google

notre confrère, sont allés enrichir le musée de Soissons, mais le manuscrit a été offert à notre Bibliothèque et pourra y être utilement consulté. On y lira le récit de la carrière d'un ancien suisse de la garde de Louis XVI et des épisodes de la suite de sa vie à Soissons et à Reims [1].

M. le Dr Guelliot vous a offert deux publications, ses *Notes d'Ethnographie champenoise : Les Pâtisseries populaires*, et son recueil *: Les ornements, dates, inscriptions et sentences liminaires dans l'arrondissement de Vouziers*. Il vous a réservé aussi sa notice inédite sur *François-Joseph Crussaire, dessinateur et graveur ardennais*, d'une famille originaire de Briquenay et éditeur à Paris d'estampes avec emblèmes et figures de l'époque révolutionnaire.

Vous avez constaté avec douleur, Messieurs, les nouvelles mutilations infligées à la statue de Jeanne d'Arc par des malfaiteurs inconnus dans la nuit du 2 au 3 mai dernier. L'Académie, qui a pris l'initiative de l'érection de ce chef-d'œuvre de Paul Dubois, ne pouvait rester insensible à ce méfait que la ville de

[1] *Précis de la Vie de Martin Cahenny, Ancien Garde Royal Suisse.* — Recueil manuscrit in-8° relié de 370 pages numérotées et de 14 pages blanches à la fin non numérotées. — Annexe in-4° : *Loi relative aux Régiments suisses du 20 août 1792, l'an IV de la Liberté*, 4 pages, imprimerie Rault, à Paris.

Le titre en tête comme ci-dessus porte à la seconde page : *Abrégé historique de ses ancêtres ; de sa naissance ; de ce qu'il a éprouvé de bonne et mauvaise fortune, depuis son enfance jusqu'à ce jour : émigration ; voyages ; malheurs éprouvés pour la défense de la cause la plus légitime, etc.* Communiqué par M. Paul Simon à l'Académie de Reims le 20 avril 1914, avec deux dessins aquarelles et datés de Soissons en 1814 : *Camp des Cosaques* et *Explosion de la poudrière.*

Digitized by Google

Reims saura réparer. En attendant, vous avez nommé une commission qui a étudié la situation et dont M. Lamy a résumé les vœux dans un rapport que vous avez entendu et approuvé.

ENVOIS DES CORRESPONDANTS

J'ai passé en revue, Messieurs, les lectures des séances de l'année, une trentaine comme d'habitude, et, avant de vous parler de nos confrères décédés et des élections de nouveaux membres, je dois vous signaler les hommages de nos fidèles correspondants. L'un d'eux, M. Gailly de Taurines, m'a chargé de vous annoncer qu'il allait effectuer l'examen *de visu* des voies romaines partant de Reims et se dirigeant vers Trèves et Cologne. Il les parcourra un appareil photographique en mains, et il notera toutes les particularités de leur état actuel. Nous ne pouvons que l'encourager à réaliser un projet à peine ébauché jusqu'ici dans notre Répertoire archéologique.

Les autres membres correspondants ou honoraires qui nous ont envoyé leurs publications sont : MM. Georges Ducrocq, le capitaine Maitrot, l'abbé Midoux, l'abbé Laluyaux, Henry Rouy, Ernest Jovy, Jules Carlier, Louis Régnier, Louis Bossu, A. Cans, l'abbé Louis Lallement, Charles Guyot, Henry Bourin, l'abbé Thinot, Georges Blondel, le colonel Fleury, Albert Baudon, Émile Espérandieu, le général de Piépape, Léon Germain de Maidy et l'abbé L. Péchenart.

La grande variété de ces envois nous a procuré l'occasion de passer en revue des études provinciales de science, d'art, d'économie sociale ou d'histoire et d'archéologie, quelques-unes se rattachant directement ou indirectement à nos travaux.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Tout au début de l'année académique, un vide profond se produisit dans nos rangs en la personne d'un de nos assidus membres titulaires, de M. Ernest Lefèvre-Derodé, musicien-compositeur de si grand talent auquel la Ville venait de remettre la direction de sa nouvelle École de Musique[1]. Il allait jouir de la plénitude de sa mission pour le développement de l'art qu'il aimait dans sa ville natale, et il est enlevé en plein essor d'activité, au cours d'une production et d'un travail jamais interrompus! Que dirons-nous de l'homme aimable et bon qui nous rendit tant de services pour l'agrément de nos séances publiques et pour la belle tenue de nos concours? Tout le bien que nous en pensions, tous les regrets que sa perte prématurée nous inspira, ont été exprimés par notre Président dans une étude biographique qui restera comme le fidèle témoignage de notre affection. Quelques-unes de ses œuvres vont être exécutées en souvenir, *In memoriam*.

L'un de nos membres honoraires les plus estimés, M. Albert Babeau, membre de l'Institut, a terminé sa belle et longue carrière d'érudit et d'historien également fructueuse à Troyes et à Paris, à la Société Académique de l'Aube et à la Société de l'Histoire de Paris et de l'Isle de France[1]. Au regard de la Champagne, il a mis en lumière la vie et les œuvres de

[1] Discours prononcés sur sa tombe au nom de la Ville par M. le Dr Langlet, maire de Reims; au nom de la Société philharmonique, par M. le marquis de Polignac, et au nom de l'École de Musique, par M. Paul Dazy. (Journaux de Reims du 4 novembre 1913.)

Digitized by Google

beaucoup de nos anciens maîtres et donna au Musée de Troyes des soins incessants. C'est donc au compatriote, à l'ami que nous adressons l'hommage de notre affectueuse estime.

Huit de nos correspondants ont succombé depuis la dernière séance publique; tous se rattachaient de très près à nos travaux ou à nos concours et méritent également nos sincères regrets. Le plus ancien est M. l'abbé Ply, curé de Saint-Martin de Laon, élu en 1882.

Le vétéran d'entre eux, décédé à Clervaux, dans sa 84e année le 14 juillet 1913, Dom Albert Noël, bénédictin de la congrégation française, était né à Charleville. Il fut élève du Séminaire de Reims, profès à l'abbaye de Solesmes, et ne cessa de travailler sur notre histoire diocésaine dans ses diverses résidences et durant les 58 années de sa vie monastique. Élu correspondant de l'Académie en 1892, il se plut à lui témoigner le plus sincère attachement et à lui envoyer ses publications ardennaises éditées à Reims. Il resta donc notre fidèle et dévoué collaborateur jusqu'à la fin de sa vie [2].

M. Adrien Augier, ancien juge au Tribunal de Reims, conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Angers, s'était spontanément associé à nos travaux en 1897 et il fréquenta nos séances très volontiers durant son séjour dans notre ville, assidu également à la Bibliothèque où il poursuivait des recherches historiques et bibliographiques.

[1] Sa nécrologie dans le *Journal des Débats* des 2 et 3 janvier 1914.

[2] Article sur D. Noël par Dom Maigret, reproduit dans le *Bulletin du Diocèse de Reims*, 8 novembre 1913, pp. 534-36. — Autre article par le chanoine Roland dans la *Revue Historique Ardennaise*, janvier-février 1914, p. 40.

Digitized by Google

Élu correspondant de l'Académie en 1896, M. Abel Lajoye, musicien, naturaliste et excellent photographe amateur, fut l'un de nos plus dévoués auxiliaires pour la reproduction des œuvres d'art et des monuments. Ce sont ses clichés d'un si bel ensemble qui ont formé l'*Album de la Cathédrale*, précédé de la notice historique par M. Demaison. Vous avez entendu son éloge par M. Kalas, mettant en plein relief sa valeur musicale et scientifique.

M. Anatole Paroissien, issu d'une famille essentiellement rémoise, écrivain et critique d'art distingué, avait été rattaché en 1907 à l'Académie, reconnaissante de l'envoi de ses publications et de son étude sur la collection des tableaux de M. Vasnier. Notre Président a également loué son mérite et rappelé ses travaux qu'une revue d'élite mettait au jour périodiquement [1].

Le Dr Launois, qui passa sa jeunesse studieuse à Reims et qui vient de mourir professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris et médecin à l'Hôpital Lariboisière, était aussi des vôtres par fidélité au souvenir de ses débuts. M. le Dr Pol Gosset a retracé sa carrière et ses œuvres [2].

Vous aviez reçu de M. Alexis Guillemot de charmants livres de folk-lore champenois et vous l'aviez élu en 1909 l'un des vôtres dans l'espoir de l'entendre vous lire en séance quelques nouvelles compositions littéraires. Il nous l'avait promis et la mort l'a empêché de tenir sa promesse. Cette perte, si sensible à ses confrères de la Société d'Agriculture de la Marne,

[1] Nécrologie. A. Paroissien (Atalone), dans *Les Marches de l'Est*, janvier 1914, p. 374.

[2] *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, mars-avril 1914, p. 75.

Digitized by Google

provoqua également de vifs regrets dans nos rangs et votre Secrétaire général les traduisit sans retard dans une notice biographique dédiée à la mémoire de l'aimable auteur et de l'écrivain de talent [1].

Une dernière perte fut celle de M. l'abbé Antoine, ancien curé de Vireux-Molhain (Ardennes), auteur de la monographie de cette commune et lauréat de notre concours d'histoire, chercheur fécond et sensé des curiosités et des légendes de la terre ardennaise dont il était le fils dévoué [2].

Vous avez entendu la lecture d'une remarquable étude sur M. Aimé Henry par M. Léon Mirman, et vous y avez reconnu un portrait fidèle de notre regretté confrère.

En souvenir de M. le Dr Arthur Decès, notre ancien président qui fêta le cinquantenaire de l'Académie, vous aviez souscrit pour l'érection de son buste, dû au talent de notre confrère M. Léon Chavalliaud, et vous avez applaudi au concours empressé d'amis et d'élèves qui célébrèrent sa mémoire auprès de la clinique qu'il fonda.

Je ne terminerai pas l'expression de nos regrets pour nos confrères, sans mentionner ceux que provoqua la fin prématurée de notre imprimeur, M. Lucien Monce, l'homme modeste et bon, très capable et expérimenté dans l'art typographique, associé à nos publications depuis sa jeunesse et toujours avec le même dévouement.

[1] *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, mai-juin 1914, p. 119 et 120.

[2] *Nécrologie : L'Abbé Pierre-Joseph Antoine*, dans le *Bulletin du Diocèse de Reims*, 2 mai 1914, pp. 210 à 213.

Digitized by Google

ÉLECTIONS

Un de nos membres titulaires, professeur de philosophie au Lycée, M. Van Biéma, quitta Reims en 1913 pour continuer sa tâche féconde dans les chaires des grands Lycées de la capitale, Condorcet et Saint-Louis. Vous l'avez nommé membre honoraire afin de continuer du moins à porter son nom sur votre liste.

Pour remplir les deux vides produits dans nos rangs, vous avez élu membres titulaires : M. Max Sainsaulieu déjà correspondant, architecte comme son beau-père, notre doyen, M. Alphonse Gosset, et surtout l'architecte qui venait de terminer si heureusement la place Royale ; — et M. Louis Mennesson-Champagne, avocat, ancien député et conseiller général, fils de notre ancien trésorier et héritier par conséquent de son attachement à notre compagnie.

En même temps, vous avez nommé membres correspondants : MM. Barau et Émile Wéry, nos éminents compatriotes que nous saluons comme artistes rémois ; — M. Paul Jamot, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, qui vient d'organiser le Musée de Reims ; — M. Armand Praviel, homme de lettres et poète fêté, mainteneur aux Jeux Floraux de Toulouse ; — M. l'abbé Midoux, le studieux chercheur des antiquités de Fismes ; — M. Arthur Gilbin, lauréat de notre concours de photographie et toujours empressé et généreux pour continuer sa tâche ; — M. Jean-Baptiste Renaux, l'instituteur ardennais également lauréat, en retraite après une honorable et laborieuse carrière ; — M. l'abbé Laluyaux, auteur d'un excellent guide de Notre-Dame de Reims, archéologue d'avenir ; — et enfin l'un de nos plus jeunes et actifs lauréats, M. Ch. Sarazin, élève de

Digitized by Google

l'École du Louvre et en plein essor pour étudier l'art à Paris et à Reims.

A ces membres incorporés d'hier, nous pouvons joindre cette année, dans nos compliments et nos souhaits, un membre qui entrait il y aura bientôt cinquante ans dans la compagnie comme correspondant [1] : c'est notre doyen sur la liste des membres titulaires, M. Alphonse Gosset, qui fut trois fois président de l'Académie et président zélé, plein d'initiative entre tous, comme dans son rôle de président du Comité de la statue de Jeanne d'Arc. Honneur et prospérité à sa verte vieillesse! Nos vœux l'accompagnent dans sa résidence à Paris et personne d'entre nous ne l'oublie à Reims au milieu de ses œuvres d'architecte et de ses souvenirs de famille.

Un devoir de reconnaissance s'impose encore à nous dans cette séance publique vis-à-vis de notre confrère M. Hugues Krafft, c'est de le remercier du don généreux qu'il nous apporta en prévision d'une installation de l'Académie dans une demeure lui appartenant et où elle puisse vivre, avec ses collections, dans une pleine indépendance, une pleine fidélité à ses statuts, à son règlement et à ses traditions.

Reims, le 25 juin 1914.

[1] Seul avant M. Alphonse Gosset, M. Henri Paris avait été fêté à son cinquantenaire en 1896 comme membre titulaire. M. Alphonse Gosset fut élu membre correspondant résidant, le 24 novembre 1865, et membre titulaire le 23 novembre 1866.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 9 JUILLET 1914

PROGRAMME

1. **Discours d'ouverture**, par M. L. Demaison, Vice-Président.
2. **Compte-rendu des Travaux de l'Académie pendant l'année 1913-1914**, par M. Henri Jadart, Secrétaire général.
3. **Rapport des Concours d'Histoire, d'Ethnographie et de Photographie**, par M. A. Chamberland, Membre titulaire.
4. **Rapport du Concours d'Économie politique**, par M. Ed. Lamy, Trésorier
5. **PARTIE MUSICALE :** *IN MEMORIAM.*

   I. *Nocturne* .... Lefèvre-Derodé.
   M. DAZY.

   Romance..... Lefèvre-Derodé.
   MM. BAUDOIN et DAZY.

   Doux projet..... Lefèvre-Derodé.
   Mlle BOURGEOIS.
6. **Rapport du Prix Henri Lucas**, par M. le Dr Téchoueyres, Membre titulaire
7. *Le Cénacle champenois*, étude littéraire, par M. A. Duval, Membre titulaire.
8. **Rapport du Concours de Poésie**, par M. le Dr Seuvre, Membre titulaire.
9. **Proclamation des Prix et Médailles.**
10. **PARTIE MUSICALE :** *IN MEMORIAM.*

    II. *Tarentelle*..... Lefèvre-Derodé.
    M. DAZY.

    Berceuse ..... Lefèvre-Derodé.
    MM. BAUDOIN et DAZY.

    Octobre ..... Lefèvre-Derodé.
    Mlle BOURGEOIS.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1914

PRIX ET MÉDAILLES

décernés dans la Séance publique du 9 Juillet 1914

POÉSIE, LITTÉRATURE

Une médaille de vermeil est décernée à M. Alexandre HARMEL pour sa *Légende pour la Maison des Musiciens.*

Une médaille de vermeil à M. Adrien BROCARD pour sa *Légende de la Vallée de la Meuse*

Une médaille d'argent de 1re classe à M. Maurice VALETTE, pour *Le Banc.*

Une médaille d'argent de 1re classe à M. Louis MENAGÉ pour *Le Phare d'Ailly.*

Une médaille d'argent à M. Paul BAUDRY pour *La Fantasia.*

Une récompense, consistant en une allocation de 100 francs, est attribuée à la revue *Le Cénacle Champenois*, publiée à Reims par un groupe de littérateurs rémois. M. HUART, président.

HISTOIRE

Une médaille de vermeil à M. le Dr Albert BERNARD, membre correspondant à Landres, pour son mémoire : *La Seigneurie de Nouart.*

Une médaille d'argent de 1re classe à M. Henry ROUY, membre correspondant à Sedan, pour son Histoire de cette ville, avec extraits de la *Chronique du P. Norbert.*

Digitized by Google

ETHNOGRAPHIE

Une médaille d'or à M. Charles Bruneau, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy, pour ses publications sur la *Linguistique ardennaise.*

PHOTOGRAPHIE

Une médaille d'argent de 1re classe à M. Paul Dinette, pour ses reproductions de la *Vigne.*

Une médaille d'argent à M. Emile Darcq pour le même sujet.

ÉCONOMIE POLITIQUE

Une médaille d'or, offerte par M. Ed. Lamy, trésorier, à M Pierre Rousseau, à Reims, pour son mémoire : *La Crise de l'Apprentissage à Reims et dans la Région.*

PRIX HENRI LUCAS

Le prix est décerné à MM. Henri Lajoux et Grandval, professeurs honoraires à l'Ecole de Médecine de Reims, pour l'ensemble de leurs travaux scientifiques.

Digitized by Google

PROGRAMME DES CONCOURS

Ouverts pour l'Année 1915

PRIX HENRI LUCAS

En souvenir de M. Henri Lucas, une médaille d'or, convertie au besoin en une allocation qui pourra s'élever à 300 francs, sera attribuée par l'Académie à l'auteur d'une Étude sur un sujet de Littérature, d'Art, d'Histoire, de Science ou d'Économie politique, ou à l'auteur d'une Œuvre d'art.

L'Académie réserve la liberté de son choix en dehors des concurrents.

L'auteur se rattachera, par lui-même ou par son travail, aux départements de la Marne, des Ardennes ou de l'Aisne.

HISTOIRE

PRIX VICTOR DUQUENELLE

Histoire de l'Abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims, ses abbesses, ses bâtiments, ses possessions, son rôle dans les événements de la cité, principalement pendant la Ligue.

Le prix consiste en une médaille d'or de cent francs.

Monographie d'un canton ou d'une commune des départements de la Marne ou des Ardennes, au point de vue scientifique, géographique, historique et archéologique.

Le prix consiste en une médaille d'or de cent francs.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

PRIX VICTOR DUQUÉNELLE

Étudier les centres d'habitations rurales à l'époque gallo-romaine, disséminés dans la campagne de Reims et les régions voisines.

Le prix consiste en une médaille d'or de cent francs.

SCIENCES

Étude scientifique sur la géologie, la faune et la flore d'une région déterminée comprise dans les limites des départements de la Marne et des Ardennes.

Le prix consiste en une médaille d'or de cent francs.

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

Une médaille d'or de cent francs sera décernée à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ trente à quatre-vingts vers.

L'Académie récompensera aussi, si elle le juge à propos, les auteurs d'œuvres d'art, de littérature ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les manuscrits devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général avant le 1er Avril 1915,* **terme de rigueur**.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Le Secrétaire général :
Henri JADART,
15, rue du Couchant.

Le Président :
Louis DEMAISON,
21, rue Perseval.

Reims, le 24 Juillet 1914.

Digitized by Google

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 1914-1915

Il est organisé par l'Académie, entre tous les photographes champenois, amateurs et professionnels, un concours de séries de clichés originaux. Chaque série devra comprendre au moins six clichés ; le format est laissé au choix du concurrent, mais ne pourra être plus petit que 9×12 ; on évitera les épreuves au citrate.

Les épreuves, collées sur carton *à petites marges*, devront être remises avant le 1er Juin 1915. Elles ne porteront aucune signature, mais une devise reproduite sur une enveloppe cachetée, contenant les noms et l'adresse du concurrent et jointe aux épreuves.

Le Jury tiendra compte au moins autant de l'intérêt des sujets que de la qualité des épreuves au point de vue de la technique photographique.

Au verso des épreuves devra figurer l'indication précise et détaillée du sujet et de la localité.

Les envois resteront aux archives de l'Académie ; les auteurs s'engagent à mettre, le cas échéant, leurs clichés négatifs à la disposition de l'Académie, si celle-ci désire en faire exécuter des épreuves.

Les prix, consistant en médailles et mentions, seront décernés dans la séance annuelle.

SÉRIES DU CONCOURS 1914-1915

1re Série. — La Vigne et le Vin en Champagne

Les vignobles. — Aspects des vignobles dans la montagne de Reims, la Petite Montagne, la Côte de Saint-Thierry, la Côte de Nogent-l'Abbesse, la Rivière de Marne, la Petite Marne, la Côte d'Avize.

Les cépages. — Pinot noir et blanc ; Meunier, Gamay.

Digitized by Google

La culture de la vigne. — Vignes en foule, en routes, en chaintre. Vignes hautes et basses. Magasins, cendrières. Taille, provinage, binage, fichage.

Les maladies de la vigne, leur traitement. — Ebouillantage des échalas, clochage. Soufrage, sulfatage, sulfurage. Pièges lumineux. Paragrêles, paragelées : abris, nuages artificiels.

Les vendanges. — Hordons, types et costumes de vendangeurs. campements. Cueillage, triage. Transport. Pressurage. Fêtes de vendanges.

Le vin. — Tonnellerie. Caves, crayères. Manipulation du vin de Champagne.

Outillage (actuel et surtout ancien). — Outils du vigneron. Lances de gardes-vigne. Hottes, paniers, danderlins. Pressoirs, à étiquets, à roue verticale et horizontale, pressoirs modernes. Soufflets et boyaux à soutirer. Lampes de caves. Appareils à mesurer la pression, à boucher, à ficeler. Tâte-vins. Jauges, veltes ; mesures vinaires. Bouteilles : époque gallo-romaine, tonnelets ; XVIIIe siècle ; bouteilles à cachet. Verres : époque gallo-romaine, mérovingienne, moyen âge ; flûtes, verres à goutte. Anciennes étiquettes. Enseignes d'auberges.

La vigne et le vin dans l'art en Champagne. — Miniatures de manuscrits. Sculptures : scènes de vendanges, pressurage, guirlandes de vignes (Porte Mars et Cathédrale à Reims ; chapiteaux, archivoltes dans les églises d'Ambonnay, Ay, Avenay, Dontrien, Vouziers, etc...) Carreaux émaillés, vitraux. Gravures intéressant le vin de Champagne (collection Menu, à la bibliothèque de Reims ; collection Chandon à celle d'Épernay).

Les notabilités du champagne. — Coffin, Dom Pérignon, Godinot, Bertin du Rocheret, François, De Maizières, Maumené, J.-R. Moët, Ruinart de Brimont, Veuve Clicquot, Mme Pommery, etc.

2me Série. — Photographies documentaires

relatives à l'histoire, à l'archéologie, à l'ethnographie, aux anciennes industries d'art (menuisiers, serruriers, dinandiers, orfèvres) de la région rémoise.

Adresser les épreuves franco *à M. le* Dr Guelliot, *9, rue du Marc, à Reims, avant le 1er Juin 1915.*

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

en Juillet 1914

Art. 3 des *Statuts*. — « L'Archevêque de Reims, le Préfet du département, le Sous-Préfet de l'arrondissement et le Maire de la ville ont droit de séance dans les Assemblées (de l'Académie), et peuvent prendre part aux discussions. »

Date de l'élection	MM.
1866.	Gosset (Alphonse), architecte.
1877.	Demaison (Louis), archiviste honoraire de la Ville, correspondant de l'Institut.
1878.	Jadart (Henri), bibliothécaire de la Ville.
1880.	Brissart (Arthur), avocat.
1880.	Benoist (Albert), manufacturier.
1882.	Lamy (Ed.), architecte.
1885.	Guelliot (Octave), chirurgien des Hôpitaux
1887.	Henrot (Henri), directeur honoraire de l'École de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine.
1889.	Colleville, professeur à l'École de Médecine.
1889	Brunette (Ernest), architecte de la Ville.
1890.	Bagneris, docteur en médecine.
1893.	Haudecœur curé de Pouillon (Marne).
1895.	Seuvre docteur en médecine.
1895.	Laurent (Jules), docteur ès sciences, professeur d'histoire naturelle au Lycée et à l'École de Médecine.
1896.	Duval (Arsène), avocat.
1896.	Portevin (Hippolyte), ingénieur civil.
1896.	Bourgeois (A.), docteur en médecine.

Digitized by Google

1897. Brincourt (l'abbé), chanoine titulaire.
1899. Charles (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'Orphelinat Saint-Joseph.
1899. Bourguin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1899. Gosset (Pol), médecin des Hôpitaux.
1901. Rozey (Paul), avocat.
1901. Simon (Paul), ancien président de la Société des Amis des Arts.
1901. Graffin (R.), docteur en droit, à Belval-Bois-des-Dames (Ardennes).
1901. Bovis (R. de), professeur à l'École de Médecine.
1903. Morinerie (R. de la), négociant en vins de Champagne.
1903. Kalas (É.), architecte.
1903. Lhotelain (Ch.), président honoraire du Comice agricole.
1903. Legras (É.), curé-doyen de Saint-Jacques.
1903. Chamberland (A.), professeur agrégé au Lycée.
1906. Gaube (R.), docteur en médecine.
1907. Fréville (Ernest), receveur particulier des Finances.
1907. Gosset (Eugène), président de la Chambre de Commerce.
1907. Lardennois (Henri), chirurgien des Hôpitaux.
1909. Krafft (Hugues), président de la Société des Amis du Vieux Reims.
1909. Guédet (Léon), notaire.
1911. Téchoueyres (le docteur), professeur à l'École de Médecine.
1912. Robert (Gaston), archiviste de la Ville.
1912. Polignac (marquis de), négociant en vins de Champagne.
1913. Wenz (Émile), négociant en laines.
1913. Langlet (le Docteur J.-B.), maire de Reims, directeur de l'École de Médecine.
1913. Chavalliaud (Léon), artiste statuaire.
1913. Sainsaulieu (M.), architecte.
1913. Menneson-Champagne (L.), avocat.

Digitized by Google

VŒU

ÉMIS DANS LA SÉANCE DU 24 JUILLET 1914

SUR LA PROPOSITION DE M. J. LAURENT

MEMBRE TITULAIRE

L'Académie Nationale de Reims, considérant que les bois de la Bardolle (territoire de Coolus), de la Bouchère (Huiron), de la Perthe de Glannes et de la Perthe de Plancy appartiennent à la végétation primitive de la Champagne crayeuse et qu'ils sont aujourd'hui les seuls représentants des garennes disséminées dans le pays au début des temps historiques ;

Qu'à ce titre ils ont la signification de monuments historiques et méritent la protection qu'on accorde en beaucoup de contrées aux derniers débris des flores en voie de disparition ;

Appelle l'attention des Propriétaires et des Sociétés savantes sur cette situation et émet le vœu que des mesures soient prises pour assurer leur conservation.

Digitized by Google

Digitized by Google

M. Ernest LEFÈVRE-DERODE

Compositeur rémois, Membre titulaire de l'Académie

Notice nécrologique lue par M. Ernest Kalas, Président, dans la séance du 14 Novembre 1913

MESSIEURS,

Il est douloureux qu'à la reprise de nos séances, ma première mission, consiste à déplorer la disparition récente de notre excellent collègue, M. Lefèvre-Derodé, artiste de premier mérite, un ami bien cher.

Deux membres de l'Académie, à titres différents, ont traduit sur le bord de sa tombe, les sentiments que nous aurions été incapable d'exprimer en termes si éloquents : M. le Docteur Langlet, Maire de Reims, au nom de la Cité tout entière ; M. le Marquis de Polignac, en qualité de Président de la Société Philharmonique.

Cependant inapte à rééditer la synthèse d'une personnalité si justement célébrée, nous tenons à honneur de rappeler les nombreux titres que le sympathique disparu psssédait à l'estime supérieure des amateurs d'art. La biographie inédite d'un aussi ardent travailleur méritant amplement aussi d'édifier les générations futures.

M. Ernest Lefèvre était fils d'un remarquable ténor, à la voix fraîche, puissante, prenante,[1] qui resta pen-

[1] Valéry Lefèvre, né en 1813 à Sains-Richaumont, (Aisne), décédé a Reims en 1892.

Digitized by Google

dant trente-cinq ans attaché au service de la cathédrale de Reims. Il naquit le 7 Juin 1853 en une petite maison encore existante, rue Marlot, 34, où habitait également un vieux musicien, J.-B. Chauvry, titulaire à l'orchestre du théâtre depuis son retour des armées napoléoniennes, et qui signa comme témoin à la déclaration de naissance du fils de son confrère. Le père, par intermittence, donnait quelques leçons de piano à des débutants. Un frère, âgé de dix ans promettait de devenir, au clavier, un virtuose de concert. Le voisin raclait du violon avec talent.

Présenté à six ans chez le digne M. Robert, maître de chapelle, le bambin est admis à l'honneur de frapper un morceau sur l'instrument même qui servait au professeur éminent.

Emotions d'un côté, bienveillance et psychologie de l'autre. Peut-être n'en faut-il pas davantage pour décider d'une vocation !..... Trois ans plus tard le néophyte était ravi d'entrer à la Maitrise.

Cette institution, située rue d'Anjou, recevait depuis 1848 une impulsion tellement artistique, suivie de progrès si marquants que nous l'avons vue, depuis, digne d'être classée en province comme la première des écoles de musique religieuse. Le directeur sus-nommé, homme de profond savoir et de conscience rare, poussait les principaux élèves vers l'étude du piano, la dictée musicale, les transpositions, l'étude du contrepoint ; les initiant aux principes d'harmonie, asseyant, en semaine, les meilleurs, ceux de douze à treize ans, à l'orgue d'accompagnement de la cathédrale, et plus tard, suivant dans la vie des sujets exceptionnels, les présentant chez les amateurs, corrigeant leurs essais de composition.

Digitized by Google

Issus de la férule d'un enseignement si complet, des jeunes gens comme Cury, Tritant, Grison, commençaient à percer en des postes grandissants. Marchant avec ardeur sur la studieuse trace de ses aînés, le jeune enfant de chœur, qui avait obtenu bourse entière, tint bientôt la tête de la phalange roucoulante et joyeuse des soprani.

Sitôt sa 1re communion, sur l'appel de M. Robert, directeur également de la Société Philharmonique, le voici débutant dans les ensembles. Timidement le blondin disparaît dans la pénombre des manches « pagodes », resserré, semble-t-il entre les imposantes crinolines de Mlle Vian et de Mme Brié-Niverd.

*
* *

Le départ d'Ambroise Petit, fondant l'Orphéon des Enfants de St Remi, amène le meilleur élève de la maîtrise — qui frôle à peine ses quinze printemps — au poste de maître de chapelle en la vénérable Basilique où l'Abbé Bonnaire est un ordonnateur capable de guider les débuts d'un jeune homme qu'on prévoit exceptionnellement doué.

Que de labeurs ! que d'insomnies pour le « batteur de mesure » sans moustaches, sans biceps et quasi sans appointements ! Obligé de disséquer la substance des antiphonaires, improviser des transpositions sans nombre, coordonner les parties manquantes, expliquer les modes du plain-chant, pressentir les nuances du graduel rémo-cambraisien, harmoniser les cantiques, organiser par surcroît des saluts et des messes en musique. Quelle posture à cet âge, dans l'intimité des répétitions, en face de gamins insupportables et de quelques vieux chantres sommeillants et narquois !

Digitized by Google

Cependant l'apprenti-maëstro, si précocement aux prises avec tout ce qu'on sait et qu'on ne sait pas, des autres difficultés lancinantes de la vie, a besoin de plusieurs cordes à son arc. -- Le temps presse. — Le voici faisant apparition en des concerts suburbains avec son père et son frère Léon. Difficilement, un échelon se franchira d'être accepté derrière Ernest Duval et la cohorte des ménétriers bons vivants qui, le Dimanche soir, déploienl leur faconde dans les meilleurs pays du vignoble, où la recette est renforcée à grands coups de réclame campagnarde.

La première fois que le nom d'Ernest Lefèvre se lit dans un journal est pour relater sa collaboration à une soirée symphonique d'Ay, où Mme Missa-Duval, pianiste et chanteuse, apparaît triomphante.

Bientôt, de quinzaine ou de mois en mois, la presse le signale à la suite d'une kyrielle d'autres bien consacrées — les favoris du jour: les Ponsin, les Delvincourt, les Bley, les Bunzli.

Fin Juillet 1870, la mort du gros Carré, organiste à St Remi, lui permet un rôle plus indépendant, plus tranquille à l'église, en s'asseyant au clavier du triste et vilain instrument où les airs liturgiques alternaient depuis treize années, avec le méli-mélo des répertoires de danse.

Trois semaines plus tard, le soir même de la bataille de Reischoffen, un dernier concert d'intention patriotique étant organisé par une société du 3me canton, malgré l'anxiété des esprits, les premières dépêches contradictoires, Ernest Duval, Léon et Ernest Lefèvre sont en vedette sur l'affiche.

Qu'advint-il ? Bagarre ou fiasco? .....le lendemain, Achille Laviarde, futur roi d'Arancanie, donnait sa

Digitized by Google

démission de président de la fanfare l'Union.

* * *

Quoique la période d'occupation prussienne s'accuse éloignée, Messieurs, pour quelques-uns d'entre vous, jusque dans la nuit des temps, n'empêche que je revois, en 1871 ou 1872 Ernest Lefèvre débarquant, tout de go, dans une classe de l'école des frères de la rue du Jard, où une soixantaine de marmousets ont à l'accueillir, en qualité de professeur municipal de solfège.

De petite taille, imberbe et courageux, l'adolescent fait ses débuts de pédagogue au milieu d'enfants de son quartier, qui le connaissent de tout temps ; certains sont plus grands que lui, d'autres le tutoient.

Que sont devenus ces premiers parmi tant d'autres générations d'élèves ? Les uns n'ont jamais su leur gamme. D'autres se retrouveront plus tard sous sa baguette, en uniforme de pompiers, frappant sur la grosse caisse ou soufflant dans un bugle..... Le plus chétif est marqué du Destin pour lui fermer les yeux, quarante années plus tard !

* * *

Arrivé de haute lutte à un rôle honorable d'organiste, et nimbé de l'auréole naissante de professeur-fonctionnaire, son maître Robert le présente à dix-huit ans, comme accompagnateur près du manufacturier Varlet, très habile violon-solo de l'ancienne philharmonique, alors désorganisée.

Le voici, l'année suivante, tentant quelque incursion dans la zône des amateurs mondains, grâce à la réouverture du « Cercle des Arts » fondé par Bazin, présidé par Lantiome.

Digitized by Google

Son nom figure, d'autre part, comme exécutant, sur l'affiche de la récente Société de Musique Classique, inaugurée en 1873 par Duval et Stenger père.

Lors, ce n'est plus comme comparse, mais déjà comme virtuose qu'on l'entend d'autres fois au Cirque, à la Salle Besnard, au théâtre de la rue de Talleyrand.

Aucune surprise donc, quand, au départ de Dallier pour Paris, en 1874, le petit orgue de Notre-Dame lui est attribué par la voie habituelle du concours. Il le doit conserver quatre ans. Quelques semaines après la rupture, Robert lui-même envoie sa démission de maître de chapelle et directeur de Maîtrise.

*
* *

Le plus valeureux élève de la belle et haute Ecole de musique qu'avait dirigée Robert, celui qui s'honorera toute sa vie de poursuivre respectueusement les mêmes traditions de labeur, de conscience et de soin pédagogique qui semblaient incarnées en son Maître, possédait en surplus un véritable don naturel et irrésistible de composition.

Quelle tentation de laisser courir ses doigts, sa plume, sous l'envol des primes imaginations; quelle jouissance pour le jeune homme devant le brouillon, l'écriture et bientôt la gravure de quelques-unes de ces compositions gracieuses qu'une Muse fantaisiste commence à fredonner impérativement à ses oreilles. Progressivement des romances, des caprices pour piano, puis des chœurs à trois voix éveillent l'attention des connaisseurs à l'affût, par l'abondance des idées, par la fraicheur ininterrompue des mélodies ingénieuses.

Bien que les flons-flons du second Empire fussent encore autorisés de la mode, le goût d'un compositeur,

Digitized by Google

nourri à la culture des œuvres polyphoniques et des classiques immortels, ne pouvait que s'éloigner de la confection des quadrilles et des valses. Aucune tendance ne le portait non plus vers les rêveries et les chansonnettes qui satisfont trop facilement la verve de bien des débutants. Il visait plus haut que la création de pièces fugitives et de courte haleine.

Et si des morceaux à quatre mains, des caprices pour violon et orgue, des sérénades, des sonates pour cordes, des partitions pour soli, orchestres et chœurs, commençaient à se succéder dans ses cartons, dans les minutes de la maison Mennesson, sur le pupitre des premiers élèves et sur les programmes des concerts rémois, ils indiquaient un élargissement continu du procédé d'harmonisation. L'homme d'inspiration soutenue visait à des conceptions scéniques.

A l'occasion de la brillante cavalcade de bienfaisance organisée le 4 Juin 1881 par les soins de M. Alexandre Henriot, président de la Société du Grand Bailla, voici que le Théâtre de Reims offre la 1re représentation du *Prieur de St Basle*, symphonie dramatique arrangée sur les paroles d'un anonyme, — qui n'est autre que le docteur Delacroix. — Invitée à la soirée, la critique parisienne est unanime à proclamer le succès de notre concitoyen.

L'édition s'empare d'une Sérénade vocale, d'une Danse villageoise, d'une Idylle en quintette.

Inutile d'ajouter que la réussite en province d'un effort tellement inaccoutumé, consacre d'office un musicien de vingt-huit ans parmi ses pairs, l'autorise à s'envoler plus haut.

Ajoutons aussi que, placé par diverses circonstances à la tête d'exécutants nombreux, choisis ou difficiles,

Digitized by Google

le même artiste s'affirmait comme un chef rempli d'ardeur et d'expérience pratique, de persuasion et d'autorité, possédé du feu sacré de la Musique et du don d'entraînement.

L'audition, plus tard, au Cirque d'un puissant Concerto ne fait que confirmer l'appréciation flatteuse des connaisseurs à son sujet.

Bientôt en 1884, le Comité de la Société Philharmonique, présidé par MM. Achille Renard, puis Charles Marteau, offre la direction de son orchestre à M. Ernest Lefèvre, comme au seul digne d'aider à la reconstitution du valeureux ensemble qui jadis connut vingt-six années de gloire, — sous la direction de Robert — de 1844 à 1870.

...Et la vie suit son train d'activité productrice, avec le surcroît nouveau, ajouté au labeur des journées consacrées aux leçons, à la fatigue des soirées passées à écrire.

*
* *

Le 21 Février 1885, le Théâtre nous donne la primeur d'*Yvonne,* Opéra-Comique en trois actes, avec la collaboration du poëte Grandmougin. — Succès encore. La salle est comble. La presse parisienne dépêche ses critiques ordinaires de première.

Deux ou trois ans plus tard un *O Salutaris*, pour basse, magnifie la cérémonie de 1re Communion du Lycée, interprété par la voix superbe de Plançon, de l'Opéra, frère du proviseur.

En 1890, dans les salons de la célèbre Madame Adam, les plus hautes personnalités de la littérature et des arts, applaudissent à la 1re audition d'un drame en vers intitulé *Caïn*, dont la musique de scène est due à notre

Digitized by Google

provincial, évidemment inconnu dans ces hauts parages. Cette même œuvre symphonique, répétée bientôt après en costumes, à la Salle des Capucines, puis au Châtelet, n'est saluée que bien plus tard à l'un des concerts de la Philharmonique.

Ce beau soir, notre public applaudit d'enthousiasme et d'autant plus que le prestigieux solo de violon qu'elle renferme est enlevé avec une réelle maëstria par le jeune Henri Marteau.

N'est-ce pas le même exécutant qui, dans une autre séance, émerveille l'auditoire dans l'exécution du *Rondo*, que son professeur d'harmonie s'est amusé d'écrire à son intention. N'apprécie-t-on pas encore qu'à bien des concerts de la Philharmonique à côté des numéros consacrés aux grands maîtres disparus, le programme s'émaille d'une symphonie, d'une sonate, d'un motet, de Lefèvre aux applaudissements répétés de l'auditoire. Il me faut renoncer à citer les titres de toutes ces œuvres inlassablement écloses, trop nombreuses sont-elles.

Nos collègues mélomanes se rappellent avec non moins de précision que le 15 août 1890, à la Cathédrale, une grande affluence d'amateurs s'était donné rendez-vous pour la première audition d'une *Messe* solennelle, écrite à cinq voix avec accompagnement d'orgue. La partie de ténor en est créée par M. Boudin, qui depuis douze ans déjà, remplaçait Lefèvre père à la tribune du transept.

Parallèlement à d'aussi mémorables compositions, n'oublions pas que l'artiste enfante un grand opéra fantastique et historique en trois actes, *Kourad Wallenrod*, scénario de Gheusi, duquel il n'édita, ne fit entendre que des fragments, notamment l'ouverture.

Cela n'empêche que, toute la journée sur la brèche, le professeur était accablé de leçons. De plus, l'admi-

Digitized by Google

nistration municipale du Docteur Henrot, venait de lui confier la direction de la Musique des Sapeurs-Pompiers.

Peu après M, Narcisse Farre le prie d'accepter le poste de feu Jules Grison à l'Union Chorale.

*
* *

Le 5 Avril 1893, le mariage de M. Lefèvre avec la dernière représentante d'une des plus anciennes et notables familles de Reims, lui permet d'ajouter à son nom celui de Dérodé.

Cérémonie pompeuse, présidée par l'Abbé Bonnaire Déchaînement de l'orgue sous les doigts infatigables de l'Abbé Duval. Hosannah des dames de la Philharmonique. Journée triomphale !!!

*
* *

C'est alors que notre concitoyen adjoint définitivement sa notoriété de compositeur à celles précédemment acquises de professeur et chef d'orchestre. Mieux que nous, ses nombreux élèves, ses chefs de pupitre sauraient exprimer combien ces deux dernières fonctions nécessitent de qualités précises et multiples : le savoir, la méthode, le goût impeccable, la patience, la souplesse, l'autorité didactique.

Pour nous, qui estimons qu'en tous les arts, la faculté suprême consiste à faire éclore de rien une œuvre de Beauté, nous exalterons plutôt chez notre grand laborieux sa facilité d'inspiration toujours jeune, son amour de la phrase bien écrite, élégante et chantante ; son désir de conserver la suprématie des voix humaines, l'originalité, la prévision très sûre des combinaisons orchestrales.

Digitized by Google

Lors, sous son crâne puissant et déjà chauve, frémit la cascade ininterrompue d'effluves cristallines. Ses oreilles entendent la cadence des sonorités onduleuses. Ses petits yeux malins, clignottent à la joie d'une trouvaille, ou bien s'égarent en des recherches de mise en scène.... En somme, il est loisible de constater que l'artiste gai et alerte, toujours chantant et sifflotant, jouit d'une surprenante facilité de travail. — Encore faut-il l'avoir surpris, assis, loin du piano, devant un petit bureau, une table quelconque, noircissant sans répit et sans bruit toute une suite de grandes feuilles de papier réglé qui vont soigneusement se ranger l'une contre l'autre.....

D'aligner, de superposer des blanches, des noires, des croches, il préjuge comment la trame de ses combinaisons mathématiques va s'étayer du timbre des instruments divers. Sitôt les pizzicati de la ronde villageoise, il entend les soupirs langoureux du brillant ténor et de la belle princesse ; le dernier cri du traître, le rehurlement des finales — peut-être aussi le tonnerre des applaudissements frénétiques.

Les œuvres succèdent aux œuvres. En 1894, s'éditent *un chœur pour soprano, voix d'hommes et orchestre*, ainsi qu'un autre morceau, détachés tous deux d'une partition d'une valeur inoubliable : *la Veillée de Jeanne d'Arc*.

Deux ans plus tard le Comité des fêtes du Centenaire du baptême de Clovis, ayant mis au concours une composition pour harmonie en l'honneur de la grande Lorraine — ou Champenoise — décerne la palme à l'unanimité à M. Lefèvre-Dérodé.

Au même temps, la revue rémoise *Ste Cécile*, attribue, avec semblable unanimité, son premier prix à

Digitized by Google

notre infatigable concitoyen, pour une messe brève, dite de St Rémy à deux voix égales — avec accompagnement d'orgue.

La partition entière, éditée par Mennesson fut exécutée pour la première fois à la Cathédrale à l'occasion du centenaire précité.

L'année suivante, la Maîtrise, célébrait en gala la Patronne des Musiciens, en reprenant sous les voûtes du merveilleux édifice, un choix des meilleurs morceaux d'église, y adjoint le Sanctus et le Benedictus en quatuor-solo.

Et conjointement à l'abondance des productions religieuses issues de l'écritoire du jeune Maître, des pages s'envolent à destination des orphéons, des fanfares militaires, des orchestres symphoniques et de la Musique Municipale.

Je demande au souvenir d'un de nos vénérables confrères, si parmi les feuillets sortis alors de la presse, ne se date pas la charmante éclosion du *Nocturne*, dédié à Mme Eugène Gosset.

Peut-être cette œuvre est-elle de même époque que la *Rêverie Pastorale* écrite pour Mme Lefèvre-Dérodé.

Très peu de commentaires pour exposer qu'un homme de quarante-cinq ans, de si haute culture artistique, doué d'une puissance énorme de travail, d'un talent si élevé, possède le droit de nourrir toutes les ambitions et tous les espoirs.

Depuis quelques années, la gravure, l'audition, la représentation d'œuvres foisonnantes, obligent M. Lefèvre à de fréquents déplacements, à un séjour quasi régulier à Paris. Et puis la curiosité le conduit à Bayreuth, à Rome, à Milan. Je le sais même faisant un séjour à Londres avec Henri Marteau.

Digitized by Google

Le service de la Musique Municipale, les concerts de plus en plus espacés de la Philharmonique, les leçons particulières, ne nécessitent plus qu'une présence intermittente ici.

Nous apprécierons que les nécessités de sa carrière l'en éloignent de plus en plus, surtout depuis qu'au centre même de l'arène artistique le prix Cressent, attribué au *Follet*, l'autorise à forcer les portes de l'Opéra-Comique.

Sitôt après, l'association des Jurés Orphéoniques, sous la présidence de M. Théodore Dubois décerne à l'unanimité le 1er prix de composition musicale à la Cantate *Fraternité*, notée sur les paroles de Botrel. Mémorablement, il est à signaler que cette œuvre de haute envergure, écrite pour voix concertantes avec orchestre à cordes et harmonie militaire, eut la gloire, d'inaugurer en 1900, le Petit Palais des Champs-Elysées. La partie vocale comportait ce jour-là 60 hommes et 60 femmes. L'orchestre Lamoureux et la musique d'un régiment de choix formaient l'accompagnement. L'année suivante, une nouvelle audition en fut donnée au Petit Palais.

Dans une même soirée de notre théâtre, l'heureux vainqueur de tant de joutes apollinaires, tint deux fois le pupitre pour présenter à ses concitoyens une ouverture à grand effet, intitulée *Triomphe de la Paix*, et sa fameuse cantate *Fraternité*, clamée par les chœurs de l'Union Chorale, les violons du théâtre, les cuivres et les bois de l'Harmonie Municipale.

*
* *

En Mars 1901, M. Lefèvre-Dérodé donne sa démission de chef de la Musique des Sapeurs-Pompiers.

Digitized by Google

Définitivement, il habite Paris, conservant comme pied-à-terre la reposante propriété des Dérodé, à Thil.

Abrégeons les détails, mais n'oublions pas que sitôt installé rue d'Aumale, il est lauréat deux fois au concours international de *Musica* puis remporte le 1er prix de composition pour orgue à celui du *Monde musical*.

Le prix Charlier lui échoit pour la musique de chambre. La scène symphonique de son *Caïn* est exécutée aux Concerts Colonne. Un ballet, le *Collier d'Etoiles*, des chœurs *Aimez-vous* et *Patrie perdue*, un opéra *Matrena Katchoubeï*, se dessinent sous sa plume féconde. La maison Mennesson prépare l'impression d'une *Pastorale* à quatre mains (1904). L'éditeur Girod fait paraître un recueil de mélodies. Sans bruit et sans fracas, sa personnalité s'affirme, en même temps, comme celle d'un des compositeurs les plus appréciés de son époque dans la zône des orphéons et des musiques régimentaires.

Tous ses chœurs ont pris définitivement place au répertoire. Ajoutons qu'un poème symphonique le *Soleil Couchant*, coloré par l'orchestre Lamoureux, permet à la critique de traduire à nouveau l'expression de son jugement flatteur.

Que dire au surplus de son séjour à Paris? Notre artiste n'était pas un déraciné; il avait conservé des élèves à Reims, la présidence honoraire des principales sociétés, même celle de l'orgue de Sainte-Geneviève.

Malgré l'afflux des satisfactions artistiques, provincial débarqué tard, sans relations personnelles, sans estampille du Conservatoire, sans rien dans ses bagages de ce qui constitue le savoir faire du Parisien et simili

Digitized by Google

Parisien, peut-être soupirait-il après ses habitudes sacrifiées.

En la Ville trépidante, il est des artistes de force écrasante. Mais tous les autres se croient du génie. Passé l'éblouissement du premier moment, l'homme foncièrement de métier, fils de ses œuvres, difficilement introduit en les milieux où se font, se défont et se surfont les réputations, le musicien tout à coup placé de l'autre côté du décor se prend à soupçonner la vanité des choses ! En face de tant d'œuvres qui encombrent la route, souvent incohérentes, déliquescentes, rébarbatives ou filandreuses, on peut craindre qu'un travailleur d'éducation solide, d'expérience cher payée, ait subi des accès de scepticisme et de découragement.

Dans le tourbillon des modes alternativement prônées et détrônées, les arrivés se serrent les coudes, autour des positions solidairement défendues; les ambitieux, les envieux, les nullités se dévorent. On a les jeunes sur les talons.

Vraiment, besoin n'est plus pour notre artiste de lutter. Pour lui, ayant accédé de si loin, la bataille est gagnée, Si sa ténacité persiste quand même en vue de prolonger l'assaut, pressentons que sa jeune femme, courageuse collaboratrice, mais de goûts silencieux n'aime pas la capitale, s'en défie, n'a cure de son faux luxe, de ses pompes, ni de ses intrigues.

Une première atteinte d'un mal sournois éclate comme avertissement topique.

Décision prise, on mettra cap sur Thil avec le rêve de ne plus entendre que les oiseaux chanter.

Nous sommes en 1907.

Digitized by Google

*
* *

Ne suffit-il pas qu'un programme du concours Rossini, ouvert par l'Académie des Beaux Arts, vienne un jour s'égarer en le frais et tranquille village, pour que naisse un nouvel Opéra-Oratorio en 4 épisodes, *Laure et Pétrarque* qui nous est révélé par les soins du Lycée de Jeunes Filles, de Reims, avec un ensemble de plus de cent exécutants.

Au concours musical et international de Reims, en 1910, M. Lefèvre assiste M. Théodore Dubois, en qualité de vice-président. De par son rôle consacré, il est amené à mettre au jour, une traduction stylisée des *Voix du Vent*, qu'il entend de si proche en sa campagne, — morceau imposé à la division d'excellence des sociétés chorales.

Pour la section des fanfares, une brillante fantaisie, la Voûte d'Acier, éclate, suggestive, à la même occasion.

En 1912, on apprend que l'orchestre Lamoureux exécute un poëme symphonique : *Don Juan aux Enfers*. La même année, au Salon des Musiciens, qui s'ouvre pour la 1re fois, et sous le patronage des membres de l'Institut, il remonte sur la brêche, enlevant la 1re médaille avec un *quatuor à cordes*.

Inutile d'ajouter que, relations reprises avec ses bons amis de Reims et les plus hautes familles de la ville, il lui est difficile de résister aux sollicitations d'élèves haut cotés.

Et les fatigues recommencent, de la vie d'autrefois.

Applaudissements des amateurs quand la Société Philharmonique, réorganisée sous la présidence de

Digitized by Google

M. de Polignac, lui confie à nouveau la charge de ses concerts de haut style.

Avec quel dévouement ne s'applique-t-il pas, d'autre part, sous l'impulsion de M. le docteur Langlet à élaborer le projet d'une Ecole de Musique, qu'on attendait d'année en année depuis la malvenue de l'éphémère Conservatoire abandonné par Fanart en 1850.

Aussi aux yeux de tous, sa nomination au poste de directeur apparut-elle comme couronnement de sa brillante carrière.

*
* *

Indépendammant de notre désir de célébrer, en cette enceinte la flamme de génie qui survit au compositeur, il est de devoir impérieux, Messieurs, de rappeler les sentiments d'attachement et de gratitude que professait M. Lefèvre-Derodé pour l'Académie Nationale de Reims.

Au souvenir de la collaboration désintéressée du virtuose en maintes séances annuelles que nos prédécesseurs aimèrent à rehausser d'un attrait musical, félicitons-nous que la Compagnie ait tenu à lier l'artiste à notre sort en l'élisant au titre de correspondant lors de son temporaire départ à Paris. Précisons qu'en reconnaissance, et quoique surmené de bien d'autres labeurs, le 9 juillet 1903, notre nouveau cellègue consentit à nous communiquer, sur le piano, en la grande salle de l'Archevêché, la transcription qu'il avait élaborée d'une *Pavane* composée en 1597, par le rémois Jacques Cellier, organiste de la Cathédrale, « précepteur de jeunesse », calligraphe et dessinateur par surcroît.

Digitized by Google

Quatre ans plus tard, à l'Hôtel-de-Ville, une très nombreuse et élégante assistance applaudissait le rendu d'une exquise et poétique musique de scène, que le compositeur empressé avait bien voulu ciseler en chef-d'œuvre, à notre intention, sur les paroles d'un Mystère en 3 actes, *La Fille de Béthuel* (1).

En remettant au Maître vénéré l'écrin de notre médaille d'or, l'éloquent rapporteur, M. Duval, se déclarait heureux d'affirmer sa sympathique fierté à l'endroit d'un artiste non dédaigneux de rehausser la gloire de la petite patrie provinciale.

N'est-ce point préjuger qu'en 1911, sitôt qu'elle eût appris le retour de M. Lefèvre-Dérodé à Reims l'Académie s'empresserait de l'accueillir à titre de membre titulaire ? Et lui fut heureux de retrouver ici le faisceau des dilettantes, et parmi eux des amis indéfectibles rencontrés aux heures des luttes oubliées..

*
* *

Esprit curieux, nourri de lectures et toujours en éveil, notre Collègue universellement sympathique, était régulièrement assidu à nos séances, quoique certaines dissertations dussent paraître arides ou sévères à son entendement d'homme sensitif, imaginatif, en gestation perpétuelle.

Nous avons apprécié, tour à tour, la courtoisie de ses manières, la droiture de son caractère expansif, le charme séducteur de sa conversation piquante, la sûreté de son goût ; par dessus tout son désir de plaire et de se dévouer aux militantes manifestations esthétiques.

(1) Livret dû à M. Frémont qui avait été récompensé par l'Académie, d'une Médaille de Vermeil en 1905.

Digitized by Google

Comme sa collaboration naturelle et attendue, consistait à embellir l'aridité toute académique de nos réunions solennelles, heureux nous trouvâmes-nous d'exposer d'abord, à nos invités, le Prologue et les 6 tableaux composés, quelques années plus tôt, pour la représentation privée, à la Salle Degermann, d'une pièce d'ombres, due pour le récitatif à la plume si brillamment évocatrice de M. Maurice Renard, membre correspondant. C'est ainsi que dans notre séance du 6 juillet 1911, cette audition, cependant fragmentaire, de *la Nuit* put être brillamment interprétée par la voix expressive de Mlle Maud Bourgeois.

L'année dernière, un duo féminin, *Recueillement*, se révélait à l'admiration de nos fidèles auditeurs et surtout le chœur mixte de la *Mort de Roland*, soutenu par un accompagnement raffiné de piano, orgue, violon, violoncelle.

Cette année-ci 1913, le décès d'un insigne bienfaiteur nous ayant incité à ajourner la manifestation périodique à laquelle nous aimions à rendre hommage, il est à dire que M. Lefèvre-Derodé avait bien voulu nous promettre, pour un vendredi du présent hiver, la primeur d'une narration musicographique, qu'il avait étudiée à propos du rémois précité, Jacques Cellier, et des caractères techniques de l'art en France à cette époque.

Quoique jusqu'ici le loisir ne lui eut jamais été de fixer le texte de ses appréciations ou de ses souvenirs, notre collègue était pénétré de la science du contrepoint, analyste approfondi des maîtres classiques, connaisseur de tout ce que la critique moderne élabore sur la musique ancienne, même sur les chansons populaires.

Digitized by Google

Oserai-je ajouter que, voisin de campagne, j'avais eu chance de profiter, ces récentes années, d'aperçus décisifs sur tant de ces sujets dont j'étais plus curieux qu'informé. Placé dans son élément vital, la phrase de notre excellent camarade était alors émaillée d'expressions si justes et frappantes, sa mémoire était d'une si impeccable précision que l'intellect d'un simple fantaisiste en était comme dérouté. Me permettrai-je de confesser à vous, qu'enhardi par le parallélisme de nos goûts, j'osai lui dire que depuis plus de trois années, parmi tant d'autres documents sur le Vieux Reims, je m'évertuais à collectionner tous les souvenirs relatifs à l'histoire de la Musique et des Musiciens locaux. Et ma reconnaissance est infinie pour le savant spécialite qui voulut bien supporter, en dix-neuf rendez-vous espacés, la lecture d'un essai brouillonné de rédaction générale, auquel l'appoint de ses précieuses suggestions, de ses révélations techniques, défère l'inoubliable qualité d'une collaboration bienveillante, que votre jugement appréciera plus tard, tandis que j'en affectionnerai toujours le souvenir ineffaçable.

Cependant, depuis un certain temps, j'aurais craint d'abuser de ses instants, de plus en plus comptés. Je me serais reproché d'accaparer, de sa part, plus d'attention qu'il ne fallait, sur un ouvrage de puérile compilation. Cette année, l'artiste était surmené, le causeur assombri par moments. Une petite excursion faite ensemble, jusqu'à Bruges et Gand, n'avait dû lui sembler qu'une dérivation fatigante. Pourtant l'homme était, à certains jours, d'une jeunesse tellement persistante et confiante que les appréhensions faiblement exprimées de ses meilleurs amis sem-

Digitized by Google

blaient évidemment choquantes. Encore en août dernier, il réclamait à un poète de la très jeune école le livret d'un *Oratorio* qui bourdonnait à ses oreilles impatientes. Certain éditeur parisien continuait de graver avec sécurité pour lui, qui se leurrait en ses insomnies de voir bientôt jouer sur notre Théâtre un opéra longuement médité, *Les Amours antiques*, sur les strophes d'Albert Du Bois.

Quoique malade, en plein septembre, déja cloué sur son fauteuil par des douleurs qui se multiplient, l'artiste de rare et subtile intelligence conserve toute sa volonté d'agir. Entre deux sursauts réprimés, sa plume aligne encore des mesures d'orchestrations diverses, avec la même facilité courante, le même soin qu'autrefois. A chacune de nos visites à Thil, encore réclame-t-il, en distraction, la lecture des fiches et des anecdotes historiques qu'il nous sait en poche.

Forcément, l'ouverture de l'École le ramène à Reims, semble galvaniser ses dernières ardeurs, sinon ses dernières forces. Par la fatalité du destin, son rôle de Directeur ne devait durer que quelques semaines.

Plusieurs d'entre vous l'ont aperçu, fiévreux et défait appuyé sur une canne, se trainant à tous petits pas vers l'établissement à peine inauguré.

Le vendredi 30 octobre, le très courageux lutteur remplit sa journée, jusqu'à 8 heures du soir à son poste, rue des Élus, alternant son temps avec un séjour à la salle de répétitions de Mennesson et donnant une séance de musique d'ensemble dans le salon d'une de ses anciennes élèves. Le lendemain samedi, jour de la Toussaint, il passe à l'Ecole, avant son départ pour Thil.

Digitized by Google

Le lundi, avant 2 heures de l'après-midi, il y mourait d'une crise d'urémie.

Aujourd'hui que l'artiste a cessé d'égrener les perles de ses notes argentines, songeons que Lefèvre-Dèrodé fut un des rares prédestinés, possédés du don merveilleux de donner un corps à des rêves pour le bonheur et l'illusion des générations futures. Principalement, les pages du *Prieur de Saint-Basle,* de la *Veillée de Jeanne d'Arc* et de *Fraternité* ressusciteront aux oreilles de nos arrières-neveux, impérissablement, avec la spontanéité de leur mouvement facile leur mélodie délicate, leur chaleur élégante, la splendeur de leurs combinaisons harmoniques.

. . . . . Accablé, Messieurs, sous le poids d'une perte encore trop récente, honorons nous seulement d'être l'interprète de l'unanimité des membres de l'Académie, en proclamant qu'avec notre Collègue disparait un des plus glorieux enfants de Reims, la plus haute personnalité du monde musical. Nul, depuis Hardouin pourrait-on dire — et cela nous recule à plus d'un siècle —, nul n'a possédé, à son égal, le sentiment très haut de la dignité de l'Art, avec le prestigieux bagage d'un Œuvre aussi abondant et mémorable.

Digitized by Google

M. Ernest JULLIEN

Membre Titulaire et Ancien Président de l'Académie

Notice Nécrologique

lue a la séance du 24 juillet 1914

par M. Henri JADART

Secrétaire Général

L'Académie vient de perdre en la personne de M. Ernest Jullien l'un de ses doyens, un ancien président qu'elle tenait à honneur de garder dans ses rangs et qui lui resta fidèle jusqu'à la fin de sa vie. En retour, nous consignons dans nos volumes l'hommage de nos regrets, de nos souvenirs et de notre attachement à sa mémoire. Notre confrère vient de s'éteindre à Reims dans son hôtel de l'impasse du Carrouge, 2, au lendemain de notre séance publique, le 10 juillet 1914, dans sa 85e année.

Il était né à Compiègne en 1829, fit ses études au collège Saint-Vincent de Senlis et son droit à Paris où il suivit les cours du célèbre professeur Bugnet. Il fut appelé à Reims comme juge au Tribunal en 1860, nommé vice-président en 1868 et mis à la retraite en 1883[1]. Il ne quitta pas notre ville où l'attachait son alliance avec l'honorable famille Camu-Bertherand. Il se plut à habiter l'été, à gérer et à embellir le magni-

[1] Nécrologie, notice sur M. Jullien, magistrat, signée Louis Mennesson-Dupont, dans le *Courrier de la Champagne* du 16 juillet 1914.

Digitized by Google

fique domaine de cette famille à l'ancienne abbaye de Saint-Thierry.

Succédant à son père, M. Théodore Jullien, ancien président de l'Académie, il était entré dans cette Société en 1876, et il lui offrit comme prémices son ouvrage sur *La Chasse,* étude historique et juridique. Il poursuivit plus tard ce sujet qui le captivait en publiant, en collaboration avec Paul Lacroix, le bibliophile Jacob, la série des dix charmants volumes du *Cabinet de Vénerie,* imprimés par Jouaust, suite de poèmes sur la chasse, œuvres littéraires et de gai savoir, tableaux de la vie active des gentilshommes aux champs, scènes de la vie sportive, comme on dirait aujourd'hui[2]. C'est dans le même élan qu'il mit au jour *Les Meuttes et Véneries* de Jean de Ligniville, en collaboration avec M. Henri Gallice, d'Epernay[3].

Cette connaissance des mœurs rustiques du XVIe siècle l'avait aussi entraîné à annoter le *Plaisir des champs,* poème de Claude Gauchet, qu'il réédita en deux superbes in-4°, somptueuse publication à laquelle participa un autre de nos anciens confrères de l'Académie, M. le comte Alfred Werlé[4].

A peine reçu dans nos rangs, M. Julien était élu président en 1878-79, et ce fut cette année-là que surgit le conflit entre l'Académie et l'architecte de la Cathédrale, M. Millet, à propos de sa reconstruction de la galerie des grands combles.

[2] Comptes rendus dans la *Revue de Champagne et de Brie,* 1880, t. IX, 1re série, p. 240, et 1881, t. X, p. 206.

[3] Deux vol. pet. in-4. Tous les ouvrages de M. Jullien, ont été offerts par lui à la Bibliothèque de Reims. Voir le *Catalogue du Cabinet de Reims,* t. II, nos 953 à 955, p. 368.

[4] *Ibidem,* t. III, n° 297, p. 140.

Digitized by Google

Sans être archéologue, M. Jullien prit à cœur la question et présida avec fermeté les séances de la commission dont MM. Charles Loriquet et Alphonse Gosset formulèrent les conclusions à l'encontre d'une œuvre personnelle modifiant l'intégrité du monument[1].

Il sut clore sa présidence par un discours plein de verve à la séance publique, discours d'intérêt tout rémois sur l'abbé de Lattaignant, chanoine de Notre-Dame et spirituel lettré du XVIIIe siècle[2]. Cette étude fut le prélude d'un recueil illustré, édité par le libraire Quantin et devenu rare actuellement, contenant un choix des poésies de l'aimable auteur. Les anciens de l'Académie n'ont pas perdu le souvenir de la joûte oratoire qui s'ensuivit et de la riposte d'un autre président, M. l'abbé Tourneur, qui mit en regard du mondain Lattaignant l'écrivain moraliste, Jean Bardou, curé de Rilly-aux-Oies[3].

M. Jullien communiqua ensuite à l'Académie son examen sur *Les Clercs du Palais* et sur la *Farce du Cry de la Bazoche*. Là ne s'arrêtèrent pas ses productions dans le domaine littéraire, ni ses efforts très méritoires à une époque où l'on s'intéressait moins qu'aujourd'hui à la langue provençale. Il se mit en relations avec M. de Berluc-Pérussis, président de l'Académie d'Aix, et avec le félibre Mariéton : il lut à nos séances des fragments de leurs travaux. Il fit connaître de la sorte plusieurs poètes du Midi, notamment les œuvres de

[1] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXV, pp. 36 à 40, et 393 à 431.

[2] Discours publié dans les *Travaux de l'Académie*, t. LXV, pp. 1 à 22. — Cf. *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. III, n° 364, p. 174, et *Revue de Champagne et de Brie*, 1881, 1re série, t. XI, p. 413.

[3] *Travaux de l'Académie*, t. LXIX, pp. 1 à 23.

Digitized by Google

Mistral qui ont pris depuis tant d'essor et enflammé tant d'esprits[1]. Notre confrère n'est pas l'auteur d'autres publications que celles que nous avons énumérées plus haut, comprenant seize volumes d'une remarquable élégance et qui seront toujours recherchés.

Ayant été pendant cinq ans le collègue de M. Jullien au Tribunal, resté son fidèle confrère à l'Académie où nous avions été élus le même jour (10 mars 1876), lui comme titulaire, moi comme correspondant, je le retrouvais avec plaisir à la Bibliothèque de la ville, où il venait de temps en temps puiser des matériaux pour d'autres tentatives de recherches qui occupèrent ses loisirs sans aboutir à de nouveaux ouvrages. Il y trouva néanmoins le charme des bonnes lettres et surtout l'adoucissement aux privations de la vieillesse et la consolation dans les deuils cruels qui vinrent l'atteindre à la fin de sa longue vie. Il put ainsi se recueillir et se nourrir des fortes pensées qui élèvent l'âme et l'encouragent aux derniers jours de l'existence ici-bas.

[1] *Travaux de l'Académie*, t. LXXIII, p. 117, et t. LXVI, p. 228. — Ces lectures n'ont pas été tirées à part des *Travaux*.

Digitized by Google

M. ABEL LAJOYE

Membre Correspondant de l'Académie

Notice nécrologique lue par M. E. Kalas, Président

dans la séance du 28 Novembre 1913

Nous avons eu, hier, la peine profonde de conduire à sa dernière demeure, l'un de nos plus sympathiques correspondants, M. Abel Lajoye.

Né à Reims en 1844, notre collègue avait su consacrer sa vie entière à la culture agréable des sujets les plus divers, dans le domaine des arts et celui des sciences naturelles.

Fils et petit-fils d'excellents mélomanes, violoncelliste lui-même et membre de l'ancienne Société Philharmonique, M. Lajoye s'était offert généreusement, dès l'âge de vingt ans, en 1864, pour tenir le rôle de maître de chapelle en l'Eglise Saint-André. Vingt-six ans de pratique au pupitre permirent à notre amateur, non seulement de présider à des auditions remarquables, mais de s'édifier pertinemment à la genèse des partitions liturgiques, de copier différentes messes manuscrites d' Hardouin et de se constituer une bibliothèque musicale de rare solidité classique.

M. Lajoye, avons-nons dit, n'était pas que musicien. A sa façon il comprenait la beauté des arts du dessin, étant un photographe absolument émérite, dont les clichés révèlent un goût surprenant dans la mise au point, l'éclairage, la transparence, je dirais même le

Digitized by Google

sentiment du motif à exprimer. Vous avez tous admiré les trois cent planches de son *Album de la Cathédrale,* édité par Ponsin-Druart, et qui débute par un avant-propos de M. Jadart, puis un important historique de M. Demaison.

De plus, le dilettante avait recueilli, dans toutes les églises et châteaux de France, d'Espagne, d'Italie, des plaques et des pellicules non moins remarquables. D'autres voyages, en Palestine, en Grèce, aux Etats-Unis, au Canada, sa visite au Soleil de minuit, avaient développé sa vision jusqu'à une acuité merveilleuse. Par un échange incessant de bons procédés, ses archives s'enrichissaient d'infinis documents, aussi bien sur l'Inde que sur le Mexique, le Japon, la Côte d'Ivoire et la Sibérie. Plus de trois mille négatifs étaient rangés, catalogués chez lui, dans un ordre admirable, sans compter les positifs, les vues stéréoscopiques, etc. C'était une mine inépuisable. [1]

Observateur perpétuellement en éveil, admirateur de toutes choses au monde, depuis la rigide énormité des Pyramides jusqu'à la fugitive circonvolution des infiniment petits, collectionneur dans l'âme, M. Lajoye n'attendait qu'une occasion de s'attacher à l'ancienne Société d'histoire naturelle de Reims, fondée en 1877, qui ne vécut que quelques années, jusqu'en 1881 et dont il fut le secrétaire-archiviste.

Grâce à l'obligeance de M. Jules Laurent, dont le zèle et le savoir ont bien voulu nous renseigner, il est loisible de préciser qu'un tableau synoptique des Brachini-

[1] La collection si étendue des clichés de M. Abel Lajoye a été acquise et se trouve conservée à Reims par M. Paul Duchâteau, fils de notre ancien confrère.

Digitized by Google

des de France et diverses communications, imprévues de la part d'un organiste et photographe, ont été publiés dans le Bulletin de la Société. Dans le Musée fondé par lui et ses collègues, à l'Hôtel-de-Ville, M. Lajoye avait organisé la collection d'insectes, contenant environ trois mille espèces, qui fut vendue plus tard.

Lors de la création de la Société actuelle d'étude des sciences naturelles, notre amateur, possesseur d'une des plus importantes collections entomologiques du monde entier, s'y fit inscrire et publia, de 1896 à 1898, le catalogue des coléoptères des environs de Reims, travail considérable, auquel il ajoutait récemment un supplément.

En ces années dernières, tellement apte à commenter les infinis documents recueillis au long d'une existence laborieuse, son désir le plus ardent consistant à faire participer les profanes au charme des belles choses, aux raisons de la prodigieuse Nature, notre Collègue était devenu, en manière de délassement, l'apôtre des vulgarisations artistiques et scientifiques, dans le milieu des patronages. Après avoir consciencieusement élaboré les éléments d'une conférence, consulté les meilleures sources, griffonné quantité de pages volantes, écrites pour lui seul, préparé des clichés impeccables, il se présentait l'air bonhomme et intimidé, semblait-il, devant son auditoire sympathique. Mais peu à peu cette contenance ingénue s'effaçait, pour laisser prendre essor à des préambules familiers, suivis de commentaires précis, sur des vues photographiques, projetées avec la plus instructive ordonnance. D'enthousiasme, il s'entrainait parfois sur des considérations historiques, ou bien amusait les plus distraits de réticences malicieuses

Digitized by Google

et gauchement voulues — lors, très applaudi des jeunes gens, des mamans et des petites sœurs !

Par ailleurs, opérateur silencieux, infiniment discret, le même homme présidait avec plus que de l'obligeance, avec un dévouement sincère et militant, aux projections artistiques des soirées annuelles de la Société des Amis du Vieux Reims.

Inclinons-nous devant la carrière si paisible et studieuse de M. Lajoie, tout simplement remplie de la curiosité des choses belles et bonnes. Et que notre souvenir s'envole, ému, vers cet amateur de goûts excellents, qui sut diriger son savoir vers le but désintéressé d'être utile et agréable à tous.

Digitized by Google

M. ANATOLE PAROISSIEN

Membre Correspondant de l'Académie

Notice nécrologique lue par M. E. Kalas, Président

dans la séance du 9 Janvier 1914

Je regrette d'attrister la réunion en rappelant que nous avons eu la douleur de perdre un de nos membres correspondants, M. Anatole Paroissien.

Quoique, dès l'origine, sa carrière eut été consacrée au commerce, notre concitoyen s'était révélé de longue date à l'attention des amateurs en publiant, sous le pseudonyme d'*Atalone,* de subtils compte-rendus des Expositions de notre Société des Amis des Arts.

Parti à Londres en 1883, il y résida pendant une période d'environ 20 années, dans une situation brillante et enviable. C'est alors que ses visites au British Museum, à la National Gallery, aux collections princières et particulières, son assiduité aux grandes ventes, affinèrent encore son goût des livres rares, des toiles de maîtres et des meubles de belle époque.

Peu après, une maladie qui dura douze ans vint assombrir l'existence de cet homme actif. Heureusement ne confina-t-elle pas dans l'inaction son intelligence cultivée. Aussi, retiré près de Metz, ensuite à Crugny, village du canton de Fismes, publia-t-il en 1904, dans la revue *l'Epreuve*, une étude brillante sur la Galerie Vasnier.

Digitized by Google

Sous le titre de *Profils Messins*, il traça avec finesse et sincérité la biographie de plusieurs artistes de la région lorraine. Citons entre autres celle parue en 1906, consacrée au peintre Emile Knœpfler, et celle publiée en 1909 à la mémoire du sculpteur Charles Pètre. Deux ans plus tard les *Marches de l'Est* imprimèrent sa monographie des œuvres du peintre-verrier Maréchal, de Metz.

Membre correspondant de l'Académie de Reims, depuis 1907, M. Paroissien tenait régulièrement à déposer sur votre bureau les productions de sa critique élégante et fouillée.

Et courageusement, en 1912, pour varier son programme habituel, il nous communiqua une dissertation relative à un projet de vente d'une Eglise de Reims, à l'époque de la Révolution.

Que notre souvenir ému s'envole donc vers notre regretté Confrère, lequel nous consacra la dernière ressource de sa plume fatiguée. Depuis lors son état de santé ne fit que décliner péniblement, et M. Paroissien fut enlevé à la tendresse des siens le 26 décembre 1913, à l'âge de 65 ans.

Digitized by Google

La Métrophotographie à l'usage de l'Archéologie

Communication de M. Emile WENZ, Membre titulaire

à la Séance du 26 Décembre 1913

Il y a deux ans, à l'occasion du Congrès d'Archéologie tenu à Reims, je m'étais fait un reproche de ne pas avoir été en mesure d'y faire une communication au sujet des services que l'Archéologie était en droit d'attendre de la Métrophotographie et, si je puis m'exprimer ainsi, de la Métrophotographie d'amateur. Ce regret se trouve aujourd'hui considérablement atténué par la satisfaction que j'éprouve de présenter cette communication à l'occasion d'un nouveau congrès qui se tient dans la patrie même de l'inventeur de la Métrophotographie, j'ai nommé le colonel Laussedat, né à Moulins le 19 avril 1819.

Ses concitoyens et ses amis ont bien reconnu tout ce qu'ils lui doivent en lui érigeant un monument dans un cadre idéal.

Un document que la famille du regretté colonel a bien voulu me permettre de reproduire rend cet emplacement encore plus opportun; il s'agit en effet d'un dessin exécuté à la chambre claire en 1852 par le colonel Laussedat (alors jeune officier) qui a du reste ajouté depuis l'annotation suivante : « *ce que l'on pouvait faire avant l'invention de la photographie à l'aide de la chambre claire.* »

Les photographies que nous avons jointes à ce précieux document et qui représentent le monument érigé devant ce même Pavillon d'Anne de France, dame de

Digitized by Google

Beaujeu, ont elles-mêmes été exécutées avec une chambre noire métrophotographique dont la construction nous a été inspirée par les conseils du maître de la photographie métrique. Nous y avons aussi appliqué ses méthodes en ébauchant une restitution de l'emplacement du monument ainsi que du Pavillon d'Anne de Beaujeu.

Il nous a paru du plus grand intérêt de réunir ces documents entre lesquels il existe une si intime corrélation et qui illustrent si simplement et si grandement les résultats obtenus au bout de toute une vie de travail et de persévérance.

Je ne pourrais mieux faire en terminant que de rappeler ce que disait le colonel Laussedat dans un article sur la Métrophotographie paru dans l'*Annuaire général et international de la Photographie* de 1903 :

« Ainsi, la Métrophotographie des monuments d'architecture ou des travaux d'art ne présente aucune difficulté. Il suffit, en effet, de connaître la distance focale de l'objectif qui a servi à prendre la vue de l'édifice, c'est-à-dire la distance du point de vue au tableau, et d'avoir la ligne d'horizon tracée sur ce tableau. On n'a alors qu'à disposer convenablement l'image sur une feuille de dessin sur laquelle on rapporte immédiatement la projection horizontale du point de vue, et la restitution du plan et des élévations des façades apparentes de l'édifice répond au problème inverse de la perspective.

« La photographie procure déjà, comme on le sait, le moyen le plus rapide et plus exact de se rendre compte de l'état d'avancement des travaux d'art, et l'on en fait, à cette intention, le plus fréquent usage dans les services publics et dans les publications

Digitized by Google

illustrées. Mais on ne prend généralement pas la peine de s'en servir pour restituer les plans et les élevations des édifices dans leurs différents états, ni même quand ils sont terminés.

« On a mieux compris en Allemagne l'intérêt de cette application d'un art aujourd'hui si usuel, et depuis plus de 20 ans il existe à Berlin, sous le nom d'*Institut photogrammétrique,* un établissement d'Etat sous la direction du docteur Meydenbauer, conseiller intime du bâtiment, dans lequel sont réunies les vues photographiques des édifices de l'Allemagne dont on se sert pour effectuer la restitution des plans et des élévations et, dans certains cas favorables, des coupes de ces édifices.

« Cet exemple mériterait, à coup sûr, d'être suivi dans les autres pays, et notamment en France, où nous sommes si riches en monuments et où nous nous contentons de multiplier les publications pittoresques pour la satisfaction des yeux, sans autrement nous préoccuper de mettre à profit les images les plus parfaites dans un but pourtant si facile à apprécier. »

Les Archéologues peuvent donc tirer grand profit de la photographie métrique. Les renseignements utiles sont forts simples, ils tiennent sur une étiquette qu'on aura soin de coller au dos de chaque épreuve, en voici un spécimen :

Digitized by Google

Photographie métrique

N°. . . . . Date . . . . . heure . . . . . .
Pays . . . . . Ville . . . . . .
Sujet . . . . . .
une mesure (au moins) relevée sur le monument . . . . .
. . . . . .
hauteur de l'axe de l'*objectif* au-dessus du sol . . . . . .
(choisir de préférence 1 m 50)
foyer de l'*objectif* . . . . . .
décentrement de l'*objectif* { relevé de. . . . . mm / non décentré / abaissé de. . . . . mm }
La chambre était-elle bien horizontale ? . . . . . .

La chambre que nous avons employée et qui a été construite sur nos données par M. Hermagis, simplifie encore les opérations en ce sens qu'elle enregistre elle-même et automatiquement sur la plaque le décentrement de l'objectif.

Digitized by Google

LA LOI DE BEAUMONT
DANS LES DOMAINES
DE
SAINT-REMI DE REIMS

La charte communale de Beaumont-en-Argonne régit trois villages de Saint-Remi de Reims : Le Chesne, Sauville et Terron-sur-Aisne [1]. Elle fut en outre concédée à une ville neuve que l'abbaye et le comte de Grandpré tentèrent de fonder entre Senuc et Chevières [2] en mai 1232.

Les chartes du Chesne et de Terron [3] renferment un texte complet de la loi de Beaumont, et l'on peut voir ainsi les modifications apportées à la charte mère par l'abbaye. Au contraire, la charte de la ville neuve de Senuc [4] se borne à mentionner la concession en indiquant quelques restrictions. Elle précise surtout le partage des droits seigneuriaux entre les coseigneurs ; c'est plutôt une charte de partage qu'une charte communale. La charte de Sauville connue jusqu'ici présentait le même caractère. Mais nous en avons découvert une autre, postérieure d'un an, qui contient le texte de la loi de Beaumont [5].

Terron-sur-Aisne, cant. de Vouziers ; Sauville, cant. du Chesne Le Chesne, chef-lieu de cant. de l'arr. de Vouziers (Ardennes).

[2] Senuc et Chevières, cant. de Grandpré (Ardennes).

[3] *Pièces justif.*, II.

[4] Publiée dans E. Bonvalot, *Le tiers-état d'après la charte de Beaumont et ses filiales*... Paris, 1884, in-8°, p. 45 de l'*Appendice* (n° 29).

[5] La plus ancienne des deux chartes a été publiée dans Saige et Lacaille, *Trésor des chartes du comté de Rethel*... t. I, p. 54, et dans Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*... t. I. p. 474. Saige s'est servi d'un orig. conservé à Monaco et émané de l'abbé de Saint-Remi, tandis que Varin a publié d'après les cartulaires de l'abbaye

Digitized by Google

Pour Terron, outre le texte latin dont nous possédons une copie défectueuse du 5 octobre 1702, il existe trois traductions en langue vulgaire de la charte, l'une du XIVe siècle, la seconde du XVe siècle, et la dernière du 22 décembre 1502. Celle-ci a été faite d'après l'original par Nicolle Gillemer, curé de Chuffilly et notaire apostolique [1].

Le Chesne et Sauville ont été fondés par l'abbé Guy en pariage avec le comte de Rethel Hugues II dans la forêt de Bairon, Le Chesne en mars 1206-1207, Sauville en 1208-1209. Le marché, qui devait se tenir tous les mardis, fut établi à Sauville par charte spéciale en 1209-1210 [2]. La seconde charte communale de Sauville, qui est aussi de 1209-1210, ne modifiait pas les dispositions de la première.

Au Chesne, avant la fondation de 1206-1207 à la loi de Beaumont, il y avait eu en mars 1200-1201 un essai de fondation à la loi de Vervins [3]. Il est difficile de dire si la première tentative fut vaine, ou s'il y eut au contraire pendant quelque temps deux villes neuves juxtaposées. La première hypothèse, vu le rapprochement des dates et la proximité des lieux, semblerait plus naturelle. L'abbé et le comte, voyant au bout de six ans l'insuccès de leurs efforts, auraient résolu,

la charte émanée du comte de Rethel ; l'orig. de celle-ci est conservé dans le fonds de Saint-Remi, l. 156, n° 1. Les textes de Monaco et de Reims ne diffèrent que par la suscription. La charte plus récente, datée de 1209 et non de 1208, reproduit le texte de Varin jusqu'à : *in territoriis Baironis, Pontisbarri et Tasnay ego nichil habebo,* puis insère la loi de Beaumont et une fin un peu différente (*Pièces justif.*, II).

[1] Toutes trois, comme le texte latin, sont conservées dans le fonds de Saint-Remi, l. 407.

[2] Saige et Lacaille, *op. cit.*, t. I, p. 56.

[3] *Pièces justif.*, I.

Digitized by Google

pour attirer les hôtes, de leur concéder la loi de Beaumont, plus avantageuse que celle de Vervins.

Toutefois un accord de juin 1230 entre les abbayes de Saint-Remi et de Mouzon distingue Le Chesne d'un autre lieu : *Nuemeis, quod divisum est a Quercu*, et indique les limites des deux terroirs. Si *Nuemeis* est bien un lieu habité et non un simple finage, on peut supposer que la tentative de 1200, sans avoir été vaine, ne donna naissance qu'à une agglomération restreinte, ce qui expliquerait la seconde fondation dans le voisinage immédiat de la première et quelques années seulement plus tard.

Quoi qu'il en soit, la dualité, si elle exista jamais, disparut vite, et les textes postérieurs ne connaissent qu'un seul village, appelé Le Chesne. Le rédacteur du cartulaire A de Saint-Remi, qui transcrivit vers 1350 la charte de 1200, lui donna pour rubrique : *carta... de villa que Novum Mansum debuit vocari et modo vocatur Quercus*[1]. Il confondait donc Nuemeis et Le Chesne, et il n'y avait alors qu'un seul village. En février 1212 une nouvelle portion de la forêt avait été vouée au défrichement[2].

Avant la ou les villes neuves il existait déjà un centre habité appelé Le Chesne ; il dépendait de l'abbaye de Mouzon. Dès 1043 en effet, l'autel du Chesne était donné par l'archevêque de Reims Guy à cette abbaye[3]. Dans une liste des villages sujets de Mouzon figure *la rue Nostre Dame en la ville du Chesne le Pouilleux*[4]. C'est peut-être le village primitif devenu une simple

[1] Cartulaire A de Saint-Remi, p. 501.
[2] *Pièces justif.*, III.
[3] Arch. dép. des Ardennes, H. 140, fol. 5 verso.
[4] Arch. dép. des Ardennes, H. 141.

Digitized by Google

rue de la ville neuve, et ainsi appelé parce que son seigneur, l'église abbatiale de Mouzon, était sous le vocable de Notre-Dame.

Terron-sur-Aisne existait avant la concession de la charte communale. Une moitié en appartenait à Saint-Remi, l'autre au seigneur de Vandy, et le tout était placé sous le sauvement du comte de Rethel. D'après la copie du texte latin, la charte aurait été accordée par l'abbé Pierre de Ribemont et Garnier de Vandy en *mars 1200*. Mais cette date est inadmissible, puisque la charte est présentée comme une copie de celle du Chesne, qui est de mars 1206-1207. D'ailleurs le sauvement du comte de Rethel, dont il est question à la fin, n'a été établi qu'en janvier 1213.

La traduction française du xve siècle ne donne pas la date. Celle du xive siècle donne simplement : *le XIIIe jour de mars*, sans indication d'année. Celle de 1502 date : *l'an mil deux cens et treze au mois de mars*. Cette dernière date est probablement la bonne ; le traducteur du xive siècle aura rapporté l'indication *XIII* au mois, et non à l'année, et suppléé *die*. La charte communale de Terron est donc de mars 1213-1214. Elle est probablement de 1213 (25-31 mars), car elle parle du sauvement que le comte doit percevoir, *percepturus est ;* établi en janvier 1213 et dû à la Saint-Remi, ce droit eût déjà été perçu, si la charte n'était que de 1214 (1er-24 mars).

Nos chartes contiennent sur l'acquisition de la bourgeoisie les mêmes prescriptions que la charte de Beaumont : il suffit de venir habiter sur le terroir et de payer comme droit d'entrée un denier au maire et un denier aux jurés (art. 12). La charte de Sauville exclut de la bourgeoisie les manants des autres villages de

Digitized by Google

l'abbaye et nommément ceux du Chesne, Faissault, Raillicourt et La Péreuse[1]. Elle exclut également les hommes du maréchal de Champagne Eudes et de Henri de Sorcy, vassaux du comte de Rethel, à moins que ces seigneurs n'accordent leur consentement. De même la charte de Senuc écarte les hommes de Saint-Remi et du comte de Grandpré.

Pareille restriction n'est pas exprimée au Chesne ni à Terron, mais elle existait certainement. En 1378 les bourgeois du Chesne revendiquaient leurs franchises pour des hôtes originaires des villes de gîte[2] ; ils durent reconnaître que le comte de Rethel pouvait soumettre ces hôtes à la taille comme s'ils n'avaient pas quitté leur pays d'origine[3]. L'abbaye et ses coseigneurs attirent ainsi les hommes des autres seigneuries, mais empêchent le dépeuplement de leurs propres villages.

Dans les villages de Saint-Remi, comme à Beaumont, les bourgeois reçoivent chacun une portion du terrain communal en tenure perpétuelle, avec la faculté d'en disposer librement. Ils jouissent collectivement de droits d'usage sur la partie du terroir non répartie en lots. Au Chesne, les habitants ont le libre usage de l'eau et du bois dans les limites indiquées. A Terron, les deux seigneurs donnent aux bourgeois pour leurs pâquis tout ce qu'ils possèdent sur le terroir, excepté

[1] Faissault, cant. de Novion-Porcien ; Raillicourt, cant. de Signy-l'Abbaye ; La Péreuse, quartier de Launois-sur-Vence, même cant. (Ardennes).

[2] On appelle ainsi les villages de Saint-Remi placés sous l'avouerie du comte de Rethel, et où celui-ci a le droit de gîte. Trois d'entre eux : Tannay Pont-Bar et Bairon étaient situés dans le voisinage immédiat du Chesne

[3] Voir aux *Pièces justif.*, X, la procuration donnée par les habitants du Chesne pour faire cette reconnaissance, et dans Saige et Lacaille, *op. cit.*, II, p. 267, la reconnaissance même.

Digitized by Google

leurs maisons, les terres qui leur appartiennent d'ancienneté et une charruée de terre pour chaque seigneur; par contre, la banalité des eaux est maintenue. La même restriction existe à Sauville, avec la réserve de quatre jours de terre et de la frênaie de Connais pour l'abbaye.

Les banalités de four et de moulin sont maintenues. Le fournage se paye au 24e (art. 5). Le droit de moûture est du 20e au Chesne comme à Beaumont (art. 6) ; la quotité n'en est pas indiquée pour les autres villages. La dîme et le terrage consistent à Terron en deux gerbes sur douze, comme avant la concession des franchises. Au Chesne et à Sauville, comme à Beaumont, on distingue entre les terres anciennement cultivées et les novales. Les premières payent deux gerbes sur douze, les autres deux gerbes sur quatorze (art. 4). Les prés doivent quatre deniers par fauchée tous les ans à la Saint-Remi (art. 3).

Tout bourgeois est soumis à un droit de bourgeoisie de douze deniers par an, dont six payables à Noël et six à la Saint-Jean-Baptiste (art. 1). En outre, ce qui n'existe pas à Beaumont, tout bourgeois de Sauville doit deux chapons par an. Au Chesne et à Terron cette redevance n'est que d'un chapon, payable à Noël. Elle est présentée à Terron comme corrélative des droits d'usage. Plus tard elle est considérée partout comme un droit de bourgeoisie et jointe en cette qualité à la redevance en argent.

La liberté du commerce est proclamée pour les bourgeois ; tout tonlieu ou winage est supprimé. Cette prescription de la charte de Beaumont est répétée dans nos trois filiales. Les étrangers ne devaient pas bénéficier de la même faveur. Quand l'abbé et le comte de

Digitized by Google

Rethel établirent un marché à Sauville en 1209-1210, ils déclarèrent qu'ils en percevraient les revenus selon la loi de Beaumont[1]. En 1331, les deux seigneurs conviennent de partager les profits des foires au Chesne[2]; il n'est pas certain qu'il s'agisse uniquement de profits judiciaires. En tout cas, il existait au XVIIe siècle des droits de hallage, stellage, foire et marché, tonnieu, et rouage[3].

Les habitants du Chesne, de Sauville et de Terron doivent la chevauchée aux seigneurs, à condition de regagner leur logis le jour du départ ou le lendemain au plus tard, comme à Beaumont. Les habitants de la ville neuve de Senuc devaient prendre part aux expéditions du comte de Grandpré, mais devaient entrer chez eux le jour même.

Les villages gratifiés de la charte de Beaumont exercent la juridiction attribuée jadis aux agents seigneuriaux. Les bourgeois en effet élisent le maire et les échevins qui rendent la justice, et la juridiction de l'échevinage embrasse en principe tous les cas civils et criminels. On trouvera plus loin deux sentences des échevins du Chesne, de 1324 et 1326, en matière de meurtre[4].

Toutefois des documents postérieurs semblent indiquer qu'il y avait des cas seigneuriaux. Une charte de 1331 distingue les cas dont la connaissance appartient à la justice commune du Chesne d'autres cas, sans

[1] Saige et Lacaille, *op. cit.*, t. I, p. 56.

[2] Saige et Lacaille, *op. cit.*, t. II, p. 13.

[3] Baux de 1666 et 1675 (fonds de St-Remi, l. 67, n° 17). Extrait de la cédule proclamatoire de la prévôté d'Omont (même fonds, l. 53 des renseign., n° 5).

[4] *Pièces justif.*, VII et VIII.

Digitized by Google

doute réservés aux seigneurs. Elle fait allusion à des plaids tenus au même lieu par les commissaires de l'abbé, et où plusieurs habitants avaient été ajournés. Elle stipule que les seigneurs poursuivant leur gibier à « chaude chasse » sur Sauville, pourront arrêter et juger quiconque prendrait la bête abattue ou voudrait les empêcher de la prendre. Mais si la chasse était « refroidie » et que les délinquants ne fussent pas arrêtés en flagrant délit, le jugement en appartiendrait à la justice de Sauville [1].

La sentence de l'échevinage est définitive à moins d'appel immédiat. L'appel est interjeté de Terron à l'échevinage du Chesne, du Chesne à l'échevinage de Beaumont, et de Sauville à l'échevinage de Bruyères [2]. Peut-être le rédacteur de la charte de Sauville a-t-il transcrit la charte de Beaumont sans introduire ici l'adaptation nécessaire, ainsi qu'il arrive souvent; l'appel à Beaumont serait plus naturel. Nous ne connaissons aucun exemple d'appel, mais dans nos deux sentences les échevins du Chesne ont eu soin de consulter préalablement l'échevinage de Beaumont.

Les attributions administratives et de police, que le maire exerçait jadis comme agent seigneurial, sont dévolues à la communauté, dont il est maintenant le représentant. Certaines opérations de police restent, concurremment ou exclusivement au seigneur. Au Chesne et à Sauville, les gens de l'abbé et du comte peuvent arrêter les bourgeois, sauf à les remettre à la justice commune. Les non-bourgeois arrêtés au Chesne peuvent être conduits par l'abbé à Pont-Bar ou à

[1] Saige et Lacaille, *op. cit.*, t. II, pp. 13-14.
[2] Aisne, cant. de Laon.

Digitized by Google

Chagny et par le comte à Omont. La garde et la police des foires sont réservées aux officiers seigneuriaux, bien que la connaissance des délits appartienne à l'échevinage. Les seigneurs prétendirent aussi placer des gardes chez les bourgeois, c'est-à-dire saisir leurs biens, mais ils y renoncèrent sur les plaintes de la communauté du Chesne [1].

Comme à Beaumont, les seigneurs accordent à la communauté la moitié de toutes les amendes et l'affectent aux fortifications du village; l'emploi en est réglé par un officier seigneurial et deux bourgeois élus (art. 56). Comme à Beaumont aussi, les habitants ont le pouvoir de suppléer au silence de la charte communale : si un différend s'élève sur un point qu'elle n'ait pas réglé, l'examen en appartient aux maire, échevins et jurés, et leur décision fait loi (art. 58).

La charte donne à la communauté une organisation autonome, dont les éléments sont le maire, les échevins, les jurés et l'assemblée générale des habitants.

Le maire subsiste avec tous ses pouvoirs antérieurs, mais devient un agent communal. Il reste d'ailleurs l'agent du seigneur pour la perception de ses revenus (art. 10). Il est élu par les bourgeois pour un an et rééligible, d'après les chartes du Chesne et de Terron. A Sauville, la nomination du maire est réservée au comte de Rethel. Dans les trois villages, le maire est passible des mêmes peines exceptionnelles et jouit des mêmes franchises et revenus qu'à Beaumont.

[1] Pour tout le paragraphe voir les chartes de 1331 et 1332 dans Saige et Lacaille, *op. cit.*, t. II, pp. 12-18.

Digitized by Google

Les membres du tribunal local sont désignés dans les trois chartes communales par le terme de *jurés*, parce que les rédacteurs ont copié la charte de Beaumont sans y apporter les modifications nécessaires. En réalité, ces officiers étaient appelés *échevins* comme dans les autres villages de l'abbaye. La charte de Terron nous en avertit quand elle accorde aux bourgeois la liberté d'élire sept échevins et treize jurés ; les jurés correspondent ici aux *hommes quarante* de Beaumont. Échevins et jurés de Terron paraissent de nouveau en 1322, lorsque l'abbaye permet aux habitants d'établir un pressoir communal [1]. Il en était de même au Chesne, où les échevins et les jurés sont mentionnés dès 1212, puis au XIVe siècle à plusieurs reprises [2]. Une charte de 1378 nomme cinq échevins et vingt-cinq jurés [3]. Tous les échevins n'étaient sans doute pas présents en la circonstance, et l'on voit par la suite qu'il y avait sept échevins au Chesne comme à Terron. Les sept échevins de Sauville sont nommés en 1455 [4].

Les échevins sont, comme le maire, élus tous les ans par les bourgeois et rééligibles. Ils ont les mêmes attributions judiciaires, administratives et législatives qu'à Beaumont, et bénéficient des mêmes franchises et émoluments [5].

Les jurés sont chargés de statuer dans les cas non prévus par la charte communale, de concert avec les maire et échevins. Ils sont consultés par les échevins du Chesne dans les sentences de 1324 et 1326, et sans

[1] *Pièces justif.*, VI.
[2] *Pièces justif.*, III, VII, VIII, IX.
[3] *Pièces justif.*, X.
[4] *Pièces justif.*, II (note finale).
[5] Bonvalot, *op. cit.*, pp. 385 et suiv.

Digitized by Google

doute dans tous les cas épineux, et pour les questions administratives aussi bien que judiciaires. D'après les chartes du Chesne et de Sauville, identiques en cela à celle de Beaumont, les jurés seraient désignés par les maire et échevins (art. 58). La charte de Terron englobe tous ces officiers dans une même formule, qui semblerait indiquer un même mode d'élection.

L'assemblée générale des habitants joue surtout un rôle électoral. Elle nomme le maire au Chesne et à Terron, les échevins dans ces deux localités et à Sauville, et peut-être les jurés à Terron. Mais elle est convoquée aussi quand il s'agit d'engager la communauté, comme dans les villages dénués de représentation permanente. Ainsi le traité entre l'abbaye et les habitants de Terron pour le maintien du pressoir communal en 1322 est précédé d'une assemblée générale. Quand les habitants du Chesne demandent en 1342 l'établissement de la chapelle Saint-Thomas en leur Hôtel-Dieu, la requête mentionne maire, échevins, jurés et communauté[1]. On peut supposer que ce dernier terme désigne les habitants dûment convoqués. Le doute n'est plus possible en 1378, quand la communauté donne procuration pour traiter avec le gouverneur de Rethélois : tous les habitants présents sont nommés[2].

La charte de Beaumont renferme de nombreuses dispositions qui constituent un petit code pénal et un petit code de procédure. Elles sont reproduites dans nos trois filiales, sauf une légère modification à Terron : celui qui accuse à tort un bourgeois de rapt, larcin, homicide ou incendie, encourt une amende, non de

[1] *Pièces justif.*, IX.
[2] *Pièces justif.*, X.

Digitized by Google

neuf, mais de vingt livres (art. 29). Pour le reste, nous nous contenterons de renvoyer à l'étude de Bonvalot[1].

Quelles furent les destinées de la loi de Beaumont dans les domaines de Saint-Remi ?

Le droit et la procédure se transformèrent peu à peu comme la coutume générale du pays dont ils étaient l'expression et sous l'influence des ordonnances royales.

Les droits seigneuriaux subirent quelques modifications. Au Chesne en 1781[2], les prés payaient toujours 4 deniers parisis par arpent à la Saint-Remi. Le droit de bourgeoisie était, non plus de 12, mais de 16 deniers, dont moitié à la Saint-Jean et moitié à Noël, et un chapon vif en plumes, « belle tête et belle queue », à Noël. La menue dîme se payait au 13e ; la grosse dîme était perçue à raison de 2 gerbes sur 17 aux cantons des Serres, et au 12e ailleurs. Les trois moulins à vent étaient alors détruits. Il n'est plus question du four banal. Le taux des droits de hallage, tonnieu, foire et marché, qui n'est pas indiqué ici, est connu par un texte de 1700[3], mais inconnu pour le moyen âge, et par suite la comparaison n'est pas possible. Les habitants reçoivent toujours la moitié des amendes « pour la munition dudit bourg ».

A Sauville, les plaids du 25 septembre 1662 donnent un abrégé de la charte communale et reproduisent sans changement tout ce qui est relatif aux droits seigneuriaux[4]. Mais on voit ensuite, et contrairement à ce qui a été dit d'abord, que le droit de bourgeoisie était de

[1] *Op. cit.*, chap. VIII.
[2] Fonds de St-Remi, l. 67, n° 20.
[3] Fonds de St-Remi, l. 53 des renseign., n° 5.
[4] Fonds de St-Remi, l. 156, n° 5.

Digitized by Google

15 deniers. Il est vrai qu'ici comme au Chesne la différence provient peut-être de ce que le droit est évalué en monnaie tournois, alors que la charte communale l'évaluait en monnaie parisis. Pour Terron, nous ne connaissons aucun état des droits seigneuriaux à la fin de l'Ancien Régime.

Comme les droits seigneuriaux, l'organisation communale subsista avec quelques changements. Les jurés semblent avoir disparu de bonne heure : du moins nous n'en avons plus trouvé trace au XVIe siècle[1]. Ils n'avaient de raison d'être que dans les villes franches où subsistait l'échevinage ancien, purement judiciaire et seigneurial ; là les jurés étaient l'organe propre de la population. Dans les villages gratifiés de la charte de Beaumont, l'échevinage était au contraire élu par la communauté et exerçait tous les pouvoirs. D'autre part, dans ces agglomérations rurales peu importantes, il était facile de réunir l'assemblée générale pour traiter les affaires graves ; les jurés n'étaient donc pas indispensables comme conseillers de l'échevinage.

Maire et échevins subsistèrent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et les habitants maintinrent avec énergie leur droit d'élection, ainsi que l'attestent plusieurs procès-verbaux. Les officiers généraux de l'abbaye et du duc de Rethélois prétendaient profiter des plaids généraux pour faire renouveler les échevinages en leur présence, ou du moins pour recevoir le serment des nouveaux élus. Cet usage d'ailleurs était en vigueur dans les villages dépourvus de charte communale. D'où conflits avec les habitants. En même temps les

[1] Pourtant ils subsistaient encore en certains endroits au XVIIe siècle (BONVALO *op. cit.*, ,TP. 410).

Digitized by Google

officiers des deux seigneurs se disputaient les prérogatives seigneuriales.

Le 29 mai 1616, Jacques Rainssant, avocat délégué par le bailli de Saint-Remi, arriva au Chesne avec le procureur général de l'abbaye. Ils se rendirent sous la halle, où les habitants, convoqués au prône paroissial, s'étaient rassemblés. Le maire Jean Bretagne et quatre des échevins sortants déclarèrent abandonner leurs charges, prêts à répondre d'ailleurs aux plaintes qui seraient portées contre eux. Le greffier remontra que les habitants s'étaient assemblés le dimanche précédent, jour de la Pentecôte, pour l'élection, et que la division et le trouble s'étant mis parmi eux, il lui avait été impossible d'achever le procès-verbal. Le mercredi suivant, les procureurs des deux seigneurs lui avaient fait écrire un procès-verbal de l'élection de Jean Jallot à la charge de maire.

Le procureur ducal Jean Bayart notifia alors aux officiers de Saint-Remi que le gouverneur de La Cassine avait confirmé l'élection ce jour même, et s'opposa avec force moqueries à l'exécution de leur commission. Rainssant voulut passer outre et fit appeler à cet effet Raulin Ruaux, procureur de Saint-Remi en la justice locale. Mais il demeura introuvable. Bien plus, il avait emporté la liste générale des habitants; il fut impossible de faire l'appel et de procéder à l'élection. Il fallut continuer à titre provisoire les magistrats sortants dans l'exercice de leurs fonctions[1].

Le 4 juin 1634[2], jour de la Pentecôte, le bailli Claude Souin vint en personne au Chesne et se rendit sous

[1] *Pièces justif.*, XI.
[2] Fonds de St-Remi, l. 70 des renseign.

Digitized by Google

la halle avec le procureur général Louis Delaval, le greffier Nicolas Guillé, le sergent Claude Jobart, et le procureur de l'abbaye au Chesne, Robert Gaillias. Les habitants, convoqués au son de la cloche, s'assemblent en grand nombre. L'appel est fait par le greffier et les absents condamnés à huit sous parisis d'amende. Bayart, toujours procureur du duc, se lève et proteste que les officiers généraux de son maître ont le droit d'assister à l'élection. Acte lui est donné de sa protestation et l'on passe outre.

Les habitants prêtent serment, se retirent à l'écart, et après avoir conféré ensemble reviennent annoncer au bailli qu'ils élisent pour maire Robert Bretagne, et pour échevins Ferry Lelorrain, Jean Bolle, P. Debeine, P. Synette le jeune, Husson Vaucher et Jean Baudesson le jeune. Les deux procureurs d'office revendiquent le droit de nommer le septième échevin et désignent Antoine Houdier. Tous les élus prêtent le serment de bien, fidèlement et diligemment rendre et administrer la justice au nom des dits seigneurs à leurs bourgeois, et de conserver leurs droits et ceux des pauvres, des veuves et des orphelins autant qu'il leur sera possible. Ce fait, le nouveau maire déclare choisir comme lieutenant l'un des échevins.

Le greffier donne ensuite lecture des ordonnances de police, et diverses requêtes ou remontrances sont présentées ; les plaids généraux terminés, le bailli et les autres officiers se retirent à l'hôtel de l'Écu de France, près de la halle.

De là ils partent à 3 heures pour Sauville, où ils arrivent vers 4 heures. Ils sont reçus par P. Meunier, procureur d'office pour Saint-Remi, qui, suivant l'avis du procureur général, a convoqué les habitants pour

Digitized by Google

la fin des Vêpres. A l'issue de celles-ci, le bailli se dirige donc vers l'église, près de laquelle et aux environs du cimetière il trouve 18 ou 20 habitants en grande contestation. Les uns prétendent que l'élection doit se faire en ce lieu, les autres qu'elle doit se faire de l'autre côté de l'église, en une grande place où ont été disposés des bancs et des sièges. Plusieurs des assistants parlent avec arrogance au bailli, entre autres Henri Gaillias qui lui adresse la parole le chapeau sur la tête. Après maintes objurgations, tous se dirigent enfin vers les bancs.

Là, le bailli apprend que les habitants ont procédé le matin même à l'élection d'un maire, mais qu'aucun d'eux n'avoue l'élection. Il enjoint donc aux personnes présentes d'y procéder. Henri et Ferry Gaillias, l'un fermier et l'autre procureur du duc de Rethélois, contestent alors au bailli le droit d'assister à la nomination des officiers locaux et même de recevoir leur serment. D'après eux, c'est le maire sortant qui doit recevoir le serment de son successeur, et celui-ci le serment des échevins. Et comme le greffier du bailliage se dispose à écrire, Henri Gaillias saisit le registre du greffe de Sauville, et sans aucun respect s'assoit près du bailli, disant qu'il est le greffier et entend en remplir la charge.

Le pauvre bailli invoque en vain la possession immémoriale et ce qui s'est passé au Chesne le matin même. Gaillias réplique qu'il ne se soucie pas du Chesne, que le duc est le principal seigneur de Sauville, que les habitants du lieu n'ont jamais été des Ligueurs comme ceux du Chesne, et autres insolences qui déchaînent des cris et des huées. Pendant une heure, l'obstruction continue. Finalement, le bailli somme

Digitized by Google

Gaillias de déclarer s'il entend s'opposer à l'élection. Gaillias, qui avait beaucoup bu, riposte que c'est la communauté qui s'y oppose.

Les habitants, sommés à leur tour par le procureur général, se retirent à l'écart pour délibérer, puis reviennent annoncer qu'ils nomment maire Pierre Louppot. On cherche en vain l'élu pour lui faire prêter serment. La place se vide peu à peu, les assistants disparaissent un à un. Le bailli ordonne néanmoins à ceux qui restent d'élire les échevins. On lui apprend que trois personnes présentes ont été désignées le matin pour procéder à l'élection. Il veut recevoir leur serment, mais les Gaillias se mettent à pousser des cris et excitent les autres à les imiter. Henri Gaillias se prend de querelle avec le procureur Meunier. La confusion est telle que le bailli prend le parti de se retirer, « craignant qu'il n'y arriva plus grand scandale de cris et violence ».

Aux plaids généraux tenus le 14 septembre 1662, le bailli Louis Dallier reconnaît aux habitants du Chesne le droit d'élire, à la Pentecôte, le maire et les échevins, sauf deux, dont l'un doit être nommé par le duc, et l'autre par l'abbé. Les habitants dénient ce droit aux seigneurs. Acte leur est donné de leur protestation, et les officiers élus à la Pentecôte précédente sont maintenus par provision. Aux plaids généraux du 9 septembre 1767 et du 30 août 1781, les seigneurs ne revendiquent que le droit de nommer les procureurs d'office, greffiers et sergents. Le maire et les sept échevins ont subsisté au Chesne jusqu'à la fin de l'Ancien Régime [1].

[1] Les plaids généraux de 1662, 1767 et 1781 sont conservés dans le fonds de Saint-Remi, l. 67, nos 20. Ils donnent les noms des officiers en charge. En 1781, Joseph Périn était maire et avait pour lieutenant Pierre-

Digitized by Google

A Terron-sur-Aisne, au XVIIIe siècle, la nomination de ces officiers appartient toujours à la communauté, mais le mode d'élection s'est compliqué. Ainsi le 21 mai 1752, jour de la Pentecôte, à l'issue de la messe, les habitants désignent deux d'entre eux, dont l'un, *l'ancien échevin* ou *bailli de Monjoly*, est chargé de recevoir le serment de ceux qui suivent. Les deux bourgeois ainsi élus et les officiers de justice sortants désignent trois bourgeois, chargés de nommer le maire. Ces derniers entrent seuls dans l'église, délibèrent, sonnent trois coups à la grosse cloche, puis sortent et déclarent qu'ils élisent François Beaufils. Le nouveau maire choisit un lieutenant et quatre échevins. Le même système a été suivi dans les élections de 1753 à 1763, dont les procès-verbaux subsistent encore [1].

Aux plaids généraux tenus à Sauville le 25 septembre 1662 [2], les habitants s'écrient, à l'appel des officiers de justice, qu'il n'y a ni maire ni échevins, attendu que voulant procéder le jour de la Pentecôte à l'élection il leur fut apporté un billet de Son Altesse de Mantoue, annonçant son intention de nommer maire Henri Ostence ; ils ne l'avaient voulu souffrir, disant que la nomination du maire leur appartenait conjointement avec les seigneurs.

Le bailli passe outre à cette opposition et ordonne « que par chacun an au jour de Pentecoste, ainsy qu'il est accoustumé, il sera proceddé à la nomination des officiers, en la présence des officiers des seigneurs

Remy Barré ; les échevins étaient Norbert Gobert, Richard Génin, Jean Lefevre, Bernard Leroy, Pierre Hadin, Robert Henry, Jacques Bernard ; la communauté avait, comme les autres, son syndic, Jean Gellé dit Goyot.

[1] *Pièces justif.* XII. Tous ces procès-verbaux forment une liasse.

[2] Fonds de St-Remi, l. 156, n° 5.

Digitized by Google

qui y présidderont et proposeront un maire de la part de tous les seigneurs, pour exercer ladite charge en cas que les habitans n'ayent rien à dire contre sa prudhommie, estant de ce interpellé. Et où ilz proposeront quelque empeschement raisonnable, sera proceddé à la nomination d'un autre, contre lequel il n'y aura aucun subject de reject. Et ensuit de ce lesdits habitans nommeront un d'entre eux, lequel avec l'antien eschevin et les procureurs nommeront deux autres eschevins, lesquelz avec le maire et le second eschevin de l'année précédente exerceront la justice. »

Henri Ostence, contre qui les habitants interpellés ne formulent aucun reproche, est maintenu en charge, ainsi que Pierre Dalle et Nicolas Lenoir, nommés échevins. Les habitants de Sauville avaient certainement tort de réclamer une part dans la nomination du maire, réservée par la charte communale au comte de Rethel. En revanche, on voit que les seigneurs prétendaient, contrairement à la charte, participer par leurs procureurs à l'élection des échevins. Le nombre de ceux-ci avait diminué.

Les prétentions des seigneurs demeurèrent vaines comme celles des habitants. Le 15 mai 1769 ces derniers élirent, comme il était « d'usage de temps immémorial », un lieutenant de maire et deux échevins, soit trois échevins [1]. Il ne fut pas question du maire. L'élection se faisait donc au premier degré par les habitants, et ceux-ci ne prétendaient plus nommer le maire.

En résumé, l'abbaye de Saint-Remi s'était montrée libérale en concédant à plusieurs villages la loi de

[1] *Pièces justif.*,

Digitized by Google

Beaumont, malgré les quelques restrictions apportées. La situation économique de ces villages ne différait sans doute guère à la fin de l'Ancien Régime de celle des simples communautés d'habitants dépourvues de charte communale. Mais alors que les échevins avaient disparu partout pour faire place vers la fin du XVIe siècle à un juge unique nommé par le seigneur, Le Chesne, Sauville et Terron conservèrent leur tribunal local. Ils continuèrent jusqu'à la Révolution à être administrés et jugés par des officiers choisis par eux et parmi eux Ils jouirent donc toujours d'une autonomie plus complète, et ce grâce à la loi de Beaumont.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1200-1201, mars

Fondation d'une ville neuve à la loi de Vervins par le comte de Rethel Hugues II et l'abbé de Saint-Remi à Nuemeis, près du Chesne.

Orig. scellé de cire jaune sur double queue de parchemin. Arch. dép. de Reims, fonds de St-Remi, l. 67, n° 1. — Copie du XIIIe siècle au cartulaire C de St-Remi, fol. XXXV. — Copie du XIVe siècle au cartulaire A, p. 501.

Hugo, comes Regitestensis, omnibus ad quos iste littere pervenerint in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod ego et Petrus, Sancti Remigii Remensis abbas, super quadam villa in silva de Bairon construenda, que Novum Mansum de cetero vocabitur, ita convenimus quod in terragiis, justiciis, mercato, theloneo, caponibus et in omnibus aliis proventibus, quoquo modo provenerint, ego comes medietatem habebo et aliam medietatem ecclesia Sancti Remigii in perpetuum possidebit. Preter hoc etiam ecclesia Sancti Remigii spetialiter sibi retinuit totam decimam ejusdem ville et altare cum jure patronatus et servientium predicte ville positionem et depositionem, qui tamen michi et heredibus meis et ecclesie predicte fidelitatem exibebunt. Concessi etiam memorate ecclesie quod illam medietatem, quam in supradicta villa nomine ipsius ecclesie possideo, neque per feodum neque per aliam aliquam donationem seu alienationem de manu mea dimittam, sed penes me et heredem meum qui in comitatu successerit jure perhenni sepedicta ville medietas rema-

Digitized by Google

nebit. Ex consilio etiam virorum sapientium ego et abbas predictam villam ad consuetudinem castri de Vervino construi permisimus, excepto quod pro una quaque masura duos capones habebimus, quod ex consuetudine Vervini non habetur. Molendinum etiam bannalem ibi habebimus, sed ecclesia ponet molendinarium, qui michi et ipsi faciet fidelitatem. Quod ut debite firmitatis robur obtineat, cartam istam sigilli nostri impressione roboratam abbati et conventui Sancti Remigii tradidi in testimonium hujus constitucionis. Actum anno Incarnationis dominice millesimo ducentesimo, mense martio.

II

1206-1207, mars

Concession par le comte de Rethel Hugues II et l'abbé de Saint-Remi aux habitants du Chesne des franchises de Beaumont en-Argonne.

Vidimus du 8 février 1399, sous le sceau du bailli de Rethelois, de cire jaune sur double queue de parchemin. Arch. du Palais de Monaco, T. 50.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront Jehan Roberchamp, bailli de Rethelois, salut. Sachent tuit que le huitisme jour du mois de fevrier, l'an mil ccc IIII^{xx} et dix huit, Jehan Richart et Jehan Flouret, demourans au Chesne, tabellions jurés et establis de par monseigneur le duc de Bourg^{ne} especialement pour ce faire en sa conté de Rethest et on ressort d'icelle, veirent, tinrent, visiterent, collacionnerent et leurent de mot a mot unez lettres sauves et entieres en seel et en escripture, sens aucun vice ou corrupcion, seellées de cire blanche pendent a une laniere du grant seel de feu Hue, jadit conte de Rethest, si comme par l'inspection

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

d'icelles pooit apparoir de prime face, desquelles lettres la teneur est telle [1] :

Hugo, Regitestensis comes [2], dilectis ac fidelibus suis majori, juratis, ceterisque hominibus de Quercu [3] tam presentibus quam futuris in perpetuum. Quoniam ea que perpetue robur firmitatis debent obtinere, ne aliquatenus deleri valeant vel immutari, litterarum memorie sunt commendanda [4], idcirco ego [5] presenti scripto dignum duxi annotare consuetudines et libertates Belli Montis [6], quas ego [7] et Guido, abbas Sancti Remigii Remensis, de assensu capituli sui, vobis perpetuo tenendas concessimus.

[1]. Statuimus [a] igitur et vobis perpetuo concedimus ut burgensis qui in villa prenominata domum vel extra villam ortum habuerit annuatim nobis [b] duodecim denarios persolvet, videlicet in nativitate Domini sex denarios et sex in nativitate beati Johannis Baptiste, et qui infra tercium diem post terminum assignatum eosdem sex denarios non solverit, per duos solidos forisfactum emendabit.

[2]. Licebit vobis et quibuslibet burgensibus [c] nostris

[1] La numérotation des articles est conforme à celle de Bonvalot. Nous indiquerons dans des notes *numérotées* les variantes présentées par la charte communale de Terron, sauf celles qui sont purement orthographiques. Il existe dans le fonds de St-Remi, I. 120 des rens., un vidimus de la charte communale de Sauville, du 7 avril 1455. Le texte est conforme à celui qu'a publié Varin (*Archives admin.*, I, 474), jusqu'à *in territoriis Baironis, Pontisbarri et Tasnay ego nichil habebo*, puis il insère la loi de Beaumont et une fin modifiée. Nous en donnerons les variantes dans des notes indiquées par des *lettres*.

[2] Petrus, Dei permissione Stti Remigii Remensis abbas, totumque ejusdem loci capitulum, et Garnerius de Vendilio, miles. — [3] Terron. — [4] tradenda. — [5] nos. — [6] de Quercu. — [7] nos vobis.

a) Quilibet burgensis qui... — *b)* michi et ecclesie solvet XII denarios. — *c)* ejusdem ville burgensibus quecumque voluerint emere et vendere licebit.

Digitized by Google

quecumque[1] volueritis ibi emere et vendere libere et quiette, sine guinagio vel tonneio persolvendo.

[3]. De unaquaque falcatura prati singulis[a] annis in festo beati Remigii IIII^or denarii nobis persolventur.

[4][2]. In terra que[b] in exordio ville culta erat de duodecim gerbis duas habebimus ; in terra vero que *(sic)*[c] in nemore extirpastis vel extirpabitis de quatuordecim gerbis duas tantum accipiemus[d].

[5]. Nos quoque furnos[e] ibi faciemus, qui nostri erunt, ubi vos panem vestrum ad quoquendum per bannum afferetis, et de viginti quatuor panibus unum nobis persolvetis[3].

[6]. Molendina eciam ibidem[f] faciemus, quibus factis vos ad molendum illuc per bannum venietis, et de XX^ti sextariis annonarum unum nobis[g] sine farina danda persolvetis[4].

[7]. Si quis accusatus fuerit super decimis vel terragiis male solutis[h] vel de banno molendinorum vel furnorum infracto, juramento proprio se purgabit.

[8].[5i] Adhuc concedimus usum aque et nemoris liberum,

[1] quicumque *(sic)* ibi emere. — [2] *L'art.* [4] *manque.* — [3] Ad furnos nostros panem vestrum ad coquendum per bannum afferetis, et de viginti quatuor unum nobis persolvetis. — [4] Ad molendina nostra per bannum venietis ad molendum. *Entre cet article et le suivant :* Retinebimus autem in manu nostra decimas et terragia ejusdem ejusdem *(sic)* villæ, quæ homines ibidem commorantes propriis vecturis in villam adducent et de vecturis suis non deponent, nisi alter famulorum nostrorum præsens fuerit. Pro decima autem et terragio de duodecim gerbibus *(sic)* duas persolvetis, sicut antiquitus solvi solent. Porro in aquis bannalibus aut in vinariis (*sic pour* vivariis) nostris vobis piscari non licebit. Retinemus etiam tam nos unam quam Garnerius miles unam carruatam terræ. — [5] *Cet article manque.*

a) michi et ecclesie singulis... quatuordecim *(sic)* persolventur. — *b)* que jam culta. — *c)* que de cetero in nemore extirpabitur. — *d)* habebimus. — *e)* furnos bannales faciemus ibi, ubi burgenses panem suum afferent ad coquendum et... persolvent. — *f)* ibi faciemus et illuc burgenses ad molendum venient per bannum. — *g)* nobis dabunt sine farina danda. — *h)* cultis. — *i) Cet article manque.*

Digitized by Google

videlicet a piro de Vaumoresche, qui inter Louverneyum est et Baironem, usque ad corilum ad laufam, et ex inde ad mortuum *(sic)* Semoyam, et ex hinc usque ad noam Galicie, et ex hinc ad Tornemoron, et ex hinc usque ad viam furcatam retro campum Brunelli, et ex hinc ad pirum super chiminum quod ducit ad Pontem Barri, et ex inde usque ad molendinum ad Remontei, et ex hinc usque ad pirum de Valmoresche. Le March eciam cum ceteris prenominatis propter aisancias vestras vobis concedimus.

[9]. In eadem villa omnium [a] vestrum assensu jurati constituentur [b] et major similiter, qui fidelitatem nobis jurabit et de redditibus et de proventibus ville ministerialibus nostris respondebit, sed nec ipse [1] major nec jurati ultra annum nisi de voluntate omnium in officiis suis remanebunt.

[10]. Preterea si cui vestrum placuerit vel aliqua necessitate [c] coactus fuerit suam vendere hereditatem, unum nummum venditor et alium emptor dabit majori et juratis, quorum unum major habebit et alterum [2] jurati.

[11]. Si quis burgensis ad inhabitandum ibi noviter advenerit, in introitu suo unum nummum majori et unum juratis dabit, et ita libere prout ei dividetur a majore accipiet [d] mansuram [3] et terram.

[12]. Statuimus eciam [4] et volumus [e] quod omnis contra quem clamor factus fuerit, si per duos testes legitimos convinci possit, tres solidos dabit, nobis duos et [f] XII^cim denarios adversario.

[13]. Si quis aliquem mendacem dixerit et inde clamor ad majorem et juratos pervenerit, si comprobatus fuerit

[1] *Manque.* — [2] alium. — [3] tenebit masuram. — [4] igitur.

a) assensu omnium burgensium. — *b)* qui ultra annum... *Manque tout ce qui concerne le maire.* — *c)* Si alicui burgensium placuerit vel aliquem *(sic)* in neccessitate. — *d)* per ipiet. — *e)* ego et ecclesia statuimus et in posterum decernimus observandum. — *f)* majory VI d. et adversario VI d.

Digitized by Google

testimonio duorum burgensium, quinque solidos dabit [a], nobis IIII[or] solidos et dimidium, et sex denarios majori. Et si ille testes non habuerit, alter juramento se purgabit.

[14]. Si quis aliquem exlegem [1] dixerit vel aliquid quod equipolleat [b] isti convicio, decem solidos dabit [c], nobis sex solidos, illi cui convicia dixerit duos solidos, majori XII[cim] denarios et juratis XII denarios. Et si ille testes non habuerit, alter solus juramento se purgabit.

[15]. Si quis manus violentas [d] in alium injecerit absque armis, quadraginta quinque solidos solvet nobis XXX[a] VIII[o], majori XII denarios, juratis XII denarios et verberato quinque solidos. Et si verberatus testes non habuerit, alter duorum virorum legitimorum et [e] suo se purgabit juramento.

[16]. Si quis aliquem invaserit armis molutis absque percussione, legitimo testimonio convictus sexaginta solidos persolvet, nobis LVIII, majori XII denarios et juratis XII [f] denarios. Et si legitimo testimonio convinci non possit, juramento duorum hominum et suo se purgabit.

[17]. Et si vulnus ei fecerit, centum solidos dabit [g], nobis IIII[or] libras duos [h] solidos [2] minus, majori XII denarios, juratis XII denarios, vulnerato XX[ti] solidos et expensam pro plaga sananda. Et si testimonio convinci non possit, testimonio VII [i] burgencium se purgabit.

[18]. Et si vulnerator ei membrum absciderit vel eum interfecerit, legitimo testimonio convinctus [3], ipse et sua sub [j] disposicione nostra erunt.

[19]. Si quis se deffendendo aliquem percusserit vel ei sanguinem fecerit, testimonio duorum virorum [k] et suo se

[1] contralegem. — [2] *Ce mot manque.* — [3] convictus.

a) solvet. — *b)* equipollens. — *c)* solvet. — *d)* violenter. — *e)* juramento et suo se purgabit. — *f)* VII *(sic)*. — *g)* solvet. — *h)* duobus solidis. — *i)* VI burgensium et suo. — *j)* in nostra erunt dispositione. — *k)* hominum.

Digitized by Google

purgabit, et si alter voluerit bello resistere poterit.

[20]. Et si ei menbrum absciderit vel ipsum interfecerit se deffendendo, aque judiciò se purgabit, et qui eum accusaverit expensas judicii solvet et in [a] disposicione nostra remanebit.

[21]. Si alter alterum in domo sua invaserit violenter [1], legitimo testimonio convictus centum solidos dabit [b], nobis IIII[or] libras, et ei qui invasus fuerit XVIII solidos, et majori XII denarios et juratis XII denarios [c].

[22]. De omnibus forefactis quibus reum purgare necesse fuerit, testimonio burgencium nostrorum [d] se purgabit.

[23]. Clamans de omni falso clamore tres solidos solvet [e], nobis duos solidos [f] [2], majori VI denarios et innocenti VI denarios.

[24]. De hereditate falso inclamans XX[ti] solidos solvet [g], nobis XVIII solidos, majori XII denarios et juratis XII[cim] denarios.

[25]. Si quis infra fines Quercus [h] [3] alterius hereditatem inclamaverit, nisi per testimonium majoris et juratorum illud probare poterit [4], XX[ti] solidos solvet predicto modo [i], et si alter [5] judicio perdiderit, similiter XX[ti] solidos solvet eodem modo .

[26]. Si quis per diem et annum hereditatem suam sine contradictione hominis in villa manentis tenuerit [k] [6], eam deinceps liberam obtinebit.

[27]. Nulli burgencium Quercus [l] [7] ad aliam [m] justiciam de alio burgense [n] clamorem transferre, quamdiu alter justicie ville stare voluerit, aliquatenus licebit, et si super

[1] violenter invaserit. — [2] *Ce mot manque.* — [3] de Terron. — [4] potuerit — [5] aliter *(sic)*. — [6] tenerit. — [7] de Terron.

a) in nostra erit dispositione. — *b)* solvet. — *c)* *Manque.* — *d)* predicte ville. — *e)* dabit. — *f)* *Manque.* — *g* dabit. — *h)* Salve ville. — *i)* more. — *j)* *Ajoute* dividendos. — *k)* habuerit. — *l)* sepedicte ville. — *m)* alienam. — *n)* in eadem villa manente clamorem transferre licebit... voluerit, et si...

Digitized by Google

hoc ei dampnum fecerit[1], et ei dampnum restaurabit et decem solidos solvet, nobis octo, majori XII denarios et juratis XII denarios.

[28]. Burgensis qui juratus extiterit post terminum suum de omnibus que audierit et viderit non plus quam per diem et annum testimonium jurati portare poterit.

[29]. Si quis de aliene domus incendio vel[a] furto vel de homicidio quoquo modo facto vel de raptu aliquem accusaverit, si de expensis et de hoc quod judicatum fuerit fidejussores dederit, accusatus judicio aque se purgabit. Et si securitatem non dederit, XX[ti] solidos solvet, et si[b] in judicio salvus fuerit, accusator expensas judicii solvet et novem[2] libras.

[30]. Quicquid factum fuerit ante juratos stabile erit absque contradictione.

[31]. Quilibet vendicionem suam usque ad tres solidos[3] sola manu probare poterit.

[32]. Qui res suas alicui crediderit per duos ejusdem ville testes ydoneos usque ad decem solidos probabit.

[33]. Si quis de rebus creditis plus decem solidis super aliquem[c] reclamaverit cum testimonio burgencium[d], alter bello contradicere poterit.

[34]. Si quis res alienas ad Quercum[e][4] detulerit, ille qui reclamabit quantum per duos testes[f][5] de partibus suis probare poterit obtinebit, nisi alter bello resistere potuerit. Quod si unde ablata restituat[6] non habuerit, id quod habet reclamanti dabit nec in Quercu[g][7] remanebit, nisi ejus permissu cujus res abstulerit; salvum tamen conductum de villa habebit[h].

[35]. Si quis contradixerit judicio juratorum et eos de

[1] damnum fecerit ei. — [2] vigenti. *Les trois traductions donnent aussi vingt.* — [3] ad tempus solutionis. — [4] Terron. — [5] legitimos testes. — [6] restituere. — [7] Terron.

a) vel de. — *b)* si accusatus. — *c)* alium. — *d)* duorum burgensium. — *e)* Salvam villam. — *f)* legitimos testes. - *g)* Salva villa. — *h)* accipiet.

Digitized by Google

falso judicio per testimonium juratorum de Bellomonte[a] comprobaverit[1], centum solidos solvent jurati. Si vero eos comprobatos[b] convincere non poterit[c] [2], centum[d] solidos dabit et expensas juratorum, nobis videlicet LX[a] solidos, majori quinque solidos et juratis XXX[a] V.

[36]. Judicium juratorum stabile erit, nisi aliquis accepto statim consilio judicium contradixerit.

[37]. Si quis alterius hereditatem in vadio habuerit per annum et diem, illam servabit et post annum et diem majori et juratis monstrabit, et illi quid de hereditate facturus sit ordinabunt.

[38]. Si quis alicui extraneo injuriam fecerit, si comprobatus fuerit, consideracione juratorum illud[3] emandabit, et si comprobatus non fuerit, juramento se purgabit.

[39] Si quis burgensis de Quercu[e] [4] forum ejusdem ville infregerit, C solidos dabit[f], majori XII denarios, juratis XII denarios, verberato X solidos et si vulneratus fuerit XX[ti] solidos, nobis vero reliquos.

[40]. Si autem[g] extraneus forum infregerit, LX[a] solidos solvet, majori XII denarios, juratis XII denarios, flagellato XVIII solidos, nobis autem reliquos.

[41]. Si quis[h] burgensis ejusdem ville hominem extraneum verberaverit, XL[a] solidos solvet[i], et si extraneus burgensem, totidem[j] solidos persolvet, majori XII[cim] denarios, juratis XII denarios, verberato decem solidos et nobis reliquos.

[42]. Si quis repertus fuerit a custode colligendo racemos alterius vinee et segetes alterius, quinque solidos solvet, nobis IIII[or] solidos et ipsi[k] majori VI denarios et custodi VI. Et[5] si alius quam custos illum[l] invenerit colli-

[1] de Quercu approbaverit. — [2] potuerit. — [3] illum. — [4] Terron. — [5] Quod.

a) Brueriis. — *b)* *Manque.* — *c)* potuerit. — *d)* expensa[s] juratorum solvet et c solidos. — *e)* Salve ville. — *f)* solvet. — *g)* etiam. — *h)* *Manque.* — *i)* *Manque.* — *j)* totidem solvet. — *k)* et ipsi *manquent.* — *l)* eum.

Digitized by Google

gendo, solus[1] juramento se purgabit, et si jurare noluerit[2] V solidos solvet predicto modo[a 3] et dampnum restaurabit consideracione juratorum.

[43]. Et si quis[b] repertus fuerit in orto vel in pomerio alterius dampnum faciendo, XXX[a] denarios dabit, nobis II[os] solidos et majori VI denarios et consideracione vicinorum dampnum restaurabit.

[44]. Et si extraneus colligendo[4] repertus fuerit in orto, vel in pomerio, vel in segetibus, vel in vinea, custodi duos denarios dabit et jurabit se nescire consuetudines[c] ville ; et si jurare noluerit, V solidos dabit, nobis IIII[or] solidos, majori VI denarios et custodi VI denarios.

[45]. Pueri infra quindecim et X annos, si reperti fuerint, XII[cim] denarios solvent juxta disposicionem juratorum.

[46]. Si quis manus violentas[d] in majorem vel juratum injecerit absque ictu armorum, C solidos solvet, nobis IIII[or] libras II[se] solidos minus, percusso XX solidosl majori XII denarios, et aliis[5] juratis XII denarios ; et si eum vulneraverit, ipse et sua in nostra erunt dispositione. Similiter et si juratus burgensem verberaverit, eodem modo plectetur[f].

[47]. Mulier que mulieri convicia dixerit, duorum ve duarum testimonio convicta, V solidos dabit, nobis IIII[or] solidos, majori VI denarios, et ei cui convicia dixerit VI denarios[g]. Et si nummos solvere non potuerit[h 6], lapides portabit ad processionem in camisia sua die dominica[i] ; id ipsum faciet si predictos V solidos solvere noluerit cum possit. Et si viro[7] dixerit convicia, testibus convicta V solidos dabit ; et si vir mulieri convicia[8] dixerit, V solidos solvet simili[j] modo dividendos.

[1] solo. — [2] voluerit. — [3] majori. — [4] *Manque.* — [5] *Manque.* — [6] poterit. — [7] vera. — [8] convitia mulieri.

a) more. — *b) Manque.* — *c)* consuetudinem. — *d)* violentas injecerit. — *e)* duobus solidis. — *f)* punietur. — *g) Ces deux mots manquent.* — *h)* noluerit. — *i) Le membre de phrase qui suit manque.* — *j)* predicto.

Digitized by Google

[48]. Si quis extraneus infra metas ville venerit pro quocumque forisfacto, exepto[a] furto et omicidio, securus suscipietur et tamdiu ibi manebit quoadusque[1] ad locum[2] sibi securum statuetur, et de furto et de omicidio si voluerit eum[3] defendere licebit.

[49]. Si quis de furto per suspicionem accusatus fuerit, nisi testimonio duorum legitimorum virorum[b] se excusaverit, judicio aque se purgabit.

[50]. Si quis de forisfactis supradictis emandacionem solvere nequiverit, id quod habet aufferetur ab eo et per annum et per diem a villa excludetur, et si post annum et diem redire voluerit, consideracione juratorum forisfactum emendabit.

[51]. Si armenta in vineis reperiantur absque incursione XII[cim] denarii[4], si[c] pecus inveniatur VI denarii solventur, et in segetibus similiter; de XII[cim] nos[d] decem habebimus et custos duos, de sex V habebimus et custos unum, et consideracione juratorum dampnum restaurabitur.

[52] Alter alterius vadium accipere non poterit pro debito nisi[e] consensu majoris et juratorum, et si absque assensu eorum illud acceperit[f], X solidos dabit, nobis octo[5], majori XII denarios et juratis XII denarios[g].

[53]. Tabernario in domo sua tantummodo licebit de venali suo vadium accipere, sed extra domum[h] non licebit.

[54]. Si quis repertus fuerit in nemore marrinum faciendo[6], vel carbones, vel cineres, vel aliquid aliud quod extra metas ville velit transducere, exepto quod in novalibus suis, X solidos solvet, nobis VIII,[7] majori XII denarios et juratis XII denarios[i].

[1] quousque. — [2] *A la suite quatre mots remplacés par des points.* — [3] cum. — [4] denarios. — [5] octo solidos. — [6] faciens. — [7] octo solidos.

a) exceptis. — *b) Manque.* — *c)* denarii solventur et pro pecude VI. — *d)* nobis scilicet de duodecim d. X, custodi II[os]; nobis quoque de VI d. quinque et custodi I d. — *e)* sine. — *f)* absque eorum acceperit assensu. *g) Manque.* — *h)* domum suam. — *i) Ces deux mots manquent.*

Digitized by Google

[55]. Burgenses omnes in equitatum nostrum proficiscentur, ita quod ipsa die qua a domibus suis egressi fuerint ipsa eciam[1] vel in sequenti die ad domos suas possint remeare.

[56]. Concedimus[a] etiam ut medietatem universorum forisfactorum ob municionem ville duo fideles burgenses percipiant, qui omnium assensu ad hoc constituentur[2], et hii duo burgenses et serviens noster[3] predictam medietatem forisfactorum in usus municionis ville expendent.

[57]. Major et jurati quoad officiis suis fungentur unusquisque eorum[4] masuram[5] unam et ortum unum libere et quiette possidebunt[6].

[1] *Manque.* — [2] constituantur. — [3] nostram. — [4] *Manque.* — [5] domum. — [6] *Tout ce qui suit est remplacé dans la charte de Terron par les paragraphes suivants :*

Concedimus etiam propter aisantias nostras (*sic pour* vestras), exceptis domibus nostris cum appendentiis earum et terris ad nos pertinentibus ab antiquo, quidquid habemus in territorio de Terron pro pascuis et utilitatibus vestris, ita quod pro habitatione caponem unum nobis persolvet (*sic pour* persolvetis ?) annuatim in nativitate Domini. Ham (*sic*) autem libertatem vobis concedimus salvo eo quod comes Regisistensis inibi percepturus est ratione salvamenti.

Prœterea, ad tollendum totius contentionis materiam, si quid questionis emerserit quod in hoc autentico non contineatur, laudamus et approbantes constituimus ut unus major, septem scabini et tresdecim jurati cons-[ti]tuantur, qui hoc ad honorem et utilitatem nostram et villæ discernant et discutiant, et quod decreverint stabile erit. Qui eis contradixerit XII denarios solvet, nobis sex et sex villæ munitioni, et quod decreverint stabit.

Ut igitur hœc omnia firmum obtineant in perpetuum vigoris munimentum, nos prœsentem paginam juratoria cautione interposita sigillorum nostrorum appensione communivimus. Actum apud Sanctum Remigium Remensem anno Incarnationis dominicœ millesimo ducentesimo, mense martio.

Scellé de trois scels en las de soye verte et rouge. (*D'une autre écriture* Pour coppie dont j'ay la grosse en parchemain comme a moy appartenant. En foy de quoy j'ay signé la présente à Paris, le cinq octobre mil sept cent deux. M. Hennequin. Colbert de Terron.

a) Cet article est rejeté après l'art. 58. Volumus et ut...

Digitized by Google

[58]. Preterea[a] ad tollendam tocius contencionis materiam[b], si quid questionis emerserit quod in hoc autentico non contineatur, laudamus et[c] approbantes constituimus ut majoris et juratorum consideracione XL[a] discreti burgenses constituantur, qui hoc ad honorem et utilitatem nostri et ville discernant et discuciant, et quod decreverint stabile erit. Qui eis contradixerit XII[cim] denarios solvet, nobis VI et sex ville municioni, et quod decreverint stabit.

Ut[d] igitur hec omnia firmum obtineant in perpetuum

a) Ad excludendum. — *b)* importunitatem. — *c)* et volumus. — *d)* *Le vidimus de la charte de Sauville transcrit l'art. 56 à la suite de l'art. 58, puis ce qui suit :* Universis notum esse volo ego prefatus Hugo Regitestensis comes quod universa que prefacte *(sic)* ecclesie in predicta villa possideo quemadmodum prenominata sunt neque per feodum neque per aliam donacionem seu alienacionem de manu mea dimittam, sed penes me et heredem meum qui in comitatu mihi succedet jure perempni sepedicte ville medietas remanebit. Ut autem hec omnia firmum et inconvulsum obtineant in perpetuum vigoris munimentum, ego juravi et Galcherus monachus de Escharcenno *(sic)* juravit in animam predicti Guidonis abbatis et cappituli sui quod nos legem subscriptam ratam habebimus et inconvulsam observabimus. In cujus rei testimonium ego presentem paginam sigilli mei appensione communivi. Actum anno Verbi incarnati millesimo ducentesimo nono.

Nous frere Thierry Moulin, prieur des Preys empres Louverny, maistre Jacques Casaut, maistre es ars et bacheler *(sic)* en theologie, curé du Chesne, Pierre Gobert, juré du roy nostre sire en son bailliage de Vermendois, et Guillaume de Caisaut, notaire forain de la venerable court de Reims et maistre des escholes dudit Chesne, aprouvons et affermons soubz noz signes manuelz cy mis le VII[e] jour d'avril l'an mil IIII[c] cincquante cincq ceste presente lettre de coppie estre la vraie coppie de la chartre de Sauville, laquelle avons collacionné et leute de mot apres autres encontre le propre original de laditte chartre a la requeste de Jehan Orillon maire, Remy Poullain, Thomas Balocier, Poncelet Noblet, Thierry Oudart, Jehanno Brabant, Robin Lebé et Poncelet le Droguerre, eschevins dudit Sauville. Aussy approuvons et certifions laditte chartre estre seinne et enthiere de seel et d'escripture, seellée en cire verde pendant a las soye, empr[einte] par l'endroit du seel de l'impression et armes du contte Hug[ues], jadis contte de Rethest et seigneur de laditte ville de Sauville, et a l'envers dudit seel des armes de Rethelois. Fait et signé par nous a cause et aprobacion de verité, a la requeste des dessus nommez maire et eschevins, pour eaulx valoir ce que raison donra.

Digitized by Google

vigoris munimentum, ego supradictus Hugo Regitestensis comes presentem paginam juratoria caucione interposita sigilli mei appensione munivi. Actum apud Altum Montem anno incarnacionis Dominice millesimo ducentesimo sexto, mense marcio.

En tesmoing de ce nous bailli dessus dit a la relacion desdis tabellions avons seellé ce presente escript du seel et contreseel dudit bailliage, qui furent faites l'an et le jour dessus dis.

J. Richart Collation est faite J. Flouret

III

1212, février

Accord entre le comte de Rethel et l'abbé de Saint-Remi sur le défrichement en faveur des bourgeois du Chesne de la forêt environnante.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin. Fonds de St-Remi, 70 des renseignements.

Guido, Dei permissione beati Remigii Remensis dictus abbas, omnibus qui presentes litteras inspexerint in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod cum haberemus quandam contentionem adversus Hugonem, comitem Regitestensem, super quadam haya que est circa Quercum, tandem contentio illa sopita est in hunc modum. Determinatum siquidem est quod tota haya illa sicut divisa est et reliquum nemus quod est infra Quercum et metas suscriptas relinquentur et deliberabuntur aisentiis de Quercu. Hee sunt mete : de Tornemorun usque ad Machuas Rohardi, et ex hinc usque ad portas Richeri, et ex hinc usque ad la Leuteuse, et ex hinc sicut la Leuteuse

Digitized by Google

se comportat usque ad montem Gontremelli. Totum vero nemus illud quod est infra metas predictas extirpabitur ab instanti festo beati Remigii in duos annos. Villicus de Quercu, scabini et jurati, cum quibus nos et comes duos famulos habebimus, qui cum eis modiatas predicte terre deliberabunt burgensibus apud Quercum manentibus quibus scilicet necessarium fuerit et extraneis qui in eandem villam causa manendi venerint. Burgenses illi quibus prefate modiate dabuntur ipsi in eis usuarium suum habebunt ad edificia sua facienda et ad comburandum, donec totum nemus extirpabitur, ita tamen quod nec dare nec vendere poterunt. De una quaque modiata comes percipiet XX^ti^ solidos, in quibus nos nichil habebimus. Nos vero nobis retinemus decem modiatas terre ob voluntatem nostram faciendam, salvo terragio comitis. Quod ut ratum sit, presentes litteras sigilli nostri appensione communivi. Actum anno gratie M° CC° XI°, mense februario.

IV

1213-1214, mars

Notification par le comte de Rethel Hugues II du bornage du terroir du Chesne par les arbitres désignés avec l'abbaye de Saint-Remi.

Orig. scellé de cire jaune sur lacs de soie bleue. Fonds de St-Remi, l. 67, n° 2. — Copie au cartulaire A de St-Remi, p. 497.

Ego Hugo, comes Regitestensis, notum fatio omnibus litteras istas inspecturis quod cum discordia esset inter me et ecclesiam Sancti Remigii Remensis super metis de Quercu, tandem compromisimus in bonos viros Anserricum de Arceiis, subdecanum Trecensem, et Warnerum elemosinarium, salvis cartis et articulis qui continentur

Digitized by Google

in eisdem cartis quas ego habeo ab ecclesia et a me habet ecclesia dicta. Quorum arbitrio mete in hunc modum sunt disposite inter territoria de Tasnaio et Ponbair et Bairon a piro que est foris Quercum usque ad metam que est in monte de Centvaus, ab hinc usque in fundum de Centvaus, ab hinc usque ad viam furcatam que tendit de Bairon ad Quercum, et ab hinc usque ad campum Rohardi, et ab hinc usque ad mortuam Semoiam, ultra quas in territoriis de Tasnaio et Ponbair et Bairon de terragiis nichil reclamabo. Hoc autem de voluntate predictorum sigilli mei appensione roboravi. Actum anno gratie millesimo ducentesimo tercio decimo, mense martio.

V

1230, juin

Accord entre les abbayes de Saint-Remi et de Mouzon sur le partage des chapons du Chesne, des terrages de Nuemeis, et des profits du moulin de la Barbonne.

Orig. scellé de deux sceaux de cire jaune sur doubles queues de parchemin. Fonds de St-Remi, l. 67, n° 3. — Copie au cartulaire A de St-Remi, p. 502.

A. Dei paciencia Mosomensis ecclesie minister humilis totusque ejusdem loci conventus omnibus Xristi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod cum esset discordia inter nos ex una parte et ecclesiam beati Remigii Remensis ex altera super quibusdam caponibus de Quercu, in quibus dicebat ecclesia nostra se medietatem habere, et terragiis de Nuemeis et proventibus molendini de la Barbenne *(sic)*. tandem, interveniente bonorum virorum consilio, in viros discretos Johannem de Bairon et Godinum de Pontbar

Digitized by Google

super dictis caponibus, terragiis et proventibus sub pena quadraginta librarum Remensium ab utraque parte extitit compromissum. Qui, deliberatione prehabita et inquisita plenius veritate, arbitrati sunt in hunc modum. Determinatum est siquidem quod in caponibus de Quercu nos percipiemus quartam partem ; ecclesia vero beati Remigi Remensis tantumdem percipiet, scilicet quartam partemi comiti Regitestensi sua parte integra remanente, et hoc pro pascuis de Quercu que sunt a Quercu usque ad metam de Pagneu de mont Contremiau. De terragiis autem de Nuemeis, quod divisum est a Quercu usque ad Tornemeron et usque ad la Machue Rohart, et de la Machue Roart usque ad portam Richier et usque ad la Letuese, et de la Letuese secus rivum usque ad pontem Caprarum, et de ponte Caprarum usque ad Quercum secus fossatum, nos percipiemus quartam partem, ecclesia vero beat, Remigii Remensis tantumdem percipiet, videlicet quartam partem. De proventibus autem molendini de la Barbonne determinatum est quod ecclesia nostra octavam partem percipiet et ecclesia beati Remigii Remensis tantumdemi scilicet octavam partem, salvo jure fundatoris. Sciendum est autem quod in dicto territorio, molendino et pascuis bannum habet atque justiciam ecclesia beati Remigii Remensis, ecclesia vero nostra neque bannum neque justiciam poterit reclamare. Huic autem arbitrio utraque pars consensit, bona fide promittens quod dictum arbitrium sicut bene promulgatum est de cetero fideliter observabit. In cujus rei testimonium et munimen presentes litteras sigillorum nostrorum appensione duximus roborandas. Actum anno gracie millesimo ducentesimo tricesimo, mense junio.

Digitized by Google

VI

1322, 10 décembre

Accord par lequel l'abbaye de Saint-Remi permet aux habitants de Terron-sur-Aisne de conserver un pressoir établi sans son congé, à condition d'en rendre dix sous parisis par an.

Orig. scellé de cire brune sur double queue de parchemin. Fonds de St-Remi, l. 405, n° 130.

Universis presentes litteras inspecturis officialis curie venerabilis viri domini Neapoleonis de Romangnia, Remensis ecclesie archidiaconi, salutem in Domino. Noverint universi quod cum viri religiosi abbas et conventus monasterii Sancti Remigii Remensis saisivissent et in manu sua posuissent, in quantum ipsos tangebat, torcular et persorium, gallice *persuir*, situatum in villa de Terronno subtus Eschersonnum[1], inter domum Henrici filii Bauderi Blihart ex una parte et graingiam Warnessonni de Quatuor Campis clerici ex altera, quod torcular burgenses, homines et habitantes dicte ville de Terronno fecerant fieri de novo in dicta villa, dictis religiosis asserentibus hoc eisdem non licuisse et quod hoc facere fieri non debuerant, et propter hoc illud torcular saisiverant, prout eis[2] licebat tam de notoria consuetudine quam de jure, tanquam dominis dicte ville in omnibus pro media parte, et in quantum ipsos *(sic)* pertinebat, maxime cum in dicta villa de Terronno non sit nec fuit corpus nec communia nec gallice *cors*[3], dictis hominibus et habitantibus asserentibus quod hoc eis licebat facere fieri prout factum fuerat et habere et detinere. Cumque discordia super hoc

[1] Echarson, com. de Vrizy, cant. de Vouziers (Ardennes).
[2] Ms. *eos*.
[3] Ms. *cris* ou *oris*. La restitution n'est pas douteuse.

Digitized by Google

verti speraretur inter ipsos religiosos et dictos homines et habitantes, tandem coram Alberico de Dizy, curie predicte fideli notario jurato, ad hoc a nobis specialiter deputato et evocato, pro bono pacis et concordie propter hoc personaliter constituti, Colardus de Harceyo, major dicte ville de Terronno, Perre us dictus Clochete, Gerardus de Siy, Colinus dictus Colessars, Renaudinus filius quondam Bueveleti, Johannes dictus Porches, Herbelotus filius quondam Gerardi de Baironno, et Hussonnus faber, scabini ejusdem ville de Terronno, Stefanus dictus Chochons, Jehennellus gener Wauteronni, Johannes lanarius, Stefanus dictus Pyote, Henricus dictus Blihars, Wauteronnus de Buirier, Jaqueminus dictus Pilars, Jehennotus dictus Chambriers, Petrus carpentarius, Colardus dictus li Convers, Perro dictus la Molée, Rauletus filius dicti Chambrier, jurati ejusdem ville de Terronno, Beffridus, Gerardus dictus li Rousselés, Johannes boulengarius, Adam de Ochia, Therricus dictus li gros varlés, Poncardus dictus Poirés, Prioullus furnarius, Warinus dictus de Gerimont, Richardus parmentarius, Martinus frater domini Egidii, quondam curati de Terronno, Ludetus claudus, Ludetus faber, Ludetus filius quondam Haimmardi, Ponceletus filius Ermengie, Theobaldus de Allicourt, Miletus corvisarius, Jehennotus filius quondam dicti Le Timois, Johannes de Fontenoy, Aelidis la Molée, Marota relicta dicti Chambrier, Poncia dicta la Prestesse, Dommelota relicta dicti Payen, Maheudis relicta Symonini, Wederonna filia Colini telarii, Wedelina filia Colini dicti Wapit, et Wedelina relicta magistri Bauderi clerici, burgenses, homines et habitantes dicte ville de Terronno, major et sanior pars burgensium, hominum et habitantium dicte ville de Terronno, recognoverunt et asseruerunt pro communi utilitate dicte ville et communi assensu eorumdem se cum dictis religiosis, in quantum ipsos religiosos tangit, super hiis et dicto torculari concordasse, composuisse, convenisse hoc modo, videlicet quod dicti burgen-

Digitized by Google

ses, homines et habitantes dicte ville de Terronno habebunt et tenebunt imperpetuum dictum torcular seu persorium tanquam suum cum ejus pertinentiis, exitibus et commodis. Propter que et mediantibus predictis dicti burgenses, homines et habitantes reddent dictis religiosis decem solidos parisiensium annui et perpetui census, solvendos ab ipsis burgensibus, hominibus et habitantibus preposito religiosorum virorum predictorum de Eschersonno predicto qui fuerit pro tempore, seu ejus mandato, quolibet anno imperpetuum in domo dictorum religiosorum de Eschersonno predicto, in die octabarum Nativitatis Domini, et hoc pro tali jure seu parte quod vel quam dicti religiosi possunt habere in dicto torculari seu persolio, et in quantum potest et debet ad ipsos pertinere ratione dicte Terrondie. Et dictos decem solidos annuatim ex causa predicta promiserunt coram dicto notario dicti homines, burgenses et habitantes per fidem suam super hoc prestitam solvere et reddere modo ac forma ac die et ex causa predictis, additis suis juramentis et per obligationem omnium bonorum suorum mobilium et immobilium, presentium et futurorum, ubicunque sint, fuerint et poterunt inveniri, tali modo quod dictum torcular seu persorium cum ejus appenditiis dicti burgenses, homines et habitantes debent retinere perpetuo bene et sufficienter, et hoc promiserunt, suis propriis sumptibus et expensis. Et si forte contingeret, quod absit, quod dictum torcular seu persorium frangeretur vel comburetur et ad nichilum redactum fuerit vel aliqua pars ejus quovis modo, casu fortuito vel alia quacunque causa, aut dicti homines, burgenses et habitantes essent negligentes, defficientes vel remissi de reficiendo dictum torcular seu persorium, et de ponendo in statu sufficienti et retinendo ut predicitur, aut de solvendo dictam pecunie summam modo et forma, die et loco predictis, in toto vel in parte, et ipsi fuissent super hoc ex parte dictorum religiosorum requisiti seu eorum mandatum, dicti homines, burgenses et

Digitized by Google

habitantes coram dicto notario consenserunt et voluerunt quod ipsi dictis religiosis propter hoc solverent duos solidos parisiensium pro emenda et nomine emende. Quam emendam et deffectus solutionis et promissionis predictarum et quicquid defficeret eisdem religiosis de premissis et occasione premissorum major et scabini fautabiles, gallice *fautables*, dicte ville de Terronno possent et deberent levare, expletare de dictis burgensibus, hominibus et habitantibus et eos constringere per captionem et pinoraticiam bonorum ipsorum, tam mobilium quam immobilium, et de faciendo si placet de predictis legem dicte ville et etiam ipsos constringere de retinendo dictum torcular et appenditias ejusdem et reponere in statu debito, ut est dictum. Et si major et scabini non solverent seu solvi facerent preposito de Eschersonno predicto vel ejus mandato dictam emendam de duobus solidis predictis et quod deficeret solvendum de dictis decem solidis ad terminum predictum, vel quod dicti homines, burgenses et habitantes non reposuissent in statu sufficienti dictum torcular seu persolium ut est dictum infra quindecim dies post dictas octabas dicte Nativitatis Domini, dicti religiosi vel eorum certum mandatum poterunt constringere, capere, gagiare, vendere, distrahere et alienare, constringi, capi, gaigiari, vendi, distrahi et alienari facere tantum de bonis dictorum burgensium, hominum et habitantium, quod dicti religiosi vel eorum prepositus supradicti *(sic)* plenam et integram satisfactionem habuissent seu habeant de dicta emenda et de hoc quod defficeret solvendum de premissis, usu, jure vel consuetudine dicte ville de Terronno contrariis non obstantibus. Et in premissis omnibus et singulis dicti burgenses, homines et habitantes dicte ville de Terronno coram dicto notario consenserunt per fidem suam specialiter et expresse, et assignaverunt.... et.... renunciaverunt.... In quorum omnium testimonium sigillum dicte curie presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domini

Digitized by Google

millesimo trecentesimo vicesimo secundo. feria sexta post festum beati Nicholay hyemalis.

Albericus de Dizy.

VII

1324, juin

Sentence des maire et échevins du Chesne, absolvant de meurtre deux habitants de ce village, conformément à la décision des échevins de Beaumont.

Vidimus de février 1325. Arch. Nat., JJ. 62, n° 229.

A tous ceuls qui ces presentes lettres verront et orront li maires et li eschevin de la ville du Chaine salut et cognoissance de verité. Comme par cas de fortune et de mescheance, si comme on disoit, Juliete, fille Jehannet de Guiencourt, fil Gobin Des Jardins qui fu jadis, demourans en l'ostel Thomassin Jehey dou Chaine et servans au dit Thomassin, eust esté blecié et navré a mort, la quele chose vint a nostre cognoissance par la fame de la ville, sachent tuit que nous, la chose seue, alasmes hastivement en l'ostel du dit Thomassin et enqueismes diligeanment a la dite navrée qui ce li avoit fait, et la fu sa mere et plusieurs bonnes gens. Et elle nous respondi que par la mort que elle attendoit et sus la dempnacion de s'ame que elle estoit chute par mescheance sus un estot qui blecié l'avoit, et se doutoit de mort, et que li diz Thomassins, Marse, sa fame, tout li enfant de laiens et toutes les bestes et toutes autres gens en estoient sans courpe, ne riens ne leur en demandoit. Et puis asses tost apres la dite Juliete alée de vie a mort, pour toutes soupeçons oster et que nous ne fussiens repris de negligence de fere justice, nous mesimes la main aus diz Thomassin et Marse, sa fame, et les mesimes

Digitized by Google

en prison close, et saisimes tous leur biens estans en nostre juridicion et en fesimes inventoire. Et ce fait, li diz Thomassins et Marse nous requirent instanment que nous leur feisseins hatif droit, car il se disoient estre sans courpe de ce fait. Nous sur ce en [1] deliberacion de conseil par nous et par les jurés du Chaine leur fesimes demande sus la soupeçon de la mort de la dite Juliete, et il proposerent leur defenses et leur resons a fin de leur delivrance sur ce, et ces choses mises en jugement par devers nous, nous n'en fumes mie sages. Pour quoy nous, a l'instant restedes diz Thomassin et Marse, sa fame, alasmes quea nos maistres le maieur et les eschevins de Biaumont, aus quelx nous avons nostre ressort en caz des quielx nous ne sommes mie sages, et leur recordasmes tout le fait de point en point. Li quel recort et la qualité du fait oit et entendut par grant deliberacion de leur conseil et des jurés de Biaumont pour ce especialment appellés et assemblés, nous chargerent et anseingnerent et par jugement fait entre euls que nous delivrisseins a plain les diz Thomassin et Marse, sa fame, et tous leur biens que nous aviens saisis de la soupeçon du fait de la mort de la dite Juliete et de la meschance dessus dite. Les quielx Thomassin et Marse, sa fame, avec leur diz biens nous maire et eschevins du Chaine desur diz avons delivrés et absous par jugement fait de par nous en la ville du Chaine et par le conseil de nos diz maistres de Biaumont de toute la soupeçon du fait desur dit. En tesmoingnage de la quele chose, nous maires et eschevins du Chaine desur diz par l'acort des jurés de la ville du Chaine avons seellé ces presentes lettres du seel de la dite ville du Chaine, qui furent faites en l'an de grace Nostre Seigneur mil trois cens vint et quatre, ou mois de juing.

[1] Le ms. porte bien *en* et non *eu*.

Digitized by Google

VIII

1326, 26 juillet

Sentence des maire et échevins du Chesne, absolvant après avis des jurés du Chesne et des échevins et jurés de Beaumont, Perresson Jorresson et sa femme de coups et blessures ayant entraîné la mort.

Vidimus d'avril 1327. Arch. Nat., JJ. 64, n° 587.

A touz ceux qui ces presentes lettres verront et orront li maires et li eschevin de la ville du Chaine salut et cognoissance de verité. Sachent tuit que comme nous euissons *(sic)* pris et tenissiens en prison clause et serrée par devers nous Perresson dit de Jorresson, de Chastillon, manent au Chaine, et Yzabin, sa fame, sur la soupesson de la mort Jehan dit Chardon du Chaine, clerc, et tenissiens encor le dit Perresson Jorresson en prison sus la soupeçon de la mort Aaliz, jadis fame dou dit Perresson, et les euissiens tenuz par lonc temps en prison sur les diz cas, li diz Perressons et Ysabins nous requerirent et firent requerre a grant instance que, comme il fussent et eussent esté par lonc temps prisoniers et ne seuissent, n'avoient peut savoir la cause, que nous leur vousissiens declarer pour quoy et fere ce qu'il appartenoit a justice. Et nous sur ce les diz Perresson et Yzabin feismes amener en jugement par devant nos *(sic)* et leur feismes les demandes qui s'ensuivent: Perressons et Yzabins, nous vous avons mis et tenons prisonniers sur ce que Jehan dit Chardon dou Chaine, clerc ou temps qu'il vivoit, blesastes, batistes et afolastes, de la quelle bleseure, bateure et afoleure li diz Jehans Chardons a receut la mort, si comme fame et comune renommée labeure encontre vous, et encor, Perresson Jorresson, vous tenons nous sur ce que Aalis, jadis vostre premiere fame, batites et blessates, pour quoy de la dite bateure et

Digitized by Google

blesseure la dite Aaliz heut et receut la mort, si come on dit, et seront les choses dessus dites seues souffisamment, se mestiers est, et ainsi irons nous avant ainsi comme raisons et justice voudra. Li quiex Perressons et Yzabins proposerent plusieurs raisons a fin de leur delivrance, en disant qu'il mettoient jus touz vilainz faiz et touz cas de crime, et maintenoient que des cas dessus diz il estoient sanz courpe, purs et innocens, et s'il estoit aucuns ou aucune qui des diz cas les vausist approchier par voie d'acusacion ou autrement qui feist a recevoir, il s'en defendroient souffisamment par eux ou par autre qui fere le pourroit et devroit a l'eswart de nous maieur et eschevins dessus diz, mais il ne veoient nullui qui les approchast des diz cas que nous de nostre office, et ainsi il devoient avoir leur purgacion, si comme il disoient et en demandoient droit. Et seur ce nous demandasmes aus dessus diz Perresson et Yzabin se des diz cas il se vouloient mettre en enqueste, li quiex respondirent ainsi que de l'oneur de leur corps ne se metroient il ja en enqueste, combien que des diz cas il feussent purs et innocens. Et toutevoie nous, qui touz jourz vourrions garder justice, punir les mauvais et absoldre les bons, feismes d'office sus les diz cas une informacion secrete a toutes les persones que nous poimes savoir et presumer qui en pouoient savoir, les quelles personnes furent jurées, requises et examinées diligemment sus les cas dessus diz. Et la dite informacion faite comme dit est apportée par devers les quarente hommes jurez et le conseil de la ville du Chaine, icelle informacion veue et examinée diligemment, par la quelle li dessus dit Perresson et Yzabin [1] qui des diz cas les vousist approchier ne empeschier par voie d'acusacion ne autrement, conseillié nous fu des diz quarente hommes jurez et dou dit conseil de la dite ville dou Chaine que nous

[1] Le copiste a dû passer quelques mots.

Digitized by Google

les dessus diz Perresson et Ysabin deviens bien recevoir a loy et a criées. Et nous par le dit conseil les y receusmes et feismes crier sollempnelment par nostre serjent en plain marchié au Chaine, en presence de nous, par quatre mercredis jours de marchiet en la dite ville du Chaine et par trois quinzaines, que nous tenions en prison par devers nous les dessus diz Perresson et Yzabin, sa fame, sus la soupesson de la mort Jehan dit Chardon du Chaine, clerc, et teniens encor le dit Perresson Jorresson sus la soupesson de la mort Aalis, jadis fame du dit Perresson, et se il estoit aucuns ou aucune qui des diz cas les vausist approchier, nous en feriens quant que raisons et justice voudroit. A la quarte criée Jehannoz diz mestres Sades et Mahaus, freres et seurs au jadit Jehan Chardon, vinrent par devant nous, en disant par voie de pure denonciacion que jour de la feste Saint Symon et Saint Jude derrenierement passée li diz Perressons et Ysabins avoient Jehan jadit Chardon, leur frere, clerc, batut, bleciet et vilenet cruesement, pour quoy il creoient que de la dite bleceure et bateure i diz Jehans Chardons avoit eut et receut la mort, etl nous requeroient que les choses dessus dites nous portissiens par devers noz maistres le maieur et les eschevins de Byaumont, la ou nous ressortissons. Et seur ce il fu demandé de par nous aus diz Jehannot et Mahaut freres et a plusieurs amis charnés du dit Jehan Chardon qui la estoient presenz [1], respondirent que non et quanques il en avoient dit il avoient dit par voie de pure denonciacion. Et seur ce nous, veues et regardées les choses dessus dites, par le conseil des quarente hommes jurez de la ville du Chaine nous en alasmes a noz maistres a Byaumont, le maieur et les eschevins dou dit lieu, leur contasmes et recordasmes de point en point tout le dit proces en la maniere dessus dite. Li quiex maires et

[1] Ici encore il doit y avoir une omission du copiste.

Digitized by Google

eschevins de Byaumont, pour ce appellez avec yaus les quarente hommes jurez de la ville de Byaumont, veut tout le dit proces et examinet diligemment la qualité dou fait et tout quant que de raison les peut mouvoir. eu sur ce deliberacion et avis, nous chergarent et consillarent par jugement fait entre eux sus les cas dessus diz. Et nous revenuz au Chaine feismes amener lez diz Perresson et Yzabin en jugement par devant nous et feismes narracion de tout le proces en la maniere dessus dite, et leur demandasmes se seur les choses dessus dites il vouloient oir droit en la maniere que noz diz maistres de Byaumont le nous avoient conseillet et chargiet, li quiex Perressons et Yzabins respondirent que oil, et nous demanderent droit sur les choses dessus dites a grant instance. Et sur ce nous de par noz diz maistres de Byaumont sentenciasmes et prononciasmes en la maniere qui s'ensuit, que veue la dite informacion secrete que nous aviens faite encontre les diz Perresson et Yzabin, sa fame, comant il en ont esté receut a loy et a criées, comant li diz Perressons et Yzabins avoient esté criez sollempnelment par quatre criées et par trois quinzaines comme dessus est dit, comant dedanz le temps des dites criées nuls n'estoit venuz avant encontre les diz Perresson et Izabin par voie d'acusacion en faisant partie, veut le temps de la longue prison que li diz Perressons et Yzabins avoient soustenuz, veut et regardet la qualité des diz faiz et quant que de raison peut noz diz maistres movoir, que li dessus dit Perressons et Yzabins, sa fame, estoient et devoient estre quittes et absols des cas dessus diz, et que la mains devoit estre ostée de leur corps et de leur biens, qui pour les cas dessus diz assise y estoit. Et nous, en acomplissant et enterinant le dit jugement, absolons et avons absolz des diz cas les dessus diz Perresson Jorresson et Yzabin, sa fame, ostons et avons osté nostre main a plain de leur corps et de leur biens, qui pour les cas dessus diz assise

Digitized by Google

y estoit. En tesmoignage des quelles choses, nous avons seellé ces presentes lettres du seel de la dite ville du Chaine, qui furent faites et données en l'an de grace Nostre Seigneur mil CCC vint et sis, le samedi devant la este Saint Pierre en chaiere.

IX

1342, 26 avril. — 1349, 28 mars

Requête adressée par la communauté du Chesne à l'archevêque de Reims pour obtenir l'établissement de la chapelle Saint-Thomas à l'Hôtel-Dieu du Chesne ; ordonnance conforme de Renaud de Vienne, vicaire général de l'archevêque.

Vidimus du 2 avril 1349, sous le sceau de l'officialité de Reims. Fonds de St-Remi, l. 70 des renseign.

Datum per copiam sub sigillo curie Remensis anno Domini Mo CCCo quadragesimo nono, feria quinta post Isti sunt dies :

A reverent pere en Dieu monsigneur Jehan, arcevesque de Reins par la grace de Dieu, et a honnourable, discrete et honneste persone monsigneur Renaut de Vienne, tresorier de l'eglize de Reins, commissaire especial en ceste partie dou dit reverent pere, li maires, li eschevins, li jurés et la communautés de la ville dou Chaisne, de la dyocese de Reins, honneur, obedience et reverence et leur service apparilliet. Tres chiers et reverent signeurs, comme li enfans et li amis charnels Thoumassin jadis Jeheit ayent fondeit ou entendent a fonder une chapelerie en la ville dou Chaisne pour l'arme dou dit Thoumassin, et vous, sires tresoriers, ayes commis a Baudesson Buevelet que il enquerist a nous par nos seremens et as

Digitized by Google

autres en quel lieu elle seroit plus pourfitable, et nous ayens tesmoingniet par devant lui qu'elle soit plus pourfitable a chanter et a faire l'office devine en la Maison Dieu fondée nouvelment au Chaisne, et ayens respondu au dit Baudesson que nous baillerons chambre ou lieu souffissant en la dicte Maison Dieu au chapelain qui tous jours deservira la dicte chapelerie perpetuelment. Nous tous ensamble doucement et humblement vous supplions et prions que la dicte chapelerie en la dicte Maison Dieu vous vueullies et vous plaise a instituer et ordener et commander que elle soit la deservie et instituer et faire et ordener seur ce ce que bons vous samblera. Et nous sommes apparilliés a faire ce que dessus est dist, c'est a savoir baillier et administrer chambre ou lieu souffissant en la dicte Maison pour le dit chapelain ainsi comme dessus est dist, et vous supplions que vous ceste premiere fois la vueullies donner et ottroier a Jehan, le fil le di Thoumassin, a consolation de l'ame de son pere devant dit. En tesmoingnage des quels choses nous avons mis le seel de nostre ville dou Chaisne a ces lettres presentes qui furent faites l'an de grace Nostre Signeur mil trois cens quarente et deus, le venredi apres la feste Saint Marc evvangelistre.

Item per copiam :

Universis presentes litteras inspecturis Reginaldus de Viana, thesaurarius ecclesie Remensis, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus reverendi in Xristo patris ac domini Johannis, Dei gracia Remensis archiepiscopi, a suis civitate et dyocesi Remensibus notorie nunc absentis, salutem in Domino. Noverint universi quod nos, testimonio relatuque fide dignorum, et specialiter ad relationem, assertionem ac supplicationem et oblationem dilectorum nostrorum juratorum, majoris, scabinorum et tocius communitatis ville de Quercu, dicte Remensis dyocesis, nobis factas, etiam in scripto et per litteras sigillo dicto-

Digitized by Google

rum majoris, scabinorum, juratorum et tocius communitatis ac dicte ville sigillatas, quibus et contentis in eisdem fidem plenariam adhibuimus et etiam adhibemus quoad hoc, quibus nostre presentes sunt infixe, quamdiu capellaniam ad honorem beati Thome apostoli et ob remedium anime in remissionem peccatorum Thoumassini quondam dicti Jeheit de Quercu, jam diu est occisi per quosdam malefactores, ut dicebatur, in domo Dei sita in villa de Quercu, in qua debiles et infirmi recipi consueverunt, ordinavimus auctoritate dicti reverendi patris tunc fundendam et nunc ibidem fundatam et de certis bonis competenter dotatam, et auctoritate predicta hujusmodi fundationi et dotationi auctoritatem dicti reverendi patris ac nostram interposuimus pariter et decretum. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie Remensis quo utimur in hac parte duximus apponendum. Datum per nos Reginaldum vicarium predictum ex relatione Johannis de Montelandone, clerici, curie Remensis apparitoris, anno Domini millesimo CCC^mo^ quadragesimo nono, sabbato post dominicam qua cantatur Letare Jherusalem et post Annunciationem dominicam [1].

Per copiam collatio facta est.

J. de Septem Salicibus [2] (?)

X

1378, 15 septembre

Procuration donnée par la communauté du Chesne pour renoncer à un procès avec le gouverneur de Rethe-

[1] C'est le 28 mars 1349 qu'a lieu cette concordance ; Pâques étant le 12 avril, c'est une nouvelle preuve de l'emploi du style de l'Annonciation

[2] Le ms. porte *S* et une abréviation.

Digitized by Google

lois sur les franchises des manants venus des villes de gîte.

Orig. jadis scellé sur double queue de parch. Fonds de St-Remi, l. 70 des renseign.

A touz ceuls qui ces presentes lettres verront et orront Drouars de Haynnaut, conseillers du roy nostre sire et [garde du seel de la baillie de Vermendois a Laon establi de par icelluy seigneur salut. Sachent] tuit que par devant nostre amé et feal Jehan de Truissy, demourant a Reins, commis et establi de par nous pour oir, recevoir et a nous rapporter ce qui s'ensuit, furent poûr [ce presens en leurs propres personnes] Jehan Haymart maieur, Jehan dt Noireval, Jehan Labaele, Jehan Flouret boulengier, Pierrelot Daynement, Thiebaut le Bergier, eschevins, Jehan du Pignon, Jehan Lemoyne de Singly,... Brouet, Jehan Oudart, Jehan le Tiretier, Jehan Leroux foulon, Jehan Lacrouste, Jehan Mauclerc, Robert Franquet, Jehanno Richier, Jehan de Vouziers dit le grant Perresson, Jehan Lalemant, Willaume Fenau, Lambelet le Corvisier, Huesson le Cordier de Mongon, Jehan Bourin, Jehan Colinet, Ponsart Mangonnet, Jehan dit frere Amaurry, Jehan Brisebarre, Milet Lemominel, Ponsart Moret, Aubry le Vachot, Jehan Leroy, maistre Jehan Brehier, jurez, Lambesson Lecretoulliau, Jehan Broulin, Willaume Lenoble. Prevost Bourin, Jehan de Vendresce, Thierry Loquet, Jehan Hiebelot, Herbillon filz Raoulin de Mauberfontaine, Baudesson fil Henrion de Flabay, le grant Hèrbin, Jehan Noulin charlier, Colart Doré, Jehan Lemominel, Jehan fil le grant Simon, Jehan de Montoys, Jehannon filz Jehannot Blanchart, Jehannot le Blouquetiau, Poncelet le Bergier, Poncelet de Paliseu, Jehan Soret, Reinsson le Coqu, Regnaudin Erard, Jehan Barré, Jehan le potier de terre, Raoul Chesnel, Jehan Ligier, Raoulet Narvyau, Robert filz Oudart Cole, Rogier Lemercier, Jehan le Barbier, Jehannot

Digitized by Google

Lefournier, Jehan Berlotte, Wynant filz Thiebaut le Champenois, Jehan Alardin, Jehan Guillart, Jehan Signon, Jehan Lemaimbour, Jehan Machaudel, Jehan Chastillon, Colesson Dauviller, Oede femme de feu Willaume Briet, Ponce femme de feu Aubry Jehel, Poncette femme de feu Jehan Legrant, Jehanne femme de feu Willaume Flore, Richesson soer de feu Jehan Gosse, Jehannette femme de feu Legrant fournier, Ma...nt de Bascongne, Jehannette femme de feu Ancelet, Juliette femme feu Milet le Daru, Rose femme de feu Jehan de La Berliere, Evrart le Couveteur, Poncelet le Moustardier, Jaquemin Fillastre, Evrart le Couveteur, Poncelet Gerardin, Jehan le Harnotel, Thiebaut le potier Jehan le Barberoel, Raoulet Ployart, Poncelet le Chandelier, petit Jehan Letonnelier, Milet le Boulengier, Colart Brigin, Jehan Brisejon, Jehan de Sethenay, Gerardin de Flabay, Jehan de Gueux, Pierelot le Bouchier, Thierry le Potier, Jehan Robin, Jehan Brongnon, Baudesson filz Brongnon, Manessier de la Maison Dieu, Perresson le Nalier, Phelippot Coulemier, Jehan filz Cartau du Pasquis, Herbillon autrement dit Jehan Ledoulz, Jehan de La Scerloe, Jehan dit Coppe savetier, Soybert Delaruelle, Jehan Reinsson, et Jehan Milet dit Trichet, touz bourgois habitanz et demouranz en la ville du Chesne, assemblez au son de la cloche en la maniere acoustumée, et faisanz et representanz la plus grant et la plus saine partie de touz les habitanz et de toute la communauté de la ditte ville, si comme il disoient, de l'auttorité, congié et licence de reverent pere en Dieu monseigneur l'abbé de Saint Remi de Reins et de noble homme et sage monseigneur Josse de Halluyn, gouverneur de la conté de Rethelois pour tres haut et puissant prince monseigneur le conte de Flandres et de Rethel, seigneurs pour indivis de la ditte ville du Chesne, a eulx bailliez et ottroyez en la presence de nostre dit commis a la supplicacion et requeste de Jehan le Moine, demourant au dit Chesne, procureur, si comm e i

Digitized by Google

disoit, des diz habitanz et communauté de la ditte ville. Et recongnurent de leur bonne volenté, senz force et senz contrainte, que pour eulx et en leurs noms et pour et ou nom de touz les habitanz et communauté de la ditte ville du Chesne tant conjoinctement comme diviséement il ont fait, ordené, constitué et establi, font, ordenent, constituent et establissent par ces presentes leurs procureurs generauls et certains messages especiauls et de la ditte ville, c'est assavoir Jehan le Moine de Singly, Jehan dou Pignon, Jehan Brisebarre, Jehan Loreux, Hervy Robert, Lambelet le Corvisier de Mouson, demouranz en la ditte ville du Chesne, et chascun d'euls par soy et pour le tout, en tele maniere que la condicion de l'un ne soit meileur ou pieur de l'autre, mais tout ce qui par eulx ou l'un d'euls sera commencié puist estre par les autres ou les deux ou l'un d'euls poursui, terminé et mis ad fin. Aus quelz leurs devant diz procureurs et a chascun d'euls par soy et pour le tout les diz constituanz es noms que dessus ont donné et donnent par la teneur de ces presentes lettres plain pouoir, auttorité et mandement especial de comparoir pour euls et en leurs noms en la court du roy nostre sire en son Parlement a Paris, de renuncier a un certain proces meuz et pendent en la ditte court de Parlement entre les habitanz et communauté de la ditte ville du Chesne, demandeurs et impettranz de certaines lettres royaulx d'une part, et le dit monseigneur le conte de Flandres, le dit monseigneur Josse de Halluyn, gouverneur de Rethelois, et pluseurs autres officiers du dit monseigneur de Flandres, defendeurs d'autre part, sur ce que les diz demandeurs et impettranz des dittes lettres disoient et maintenoient eulx estre en bonne possession et saisine que toutesfoiz que aucuns des habitanz des villes des gistes appartenans aus religieux de Saint Remi de Reins, feussent hommes ou femmes, venoient demourer en la ditte ville du Chesne, ilz devoient estre frans et joir et user des franchises et

Digitized by Google

libertez de la ditte ville ; les genz et officiers du dit monseigneur de Flandres disanz au contraire et que toutesfoiz que aucun habitant des dittes villes des gistes ou d'aucune d'icelles venoit demourer en la ditte ville du Chesne, il estoit de tele et pareille condicion que sont ceulx qui des dittes villes des gistes viennent demourer es autres villes de la ditte conté de Rethest tant et si longuement comme il demourroit en la ditte ville du Chesne. Item de procurer et faire mettre hors du dit proces et de la ditte court de Parlement les diz monseigneur de Flandres, son dit gouverneur et ses autres officiers, aus propres couz et fraiz des diz constituanz es noms que dessus. Item de renoncier pour et ou nom d'iceux constituanz es noms que dessus ad ce qu'il puissent jamais dire ou proposer ores ne autrefoiz les hommes et femmes venuz ou qui venront doresenavant demourer en la ditte ville du Chesne des dittes villes des gistes devoir joir et user de la franchise et liberté de la ditte ville, et de consentir que de cy en avant le dit monseigneur de Flandres, ses genz et officiers puissent poursuir les diz hommes et femmes qui venront des dittes villes des gistes en la ditte ville du Chesne et qui des maintenant y demeurent pareillement que il font iceuls hommes et femmes des villes des gistes quant i viennent demourer aus autres villes du dit monseigneur de Flandres en sa conté de Rethelois. Et de consentir aussi, congnoistre et confesser que iceulx hommes et femmes des villes des gistes, qui sont a present demouranz en la ditte ville du Chesne ou qui ou temps avenir y venront demourer, seront et doyvent estre de tele et pareile condicion envers le dit monseigneur de Flandres que sont ceuls qui d'icelles villes des gistes viennent demourer ou demeurent en sa ditte conté de Rethelois, senz ce que iceulx constituanz et leurs successeurs bourgois, habitanz et communauté d'icelle ville du Chesne les puissent maintenir estre frans, ne dire ou maintenir iceulx devoir joir et user des franchises et libertez de la ditte ville. Item de

Digitized by Google

promettre et amender civilement au dit monseigneur de Flandres, a ses diz gouverneur et officiers toutes les injures, vilennies, offenses, rebellions et desobeissances faittes, opposées et dittes tant en la court de Parlement comme ailleurs par les dessus diz constituanz ou aucuns d'eulx ou par leur procureur encontre le dit monseigneur de Flandres, son dit gouverneur et autres ses officiers dessus diz, tout a la pure et pleine volenté du dit monseigneur de Flandres, de son conseil ou de cellui ou de ceuls qui ad ce sont ou seront commis et deputez de par le dit monseigneur de Flandres. De pacifier, accorder et compromettre, se mestiers est, par foy, serement et a peines avec les genz et officiers du dit monseigneur de Flandres sur toutes les choses dessus dittes et chascune d'icelles et sur toutes celles qui s'en despendent, et de soubmettre et obligier touz les bourgois, habitanz et communauté de la ditte ville du Chesne et touz leurs biens quelxconques, leurs successeurs et les biens d'iceux aus choses dessus dittes, et chascune d'icelles avec celles qui s'en despendent tenir, faire enteriner et acomplir de point en point et non contrevenir par eulx ne par autre ores ne autrefoiz jamais a nul jour ou temps present ne ou temps avenir en aucune maniere, a peine de deux cenz mars d'or a appliquer le tiers au roy nostre sire, le tiers au dit monseigneur de Flandres, et l'autre tiers a reverent pere en Dieu monseigneur l'abbé de Saint Remy de Reins. Item de substituer un ou pluseurs procureurs pour et en lieu d'eulx, qui ait ou ayent pareil et semblable pouoir aus dessus diz procureurs, et d'iceulx rappeler se mestiers est. Item et de recongnoistre et confesser toutes les choses dessus dittes en la ditte court de Parlement, et de faire et procurer lettres estre passées ou dit Parlement sur les choses dessus dittes par maniere d'arrest et estre bailliées aus genz et officiers du dit monseigneur de Flandres aus fraiz et couz de la ditte ville du Chaisne. Et generalment de faire toutes les choses neccessaires

Digitized by Google

convenables aus choses dessus dittes et aus dependences d'icelles et tout ce que les diz constituanz feroient et faire pourroient se presenz y estoient en leurs personnes, jasoit ce que les choses dessus dittes requeissent mandement plus especial. Et promirent et eurent en convent loyalment les diz constituanz es noms que dessus, par la foy de leurs corps pour ce bailliée corporelment de chascun d'eulx en la main de nostre dit commis et a peine des deux cenz mars d'or dessus diz a appliquer comme dit est, et soubz l'obligacion de touz leurs biens et des biens de la ville et communauté du dit Chesne et des biens de leurs hoirs et de leurs successeurs, meubles et non meubles, presens et avenir, a avoir et tenir ferme, estable et agreable a touz jours perpetuelment et senz rappel tout ce qui par leurs devant diz procureurs ou par l'un d'eulx ou par les substituz d'eulx ou de l'un d'eulx sera fait, dit, promis, renuncié, pacifié, acordé, compromis, obligié et procuré es choses dessus dittes et en toutes les dependences d'icelles, senz aler ne venir a l'encontre par la maniere dessus ditte. Et voulrent les diz constituanz ces presentes estre valables quant aus choses dessus dittes tant seulement. Et avecques ce promirent iceulx constituanz es noms que dessus a ester a droit sur toutes les choses dessus dittes et les dependences d'icelles et a paier le jugié se mestiers est. En tesmoing de ce nous, a la relacion de nostre dit commis qui tout ce nous rapporta, avons seellé ces presentes lettres du seel de la baillie dessus dit. Ce fu fait l'an de grace Nostre Seigneur mil trois cenz soixante dix huit, le quinzieme jour du moys de septembre.

J. Truissy.

Digitized by Google

XI

1616, 29 mai

Procès-verbal de l'élection des maire et échevins du Chesne.

Orig. sur papier. Fonds de St-Remi, l. 67, n° 16.

Ce jourd'huy vingt neufme jour du mois de may mil six cens seize, une heure de relevé, nous Jacques Rainssant, licencié es loix, advocat, en vertu de l'ordonnance et décret de monsieur le bailly de l'archimonastere de Sainct Remy de Reims signé Bourgeois, datté du vingt sixme dudict mois, icelle ordonnance donné sur le requisitoire de monsieur le procureur général de monseigneur illustrissime et révérendissime Louys de Lorraine, cardinal de Guise, archevesque duc de Reims, premier pair de France et abbé dudict archimonastere, en cette qualité seigneur du bourg du Chesne le Populeux avec hault et puissant prince monseigneur Charles de Gonzague de Clèves, gouverneur pour le roy es provinces de Brie et Champaigne, duc de Nivernois et Rethellois, nous sommes transportez avec maistre Philippes Gérin, greffier ordinaire en la justice du Chesne, soubz la halle dudict lieu, pour estre proceddé en nostre présence à la rénovation des officiers en justice pour exercer la justice ordinaire audict lieu, où estant le peuple assemblé en grand nombre, leur ayant esté signifié au prosne paroissial qu'ilz eussent à se trouver audict lieu douze attendant une heure de relevé, pour par lesdictz bourgeois et habitans estre procédé à la nomination et eslection d'un mayeur et de sept eschevins, pour leur faire rendre et exercer la justice. Et auparavant que procéder à ladicte nomination, et après que lecture a esté faicte à haulte voix par ledict greffier de la susdicte ordonnance et commission, sont comparuz Jehan Bretaigne, mayeur, Hugues Phelippot,

Digitized by Google

Gérard Potrelot et Jehan Grosmaire, eschevins en ladicte justice, lesquelz nous auroient remonstré qu'ilz auroient rendues et exercé la justice suivant la nomination desdictz habitans l'année dernière, requierent sy aucuns habitans en général ou particulier a quelques plaintes à faire allencontre d'eulx qu'ilz aient à les faire et sont prestz à s'en justifier, nous ayans requis acte de ce qu'ilz remercient de leurs charges, ce que leur aurions octroyé. Et auparavant que de procéder à ladicte nomination, ledict Gérin greffier nous a remonstré que le jour de dimanche dernier les habitans dudict lieu assemblez en communaulté pour le mesme faict, il luy fut impossible d'achever d'escrire le procès verbal commencé par maistres Raulin Ruaux, procureur pour mondict seigneur l'archevesque, et Jehan Bayart, procureur pour mondict seigneur le duc de Nevers, pour la division des habitans et grand trouble survenu, à raison de quoy luy ayant esté sommé par aucuns desdictz habitans de délivrer ledict procès verbal, iceluy Gérin auroit faict responce que pour raison dudict trouble il estoit demeuré jusques alors imparfaict et non signé ; mais depuis lesdictz procureurs des seigneurs luy auroient faict escrire un procès verbal de la nomination et réception de Jehan Jallot à la charge de mayeur, auquel procès verbal, datté du vingt deuxiesme jour de may dernier, auroit esté par mesgarde escrit à la fin ces motz : *les jour et an que dessus*. Proteste ledict Gérin que lesdictz motz ne luy puisse préjudicier, ny à la responce faicte à la sommation cy dessus mentionné, ny aussy à la déclaration qu'il faict présentement que ledict procès verbal n'a esté signé que du jour de mercredy dernier, tant par lesdictz procureurs des seigneurs, procureurs sindiqz de la communaulté, que dudict Jallot, dont et de ce que dessus ledict Gérin nous a requis acte à luy octroyé. Et à l'instant est intervenu maistre Jehan Bayart, soy disant procureur de monseigneur le duc de Nevers, lequel nous auroit remonstré qu'il y a

Digitized by Google

eslection d'un maire nommé Jehan Jallot, lequel a esté ce jourdhuy confirmé par monsieur Dubois, gouverneur de La Cassine, de quoy il ne nous a faict apparoir, et après grand bruict et tumulte faict par ledict Bayart, quy nous a interrompu à l'exécution de nostre commission, disant que nostre pouvoir n'estoit vallable avec infinies autres discours de ris et mocquerie, nous aurions faict appeller à haulte voix Raulin Ruaux, procureur d'office pour monseigneur l'archevesque et abbé dudict Sainct Remy, par Oudin Fay, sergent ordinaire en ladicte justice, lequel non comparant nous aurions substitué maistre Emery Cappy, procureur en cette justice pour requérir contre ledict Ruaux tel deffault que de raison. Lequel Cappy en personne nous a dict et remonstré que la signification a esté faicte audict Ruaux par Croissant, sergent en cette justice, à ce qu'il eust à comparoir à l'heure présente pour assister à la nomination du mayeur et des eschevins en la manière acoustumée, pour n'y avoir esté procédé le jour de feste de Pentecoste dernier, à cause duquel deffault n'ont peu estre les habitans appellez suivant le roolle desdictz habitans et duquel il avoit faict faire lecture le jour de Pentecoste dernier, requérant partant deffault à faulte d'obéir et de se présenter, par vertu duquel il soit par nous dict que Jehan Bretaigne, mayeur, Hugues Phelippot, Henry Gellé, Anthoine Gallias, Robert Barré, Louys Le Febvre, Gérard Potrelot et Jehan Grosmaire soient continuez en leur charge par provision jusques à ce que par nosseigneurs et leurs officiers en soit ordonné, n'empeschant que ledict Bayart présent aict acte de ses remonstrances. Nous, lecture faicte de l'exploict de signification faict par Croissant audict Ruaux, avons, ce requérant ledict Cappy, donné et donnons deffault contre iceluy Ruaux, par vertu duquel, et après que n'avons peu recouvrer de la liste des bourgeois, pour iceux estre appellez pour faire la nomination d'un maire et de sept eschevins en la manière de tout temps acoustumée, nous avons continué à l'exercice de la

Digitized by Google

justice dudict lieu ledict Bretaigne, mayeur, et les susnommez eschevins, affin que la justice ne cesse et ne demeure sans exercice, et ce pour la conservation tant des droictz de nosseigneurs que des habitans en général et particulier, et ce par provision seulement et jusques à tant qu'il aura pleu à nos dictz seigneurs y pourveoir par eulx ou leurs officiers, et aura ledict Jehan Bayart acte de ses remonstrances, pour luy servir ce que de raison. Duquel nostre présent procès verbal nous aurions faict faire lecture à haulte voix par nostre greffier en la présence de grand nombre desdictz habitans congrégez comme dict est. Ce faict, ont lesdictz Jehan Bretaigne, mayeur, Hugues Phelippot et Gérard Potrelot, eschevins, promys de continuer leur charge à l'exercice de la justice et le faire sçavoir à leurs compaignons eschevins, et ce tant qu'il plaira à nos dictz seigneurs pour la conservation de leur droictz. En tesmoing de quoy nous avons signé le présent procès verbal et iceluy faict signer par nostre greffier les jour et an que dessus.

RAINSSANT. PH. GÉRIN.

XII

1752, 21 mai

Procès-verbal de l'élection des maire et échevins de Terron-sur-Aisne.

Minute conservée aux Arch. dép. des Ardennes, série B, *justice seigneuriale de Terron-sur-Aisne.*

Cejourdhuy vingt un mai mil sept cent cinquante deux, feste de Pantecotte, fins et issue de la messe paroissial chanté et cellébré en l'églisses de Terron sur Aixne, les habitans et communautez dudit Terron sortante en grand nombre, et que de tous temps enciens et immémorial

Digitized by Google

lesdits habitans et communautez onte le droits de nommer un d'entre eux pour encien échevins, ordinairement appellé bailly de Monjoly, pour faire prêter serment à toutes les personnes cy après nommé, et après avoir conférez par ensemble à se sujet onte nommé la personne de Jean Beaufils, bourgeois et habitans dudit Terron pour encien échevin, et aussy onte nommé la personne de Jean Maitrehut, parillement bourgeois et habitans dudit Terron, pour ce retirer à part avec les autres officiers de justice de l'anné dernière, pour faire le choix qui vient à nommer. Et après s'êtres retiré à part et conférez par ensemble en la manière ordinaire et accoutumé, onte touts déclarez qu'ils nomoit pour faire ledit choix les personnes de Jean Gaignot, Thomas Millet et Paul Chanzy, aussy bourgeois et habitans dudit Terron, desquels présents en personne a été pris et reçu le serment au cas requis, sous la fois duquel onte juré et promis procéder fidellement auxdittes élection et nommination. Après quoy sonte entré dans laditte églisse suivant l'encien usage, où, après y avoir conférez par ensemble, onte sonné la grosse cloche de trois coups de batans, et en sonte sorty aussy tôt et onte déclaré à haute et intelligible voix qu'ils nomoit pour maire la personne de François Beaufils, bourgeois et habitans dudit Terron. Lequel maire a le droits de se nommer un lieutenant et quatre échevins, et continuant ce même droits a nommé pour lieutenant la personne de Thomas Jabart et pour échevins les personnes de Geoffroy Millet, Pierre Maitrehut, Jean Millet et Henry Gaignot, pareillement aussy bourgeois et habitans dudit Terron. Desquels présents en personnes a été pris et receu le serment à la manière accoutumé, sous la fois duquel onte juré et promis de ce conporter en gences de bien et d'honneur, de garder le secrets de justice, exécuter fidellement les ordonnances, règlement et arest, de conserver les droits de seigneurs, veuves et orphelins, rendre justice à touts et un chacun sans faveurs pour personnes,

Digitized by Google

de ce trouver tous les mardy, jour ordinaire d'audiance, heure de midi, le tout suivant l'ancien usage faits et sans y déroger. Et seronts lesdits officiers conservez en leurs honneurs, othorité, privilège, franchises, exemtions, fonctions, droits, fruits, profits, revenue et émolument auxdittes charges appartenants, tel, semblable et toute ainssy qu'an onte jouis ou deub jouir les enciens officiers de laditte justice. Et ontes signez avec Guillaume Millet, greffier ordinaire en laditte justice, le controlle notiffiez.

Thomas JABART, François BEAUFIS.
Piere MAITHUT. Jean BEAUFILS. Geoffroy MILLET.
P. HANNART, pr fiscal. Henry GAIGNOT. MILLET.

Controllé à Voncq le 26e may 1752, reçu douze sols.

Signé : ROBERT.

XIII

1769, 15 mai

Procès-verbal de l'élection des échevins à Sauville.

Minute conservée aux Arch. dép. des Ardennes, série B, justice seigneuriale de Sauville.

Ce jourd'huy quinze may mil sept cent soixente neuf, par devent nous Jean-Baptiste Ricard, lieutenent en la justice de Sauville, Nicolas Légée, Nicolas Hardy, exvin, assisté de Jean Ramilliard, greffier ordinaire, les habitant et communauté de Sauville assemblé au son de la cloche estant au lieu ordinaire de désider des affaire de la dit communauté, à la diligence de Jean-Baptiste Bondou, procureur sindic d'icelle communauté, le procureur fiscal en cette justice, terre et seigneurie présent a dit et déclaré

Digitized by Google

qu'il est d'usage de temps immémorial de nommer par les dit habitant le dit jour seconde fête de Pantecote un lieutenent de maire juge et deux exevin. requérant qu'il y soit procédé, pour se que les habitant soyent appellé par leurs nom et surnom. la ditte communauté par leurs sindic voyant qu'il est d'usage de temps immémorial de se nommer un lieutenent de maire juge et deux exvins pour l'administration de la justice et police suivant qu'il en on droit. Pour quoy requier qu'à steffet qu'il soit choisy par les dit habitant pour lieutenent de maire l'un des plunotable d'entre eux et de la capacité requise par les ordonnence et règlement et deux exvin qu'il ne luy soient pas parens, les ques seront tenus de prêter serment par devent nous lieutenent encien sus nommé, protestant qu'au quas qu'il y aient opposition de se pourvoir, et donnant acte au procureur fiscal de ses dire et protestations, ni ayant égard et au procureur sindic de ses diligence, nous avons maintenus et maintenons la ditte communauté dans son enciens droit et possetions, en conséquence ordonnons qu'il soit tout présentement procédé à la nomination d'un lieutenent de maire juge et deux exvin. Quoy faisant les dit habitant ont d'une voix unanime nommé pour lieutenent de maire juge la personne de Jean Cart et pour exvin Jean Blocteur l'ainel et Jacques Aubriet, des ques présent en personne avons pris et reçue le serment, sous la fois duquele il ont juré de bien et fidellement remplire leurs devoir des ditte office, opserver les ordonnence et règlement, soutenir la veuve et l'orfelin et l'interest de la ditte communauté et de messieur les seigneur de se lieu et ont avec procureur sindic, le procureur fiscal, nous et notre greffier signé après lecture faite.

(Suivent les signatures.)

Digitized by Google

Digitized by Google

A propos des Ossements de Saint Remi

Communication de M. le Dr COLLEVILLE

MEMBRE TITULAIRE

Depuis que le corps embaumé de Saint-Remi a été déposé en l'Église Saint-Christophe située au VIe siècle en dehors de la ville, le récit des diverses translations des reliques nous a été fidèlement transmis par les historiens avec toute la piété due aux restes glorieux de ce grand Apôtre des Francs. Grégoire de Tours, Flodoard, Hincmar, Dom Marlot, Dom Sutaine, pour ne citer que les noms anciens classiques les plus en vue, nous guident à travers les siècles les plus reculés. Mgr Péchenard en 1918, puisant à la source même les Archives dans la liasse de Saint-Remi déposée à l'Archevêché, a résumé dans un opuscule intéressant tout ce qui a été écrit sur ce sujet. Votre Académie a fourni sa grande part de collaboration, grâce à l'érudition des Chanoines Cerf et Tourneur, ainsi qu'aux plumes si autorisées de MM. Ch. Givelet, Jadart, L. Demaison et l'abbé Haudecœur. Le sujet paraît donc épuisé.

Le hasard des recherches dans les papiers de famille m'ayant fait rencontrer un exemplaire authentique du procès-verbal des docteurs Navier et Robin, en date du 4 Octobre 1796, relatant certaines particularités concernant l'énumération des ossements, j'ai eu la curiosité de comparer entre eux les protocoles anatomiques dressés au cours des diverses translations.

Digitized by Google

Leur lecture a fait naître dans nos esprits un certain doute, non sur l'authencité, mais sur le quantum des os enfermés dans les suaires. C'est sur ce petit côté de la question que je demande la permission d'attirer momentanément l'attention. En même temps, je soumets respectueusement aux autorités ecclésiastiques un vœu destiné à mettre la question au point.

Le corps du Saint étant resté intact jusqu'au moment de la Révolution, nous inaugurons en 1793, la période troublée pendant laquelle des mains sacrilèges ont profané le dépôt sacré. Deux temoins oculaires qui ont assisté à l'exhumation et à la reconstitution du squelette nous ont laissé des mémoires très précieux à consulter. Ce sont : J. B. Isidore Thibault, étudiant en chirurgie, présent aux opérations de 1796, 1803 et 1824. En second lieu, l'instituteur Ferdinand Decroix, mort en 1830, confirme dans « son abrégé de la vie de Saint-Remi » les faits qui se sont passés à l'époque révolutionnaire et que nous rappelons brièvement pour mémoire.

Le 23 Octobre 1793, la foule a franchi les degrés du Sanctuaire; on ouvre la grille du tombeau, un serrurier fait sauter les couvercles des différentes châsses enfermées les unes dans les autres. On voit alors le corps couché et étendu : « Ces os parurent desséchés, mais unis entre eux par des ligaments naturels, se détachant d'ailleurs au premier attouchement ». La tête de Saint-Remi et les différents membres furent alors portés de mains en mains, maniés et exposés pendant plusieurs heures à la risée publique. Grâce à Carangeot, habitant du quartier, le corps du Saint n'est pas brûlé sur la place publique, au bas du portail de l'Eglise ; il est transporté dans une fosse préparée

Digitized by Google

pour un militaire mort la veille à l'ambulance érigée dans l'ancien enclos des religieux de Saint-Remi. Le cadavre du soldat fut placé par dessus le corps de l'Apôtre. Les témoins tracèrent des croix sur un arbre voisin pour reconnaitre l'emplacement de la sépulture.

Le 5 Juillet 1795, après la mort de Robespierre, les esprits se calmant, on trouve les ossements dans le même état et dans la même position que vingt et un mois auparavant. L'officier public Favréau, porte les reliques chez lui jusqu'au lendemain, la translation eut lieu le 6 Juillet 1795 dans une Chapelle, la ci-devant bibliothèque des Minimes. Comme la précipitation n'avait fait prendre que « ce que pouvait venir à la première secousse », on retourne à la fosse et l'on déterre tout ce qui est susceptible d'être emporté à la Chapelle des Minimes. Pour son compte personnel, Thibault s'approprie vingt-quatre ossements. « La châsse étant demeurée visible et accessible depuis le 5 Juillet 1795 jusqu'au 1er Octobre suivant, époque du transfert des Minimes dans l'Eglise Saint-Remi, plusieurs personnes eurent encore l'occasion de soustraire quelques-uns de ces restes non fermés à clef. »

L'évêque constitutionnel, Nicolas Diot, fait procéder à une reconnaissance exacte des ossements, afin d'en établir l'authenticité, le 13 Vendémaire, an V de la République. Le procès-verbal médical du 4 octobre 1796, complémentaire du 3 Messidor an III, ou 5 Juillet 1795, est dressé par le docteur Jean-Claude Navier, « ancien professeur et dernier doyen de la Faculté de Médecine de la ci-devant Université de Reims, associé libre de la ci-devant Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Châlons-sur-Marne, et par Pierre Robin, chirurgien en la même ville, ancien chirurgien

Digitized by Google

des camps et armées, correspondant de la ci-devant Académie de Chirurgie, démonstrateur d'anatomie, chargé par le gouvernement de l'instruction des sages-femmes dans l'art des accouchements. » Ce ne sont pas les titres officiels qui manquent à tous ces ci-devants; on peut s'en rapporter à leur science authentiquée. Or, il résulte de leurs constatations 1° que les os de Saint-Remi sont facilement reconnaissables par leur couleur rembrunie et par l'odeur aromatique qu'ils répandent grâce aux préparations ayant servi à l'embaumement; 2° les os manquants du squelette sont les suivants : deux clavicules, deux tibias, les os du carpe et de la main, ceux du tarse et du pied de chaque côté. Sur vingt-quatre vertèbres, on en trouve à peine une demi-douzaine et huit à neuf côtes snr vingt-quatre.

Des rectifications de détail sont faites le 30 Septem- 1803, à l'époque du Concordat, lorsque l'évêque de Meaux, Monseigneur de Barral, fait procéder à un nouvel inventaire par les docteurs-médecins Demanche, Navier, Caqué et par les maîtres en chirurgie, Museux, Duquénelle, Pierret et Langlet, tous aussi « distingués par leur religion et par leur véracité que par leur savoir et leurs talents ».

Le maxillaire inférieur dont l'authencité avait été contestée antérieurement, est bien reconnu comme étant celui du Saint. Le sternum a la pointe déjetée à droite et non à gauche; c'est le péroné droit et non le gauche qui est dans son intégrité. Le 1er Octobre 1803, Thibault raconte qu'il a déposé à l'Église Saint-Remi une clavicule, un cubitus, cinq vertèbres et un os du pied. Aucune pièce officielle ne relate cette restitution; son exemple ne fut pas suivi par d'autres ecclésiastiques détenteurs de reliques, dans la crainte de persé-

Digitized by Google

cution pour cause de recel. Le curé de Sommevesle et de Poix, l'abbé Musart, fut puni par la guillotine pour son acte de probité. Nous avons eu l'occasion de constater à l'Archevêché, sous Monseigneur Langénieux, avec quelle netteté le couperet de la guillotine a sectionné le col de l'apophyse odontoïde de l'axis et la partie correspondante de l'arc antérieur de l'atlas sur cette victime de la révolution. En 1824, à l'occasion du sacre de Charles X, le Cardinal de Latil, s'en référant aux procès-verbaux contenus dans la châsse, charge les docteurs Navier et Duquénelle « médecins habiles », de palper les os à travers les enveloppes. Thibault renouvela ses offres sans plus de succès qu'en 1803. Ce témoin insinue cependant que les médecins ouvrirent les enveloppes et prélevèrent une côte destinée à la reliure de l'Evangéliaire Slave. En réalité, cet os fut conservé dans la Chapelle privée de l'Archevêché, il en resterait encore un fragment.

En 1896, comme son prédécesseur le Cardinal de Latil, Monseigneur Langénieux a jugé meilleur et plns conforme à la piété de ne pas ouvrir le suaire. Avec les docteurs Decès et Harman, nous avons fait le même geste que nos collègues de 1824.

En somme, si l'on s'en réfère aux pièces officielles, les inventaires de 1796 et de 1803 sont les seuls documents anatomiques, puisque les médecins ont numéré et touché matériellement les os. Les reconnaissances ultérieures sont de pure forme et ne comptent pas. Nous ne parlerons que pour mémoire des générosités faites à des personnages et à des diocèses divers, cadeaux prélevés sur des ossements restés depuis la révolution entre les mains des particuliers et surtout entre celles du dévoué Thibault, détenteur de vingt-

Digitized by Google

quatre pièces, mine précieuse destinée à se résoudre en poussière osseuse en faveur de pieux laïques. A cet égard, les côtes vraies ou fausses, ont été taillables à merci.

Revenant aux protocoles sus mentionnés, nous relevons quelques omissions et quelques *lapsi calami*. La côte de l'Evangéliaire n'est pas portée manquante au corps de Saint-Remi. Point n'est besoin d'avoir le génie d'un Cuvier pour distinguer les vertèbres cervicales des lombaires ou des dorsales. Les divers docteurs mandés sont des officiels trop habiles pour faire des erreurs de diagnostic. En 1795 on parle de vertèbres cervicales; en 1796, il n'est question que des lombaires et des dorsales. Un fragment de sternum a été donné par le Cardinal Langénieux au trésor de la Cathédrale de Reims. Cet os a été mentionné par les procès-verbaux comme étant intact; la discussion n'a porté que sur le sens de la déviation de l'appendice xyphoïde. Monseigneur Péchenard qui a assisté son Archevêque en 1896 et en 1897, m'a écrit qu'a sa connaissance, le Cardinal Langénieux avait respecté le précieux dépôt et qu'il l'avait replacé révérencieusement dans la nouvelle châsse. Quelle est donc l'origine de ce fragment osseux ? Au 14e centenaire du baptême de Clovis, de concert avec notre sympathique collègue, M. R. de la Morinerie, nous avions proposé de radiographier le suaire contenant les ossements afin de couper court à toute contestation et de conserver en plusieurs épreuves au besoin l'image fidèle et exacte des reliques. Nous fîmes parvenir au Conseil de l'Archevêché des photographies très nettes d'un squelette enveloppé dans un tissu de soie et dont les pièces étaient juxtaposées comme à Saint-Remi. L'autorité

Digitized by Google

ecclésiastique ne voulut pas donner suite à cette proposition.

Quoique le corps de l'Apôtre ne soit pas appelé à voyager comme celui de Christophe Colomb, si jamais on le change de châsse, je formule le vœu que l'œil cathodique, plus pénétrant à travers le suaire que le doigt de l'anatomiste le plus expert, vienne fixer d'une façon définitive l'image des os contenus dans le reliquaire et fournisse ainsi un procès-verbal irrécusable. Notre arrière Grand-Père, le docteur Duquénelle a manipulé puis ensuite touché les restes sacrés. Avec mon Beau-Père, le docteur J.-B. Decès, nous avons continué le dernier geste familial avec le regret de n'avoir pu utiliser toutes les ressources que la science moderne mettait à notre disposition, sans manquer au respect dû à un squelette si vénérable.

Dr G. Colleville.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVELLE COMMUNICATION

SUR

LES BESICLES ANCIENNES

PAR

LE DOCTEUR A. BOURGEOIS

MEMBRE TITULAIRE

Lorsque j'ai donné connaissance à l'Académie de mon dernier travail sur le même sujet, en 1913, j'avais laissé pressentir que je n'aurais probablement pas l'occasion de présenter quelque chose d'important sur la question avant un certain temps. J'avais compté sans l'amabilité des savants qui, en France et à l'étranger, ont bien voulu s'intéresser à mes recherches, que les *Bulletins de l'Académie* ont puissamment contribué à faire connaître. Je n'ai donc pas eu beaucoup de peine à recueillir les choses curieuses qui vont être décrites ; la moisson en a été facile, et je n'aurai eu d'autre mérite que d'en avoir fait ressortir les points intéressants pour l'Histoire des lunettes.

A tout seigneur, tout honneur. C'est d'abord M. Jadart, dont vous connaissez la grande bonté et l'inépuisable obligeance, qui a attiré mon attention sur une gravure donnée dans une belle publication, *Les Musées de France*, année 1913, n° 4.

J'avais déjà entre les mains un croquis du même sujet ; mais je n'avais pu encore me procurer une

Digitized by Google

reproduction exacte. Je suis donc très reconnaissant à M. Jadart d'avoir comblé cette lacune.

Cela va me permettre de vous parler à la fois d'une forme bizarre de besicles, les *binocles à cordons*, en usage au XVIe siècle, et du peintre Le Greco, qui a montré dans ses tableaux une particularité que la science ophtalmologique permet seule d'analyser.

Domenico Theoto Ikopuli (1547-1614), surnommé par ses condisciples vénitiens Il Greco, est né à Candie (île de Crête). Après avoir séjourné en Italie, il vint habiter Tolède. C'est au Musée de cette ville, ainsi qu'au Musée du Prado, à Madrid, que se trouve un grand nombre de ses toiles.

Le portrait, qui est reproduit dans le n° 4 des *Musées de France*, est celui du Cardinal Inquisiteur Dom Fernandez Nuño de Guevarra (Cardinal en 1576, mort en 1607), du Musée National de Madrid. On remarque sur le nez du Cardinal un binocle à verres ronds, qui offre cette particularité qu'il est retenu par un cordon contournant chaque oreille. Je reviendrai un peu plus loin sur cette forme de besicles.

Il y a lieu de remarquer aussi l'allongement de la figure du Cardinal. L'attention pourrait ne pas être attirée sur ce point, et l'on serait en droit de supposer que la tête du Cardinal avait cette forme, si l'on ne rencontrait cette même disposition sur d'autres portraits du même peintre.

Le journal *La Chronique Médicale*, dans son numéro du 1er Juillet 1913, a reproduit un certain nombre d'œuvres du Greco, y compris son portrait peint par lui-même, avec le visage allongé ; on voit aussi quelques têtes très déformées. Quelques critiques ont attribué la manière du Greco à des troubles cérébraux.

Digitized by Google

L'un d'entre eux, cependant, le docteur Beritens, oculiste à Madrid, a émis l'opinion que Le Greco devait être astigmate, et qu'il peignait ses modèles comme il les voyait. Je suis absolument de cet avis, et je vais le démontrer avec quelque précision.

Le Greco était atteint d'astigmatisme myopique simple, conforme à la règle et d'un degré élevé. Dans cette forme d'astigmatisme, c'est le méridien vertical de la cornée qui présente la plus forte courbure, et j'estime que l'astigmatisme du Greco était d'au moins 5 dioptries.

Chacun peut s'en assurer en réalisant l'expérience suivante, qui consiste à produire artificiellement un astigmatisme myopique de 5 dioptries (à condition d'avoir une vue normale). Pour cela, on n'a qu'à disposer dans une lunette, comme en contient la boîte d'essai des oculistes, devant chaque œil, un verre cylindrique convexe de 5 dioptries, axe horizontal ; un verre ainsi placé a pour effet de rendre myope de 5 dioptries le méridien vertical de la cornée ; en regardant à deux ou trois mètres la figure d'une personne bien éclairée, on la voit allongée ; et on la voit devenir de plus en plus longue, quand on éloigne la monture des globes oculaires. En regardant les objets de tout près, à 20 ou 25 centimètres, il n'y a presque plus de déformation.

Les œuvres du peintre nous montrent que son défaut visuel s'accentuait avec l'âge. Ceci porterait à supposer que la forme astigmatique de sa cornée se rapprochait plutôt de ce qu'on appelle le kératocône (cornée conique) : ce qui expliquerait bien la diminution croissante de la vision et celle de la netteté des tableaux, comme conséquence.

Digitized by Google

A l'époque du Greco, on était encore loin de la correction de l'astigmatisme, comme on la réalise de nos jours.

Il convient d'ajouter que l'astigmatisme myopique de 5 dioptries est très rare, et que le kératocône n'est pas beaucoup plus fréquent. Il n'est donc pas surprenant que ce même défaut n'ait pas été signalé chez d'autres peintres.

Remarquons encore que, si le visage du Cardinal est un ovale allongé, les verres de son binocle sont ronds. Ils devraient aussi être étirés dans le même sens que la figure. Ce qui me porte à dire que le Cardinal n'avait pas son binocle sur le nez quand on a fait son portrait, mais que ce binocle a été ajouté après coup par le peintre, regardant alors de très près et voyant ainsi les objets peu ou pas déformés.

Lorsque, avec les années, la vision du peintre fut devenue plus mauvaise, il ne serait pas surprenant que des troubles cérébraux soient survenus à ce moment-là. Le même cas a été signalé chez le compositeur Wagner, qui lui aussi était atteint d'astigmatisme.

Le binocle à cordons figure très rarement dans les gravures du XVIe siècle ; et je n'en connais qu'une seule, sur laquelle je vais m'arrêter un instant. C'est le portrait d'un savant, Hieronymus Capivaccius, né à Padoue au commencement du XVIe siècle, mort en 1589. Le nom de ce savant, qui exerçait la médecine et avait une renommée étendue, a été écrit de différentes façons : Hieronymus Capivaceus, H. Capivacceus, Jérôme Capivaccio et Capo di Vacca.

Les œuvres de ce savant, qui était aussi un philosophe, ont été réunies en un gros volume de plus de mille pages, édité en latin à Francfort, de 1603 à 1606.

Digitized by Google

En tête du volume, se trouve son portrait gravé, sur lequel on voit un binocle à cordons. Je possède deux autres portraits du même Capo di Vacca ; ils n'ont pas été copiés les uns sur les autres, comme on peut s'en rendre compte facilement ; mais on n'a pas oublié le binocle à cordons.

Ce binocle est le même sur deux des portraits, en ce sens que le point d'attache des cordons à lieu au niveau du diamètre horizontal des besicles ; tandis que dans le troisième portrait, le point d'attache existe à la partie supérieure et externe. Cette dernière disposition est aussi celle que l'on voit sur le binocle du Cardinal Inquisiteur du Greco.

La possession du volume des œuvres de Capo di Vacca est précieuse pour ma famille. La mère de Mme Bourgeois, originaire de Gênes, était de la famille de Vacca, très ancienne dans ce pays. On voit à Gênes, près du port et non loin de l'église Sancta Maria in Carignano, une vieille porte, qui n'est pas signalée dans les guides et dont on ne vend pas la photographie. J'en ai pris, il y a plusieurs années, un dessin rapide, qui donne une idée assez exacte du monument ; il est en marbre blanc et noir, comme la cathédrale de Gênes, et on lui donne le nom de *Porte dei Vacca.*

Il est évident que pour le Cardinal de Guevarra aussi bien que pour le savant Capo di Vacca, leur âge pouvait comporter l'usage des besicles pour le travail ; ils avaient donc dans leurs montures des verres de presbytes. Les binocles figurés sur leurs portraits sont bien ceux dont ils se servaient.

Le savant médecin, dont je viens de parler, est donc doublement intéressant pour moi, d'abord comme sou-

Digitized by Google

venir familial, puis à cause de ses besicles. Je possède, dans ma collection, un spécimen semblable, avec points d'attaches des cordons en haut et du côté externe.

Comme je l'ai dit dans des travaux antérieurs, les besicles sont devenus d'un usage courant au XIVe siècle, et surtout au XVe siècle, sous la forme de binocles, d'abord agencés en deux parties se réunissant par une articulation (et que l'on a appelés *clouants*) ; puis par la suite, présentant un pont ou nez arrondi, tenant mieux sur la racine nasale. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que les lunettes à branches ont fait leur apparition. Mais il semble bien que les binocles à cordons, dont il vient d'être question, ont été imaginés pour donner plus de stabilité à l'appareil ; ils indiquent certainement un acheminement vers la lunette à branches.

Il n'était donc pas sans intérêt de parler des deux seuls porteurs connus de binocles à cordons : le Cardinal Inquisiteur du Greco, et l'illustre médecin Capo di Vacca. On ne peut savoir si les deux personnages se sont rencontrés. Ils auraient pu avoir la même idée ; ou plutôt, semble-t-il, l'usage du même modèle de binocles était-il plus généralisé. Cependant, la rencontre du peintre et du médecin en Italie n'est pas impossible, puisqu'ils étaient contemporains, et que Le Greco a séjourné en Italie, toutefois à une époque inconnue, et sans que l'on sache si ce fut à Padoue ou dans une autre localité.

Avant de quitter Padoue, j'ai à mentionner une curieuse reproduction photographique, que je dois à l'obligeance du docteur Albertotti, professeur de clinique ophtalmologique à l'Université de cette ville.

Il s'agit d'une fresque, qui existe au Palais de la Caisse d'Epargne, et qui a été peinte par Campagnola

Digitized by Google

(Domenico), artiste Padouan (1511-1564). Cette fresque comprend quatre grands panneaux, dans lesquels 89 sujets se rapportent, avec des emblèmes variés, aux sciences, aux lettres, aux arts et à la guerre. Dans l'action comme dans le coloris domine la note gaie.

Au milieu du quatrième panneau, on remarque deux enfants nus, dont on ne saurait dire si ce sont des anges ou des amours. L'un d'eux tient de la main gauche un binocle à nez arrondi, de fort calibre, qu'il approche de ses yeux, comme pour arriver à déchiffrer le texte que l'autre bambin présente déroulé.

On ne saisit pas bien le sens de cette allégorie ; elle paraît être une satire des lunettes. Il est bien certain que le jeune âge de l'enfant ne l'obligeait pas à se servir de besicles. Ce n'est pas non plus un anachronisme, les enfants représentés appartenant à toutes les époques. Quoi qu'il en soit, ce fragment de fresque est très curieux, gracieux même. La photographie reproduit nettement la détérioration de la peinture.

* * *

Nous allons maintenant revenir aux anachronismes, et ceux que je vais décrire sont du plus haut intérêt.

Les deux premiers m'ont été offerts par le docteur Richard Greeff, professeur d'ophtalmologie à Berlin.

C'est d'abord le fragment d'une toile de Léonard de Vinci, qui se trouve au collège Goldzieher, à Budapest. Elle représente l'Enfant Jésus sur les genoux de sa mère ; au deuxième plan, Saint Joseph. L'Enfant Jésus a dans la main gauche un gros binocle, qu'il montre en souriant à la Sainte Vierge. Ce sont sans doute les besicles de Saint Joseph, que nous avons

Digitized by Google

déjà vues sur le nez du Saint dans un autre anachronisme[1].

On ne peut s'empêcher de trouver une certaine analogie entre cet Enfant Jésus et l'enfant du panneau de Campagnola, dont il a été question précédemment. Léonard de Vinci (1452-1519) a vécu avant Campagnola, lequel a pu connaître le binocle placé entre les mains de l'Enfant Jésus par l'artiste qui l'avait précédé.

L'illustre auteur de la Joconde n'a heureusement pas orné d'un binocle le visage de cette célèbre personne.

Les peintres ont représenté l'Enfant Jésus jouant avec un oiseau, avec une pomme ou avec une fleur ; mais à cette seule toile ont été réservées des besicles, anachronisme des plus curieux.

Le deuxième présent du professeur Greef est aussi très intéressant. C'est une peinture de l'Ecole Allemande, appartenant au Musée d'Augsbourg ; elle est du peintre von Hermann tom Ring (XVIe siècle). Elle représente le poète Virgile, lisant dans un gros volume, au moyen d'un binocle à forme angulaire *(clouants)*, qu'il tient délicatement de la main droite, au devant de ses yeux et sans appuyer le binocle sur le nez.

Au-dessous du livre sont inscrits deux vers, tirés de la quatrième Eglogue, que le docteur Gosset a eu l'amabilité de déchiffrer :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas ;
Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

[1] *La Sainte Famille*, peinture de la collection Salting, à Londres, par le « Maître de la Mort de Marie » (1460-1519).

Digitized by Google

en les accompagnant de leur traduction d'après Nisard :

Il s'avance enfin le dernier âge prédit par la Sibylle ; je vois éclore un grand ordre de siècles renaissants.

On a cru voir, dans ces vers, la prédiction de la venue du Messie.

De sorte que cet anachronisme au premier chef, puisque Virgile a vécu de 70 à 19 avant Jésus-Christ, constitue un des rares sujets non religieux dans la nomenclature des anachronismes, tout en se rattachant cependant un peu aux sujets religieux par la prédiction entrevue dans les vers précités.

Je dois à l'amabilité de Monsieur l'Abbé Gilmaire, curé de Courcy, quatre compositions fort intéressantes et certainement peu connues. Elles sont empruntées à un ouvrage de Nicolas-Jean Piscator, portant le millésime de 1674 (sans indication de localité). Cet ouvrage a pour titre : *Theatrum Biblicum historiæ sacræ veteris et novi testamenti.* Il est constitué par la réunion des œuvres de peintres et de sculpteurs du XVIIe siècle et des époques antérieures, au nombre de 450 pièces.

Les quatre gravures de ce recueil, qui ont été reproduites en fort belles photographies par Monsieur l'Abbé Gilmaire, représentent les épisodes suivants :

1° Saint Pierre chez le centurion Cornelius (Actes des Apôtres) ;

2° Saint Paul à Jérusalem devant le Conseil des Prêtres (Actes des Apôtres) ;

3° Saint Paul devant le proconsul Félix (Actes des Apôtres) ;

4° Judas va trouver les Juifs pour livrer le Christ (Saint-Mathieu).

Digitized by Google

Dans les trois premières gravures, les personnages ont leur binocle sur le nez ; dans la quatrième, le personnage tient une loupe (monocle) avec la main droite au devant de son œil droit.

On ne peut s'empêcher de trouver une grande ressemblance entre ce personnage et celui que l'on voit dans la tapisserie de Pepersack (de la Cathédrale de Reims) : *Jésus au milieu des Docteurs*, dans laquelle un des Docteurs, âgé, tient une loupe de la même façon que le personnage signalé plus haut.

Les quatre scènes qui viennent d'être mentionnées ont été composées par Jean Stradan, peintre flamand, né à Bruges en 1536, mort vers 1605.

C'est à ce même artiste qu'appartient la composition connue sous le nom de *Conspicilla*, qui date de 1560, et qui représente l'échoppe d'un marchand de besicles. Tous les personnages sont des gens âgés, porteurs de binocles. Il n'y a pas de lunettes à branches : ce qui n'a rien de surprenant, puisqu'elles n'étaient pas encore inventées. Mais Jean Stradan avait une affection particulière pour les besicles, puisqu'il en a orné le visage de personnages du Nouveau Testament, commettant ainsi inconsciemment plusieurs anachronismes.

J'ai rappelé tout à l'heure le nom de Pepersack. Le très intéressant travail de M. Jadart, sur Pierre Murgallé, m'a engagé à aller voir ses toiles peintes au Nouveau Musée. Pepersack a copié très exactement les compositions de Murgallé : et c'est à ce dernier qu'il faut attribuer les deux anachronismes que j'ai signalés dans les deux tapisseries de Pepersack : *Jésus au milieu des Docteurs* et *La Présentation*.

Digitized by Google

*
* *

En terminant ce travail, je crois devoir m'excuser de sa longueur ; mais, désireux de vous faire partager l'intérêt que j'attachais aux sujets que j'ai présentés, j'aurais pu difficilement être plus bref. Les auteurs des indications qui m'ont été données et des envois qui m'ont été faits ont eu la plus grande contribution à l'élaboration de mon étude. Je leur adresse encore tous mes remerciements. Et je me déclarerai très satisfait si, grâce à leur amabilité et à leur générosité, j'ai pu vous intéresser sans lasser votre attention.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Sceaux des Religieuses de St-Damien ou de Sainte-Claire de Reims

Communication de M. l'Abbé MIDOUX,
Membre Correspondant

LE SCEAU PRIMITIF

Description. — Le sceau de l'abbaye de Ste-Claire est en navette et de type hagiologique assez simple. Le champ est séparé en deux parties à peu près égales par une arcade trilobée.

Dans la partie supérieure, la Ste-Vierge représentée à mi-corps, soutient l'Enfant Jésus de la main gauche; elle porte une couronne qui semble ornée de trois pointes amorties par une perle; la tête de l'enfant est entourée d'un nimbe crucigère; les deux figures sont de face, légèrement tournées l'une vers l'autre.

Dans la partie inférieure, sous l'arcade, une religieuse est à genoux, les mains jointes, tournée vers la droite. Derrière elle, dans l'empreinte sur papier qui seule subsiste [1], on voit quelques traits dont on ne saisit pas la signification.

[1] Au moins sur l'empreinte conservée à Reims. La matrice a fait partie de la collection Dongé-Charvet dont le catalogue la décrit ainsi sous le n° 108. ✠ S'ABTE PAVPV SORORV SCI DAMIANI REMEN. Legende en majuscules gothiques entre deux cordons perlés.

Au centre la Vierge à mi-corps, la tête couronnée, tenant l'Enfant Jésus dont la tête est environnée d'un nimbre crucifère. Au-dessous, sous une arcade trilobée, une religieuse, la tête garnie d'un voile, se tient agenouillée les mains jointes; un chapelet pend à sa ceinture; elle est placée de profil et tournée vers la droite.

Digitized by Google

Ce sceau, dont une esquisse sommaire a paru dans le T. CXXXII des Travaux de l'Académie de Reims, a été depuis examiné par un savant spécialiste en sphragistique, M. Coulon. Il a essayé d'en prendre une empreinte mais le résultat a été peu satisfaisant. Du moins la plastiline a débarrassé le papier d'un empâtement qui dissimulait certains traits, ce qui a permis quelques remarques rectificatives, tant à l'article précité, qu'à la description Charvet.

La légende est ainsi conçue : ✠ S'ABTE PAUPV SORORV SCI DAMIAN REMEN.

Dans sororu le premier O est conjugué avec la lettre R qui suit ; M a la forme gothique ; N est en capitale. Les mots *sororu* et *sci* sont séparés par une fleur de lys renversée.

Age et origine. — Ce sceau est exactement daté : « Après la mort de la première supérieure, Marie de Braye (1230), ces bonnes filles (les sœurs de St-Damien de Reims) ayant receu lettre de saincte Claire... firent élection de sœur Gilles de Porte Valoise, pour estre supérieure... laquelle fut confirmée par le Reverendissime père Général qui luy imposa le nom d'Abbesse et luy envoya un sceau dans lequel estoit gravée limage de la Vierge Marie tenant son fils entre ses bras, assise au milieu d'un Arc en ciel, avec une Religieuse en forme de supliante à ses pieds et cette inscription autour

Joli sceau ogival du quatorzième siècle, diamètre 50 millimètres sur 33 ; matrice plate.

J. Charvet. — *Description des collections de sceaux matrices de M. E. Dongé.* Paris, chez l'auteur. M DCCC LXXIII, vol. in-4°. Clichés dans le texte et planches hors texte.

Digitized by Google

dudit sceau : *Sigillum Abbatissae pauperum sororum sancti Damiani Remensis*, escrite en lettre gothique... [1] »

En réalité, comme il a été dit plus haut, l'arc en ciel est une arcade et la Ste-Vierge est représentée en buste.

Interprétation de la légende. — Marlot donne ainsi la légende [2] : *Sigillum abbatiæ sororum pauperum sancti Damiani Remensis.* A tort, car à l'origine des Mineurs, frères ou sœurs, il n'y a point d'abbaye ; ce titre est trop brillant pour les pauvres petites maisons où s'abritaient les disciples du petit pauvre d'Assise.

L'endroit où les Frères se réunissaient, le *conventus* « n'était qu'un groupe de huttes, entouré d'une haie », ou quelques grottes dans les rochers. Pour désigner ces lieux de réunion, le mot cloître, *claustrum*, était trop ambitieux ; « on désignait simplement chacune de ces résidences du nom de « lieu » *locus*, ou d'ermitage » *eremo, eremitorium*, ou encore de « *retraite* », *retiro* [3] ». De même les sœurs n'ont en leur possession ni cloître ni abbaye, mais seulement l' « usage » *usus* d'un « lieu » *locus*, comprenant maison et oratoire, *domicilia et oratoria*, avec un petit jardin, dont la possession réelle, *dominium*, appartenait au Saint-Siège [4].

Sans doute, après la mort de Saint François, plusieurs couvents de Clarisses ont reçu des propriétés, « non seulement pour leur usage actuel, mais en

[1] Antiquitez p. 7 recto-verso. Ce manuscrit, *Remarques des Antiquitez du Monastère de Sainte Claire de Reims*, donne l'histoire de l'abbaye depuis sa fondation jusqu'en 1663 ; il a été décrit et analysé dans le t. CXXXII des Travaux de l'Académie de Reims.

[2] t. III p. 560.

[3] Joergensen. St-François p. 330.

[4] Bulle du 27 Août 1218, apud Joergensen p. 283.

Digitized by Google

véritable possession, avec droit d'héritage : *vobis et per vos monasterio vestro concedimus et donamus*[1] » Mais le couvent de Reims, « qui n'eust point d'autre fondateur que la providence divine... et ne pouvait contenir que trente filles au plus, fort simple et pauvre, pour y réfugier les pauvres filles de St-François et de Ste-Claire,[2] » était encore en 1231 dans sa ferveur primitive et ne prétendait point au brillant titre d'abbaye. Du reste, « l'assiette de leur maison et monastère » n'était point leur propriété et continuait d'appartenir à l'abbaye de Saint-Denis, à laquelle les religieuses payaient « trente sept solz six deniers », tant de ce chef, « que pour le droit de sépulture et oblations.[3] »

Quant au nom d'Abbesse, qui semble entraîner pour la maison, et, de fait entraîna plus tard le nom d'abbaye, il ne signifie originairement autre chose que *Mère* ; il ne fut d'ailleurs point donné à la fondatrice et première supérieure du couvent de Reims, Marie de Braye, qui portait le titre de *Vicaire* de saincte Claire.

Quand le monastère eut pris plus tard le titre d'abbaye, il put, grâce aux abréviations un peu énigmatique du sceau de l'abbesse, s'en servir comme d'un sceau propre.

SCEAUX DE LONGCHAMP

L'abbaye de Longchamp, étant une filiale de la maison de Reims, nous ajouterons ici une description des sceaux de ce monastère. Il y en avait un grand et

[1] Bulle du 18 Juillet 1231 ibid. p. 286.

[2] Antiquitez p. 4 verso.

[3] Transaction de l'abbesse Emeline Morel avec l'abbé de St-Denis, Renaud de Bourg, le 23 juin 1295. Antiquitez p. 31 verso.

Digitized by Google

un petit, tous deux du type hagiologique en navette,[1] comme le précédent, mais d'un dessin plus compliqué montrant à première vue qu'ils datent d'une époque plus avancée, probablement 1260, quand les religieuses de Reims entrèrent à Longchamp pour former à la règle franciscaine les pieuses filles réunies depuis plusieurs années déjà par Isabelle de France.

Description. — Le grand sceau (65 × 42 m/m) est fruste dans la partie supérieure. Le champ est divisé en deux étages par une voussure en cintre brisé, garnie, en remplage, d'une arcade trilobée à sommet brisé. En arrière, une galerie dont la corniche forme terre-plein pour le premier étage, occupe toute la largeur du champ ; elle est ajourée d'ouvertures en lancettes dont les écoinçons sont eux-mêmes ornés de trilobes.

L'étage supérieur représente l'Annonciation. La Ste-Vierge debout lève la main droite et tient un livre de la main gauche. L'ange, debout aussi et la main droite levée, semble de la gauche soutenir un listel dont la légende est fournie par le commencement de la salutation : *Ave Ma(ria)*. Sous l'arcade, Saint François agenouillé, de demi-profil, regarde à droite vers l'image de la Sainte-Vierge ; les mains, étendues à la hauteur des épaules, portent les stigmates.

La légende est : (*s. conve)ntus : humilitatis : beate Vi(rginis*).

Les caractères sont en onciale gothique, m est en capitale M ; le commencement et la fin ont disparu ; les mots sont séparés par deux points ou annelets ; la

[1] D'après une empreinte de 1266 reproduite dans *Ste-Claire d'Assise*, par Mgr. Ricard, in-8° ill., *Desclée* 1895.

Digitized by Google

figure du priant descend dans l'exergue et coupe le mot humilita-tis.

Le vocable de Longchamp était : *monastère de l'Humilité de Notre-Dame ;* il est ici symbolisé par l'Annonciation à cause des paroles : « Voici que je suis la servante du Seigneur. »

Le petit sceau (40 × 25 m/m) est cassé au sommet et fruste à la base. Le champ est séparé en deux étages par une arcade trilobée à sommet brisé. En arrière se voit une galerie ajourée, comme dans le sceau précédent, mais un peu moins large que le champ ; la corniche sert de piedestal à une Vierge de majesté tenant l'Enfant Jésus debout à sa gauche. Ce groupe est abrité sous un baldaquin formé d'une arcade trilobée en plein cintre reposant sur des pilastres ornés de colonnettes et surmonté d'un gable ajouré aux écoinçons. Dans le registre inférieur, Saint-François, debout, les mains étendues prêche aux oiseaux ; on en distingue deux de chaque côté.

La légende porte : (*S*) *covent' soror' mino(r)u Logus' Ar'humitat' de Ma(ria)*. (Sigillum conventus sororum minorum Longusarvorum humilitatis de Maria.)

LES SCEAUX DU XVIIe SIÈCLE

Description. — Le grand sceau, de type hagiologique en ovale (58 × 45 m/m, soit 3 × 2 1/2 pouces) présente dans la partie supérieure la Sainte Vierge assise sur une nuée rayonnante, soutenant l'Enfant Jésus de la main droite. Ce groupe n'est pas des mieux réussis ; il est conçu d'après une mode en vogue à l'époque, et laisse pressentir la décadence de la gravure dans les sujets religieux, décadence qui ira s'accen-

Digitized by Google

tuant de plus en plus et arrivera, au siècle suivant à répéter à satiété, en changeant les attributs, la même « virago lourdement assise sur des nuages et chargée de représenter (la Vierge, les Vertus, ou) la Religion[1].» Toutefois, le sujet qui nous occupe n'en est pas encore à ce point ; on pourrait même trouver que le groupe est trop petit et disproportionné avec la figure représentée dans la partie inférieure.

Celle-ci, au contraire de la précédente, est remarquablement bien traitée ; elle représente Sainte Claire, revêtue du grand manteau, tenant la crosse de la main gauche et, de la droite, élevant une monstrance.

Sur le socle se lit l'inscription : *S. Clara Remensis.* La légende est : *Sigillum abbatissae pauperum sororum S. Damiani Remensis.*

Date et origine. – « L'année 1651, voyant que le vieil sceau dont nous avons parlé sy devant imprimoit fort mal son charactère, qua peine pouvoit on cognoistre pour le présent ce qu'il marquoit, elle (l'abbesse Anne Soulain) pria le Reverend père provincial dans faire faire un nouveau qui portast la mesme figure de la Vierge et la mesme inscription autour d'iceluy et qu'au lieu de la Religieuse supliante, d'y faire graver l'image de nostre mère saincte Claire tenant le sainct sacrement ; ce qu'il luy accorda volontiers ; estant bien raisonnable que Saincte Claire qui est maintenant au ciel glorieuse, et qui a esté la première Abbesse de ce monastère, qu'iceluy eust pour sceau son image.[2]»

[1] D. Guéranger. Institut. liturgiques t. II p. 385.
[2] *Remarques des Antiquitez* p. 62, 63.

Digitized by Google

Chastelain, reproduisant Marlot[1], dit au sujet du grand sceau primitif, qu'on y voyait l'image de la Vierge et qu'il « portait cette inscription latine : *sigillum abbatiae sororum pauperum sancti Damiani Remensis*. Maintenant à cause du changement fait en la première règle, ou plutôt à cause de la mitigation qu'elles ont embrassée, le sceau est différent et représente une Sainte Claire qui tient le sainct Sacrement d'une main et la crosse de l'autre ; et dans d'autres mémoires, il est dit de plus que l'image de la Vierge est au-dessus et la même inscription autour ; ce qu'il faudrait examiner. »

Sur ce qui précède, on peut faire trois remarques :

1° Marlot ne semble pas avoir vu le sceau d'Anne Soulain : « il représente, dit-il, une saincte Claire... avec l'image de la Vierge ; au-dessus est la mesme inscription ; » c'est à dire celle qu'il vient de donner d'après son interprétation du sceau primitif : *Sigillum abbatiae*... Or le nouveau sceau porte en toutes lettres : *Sigillum abbatissae*.

2° Ce n'est ni à cause du changement de Règle, ni en raison de la mitigation que le nouveau sceau fut gravé, mais tout simplement parce que le vieux était usé.

3° Chastelain n'a vu ni l'un ni l'autre sceau, puisqu'il parle de l'ancien d'après Marlot et qu'il ne sait comment expliquer les divergences qu'il a rencontrées en différents mémoires où il était question tantôt d'un sceau avec la seule image de Sainte Claire, tantôt d'un

[1] Chastelain, *Hist. abr.*, p. 31. Marlot, *Hist. de la ville... de Reims*, t. III p. 560, 561.

Digitized by Google

sceau présentant en plus l'image de la Vierge. Ces divergences s'expliquent très clairement pour nous par l'existence d'un troisième sceau, dont la collection sigillographique de la Bibliothèque de Reims conserve une empreinte sur cire.

Ce petit sceau ovale (30 × 25 m/m) est d'un dessin beaucoup moins soigné que le précédent. Il représente Sainte Claire debout, tenant la crosse et un livre ouvert.

Pour légende, il porte simplement : *Saincte Claire de Reims.*

Il ne paraît pas être beaucoup plus récent que le grand sceau ; mais il ne doit pas remonter plus haut que 1664 ou fin de 1663, puisque le manuscrit des *Antiquitez*, qui parle assez longuement des deux premiers, et se termine en Août 1663, ne fait aucune mention de celui-ci.

Quant à l'origine de ce troisième sceau, on peut conjecturer que le désir d'avoir un sceau de communauté différent de celui de l'abbesse, aura donné occasion de faire faire celui-ci avec sa légende générale : *Saincte Claire de Reims.*

Rappelons enfin en terminant qu'en exécution de l'édit de 1696, le couvent des Religieuses Cordelières de Sainte Claire de la ville de Reims fit enregistrer ses armoiries : *d'argent à la Sainte Claire au naturel tenant en sa dextre un Saint Sacrement d'or*[1] ; armoiries dont la composition semble inspirée par les sceaux dont il vient d'être question.

[1] Dr Pol Gosset : Armorial de l'élection de Reims n° 293.

Digitized by Google

Digitized by Google

PASSAGE

DE LA

Duchesse de Longueville

A REIMS ET DANS LES ARDENNES

A son départ pour Munster, en 1646

Extrait de la Relation du Voyage, par Claude JOLY
Publiée en 1670

Rééditée et annotée par M. Henri JADART
Secrétaire Général de l'Académie de Reims

Le Congrès de Munster, qui dura fort longtemps (1642-1648) [1], amena beaucoup de notables personnages sur les routes de la Champagne vers la Belgique et la Meuse pour gagner la Westphalie. Tous ces hauts plénipotentiaires nous ont laissé, par eux-mêmes ou par les journaux de leurs secrétaires, des récits et des descriptions pleines d'intérêt. C'est ainsi que nous avons publié le passage du comte d'Avaux à Reims, en 1643, écrit par François Ogier, son aumônier, et fécond en remarques curieuses sur notre ville [2].

[1] *Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabrug* (1642-1648), *le tout tiré des manuscrits les plus autorisés...* en IV vol. in-f°. A *La Haye*, 1724. — *(Bibl. de Reims*, N. 1902).

[2] *Travaux de l'Académie de Reims*, tome XCIII, 1892-93, p. 275 à 291, et brochure tirée à part, in-8°, *Reims*, 1893.

Digitized by Google

Une autre occasion se présente aujourd'hui de remettre au jour, pour la même époque et dans la même publication, une relation de la traversée de la Champagne et des Ardennes en 1646, due à la plume de Claude Joly (1607-1700), l'érudit écrivain, chantre et chanoine de l'église de Paris. Il accompagnait la célèbre duchesse de Longueville, sœur du grand Condé. qui devait jouer sous la Fronde un rôle prépondérant. Elle allait rejoindre à Munster son mari, Henri d'Orléans, le premier des représentants du roi de France au Congrès. La duchesse était suivie de sa fille et de dames d'honneur. Claude Joly ne manqua pas de retracer les étapes de la route dans un journal édité en un volume qui parut sous son nom vingt-trois ans plus tard et qui est devenu maintenant très rare[1]. Nous en apprenions l'existence dans un récent recueil bibliographique, qui donne la relation de Claude Joly comme offrant la « description des pays traversés faite par un homme de bon sens[2] ». Cette qualité maîtresse répond bien à la pensée que Godefroy exprimait à l'auteur dans ces mots reproduits dans l'introduction, à savoir que « tous les voyages estoient bons quand ils estoient escrits avec connoissance et jugement, parce que l'un remarquoit une chose et l'autre une autre, où il y avoit toujours quelque chose à apprendre ».

[1] Il se trouve à la Bibliothèque Nationale, coté M 15669 : *Voyage fait à Munster en Westphalie et autres lieux voisins en 1646 et 1647. Paris, Clousier*, 1670, in-12. — Réédité sous le titre : *Voyage de Munster, de Hollande, etc. Paris*, 1672, in-12.

[2] *Les sources de l'Histoire de France, XVIIe siècle*, par Em. Bourgeois et Louis André, I, *Géographie et Histoire générale. Paris, Picard*, 1913, p. 128.

Digitized by Google

Nous allons donc en extraire quelques détails nouveaux sur le pays et les villes où l'on s'arrêta. Le départ eut lieu de Paris par Coulommiers et Jouarre, et nous accompagnerons les voyageurs à partir de Château-Thierry, limite de la Champagne, jusqu'à Givet et Dinant en Belgique, recueillant ce qu'ils ont vu à Dormans, à Reims, à Rethel, à Mézières, à Charleville, à Sedan, à Château-Regnault et à Givet[1].

Les monuments font l'objet des plus fréquentes descriptions, mais on y trouve aussi des réflexions sur les mœurs et les usages divers, à Reims une notice sur un précieux manuscrit en notes tironiennes conservé à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Remi, et à Bethléem, près de Charleville, la mention d'un curieux tableau qui ornait la chapelle du couvent. Il y a donc pour l'historien et l'artiste à glaner dans ces pages, mais elles ne contiennent aucun éloge des sites pittoresques des rives de la Meuse. Claude Joly, qui avait trouvé une « vue admirable » sur la Marne à Château-Thierry, fut comme épouvanté des « montagnes affreuses, couvertes seulement de bruyères et de rochers », qu'il rencontra à Château-Regnault[2].

Le retour s'effectua par une autre voie qu'à l'aller de la frontière à Paris ; le narrateur y parle de La Fère (qu'il appelle à tort *Fère en Tartenois*), de Chauny et de Noyon[3].

Un corollaire du *Voyage à Munster* de Claude Joly est le *Journal du Congrès de Munster* de François Ogier, resté inédit et récemment mis au jour par M. Auguste

[1] Pages 5 à 12 du volume.
[2] Page 20.
[3] Page 306.

Digitized by Google

Boppe, le diplomate si distingué en Orient[1]. Claude Joly dédia son livre à François Ogier et y publia les lettres que ce dernier lui avait adressées pendant son séjour en Allemagne. Il faut donc rapprocher ces deux ouvrages dont les auteurs se complètent et expliquent simultanément beaucoup de choses dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer ici.

Il nous suffira d'ajouter au texte de Claude Joly quelques explications et des notes d'intérêt local ou de comparaison entre l'état ancien et l'état actuel des édifices et des objets d'art décrits[2]. La copie en a été faite sur l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale avec tout le soin désirable par Mme Totems, après un premier examen du récit et son analyse par MM. Léon Le Grand, conservateur adjoint aux Archives Nationales, et Gaston Robert, archiviste de la ville de Reims. Nous remercions nos collègues de leur obligeante collaboration, et nous poursuivons notre tâche de simple réédition et d'annotation indispensable.

Henri Jadart.

Reims, le 6 mai 1914.

[1] *Journal du Congrès de Munster* par François Ogier, publié par Auguste Boppe. *Paris, Plon,* 1893, in-8°.

[2] Les mentions mises en manchettes sont ainsi placées dans le volume, nos notes sont au bas des pages.

Digitized by Google

PASSAGE
DE LA
DUCHESSE DE LONGUEVILLE
A REIMS ET DANS LES ARDENNES

Extrait de la Relation de Claude JOLY[1]

De là (de Jouarre), nous allasmes coucher le mesme jour à Chasteau-Thierry, qui est une ville size sur la Marne, du costé de la Champagne, horsmis un faux-bourg et les Capucins qui sont au deça du costé de la Brie. Le Chasteau est haut élevé, d'où il y a une veuë admirable sur la Marne, et de tous costez sur les prairies qui l'environnent bornées de costeaux. Je remarquay au Chasteau une chose assez extraordinaire ; c'est qu'au milieu de la cour il y a une fontaine qu'on nous dit jetter fort haut, quoy que le lieu paroisse plus élevé que tous les lieux circonvoisins[2]. La ville est de médiocre grandeur, et n'est pas mal bastie. Monsieur Desprez Gouverneur vint au devant de Madame de Longueville, accompagné de vingt-cinq ou trente chevaux seulement.

Page 5
Juin 1646
Chasteau-Thierry

Le vingt-septiéme nous allasmes coucher à Dormans[3], qui est un gros village ou bourg scis sur la Marne, appartenant à Monsieur le Prince. De là estoit natif le Cardinal de Dormans, qui a fondé le collège de Beauvais à Paris. Il s'y amasse beaucoup de bois pour conduire à Paris.

Dormans

[1] *Voyage fait à Munster en Westphalie et autres lieux voisins en 1646 et 1647*, par M. Claude Joly, chanoine de Paris, 1670. (*Bibl. Nat.*, M. 15669.)

[2] Il y a encore dans l'enceinte du château l'orifice d'un vieux puits, mais pas de fontaine.

[3] Dormans, chef-lieu de canton (Marne).

Digitized by Google

Réception de Mme de Longueville à Reims

Le 28, nous arrivasmes à Rheims, d'où Monsieur le Marquis de Rothelin Gouverneur vint au devant de Madame de Longueville jusqu'à une lieuë ou environ, suivy de soixante ou quatre-vingt chevaux et de quatre carrosses, dans lesquels estoient plusieurs femmes. Peu après vint aussi au devant d'elle Monsieur l'Archevesque de Rheims dans un carosse attellé de six beaux chevaux blancs, et suivy de quatre pages bien montez et d'autres cavaliers[1]. Madame, et Mademoiselle de Longueville avec toutes leurs filles allèrent coucher dans l'Abbaye de S. Pierre[2], qui est un monastère de religieuses de l'ordre de Saint Benoist, dont une fille de Monsieur de Longueville étoit alors Abbesse[2]. La maison, en ce qui paroist au dehors, et le chœur de l'Eglise où chantent les Religieuses, sont fort beaux.

Monastère de St-Pierre de Rheims

Nostre-Dame

Le lendemain 29, j'allay entendre vespres à Nostre-Dame, qui est l'Eglise Cathedrale. Le chœur est fort long, et au milieu est le grand Autel. A costé de l'eglise il y a un grand cloistre où est le chapitre, lequel témoigne la regularité des vieux temps dans cette église, comme dans la pluspart des cathedrales. Le service estoit ce jour là aucunement solemnel à cause de la feste de S. Pierre. Je remarquay que les deux officians qui portoient la chappe, avoient chacun un baston à la main, dont l'un alloit vers l'autel quand l'autre en revenoit[3] ; et que deux chanoines

Page 8

[1] Léonor d'Estampes de Valençay, archevêque de Reims de 1641 à 1651.

[2] Le Conseil de ville voulait recevoir la duchesse et il députa vers elle dans ce but : « Du Lundy xxvie juing 1646, du matin.. Sur ce que Moncieur le lieutenant a dict qu'il a appris que Madame de Longueville arrivait Mercredi prochain en ceste ville. Conclud a esté que Messieurs Cocquebert, Capitaine, et Bourgeoi-, procureur sindq, se transporteront ledict jour de mercredi jusque a Ville en Tardenois au devant de ladict dame pour lui offrir un logis de la part de la Communauté. » *Archives de Reims, Conclusions du Conseil*, année 1646, 26 juin.

Digitized by Google

ayant encensé l'autel et une image qui est à costé, quittèrent les encensoirs aux enfans de chœur, qui s'en allerent apres encenser les dignitez. Ce qui se fait autrement en l'église de Paris.

S. Remy

Le samedy 30 et dernier juin, j'allay voir l'église de S. Remy, qui est belle et assez spacieuse, servie par des religieux de l'Ordre de S. Benoist de la congregation de S. Maur. Je vis là pour la seconde fois la Sainte Ampoulle, qui est une petite phiole quasi pleine d'une liqueur congelée, rougeastre et tirant un peu sur le noir, enchassée dans un petit vaisseau quarré, sur lequel il y a un cristal épais quasi d'un doigt. On la serre dans le Tombeau de Saint Remy qui est dans le chœur derriere le grand autel; où la porte qui le ferme est enrichie de diverses pierres precieuses, rubis, emeraudes, perles, et autres choses de grande valeur. Il y a un anneau donné par François I qui sert de boucle pour tirer la porte. Alentour du tombeau sont representez les douze anciens pairs de France; et à costé à main gauche contre le mur du chœur, est un grand tableau de la ceremonie du sacre de nos roys [1]. Il y a dans la bibliotheque[2] de cette abbaye d'assez bons manuscrits: j'en ay veu entre autres un qui contient des lettres ou notes de l'ancienne escriture par abbreviation, intitulé, *Notæ solemnes Annæi Senecæ*, aucunement semblable à celuy que nous a donné Gruter sous ce titre, *Notæ Romanorum veterum, quibus litera verbum facit, Tullij Tyronis Ciceronis liberti et Annæi Senecæ*. C'est ce Tullius Tyro que Vossius dit estre l'autheur des Livres de Ciceron *ad Herennium*. Mais en celuy-cy de S. Remy il n'est point parlé de Tullius Tyro. Il y a à la fin des marques qui

ainte Ampoulle

Page 9

Tombeau de S. Remy

Page 10

ib. de Rhec. natura ac onstitutione . 15, p. 95.

[1]) Les statues des Pairs de France sont encore autour du tombeau moderne, le tableau n'existe plus.

[2]) Cette bibliothèque fut incendiée le 15 Janvier 1774 et le manuscrit décrit ici fut consumé dans les flammes, ce qui rend sa description par Claude Joly fort précieuse pour nous.

Digitized by Google

signifient des noms propres d'hommes ; ce qui n'est pas dans le Livre imprimé de Gruter. Ainsi il semble que ce manuscrit soit un autre que celuy dont parle Trithemius en sa préface à l'empereur Maximilian sur sa poligraphie, qu'il dit avoir esté fait par Ciceron, et augmenté par S. Cyprian, evesque de Carthage et martyr ; et autre encore que celuy dont parle le cardinal Bembo en une de ses lettres au Pape Jules II et mesme que ceux-là dont Gruter s'est servy pour son éditition. Au commencement de ce manuscrit il est marque qu'il avoit esté veu par Gesner. On doit à l'invention de ces notes beaucoup de bons livres anciens que nous avons. Nous le reconnaissons assez par ce qu'en dit Erasme en la vie d'Origene, qui (Page 11) nous montre aussi en ce peu de mots quel estoit cet art : *Notariorum ars erat, ut quæ dicebantur notulis quibusdam exciperent, tantâ celeritate, ut non dictantis tantùm, sed loquentis vocem assequerentur. Unde Græci dicuntur. Nam erant et qui notulis excepta pleniùs describerent. Ambrosius igitur notarios ac membranas suppeditabat, Origenes linguam.*

Lib. 5, cp. 8

Tom. I. operum in operib. Origenis edit. Basil. It in epist. Erasm. Lib. 28, pag. 1624. Edition Londin. an 1642.

S. Nicaise

De S. Remy, après avoir passé par les Minimes, dont l'eglise est petite, j'allay à S. Nicaise, qui est une autre belle abbaye de l'ordre de S. Benoist, assez proche de S. Remy, mais non si grande. Il y a au bas de l'église un tombeau élevé sur des piliers, avec des figures du paganisme à l'entour [1].

Les Capucins

Jacobins

Cordeliers

Les capucins qui sont en un autre bout de la ville ont un fort beau jardin, où il y a un beau bois [2]. L'église des Jacobins qui n'en est pas éloignée, est assez commune. Celle des Cordeliers qui sont auprès le monastère de S. Pierre est beaucoup plus belle.

(1) Le tombeau de Jovin, transféré à la cathédrale en 1800, puis au musée de la ville en 1896, à l'Hôpital civil.

(2) De beaux ormes subsistent sur l'emplacement occupé par la manufacture Benoist, rue des Capucins et rue Hincmar, 19.

Digitized by Google

Page 12 Les Places

Il y a dans la ville deux ou trois belles places dans l'une desquelles est basty de neuf l'Hostel de Ville où est sur le portail la statuë du deffunt roy Louis XIII [1]. Mais la plus belle de toutes est celle de la Cousture où se tient la foire de la semaine de Pâques. Elle est fort spacieuse, size au milieu de quatre grandes ruës larges, sur lesquelles les bastiments avancent, et font des galleries au dessous, où l'on marche à couvert [2]. Auprès de cette place est le jardin des Arbalestriers.

La Cousture

Juillet 1646

Le premier jour de Juillet, nous allasmes coucher à Rethel, après avoir passé par un village qui est à moitié du chemin, nommé Isle [3]. Rethel est une petite ville assez mal bastie, scize sur la rivière d'Aisne. C'est toutefois la capitale du Rethelois. Il n'y a qu'une paroisse [4], une petite maison de capucins hors la ville dans le faux-bourg qui va à Mézieres et des minimes. Le chasteau à voir par dehors est fort ancien, derrière lequel il y a plusieurs retranchements de terre, faits depuis les dernières guerres [5]. Madame de Longueville y fut recuë par Monsieur de la Chapelle gouverneur [6], suivy de peu de cavaliers, mais les habitans estans en armes, et le tambour battant, et furent tirées quinze ou vingt salves de canon. Comme nous arrivasmes, il y avoit rumeur dans

Page 13

[1] Commencé en 1627, l'Hôtel de Ville offre encore sur la façade une statue de Louis XIII refaite en 1818.

[2] Galeries ou Loges conservées sur la Couture, actuellement Place Drouet d'Erlon.

[3] *Isles-sur-Suippe (Marne).*

[4] Eglise Saint-Nicolas des XIIe et XVIe siècles, avec tour bâtie en 1614.

[5] *La Neuville*, projet d'une ville et forteresse par Louis de Gonzague. — Cf. *La fondation de la Neuve Ville à Rethel* (1579-1589), par Al. Baudon, dans la *Revue historique ardennaise*, 1903, t. x., p. 20 à 29, avec les deux inscriptions commémoratives de 1586 et de 1612, aux armes de Louis de Gonzague et de Henriette de Clèves.

[6] Il fut nommé à ce poste en 1643 et sa nomination présentée au Conseil de ville. Cf. *Essai sur Rethel* par J.-B. Caruel, p. 98.

Digitized by Google

la ville d'un nouveau marié qui venoit de se noyer, ce qui troubla un peu la joye publique [1].

Le second jour de Juillet après avoir passé par Launoy [2] et par Mezières, nous allasmes coucher à Charles-ville [3]. Nos princesses furent receuës en ces deux villes par les habitans en armes, et le canon tirant comme à Rethel. Sur le chemin depuis Launoy nous nous aperceusmes de la misere du païs, causée par la guerre, y ayant quantité de fort bonnes terres incultes et désertes ; et en un certain endroit nous vismes une bande de païsans
Page 14 qui étoient conduits, à ce que l'on nous dit, par leur curé, ayans tous le mousquet sur l'épaule, pour garder leurs bestiaux. Ces bonnes gens firent par honneur quelque temps escorte à Madame.

Mesieres Mézieres est une ville quasi entourée de la Meuse, qui fait là une péninsule. Il y a deux ponts de pierre, l'un à l'entrée et l'autre à la sortie ; avec un autre petit pont vers la citadelle qui est assez grande mais en lieu bas. Devant la porte est une place assez spacieuse. La ville est plus longue que large. La paroisse appellée Nostre-Dame sent aucunement sa cathédrale, mais le chœur est petit. Le jubé est bien façonné et soutenu de pilliers de marbre [4]. Il y a une autre église de chanoines appellée Saint-Pierre. Cette ville est un peu plus grosse que Rethel. Au sortir de Mezieres a costé gauche du chemin

[1] Nous pouvons donner le nom de ce jeune marié si malheureusement enlevé à sa femme, Pierre Perart ; son mariage avait été célébré le 17 Juin 1646 et son enterrement se fit le 2 Juillet : « Registre des mariages célébrés en l'église paroissiale de Rethel. Juin 1646. Le 17e, Piere Perart et Claude Malingre solennellement ». — « Registre dez mortz et sépultures de l'église paroissiale de Rethel. Juillet 1646. Le 2, Piere Perart. » (*Archives de Rethel, registres paroissiaux*, recherche due à l'obligeance de M. Paul Pellot.

[2] *Launois-sur-Vence* (Ardennes).

[3] *Mézières et Charleville*, villes voisines (Ardennes).

[4] Ce jubé n'existe plus.

Digitized by Google

Bethleem

Page 15

qui va à Charles-ville est un couvent de Cordeliers Observantins appellé Bethleem [1]. que le Pere gardien me dit avoir esté basty par un Philippe bastard de la Maison de Mantouë, qui avoit esté marié et qui s'étant séparé d'avec sa femme, se fit religieux de leur Ordre. Il est représenté dans un fort bon tableau de l'adoration des trois Roys qui est sur l'autel d'une chappelle de l'église, luy d'un costé à genoux, en habit de religieux, et auprès de luy un chat tenant une souris, et de l'autre costé vis-à-vis est sa femme en habit séculier à l'antique, et auprès d'elle un singe enchaisné. Ce que ie remarque pour montrer la naïveté de ce temps-là [2]. L'église n'est pas grande. Le jardin est assez beau, mais fort sujet aux eaux de la Meuse quand elle déborde.

Charles-ville

Charles-ville est une ville bastie de neuf sur la Meuse à main gauche en descendant par feu Monsieur de Nevers, depuis duc de Mautouë, qui a pris plaisir à faire les dehors des maisons semblables, et les rues répondantes les unes aux autres. Au-dessus de chaque maison il y a un pavillon couvert d'ardoise. Et il y a au cœur de la ville une belle grande place carrée quasi comme la place Royale à Paris, et au milieu une belle fontaine dont quatre jets d'eau tombent sur les quatre coins d'un grand bassin [3]. De cette place sortent quatre grandes ruës larges et droites qui ont chacune une porte au bout, dont deux, sçavoir celle de Flandres et de Bourgogne estoient fermées

[1] Voir sur le couvent de Béthléem un article du P. Ubald d'Alençon ; *Les Franciscains de Berthaucourt et de Béthleem à Mézières et à Charleville*, dans la *Revue historique ardennaise* t. XIV année 1907, p. 68 et 80.

[2] D'après l'article ci-dessus, ce tableau est actuellement en Angleterre dans la collection de lord Ashburnham, et l'auteur y cite la description de Claude Joly.

[3] Une fontaine moins belle que celle décrite ici, a été remplacée récemment par une statue de Charles de Gonzague, fondateur de la ville en 1606. Cf. *La date de la fondation de Charleville* par Numa Albot, dans la *Revue Historique Ardennaise*, XII, 1905, p. 26.

Digitized by Google

depuis les guerres. Hors celle de Bourgongne il y a un mail au milieu d'un beau bois, mais il n'est pas droit. Le palais, la maison du prince, et plusieurs autres bastimens sont imparfaits. Les Jésuites y ont un assez beau college, et les Capucins un beau couvent [1]. Il y a aussi des Carmelites mitigées, dont l'eglise est belle et bien peinte par en haut. Celle des religieuses appellées les filles du Saint-Sépulchre est fort petite [2]. La ville est une principauté souveraine, mais pourtant tout à fait à la
Page 17 discretion du roy. Car au-delà d'un pont de pierre qui est sur la Meuse, il y a une haute montagne appellée Mont
Mont Olympe Olympe, sur laquelle il y a une forte citadelle que le roy a fait bastir, après avoir acquis la place avec la souveraineté de Chasteau-Regnauld dont elle dépend. Cette citadelle commande tout à fait à la ville aussi n'y a-t-il qu'un gouverneur pour les deux, qu'on appelloit alors Monsieur d'Aiguebere.

Le cinquième Juillet j'allay me promener à Sedan, qui est une souveraineté dont le roy est à présent maistre et possesseur. Je laissay à main gauche une petite ville size au dessus de Charles-ville à my-chemin, appellée Donchery, où il y a un pont sur la Meuse.

Sedan La ville de Sedan est située sur la mesme riviere du costé du Luxembourg. Elle n'est gueres plus grande que Charles-ville, mais elle est achevée et beaucoup plus peuplée. Les ruës y sont fort belles, larges et bien droites;
Page 18 les bastiments propres, tous couverts d'ardoise. Il n'y a qu'une paroisse vers le faux bourg appellé du Mesnil, qui est regie par des Pères de la Mission [3]. Plus bas vers le milieu de la ville est le temple des Religionaires [4] dont

[1] Ce couvent est actuellement occupé par le Palais de Justice.

[2] Chapelle avec coupole, encore existante dans l'ancien Séminaire, aujourd'hui Caserne d'artillerie.

[3] Eglise Saint-Laurent détruite.

[4] Eglise Saint-Charles encore existante, ancien temple protestant.

Digitized by Google

cette ville est remplie . Le prince, les officiers, les escoliers et les plus notables bourgeois y ont tous leurs places separées dans des galleries hautes. Les petits ministres qu'ils appellent diacres, sont en bas devant la chaire du predicant, laquelle est au milieu, et tout à l'entour sont les sieges des femmes. Il y a deux portes aux deux bouts qui qui sont sur deux places, dont l'une est plus grande que l'autre. Dans celle d'en haut est une assez belle fontaine qui iette son eau dans un bassin. Le college de la ville est un bastiment antique. La maison où l'on tient la justice est petite. On faisoit alors dans la ville un bastiment pour y établir une drapperie semblable à celles de Hollande [1].
Page 19 Il n'y a que deux portes en la ville, celle du Mesnil en haut, hors laquelle est un fauxbourg non fortifié et entouré d'eau qui vient de la rivière ; et au bout est encore un autre Faux-bourg non fortifié. Celle d'en bas s'appelle la porte du rivage, au bout de laquelle est un faux-bourg du mesme nom, où il y a des Capucins. Entre la ville et la riviere il y a un promenoir planté d'arbre que ie ne vis que de loin [2].

Derriere la ville est le chasteau ou plutost la Citadelle qui est bastie sur un roc creusé en beaucoup d'endroits, grandement fortifiée [3]. En bas sur la porte et à main gauche en entrant est le chasteau neuf dans une cour mediocre, et derriere est une basse-cour avec d'autres bastimens. De la premiere cour on monte à main droite en tournoyant au vieux chasteau, qui est une vraye prison. Sur la terrasse sont quelques bastimens, entre lesquels est celuy des canons qui y sont en grand nombre gros et petits.
Page 20 Je vis toutes les fortifications alentour de la place, d'où on me montra des montagnes qui sont au delà des prairies de la Meuse, sur l'une desquelles proche d'un petit bois

[1] C'est la manufacture dite le *Dijonval*, fondée en 1646.
[2] Promenade dite encore le *Promenoir des Prêtres*.
[3] Lieu natal de Turenne comme le constate une inscription moderne.

Digitized by Google

se donna la bataille où fut tué en 1641 M. le comte de Soissons. Derrière la basse-cour du Chasteau neuf il y a encore une autre citadelle appellée le *Fer à cheval.* Monsieur Faber estoit gouverneur de tout.

Fumay

Le septième Juillet nous nous mismes à Charles-ville sur la Meuse, d'où nous fumes coucher à Fumay [1], qui est un gros bourg situé sur cette rivière appartenant à Monsieur l'Archevesque de Treves. En chemin nous passasmes près la Citadelle de Chasteau-Regnauld [2], et nous descendismes toûjours entr des montagnes affreuses couvertes seulement de bruyères et de rochers la pluspart d'ardoise, qui sont du pays d'Ardennes.

Page 21
Charles-mons

Le huitième nous allasmes coucher à Dinan [3] après avoir passé sous Charles-mont qui est une citadelle à main gauche située en haut et bien fortifiée, bastie, à ce qu'on nous dit, par l'Empereur Charles-Quint, et tenuë alors par le roy d'Espagne. Au bas, des deux costez de la rivière, il y a deux bourgs qui en dépendent, l'un appellé *Givais Nostre-Dame*, et l'autre *Givais S. Hilaire* [4]. Le gouverneur vint dans une barque saluer nos princesses, et fit faire bonne salve de canons. De là nous passasmes sous un chasteau haut élevé appellé *Chasteau-Tiri* [5].

[1] *Fumay*, chef-lieu de canton (Ardennes).

[2] *Château-Regnault* (Ardennes), site très pittoresque des *Quatre Fils Aymon* et plus loin celui des *Dames de Meuse.*

[3] *Dinant*, ville de Belgique.

[4] *Givet-Notre-Dame* et *Givet-Saint-Hilaire* ne forment qu'une commune avec *Charlemont*, siège d'un chef-lieu de canton (Ardennes).

[5] *Château-Thierry*, sur la rive droite de la Meuse, vis-à-vis de Waulsort et en Belgique, ruines d'une forteresse démantelée en 1554 par les Français, site pittoresque.

FIN DE L'EXTRAIT

Digitized by Google

PASSAGE
de J. M. Roland de La Platière
A SOISSONS, A REIMS & A CHALONS
En 1769

Communication à l'Académie de Reims, le 12 Décembre 1913
par M. Henri JADART, Secrétaire Général

La description rétrospective d'une ville est toujours intéressante à recueillir, et, en ce qui concerne Reims, l'Académie s'est empressée de publier diverses relations et, entre autres pour le XVIIe et le XVIIIe siècle, celle de Claude Joly se rendant au Congrès de Munster, et celle du séjour de Nicolas Duchesne en 1775, au moment du sacre de Louis XVI[1].

Il s'agit aujourd'hui d'augmenter la série des récits de ce genre de celui que consigna Jean-Marie Roland de La Platière dans son *Voyage en France* à l'aide des souvenirs et impressions que lui avait laissés la vue des monuments de Reims en 1769. Nous devons ce récit, resté inédit dans les papiers de cet économiste, voyageur et homme politique, à l'obligeant concours de M. Claude Perroud, l'éditeur si consciencieux et si persévérant des *Lettres de Madame Roland*[2]. Tout en

[1] *Travaux de l'Académie*, t. CVIII, p. 1 à 142.

[2] *Lettres de Madame Roland*, publiées par Claude Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse, t. I., 1900, et t. II, 1902. *Paris, Imprimerie Nationale*, in-4°. — Nouvelle série, t. I, 1913 (Bibliothèque de Reims, *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*).

Digitized by Google

continuant cette grande œuvre historique, l'érudit recteur honoraire vient de publier le *Voyage en France* de Roland d'après un manuscrit de sa bibliothèque de Villefranche, rédigé par celui-ci au retour d'après ses notes prises sur place au jour le jour. Mais, comme la publication intégrale de cette relation aurait été superflue, des coupures ont été opérées dans le texte et de simples analyses ont remplacé des descriptions jugées inutiles dans cette édition.

A notre demande, M. Perroud a bien voulu nous procurer la copie complète de la relation du voyage de Soissons à Châlons, en y comprenant la visite de Reims dans tout son développement. Nous la reproduisons intégralement avec l'addition des titres courants et des notes.

Nous en remercions sincèrement l'éminent historien, en même temps que nous offrons à l'Académie l'exemplaire du *Voyage* dont il a bien voulu lui faire hommage[1]

Nous allons donc parcourir notre région avec J.-M. Roland[2], qualifié *de La Platière* pour le distinguer de tant d'autres Roland, sans titre nobiliaire conféré par

[1] J.-M. Roland de La Platière, *Voyage en France*, 1769. *Villefranche, Auray fils*, 1913, gr. in-8° de 99 pages.

[2] Jean-Marie Roland naquit à Thizy, près Villefranche en Beaujolais, et y fut baptisé le 19 février 1734 ; le 4 février 1780 il épousa Marie-Jeanne Phlipon, et fut ministre de l'Intérieur en 1792. Il se tua, en apprenant la mort de sa femme, dans la nuit du 10 au 11 novembre 1793, aux environs de Rouen, sur le terroir de Radepont (Seine-Inférieure) (*Lettres de Madame Roland*, par Claude Perroud, t. II, 1902, p. 572).

Digitized by Google

cette addition au nom de la famille[1]. Il était alors âgé de trente-cinq ans et se trouvait dans toute l'activité de ses voyages, de ses travaux et de ses recherches comme inspecteur des manufactures, fonctions qu'il exerçait alors à Amiens depuis trois ans. Il partait de cette ville le 30 août 1769 pour se rendre à la frontière suisse, en compagnie de son ami Louis Cousin-Despréaux, littérateur et écrivain, faisant station avec lui à Rouen, à Paris, à Villers-Cotterets, pour gagner Soissons, ensuite Reims, Châlons, Nancy, Metz, Strasbourg, Colmar et Bâle. « C'est un économiste instruit et un observateur à l'œil exercé, nous dit de lui M. Claude Perroud, mais il n'est qu'un médiocre archéologue, malgré ses prétentions. ». En effet, ses remarques sur les monuments de Reims seront pour certains points fort intéressantes à citer, mais elles ne sont exemptes ni d'erreurs, ni d'idées fausses qu'il faudra rectifier, car elles lui ont survécu et se transmettent d'âge en âge.

A d'autres égards, toujours d'après son éditeur, Roland n'est pas un écrivain d'une forme agréable : « Il sait bien toujours ce qu'il veut dire, mais il le dit mal, dans un style souvent barbare, parfois déclamatoire (bien que cependant dans quelque cas, il arrive à l'effet voulu). Ajoutez que cet homme de vie austère ne recule pas devant certains détails d'une crudité déplaisante..., et que nourri des encyclopédistes, fon-

[1] *La Platière*, manoir et domaine de la famille Roland à Thizy (Rhône), vendu en 1752, mais les Roland continuèrent à en porter le nom suivant une pratique assez commune alors et même encore aujourd'hui (*Lettres de Madame Roland*, par Claude Perroud, t, II, 1902, p. 567).

Digitized by Google

cièrement mécréant, il ne ménage pas ses sarcasmes ni aux prêtres et moines, ni aux souverains et puissants du jour[1]. » Il a beaucoup de sensibilité, en général suivant la mode du temps, mais il exprime de la dureté à d'autres heures envers les religieux comme à Soissons, malgré la tendre affection qu'il témoignait la veille à l'un de ses frères, bénédictin de Cluny, alors en résidence à Crépy[2]. Il raille parfois sans pitié, comme il le fit à Reims à l'égard de Clicquot-Blervache, son collègue, dont il ne pouvait tolérer le succès poétique dans la rédaction du quatrain de la statue de Louis XV.

Il connaît bien d'ailleurs le monde de toute la contrée champenoise par suite de son alliance et de ses relations avec la famille Godinot. C'est à l'un de ses membres qu'il dut sa carrière dès son début à Rouen dans l'Inspection des manufactures[3]. Il savait en retrouver deux autres membres en bonne situation à Reims et à Strasbourg, et il trinqua chez le premier avec « le plus délicieux vin de Champagne qu'il ait bu de sa vie[4] ». Ce sont des faits curieux à retenir pour l'histoire

[1] *Voyage en France*, p. 7.

[2] *Ibidem*, p. 15. Voir aussi, p. 93, sa visite à un autre frère, bénédictin au prieuré de Longpont.

[3] « Lorsqu'il quitta la maison paternelle à dix-neuf ans, Roland faillit partir pour les Indes et fut retenu par une maladie... Recueilli alors à Rouen par Godinot, inspecteur des manufactures et son parent, il entra avec ardeur dans la carrière qui lui était ouverte... » (*Nouvelle Biographie générale*, *Didot*, t. XLII, p. 546.)

[4] Un membre de la famille Godinot s'était marié en Beaujolais avec une cousine de Roland. Sur cette alliance de la famille Godinot avec la famille Roland et sur le même Godinot, inspecteur des manufactures à Rouen, voir le tableau généalogique et les documents publiés par Claude Perroud dans les *Lettres de Madame Roland*, t. II, 1902, pp. 562, 564 et 565, et le *Voyage en France*, pp. 19 et 64 sur un Godinot fixé à Strasbourg.

Digitized by Google

du commerce remois.

Une circonstance d'un genre différent rattache encore Roland de la Platière à notre ville. Il y prit ses grades à la Faculté de Droit en 1778, à l'âge de quarante-quatre ans, d'après une note de M. Perroud[1]. Il aurait pris ses grades plustôt, en 1753, à l'âge de dix-neuf ans, d'après une note très obligeamment communiquée par M. Gustave Laurent[2]. Il faut avouer que Roland, soit à l'âge mûr, soit dans sa jeunesse, n'eut pas à subir d'épreuves bien redoutables devant le jury de notre Université[3].

[1] Roland, inspecteur des manufactures pour la généralité d'Amiens, avait souvent, pour les affaires de son service, à venir et à séjourner à Paris... Il arrive à Paris vers le milieu de février 1778 et y reste jusqu'au milieu de juin. Le 6 août il reparait, après avoir pris ses grades de droit à Reims, et ne retourne à Amiens que le 9 septembre (*Lettres de Madame Roland*, publiées par Claude Perroud, nouvelle série, t. I, 1913, p. L des notices sommaires en tête du volume : *Déplacements*).

[2] Jean-Marie Roland de la Platière vint à Reims à deux reprises; il dut prendre ses grades de droit, non en 1778, mais lors de son premier voyage, en 1753 je crois ; je n'ai pu retrouver trace de ses inscriptions qu'il me semblait bien avoir vues il y a une dizaine d'années. Roland était en relation ici avec les familles Clicquot et Hurtault. — Il vint passer quelques jours en 1778 chez le père de Nicolas Hurtault, le futur maire de Reims (1792). — Il resta en relation avec cette famille et échangea avec ses membres un certain nombre de lettres conservées dans notre famille et dans lesquelles il parle justement de ses études de droit et de ses projets d'avenir ; dans l'une, de 1780, il fait allusion à son futur mariage (*Note du 30 décembre 1913*).

[3] Sur les abus en usage à la Faculté de droit de Reims pour l'obtention rapide et simultanée des grades, voir notre notice sur le *Cahier de doléances de la Faculté de droit de Reims en 1789. Reims, Matot*, 1889, pp. 3 et 5. — Il est impossible de vérifier l'inscription de Roland à la Faculté de droit de Reims, le seul registre d'admismission de cette Faculté, conservé aux Archives de Reims, allant

Digitized by Google

Il quitta Reims, en tout cas, pourvu d'un titre juridique acquis après un court séjour. En traversant Reims, en 1769, il ne consigna rien sur ses Ecoles juridiques ou médicales. Nous regrettons qu'il n'ait pas laissé trace de ses autres voyages, ni relaté ses impressions sur l'obtention de son diplôme.

Reims, le 8 décembre 1913.

de 1787 à 1792. Nous n'avons pu consulter les autres feuilles d'inscription au greffe du Bailliage royal, restées en dépôt au greffe civil de Reims, celles-ci étant éparses actuellement par suite d'une translation des papiers du greffe.

Digitized by Google

VOYAGE EN FRANCE

en 1769

DE J.-M. ROLAND DE LA PLATIÈRE

Extrait du manuscrit inédit de l'auteur communiqué à l'Académie de Reims, en 1914, par M. Henri JADART, *secrétaire général.*

SOISSONS - REIMS - CHALONS

SOISSONS

Au sortir de la forêt de Retz, on découvre un pays beaucoup meilleur que le précédent et toujours de plus en plus jusqu'à Soissons, qui est dans une grande vallée, parsemée de maisons de plaisance, très fertile et très agréable. Le Soissonnais doit être considéré comme un pays très abondant en excellentes denrées, en très belles laines et la meilleure de tous les environs.

La ville, située sur la rivière d'Aisne à 6 lieues de Villers-Cotterets, 9 de Crépy et 12 de Reims, semble plutôt un amas d'églises, de moines et de prêtres que le séjour tranquille d'utiles citoyens ; on ne ne voit

Digitized by Google

que de ces gens-là partout, et peu des autres [1]. Si l'on n'en voyait en si grand nombre ailleurs, on croirait que c'est ici la métropole de cette engeance, et qu'elle est chargée d'envoyer des colonies dans tous les autres pays. Elle a 6 abbayes, paroisses, chapitres sans fin, etc., etc... [2].

La promenade des remparts et surtout celle du Mail qui s'étend le long de la rivière sont très belles ; cette dernière a plusieurs rangées d'arbres dont l'allée du milieu est très large avec un rond point à une longue distance, a encore de beaux massifs du côté opposé à celui de la rivière.

La cathédrale est d'un assez bon goût de gothique, vaste et sans colifichets. Saint Jean des Vignes, abbaye de réguliers de Sainte Geneviève [3], est un grand vaisseau dont les piliers parfaitement dégagés sont bien filés et d'une belle élévation. Saint Médard, abbaye de Bénédictins à quelque distance de la ville, est une belle et riche maison. Les arts n'offrent rien de remarquable dans ce pays-là.

Nous y étions arrivés sur les 3 heures après midi, et nous en repartîmes le lendemain 8 septembre 1769, à 8 heures du matin, d'un temps affreux, et à cheval,

[1] Exagération évidente. Soissons comptait 1783 feux en 1764, soit une population d'environ 9700 âmes d'après le *Dictionnaire Géographique* d'Expilly, 1764.

[2] Sur l'état réel des anciens établissements religieux de Soissons, voir l'*Etat religieux du Diocèse de Soissons, ancien et moderne*, par l'abbé Ledouble, 1880, p. 52 à 73.

[3] Abbaye de chanoines réguliers dit Joannistes, dont la règle n'a jamais subi de réforme. *Etat religieux du Diocèse de Soissons* par l'abbé Ledouble, p. 63.

Digitized by Google

avec un homme pour les ramener, faute de voiture [1]. La vallée se resserre, le pays s'étend et le terrain est plus maigre à mesure qu'on s'éloigne. A Brême [2], petite ville à 4 lieues, à Madame la Comtesse d'Egmont, qui y prend le titre d'Altesse, les points de vue commencent à être courts et tristes ; ils le sont encore à Fismes [3], autre petite ville, 3 lieues par delà où nous dinâmes, et jusqu'à ce qu'on découvre Reims ou ses environs, le pays n'offre rien d'agréable. Ici la vue s'étend sur une plus large vallée, sur des fonds meilleurs et même mieux cultivés, sur quelques coteaux couverts de vignes, sur la ville de Reims enfin ; tout ce concours en rend l'approche fort agréable.

Nous avions un conducteur dont la singularité du caractère mérite bien qu'on parle ; il faut convenir aussi que nous lui avions donné lieu de se montrer tel. Nous etions entièrement au dépourvu et fort embarrassés comment gagner Reims : on est donc dans le besoin, et il est des circonstances où il faut l'être, même pour donner aux gens l'envie de gagner votre argent ; nous usâmes de la recette, et par bons propos, avec assez d'argent, nous l'engageâmes à nous chercher des chevaux, n'en ayant pas trouvé nous-mêmes, et à nous accompagner ; il s'y prêta et nous prit, je ne dirai

[1] Le langage indique deux voyageurs, et en effet, « Roland s'était assuré d'un compagnon de route, c'était son ami, Louis Cousin-Despréaux, littérateur distingué (1743-1818), qui eut en son temps quelque notoriété et qui travaillait alors à une *Histoire de la Grèce* à laquelle Roland collabora. » (*Voyage en France*, p. 9, note. — *Lettres de Madame Roland*, t. II, p. 586.)

[2] *Sic*, Roland a voulu dire Braine (Aisne) l'ancien *Brennacium* du VIe siècle.

[3] *Fismes*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Reims, limite du pays rémois, nommé *Fines* au IIIe siècle.

Digitized by Google

pas sous sa protection, mais sous sa férule ; le joug aurait été dur sans la certitude de le secouer bientôt, ce qui ne manqua pas. Mon homme tomba de son haut, mais il en fallut passer par là. Nous arrivâmes de très bonne heure et sans lui contre son intention ; le soir, de retour à l'auberge, je lui fis son compte et adieu.

Ceci et mille autres circonstances, me rappellent une réflexion que j'ai souvent faite sur l'utilité des voyages, la peine, la fatigue, les contre-temps de toutes espèces, le chaud, le froid, la faim, la soif, etc..., autant tout cela nous fortifie le corps et nous met à même d'en supporter encore davantage, autant notre âme s'en trouve attendrie sur les misères d'autrui et nous ne voyons jamais souffrir ce que nous avons souffert que nous n'y soyons sensibles, et que nous ne nous sentions un désir de soulager. Ce seul effet moral me déterminerait à faire voyager tout jeune homme auquel je m'intéresserais, mais à le faire voyager de la manière la plus propre à le produire dans toute sa force. Ce n'est qu'à ceux que le sort a persécutés qu'il appartient de sentir toute l'énergie de ce beau vers de Didon, écoutant les malheurs d'Enée, qu'a tant et si justement célébré le nerveux et brûlant Rousseau : « *Non ignora mali, miseris succurrere disco.* »

REIMS, PLACE ROYALE

Reims est une grande ville, riche, commerçante, peuplée, bien bâtie et bien percée. La nouvelle place de Louis XV y fait un très bon effet ; il est dommage que l'architecture de ses bâtiments soit si lourde et d'un aussi mauvais goût, elle est de M. Legendre, ingé-

Digitized by Google

nieur de la province[1]. Les colonnes du grand bâtiment du fond de la place ne font pas par cette raison un bon effet ; il a, malgré elles, un air trop écrasé, mais ce qui en fait un ridicule, c'est que les rues qui aboutissent à cette place sont terminées de chaque côté par un accouplement de semblables colonnes, non sur la place, où les maisons sont unies et sans ornement, mais sur l'extrémité de ces rues.

Le monument qui la décore, si connu par la multitude de gravures qu'on en a faites, est en ce genre un des mieux caractérisé du siècle. Le fameux Pigale s'est peint d'après nature dans la figure pleine de sécurité du commerçant qui accompagne la statue du Roi d'une part, et a donné à la France, qui est de l'autre, la figure de sa maîtresse[2]. C'est un bel art que celui d'im-

[1] Place construite sur les plans de Le Gendre de 1759 à 1765, achevée seulement en 1912. — Voir sur la place et la statue de Louis XV une étude de Charles Sarazin, *La Place Royale de Reims*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXVIII, p. 1 à 162, avec figures.

[2] Assertion erronée d'après un critique d'art autorisé que nous citons : « Selon la stipulation de la ville de Reims, la figure du *Citoyen* reproduit les traits de Pigalle... Le personnage féminin, qui fait pendant au *Citoyen*, serait une Mme Séide, que Pigalle aimait..., conjectures très hasardées que rien ne justifie... En l'espèce, c'eût été une faute de goût... Pigalle en eût été relevé par le directeur des bâtiments. Il suffit de considérer cette figure pour y voir toute autre chose qu'un portrait. » (*Pigalle sculpteur officiel*, par S. Rocheblave, 1913, p. 19. — Extrait de la *Revue du dix-huitième siècle*, 1re année, janvier-mars 1913, p. 90, avec la vue de la statue.) — Rectifions une autre assertion de Roland : la statue féminine représente, non la France, mais le Gouvernement de la France dont cette femme tient le gouvernail, Gouvernement dont la douceur immortalise le roi.

Digitized by Google

mortaliser ce qu'on aime en s'immortalisant doublement soi-même.

On a beaucoup crié contre la platitude ou le boursouflage de nos inscriptions, en voici une qui mérite d'être citée :

De l'amour des Français, éternel monument,
Instruisez a jamais la terre
Que Louis dans nos murs jura d'être leur père,
Et fut fidèle a son serment.

En style lapidaire, c'est le monument qui doit parler et non lui qu'on doit apostropher. Et puis, est-ce le monument qu'on apostrophe qui est l'amour des Français? Et puis, si le monument est éternel, que signifie de lui dire d'instruire à jamais? Et puis, qu'y a-t-il dans ce monument qui instruise la terre? la France même, que Louis fit ce serment dans Reims ? Et puis... et fut fidèle à son serment, voilà donc la pointe ! et cela s'appelle du français, des vers, des vers français ! ma foi, c'est un cordon de Saint-Michel à bon marché [1]!

[1] L'inspirateur de ce quatrain, adopté par le Conseil du roi, était Clicquot-Blervache, syndic de la ville, qualifié sur son portrait *Chevalier de l'ordre du Roy, Inspecteur général du Commerce.* Roland n'était pas tendre pour son collègue ! (*Les statues de Reims en 1888*, par H. Jadart, *Reims*, 1888, p. 21 et 26. — En attendant l'ouvrage de M. Rocheblave sur Pigalle, on lira avec profit l'article de M. André Michel sur *Le Second Centenaire de Jean-Baptiste Pigalle* et particulièrement sur le monument de Reims, dans le feuilleton du *Journal des Débats* du 10 février 1914.

Après avoir proposé à Pigalle deux vers assez médiocres, Voltaire adressa un quatrain au comte d'Argental. (*Œuvres complètes de Voltaire*, 1881, t. XLII, p. 560 et 573.) Le texte de ce quatrain diffère de celui cité par Roland. Le voici, il nous semble meilleur :

Digitized by Google

Dans la nécessité de flatter, si on la croit absolue, du moins faut-il mettre quelque finesse dans la pensée, et toujours de la noblesse dans l'expression.

L'opposition que fait ici Voltaire du monument de la place des Victoires à Paris à celui de la place de Louis XV à Reims, en supposant qu'ils caractérisent les deux siècles et leur monarque, est très adroite :

ESCLAVES PROSTERNÉS SOUS UN ROI CONQUÉRANT
DE VOS PLEURS ARROSEZ LA TERRE.
CITOYENS, LEVEZ-VOUS SOUS UN ROI BIENFAISANT,
ENFANTS, CONNAISSEZ VOTRE PÈRE[1].

CATHÉDRALE

La cathédrale est un bel édifice des plus beaux que nous ayons en France, d'un très bon gothique, un peu obscur, mais la peinture des vitrages en est en partie cause[1]. Son portail tant vanté est remarquable par sa légèreté et la délicatesse des deux tours quoique non achevées, mais chargées d'une quantité prodigieuse de

Esclaves, qui tremblez sous un roi conquérant,
Que votre front touche la terre !
Levez-vous, citoyens, sous un roi bienfaisant,
Enfants, bénissez votre père.

Et voici les vers envoyés par Voltaire à Pigalle :

Peuple fidèle et juste, et digne d'un tel maître,
L'un par l'autre chéri, vous méritez de l'être.

(*Les Statues de Reims*, par H. Jadart, 1888, p. 21 et 22.)

[1] Les fenêtres des bas-côtés avaient été cependant presque toutes mises en verre blanc en 1768, mais les fenêtres hautes de la nef conservaient toutes les vitraux qui y sont encore. (Voir *Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Cerf, t. II, p. 315-17, et l'*Etude sur les vitraux* du même édifice par l'abbé Tourneur, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXIV, p. 177-180.)

Digitized by Google

figures d'hommes, d'animaux, de saints, de diables, etc., etc., qui sont du dernier ridicule : un de ces derniers, placé sur la porte latérale à gauche, se manuélise, eh, l'insolent ! avec plus de scandale que de volupté, car il rit[1].

[1] La figure, ainsi interprêtée par Roland, a été mutilée intentionnellement après son passage, ainsi que les dix autres qui l'accompagnent. On l'a fait dans la pensée de supprimer la représentation des Vices qui scandalisaient les fidèles, mais il est reconnu aujourd'hui que l'ensemble de la scène n'est pas la personnification des *Vertus* et des *Vices* : c'est celle des *Elus au ciel* et des *Damnés en enfer*. Ces derniers sont figurés nus et déjà en proie aux châtiments de l'enfer, ils marchent dans l'attitude de la souffrance et du désespoir, conduits par des démons aux pieds crochus ; ni les uns ni les autres ne sont en voie de commettre des actes de luxure. Consultez en ce sens l'article si remarquable *Le Jugement dernier de la cathédrale de Reims et ses prétendues figures de Vertus* par Mlle Louise Pillion, dans le *Congrès archéologique de France*, LXXVIIIe session tenue à Reims en 1911 par la Société française d'Archéologie, t. II. p. 247 à 258, avec 4 planches des diverses scènes. — La date de mutilation des figures reste inconnue bien qu'elle soit fixée à 1780 dans *Notre-Dame de Reims* par l'abbé Tourneur, 7e édition, 1907, p. 62. — On lit dans la *Description de Notre-Dame* par Povillon-Piérard, 1823, p. 92, que « le respect dû aux mœurs a fait depuis longtemps disparaître ces indecentes figures », qui auraient « représenté l'attentat dont les habitants de Sodome voulurent se rendre coupables envers les deux anges que Loth venait de recevoir » ou « l'histoire de Loth et de ses filles », et l'auteur poursuit : « Nous imiterons la retenue de ceux qui les ont mutilées, en passant cet article sous silence, et en disant simplement que l'artiste a voulu représenter les suites épouvantables de l'impureté. » Ajoutons enfin les mentions sur ces sculptures dans trois ouvrages de la cathédrale de MM. Gilbert, P. Tarbé et L. Demaison : « Plusieurs petites statues de ce portail présentaient des postures indécentes : le chapitre les fit supprimer peu de temps avant la révolution de 1789. » *Description de Notre-Dame de Reims* par A. M. P. Gilbert, Paris, 1825, p. 17. — « Les figures indécentes qui se trouvaient à droite, avaient été mutilées

Digitized by Google

Les grillages du cœur en fer doré, monument de feu Mr Godinot, chanoine de cette église, sont très beaux, quoique d'un dessin trop menuisé [1]. L'autel au milieu de ce cœur, est de deux marbres, vert et brun, très riche, d'un travail moderne, et d'un goût médiocre néanmoins ; les deux faces sont ornées de bas-reliefs d'or représentant, l'un le baptême de Clovis avec une colombe dans le haut qui apporte la sainte ampoule, l'autre Jésus-Christ mis au tombeau [2]. Le cœur pavé en marbre et le pillier revêtus de même l'ont été aussi aux frais de Mr le chanoine Godinot, lequel néanmoins a eu beaucoup de peine à obtenir les honneurs de la sépulture dans cette église, étant soupçonné de jansénisme, tant l'ingratitude éclésiastique est grande, et l'esprit de parti indécent et atroce ! L'on fait remarquer dans le cœur la place du roi et des grands officiers de la couronne et des autres aux sacres : tout cela ne ressemble pas à grand'chose.

Le trésor renferme plusieurs pièces assez curieuses, la plupart sont des présents fait par les rois lors de leur sacre ; on y voit avec plaisir les progrès du dessin, de la gravure et de la ciselure ; et,

par ordre du chapitre avant la révolution. On a prétendu qu'elles illustraient le crime des habitants de Sodome, ou la fin de l'histoire de Loth et de ses filles ; chercher à creuser l'intention du sculpteur est chose au moins inutile. » Pr. Tarbé, *Notre-Dame de Reims*, 1852, p. 63. — « On voit de l'autre côté, les vices impurs qui ont été mutilés en 1780, à cause de leur réalisme choquant. » (L. Demaison, *La Cathédrale de Reims*, 1910, p. 105.)

[1] Œuvre de Germain, cet ostensoir a été fondu en 1790. Voir *Ibidem*, t. I, p. 315, et *Trésors des Eglises de Reims* par Pr. Tarbé, 1843, p. 124.

[2] Superbes grilles posées en 1743, dorées en 1763, enlevées en 1793, et remplacées par la grille actuelle en 1827.

Digitized by Google

en s'éloignant un peu de notre temps, on n'y trouve de la richesse que par la matière. Celui de Charles IX est un petit vaisseau d'une pierre de cornaline, les cordages, l'homme qui y monte, ainsi que l'ancre sont d'or. Sainte Ursule est sur ce vaisseau avec plusieurs de ses onze mille compagnes[1]. Celui de Louis XV est un très grand soleil, partie d'or et partie de vermeil, les détails sont d'un travail fini et immense, mais l'ensemble ne montre que des ornements entassés sans goût dans la composition et sans caractère, ni analogie dans les figures[2].

ÉGLISE SAINT-NICAISE

Saint-Nicaise, abbaye de Bénédictins de Saint-Maur, est un excellent ouvrage d'architecture gothique ; les piliers sont bien effilés sans aucun corps étranger qui les dépare. Les feuillages du chapiteau sont d'un travail prodigieux et d'une délicatesse telle qu'on ne voit rien dans ce genre, ils sont bien détachés, très saillants quoique pris dans la pierre même, ce qui est étonnant et montre la patience des ouvriers de ce temps.

Auprès du grand portail à droite en entrant, est un tombeau soutenu sur 4 colonnes de marbre, de mauvais goût, ce tombeau aussi en marbre est un ouvrage des

[1] Ce dernier sujet était une Descente de Croix. L'autel fut construit en 1747 et subsiste intact, sauf les bas-reliefs fondus en 1792. Voir l'*Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Cerf, 1861, t. I, p. 110, et t. II, p. 361.

[2] Ce vaisseau ne vient pas de Charles IX mais de Henri III, et et il se trouve encore au trésor de Notre-Dame. Voir *Ibidem*, t. II, p. 479.

Digitized by Google

Romains mais du temps de leur décadence, car il s'en faut beaucoup que ce soit un chef-d'œuvre. Les bas-reliefs en ronde bosse représentent des chrétiens livrés aux bêtes féroces [1].

Le cœur est pavé en marbres de deux couleurs taillés en losanges, qui, vus par une trappe au haut de la voûte, semblent se détacher et forment des cubes bien distincts [2].

La principale curiosité de cette église, merveille à laquelle personne n'a pu encore assigner une cause vraisemblable est le fameux pilier tremblant. Comme on pourrait s'abuser sur le mot de pilier, il est bon de dire que c'est une de ces piles qu'on flanque aux grandes églises pour supporter la partie qui, excédant ses bas-côtés, appuie l'arc boutant qui va étayer le haut de la grande nef : de cinq de ces piles qui se trouvent entre le clocher qui fait partie du portail et qui est saillant sur le côté, et entre la porte latérale de la croisée de l'édifice, qui est également saillante, celui du milieu branle très sensiblement d'un mouvement d'oscilliation divergeant par le haut, du haut en bas de l'église, lorsqu'on met en mouvement une certaine cloche placée dans le clocher avec d'autres qui n'ont rien de cet effet, et sans que le son y ait part puisqu'on ôte le batail [3].

[1] C'est une scène de chasse, si fréquente sur les monuments de cette époque ; en voir la description par L. Demaison, avec la reproduction dans le *Congrès archéologique de Reims en 1911*, t. I. 1912, p. 13.

[2] Ce pavé a été transporté en 1792 et se trouve encore dans le sanctuaire de la cathédrale. *(L'Eglise et l'Abbaye de Saint-Nicaise* par Ch. Givelet, 1897, p. 157.)

[3] *Batail*, anciennement *battant* d'une cloche. *(Dict. de Littré.)*

Digitized by Google

Un rhémois, homme de bon sens autant qu'on peut l'être en croyant bien des choses, m'apprend que quand on met toutes les cloches en volées, non seulement ce pillier branle beaucoup, mais tous les autres ; et que cela est bien plus singulièrement sensible dans les grands vents, ce qui a fait craindre plusieurs fois de voir le tout se renverser, c'est cette crainte qui en a fait ceindre et barder plusieurs de bandes et barres de fer.

Nous examinâmes ce phénomène avec toute l'attention de gens peu crédules en fait de prestiges et de merveilles, et pour cet effet nous nous étions placés dans la gouttière, chacun en face d'un pilier différend afin de voir deux objets à la fois et d'être plus à même de comparer ; nous fîmes redonner du mouvement à la cloche à plusieurs reprises, et nous vîmmes à chaque fois la même singularité ; aussi remarque-t-on des lézardes assez considérables aux points de jonction de l'arc boutant, surtout à celui du pilier où l'écart est le plus considérable et le mouvement le plus sensible[1].

ÉGLISE SAINT-REMI

Saint-Remi est une autre abbaye des Bénédictins de la même congrégation, où l'on conserve la sainte ampoule dans une espèce de reliquaire d'argent d'un travail très menuisé et de fort mauvais goût. Le tout est renfermé dans le tombeau du saint, monument assez considérable, autour duquel sont placés tous les pairs de France éclésiastiques et séculiers qui ont droit de

[1] Sur le pilier branlant, consulter l'ouvrage de Ch. Givelet déjà cité, pages 48 à 51, texte publié dans le tome XCVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*, aux mêmes pages.

Digitized by Google

séance aux sacres, portant chacun des pièces nécessaires à cette cérémonie ; toutes ces figures en marbre sont d'un assez mauvais travail, à l'exception de celle de saint Remi, à l'un des bouts du tombeau, au haut, qui assis dans un fauteuil cathéchise Clovis à genoux avec une figure pleine de dignité et d'énergie [1].

On remarque encore dans cette église une très grande couronne formée par nombre d'arcs de cercle sur laquelle on place une multitude de petites bougies qu'on allume à certaines fêtes [2].

Cet ouvrage a été fait à l'occasion d'un Concile tenu à Reims. Le pavé du cœur est en mosaïque formée par de très petites pierres de différentes couleurs et représentant beaucoup de figures, d'animaux, etc., etc., ouvrage comme le précédent, qui en montrant beaucoup de patience décèle le mauvais goût du temps.

PORTE DE MARS

De là nous fûmes voir auprès de la porte de Mars un monument des Romains très précieux : c'est un arc de triomphe ou porte de ville à 3 entrées, qui subsiste encore en grande partie, mais qui est enfermé pour le mieux conserver [3] ; on reconnait sensiblement le nombre et l'ordre des colonnes et la plupart des sujets en sculpture et bas-reliefs dont les voûtes étaient chargées.

[1] Cette appréciation est certainement juste, mais les autres statues n'ont pas moins leur beauté. On ignore le nom du sculpteur qui en fut l'auteur vers 1537.

[2] Détruite en 1793, cette couronne a été refaite de nos jours sur le même modèle.

[3] L'arc de triomphe était probablement encore entouré de terrassements et clos au public. Il ne fut ouvert et réparé qu'en 1863.

Digitized by Google

PROMENADES

Les promenades publiques de Reims sont charmantes, d'une vaste étendue et entretenues au mieux, variées de bosquets et de boulingrains bien distribués et bien dessinés ; on désirerait seulement plus de largeur à la grande allée eu égard à sa longueur ; la rivière de Vesle termine agréablement cette promenade [1].

MACHINE HYDRAULIQUE

A quelque distance de la ville du côté de Saint-Nicaise et de Saint-Remi, est la machine hydraulique qui fournit à la ville des eaux en abondance, dont elle manquait auparavant. C'est encore un monument de la bienfaisance du chanoine Godinot [2]. La machine est très simple, elle consiste en un axe à 3 coudes qui donnent jeu à trois pompes à la fois : le bâtiment est solidement fait sans rien autre de remarquable et c'est tout ce qu'il faut.

VIN DE CHAMPAGNE

La bonne réception de Mr Godinot, négociant de cette ville et parent du célèbre abbé [3], mérite commé-

[1] Cours Le Pelletier, dessiné en 1733 par le jardinier Le Roux, dont le dessin est encadré aux Archives de Reims.

[2] L'inscription posée à sa mémoire subsiste toujours au dessous de la porte de l'ancienne machine hydraulique.

[3] Roland retrouva à Strasbourg, en continuant son voyage, un autre membre de la famille Godinot, qui était dit-il, « ingenieur ordinaire du roi et de département de cette ville, fils de mon parent, de mon ami et de mon confrère de Rouen, parent aussi de celui que nous avions vu à Reims et du célèbre chanoine. » (*Voyage en France*, p. 44.)

Digitized by Google

moration ; nous y bûmes entre autre du vin de champagne le plus délicieux que je crois avoir bu de ma vie.

Nous avions eu l'après dîner entière du vendredi N. D. 8 septembre pour voir le gros et l'extérieur de la ville ; nous examinâmes les détails dans la matinée du samedi, et, sur le midi, nous nous acheminâmes pour Châlons par la carriole aux lettres. La célébrité que les vins des environs de Reims et le commerce de ses fabriques, donnent à cette ville me dispense d'en parler.

DE REIMS A CHALONS

La route de Reims à Châlons est fort belle, d'abord au long de la vallée de la rivière, qu'on traverse ensuite pour s'en éloigner de plus en plus sur la droite, où est située, à quelque distance plus ou moins grande, la chaîne des côteaux qui fournissent les vins excellents de champagne, Verzenay, Aï, Épernay, Hautvillers, etc. On voit chaque village ou groupe de maisons, peu distants les uns des autres, ce qui forme des points de vue très agréables, quoique un peu lointains. Le pays s'élève tout doucement, la vue s'étend en avant, et le terrain est plus maigre jusque proche Châlons, où il devient beaucoup meilleur.

CHALONS

Nous arrivâmes à Châlons sur les quatre heures, et nous eûmes assez du reste de la journée pour voir cette ville qui n'a de remarquable que le bâtiment de

Digitized by Google

l'Intendance [1], nouvellement et superbement construit, sur la rue d'une part où les logements sont immenses, et de l'autre sur la promenade du Jard, que l'on vient de bouleverser entièrement pour y faire de nouvelles plantations plus élégantes ; il n'y reste que la triple allée qui longe la rivière très au loin. On élevait de ce côté là une porte de ville, celle par où doit entrer la nouvelle Dauphine [2], et à qui, en conséquence, on en destine le nom. Elle sera, dit-on, ornée de médaillons en marbre de la main de Pigalle [3].

Il y a une compagnie des gardes du corps du Roi en

[1] La Préfecture actuelle, dont la cour, les façades et les jardins sont restés intacts.

[2] Marie-Antoinette d'Autriche, qui épousa le futur roi Louis XVI le 18 mai 1770. Cette porte subsiste toujours, mais découronnée, en mauvais état ; elle doit être réparée entièrement par la ville, et M. A. Guillemot en a publié à cette occasion une description : *La vieille porte Sainte-Croix* avec des vues fort intéressantes dans le t. XIII, 2e série des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 1912.

[3] Ce projet ne fut pas réalisé, mais il indique combien on goûtait alors les œuvres de Pigalle. — Des œuvres peu connues du statuaire viennent d'être mises au jour, en premier lieu, le buste en bronze d'une rémoise, femme de Clicquot-Blervache, resté chez un descendant de la famille, le marquis de Vivès, au château de La Noüe (Orne). — Le Musée Jacquemart-André, légué à l'Institut, possède une gracieuse statue de marbre, nymphe ou fillette nue, que l'on peut nommer la *Jeune fille à l'épine*, de Pigalle, exécutée par lui à l'extrême fin de sa vie. On y trouve aussi une statuette, la *Fillette aux tourterelles*, du même sculpteur. (Causerie artistique, par André Michel, dans le *Journal des Débats*, du 9 décembre 1913).

Digitized by Google

garnison dans cette ville, qui d'ailleurs est aussi peu peuplée [1] qu'elle est mal bâtie [2].

[1] Châlons comprenait 2.800 feux et Reims 5.000, en 1753, d'après *Le Royaume de France*, par Doisy, 1753 ; et d'après le *Dictionnaire géographique* d'Expilly, Châlons avait, en 1764, 2.800 feux, soit au moins 18.000 âmes, et Reims 5.000 feux, soit 26.786 personnes ».

[2] Les maisons du vieux Châlons étaient en grand nombre construites en bois, mais quelques hôtels construits en pierre et les édifices du moyen-âge, notamment les belles églises qui subsistent encore, sont d'un haut intérêt comme monuments, n'en déplaise à Roland ! *(Congrès archéologique de Reims, en 1911*, t. I, pp. 447 à 512.

Digitized by Google

Digitized by Google

BETHLÉEM

(AUTOUR DE JÉRUSALEM)

(Notes de Voyage)

(Février 1878)

COMMUNICATION DE M. ERNEST FRÉVILLE, MEMBRE TITULAIRE

Sous la conduite du frère Liévin de Hamme, franciscain de Terre Sainte et bien connu de tous les touristes en Palestine, nous quittons Jérusalem pour visiter, à cheval, Saint-Jean-dans-la-Montagne, Bethléem, Mar-Sabas, la mer Morte, le Jourdain et Jéricho. Excursion classique qui ne présente aucun danger, à condition de ne faire aucune imprudence et d'être accompagné par un représentant des tribus bédouines qui campent dans les environs et dont on traverse le territoire.

Le frère Liévin, auteur du *Guide de la Terre Sainte*, connaît admirablement les Lieux Saints. Nul mieux que ce savant et modeste écrivain n'est qualifié pour vous révéler l'histoire de ce pays si riche en souvenirs, où chaque pierre, chaque motte de terre a son histoire ou sa légende.

Que de curieux récits il nous fit sous la tente, et avec quel charme et quelle réalité il nous faisait revivre, chaque soir, tout ce passé biblique et religieux dont nous étions à nouveau les témoins et les spectateurs émus !

Digitized by Google

C'est un rare bonheur quand il consent à abandonner ses recherches historiques pour venir, comme aujourd'hui, accompagner des voyageurs dans une excursion autour de la Ville Sainte.

Vêtu de son froc de franciscain, la tête couverte d'une calotte de soie noire par dessus laquelle il attache un énorme chapeau de paille, la robe marron serrée à la taille par le rosaire rituel de saint Dominique, les pieds nus dans de simples semelles, avec sa figure forte et énergique, ses yeux bleus scrutant l'horizon au-dessus d'une belle barbe blonde parsemée de fils d'argent, il rappelle, sur son cheval, les Croisés d'autrefois, partant à la conquête de la Terre Sainte armés de leur foi et de leur confiance en Dieu. Par mesure de précaution, aujourd'hui cependant il porte, dissimulé sous sa robe, un revolver chargé, dans sa gaine de cuir.

Car, dans ce pays, il est bon d'être armé, non d'un fusil, arme incommode et difficile à porter et qui fatigue beaucoup à cheval, mais d'un revolver, qui est la meilleure arme sous tous les rapports. Il est facile à dissimuler et fait une grande impression sur les Arabes.

Rien à craindre de la part des tribus voisines ; mais ceux qui peuvent être dangereux, ce sont les rôdeurs et pillards de grande route qui quelquefois dépouillent les voyageurs isolés.

Nous le suivons sur nos chevaux, braves petites bêtes, énergiques et robustes, aux pieds sûrs, à l'endurance invincible, dont nous avons admiré, en maintes circonstances, le courage et l'adresse.

En Palestine, il n'y a, du reste, d'autres moyens de transports que : 1° le char à bancs ; 2° la chaise à porteurs ; 3° les montures du pays : chevaux, ânes, mulets.

Nous sommes équipés comme de véritables excur-

Digitized by Google

sionnistes : chapeau de feutre en forme de casque, garantissant à la fois la figure et le cou contre les rayons d'un soleil ardent, vêtements de laine, de longues bottes molles, et des lunettes bleues pour éviter la réverbération toujours fatigante sur les rochers.

Les Dames ont arboré des vêtements courts et d'étoffe légère ; elles sont également coiffées d'un chapeau de feutre à larges bords garni d'étoffe blanche transparente, descendant sur le dos pour abriter le cou.

Le guide Marcas, chrétien maronite, l'homme de confiance du frère Liévin, nous accompagne. Il est spécialement chargé de la surveillance de notre campement, qui est parti ce matin, à la première heure, de Jérusalem, sur le dos de dix mulets qui ont emporté nos tentes, nos lits, nos cantines contenant des effets de rechange. Nous devons retrouver chaque soir les tentes toutes montées et un repas tout préparé par le cuisinier.

Puis notre caravane compte deux moukres (en arabe moucharich), conducteurs des chevaux et des animaux de charges comme mulets et ânes ; ils doivent s'occuper de seller, de charger les animaux et d'en prendre soin à chaque halte. Ils sont montés sur des ânes non bridés. Ces ânes, monture habituelle de tout Arabe, les descendants sans doute de ceux qui conduisirent les Hébreux dans la Terre promise, sont, comme nous aurons l'occasion de nous en rendre compte, très intelligents et très rusés.

Au commencement de notre excursion, autour de Jérusalem, notre sécurité sera assurée par deux Bachibouzouks (gendarmes), que nous a accordés le Pacha sur la demande du Consul de France ; mais dès que nous nous éloignerons dans la campagne, ce seront des

Digitized by Google

Bédouins à pied ou à cheval qui nous seront amenés par les cheiks des tribus avec lesquels nous avons fait nos conditions pour la durée du voyage.

Il est deux heures de l'après-midi quand nous quittons la Casa-Nova (Dère-Idideh) et que nous franchissons la porte de Jaffa ou de Bethléem (en arabe Bab-el-Khalil), parce qu'elle conduit également à Bethléem et à Jaffa[1].

Nous côtoyons à droite l'ancienne « piscine » où, d'après une tradition conservée encore aujourd'hui par les musulmans, Bethsabée se baignait tandis que le roi David, monté sur le sommet de la « Tour de David » qui domine le rempart, la contemplait et la désirait.

Les murs qui de tous côtés entourent la ville de Jérusalem sont imposants. Formée de grosses pierres carrées dont les joints sont cimentés, cette enceinte encore aujourd'hui complète, mais fort délabrée, fut élevée par le Sultan Soliman en 1534. Elle paraît répondre assez exactement aux murailles qui la défendaient à l'époque des Croisés. Cette enceinte, qui a treize mètres de hauteur et un peu plus de deux mètres de largeur, est parsemée de tours et de bastions qui suivent dans leur construction les mouvements du sol.

Nous laissons à gauche la route qui va directement à Bethléem pour prendre le chemin qui, laissant à droite la route de Jaffa, se dirige vers Saint-Jean-dans-la-Montagne.

Nous passons devant « le champ d'Haceldama ». D'après la tradition, c'est le champ du potier qui fut acheté avec le prix du sang de Jésus-Christ. Sainte

[1] Voir *La Basilique du Saint-Sépulcre*, notice, tome CXXV des *Travaux de l'Académie de Reims*, 1909.

Digitized by Google

Hélène fit transporter une grande quantité de terre d'Haceldama au Campo-Santo de Rome et enferma tout le champ dans une clôture. Aujourd'hui le champ d'Haceldama est en partie inculte et abandonné.

Puis on suit le torrent du Cédron ; l'on passe devant l'hospice des Lépreux, qui, ayant été chassés de la ville, viennent habiter ce refuge. Des créatures complètement défigurées, dont la peau de la figure est rongée, nous entourent pour nous demander l'aumône. Des jeunes filles d'apparence saine, aux formes sveltes et fines, cachent leur figure déformée derrière des mains décharnées : et ces malheureux et ces malheureuses se marient et ont des enfants qui naîtront avec cette marque sinistre.

La route est très pittoresque : derrière nous, Jérusalem que l'on n'aperçoit plus que par intervalles, cachée par des replis de terrain ; à droite et à gauche des collines vertes et couvertes de fleurs, sur lesquelles broutent des chèvres à moitié sauvages.

A la traversée d'un gué, le guide s'étant arrêté pour aider ma mère, laissait son cheval suivre seul, comme c'est l'habitude, les autres. Au commencement, il suivit docilement, mais bientôt l'animal, trouvant une nourriture à son gré dans un pré que nous traversions alors, s'arrêta et se mit à brouter. Impossible de l'approcher; son maître avait beau l'appeler, lui présentant son sac à avoine. Rien ne l'arrêtait et nous attendions en vain, quand le cheval, s'approchant de l'âne chargé de provisions qui accompagnait la caravane, reçut de ce fidèle compagnon une série de ruades qui permit au guide de s'approcher et de reprendre sa monture interloquée.

Nous continuâmes notre route en remontant une

Digitized by Google

petite vallée très pittoresque, où des éboulements de rochers parmi des hêtres et des bouleaux forment un spectacle ravissant. Cette vallée s'appelle Bir-el-Arab.

Devant nous, « le Champ du Foulon », qui rappelle la victoire du roi d'Israël Ézéchias sur l'armée assyrienne commandée par l'invincible Sennachérib qui voulait s'emparer de Jérusalem. Puis, « le Charnier du lion, » parce que d'après la tradition, après une bataille entre les Sarrasins et les chrétiens, on vit un lion venir ramasser les cadavres et les emporter dans sa caverne.

Après une heure de marche, par un chemin en pente, rocailleux et pierreux, on arrive au « couvent de Sainte-Croix », qui sert aujourd'hui de séminaire aux Grecs non-unis. Il fut élevé au VIIe siècle par l'empereur Héraclius sur le lieu même où, d'après la tradition, fut coupé l'arbre dont on fit la croix, sur laquelle mourut Jésus-Christ. Saint Antonin prétend que cet arbre devait être un noyer. Dans l'église, on remarque de très belles mosaïques au plafond, des peintures qui sont toutes à fresques très anciennes et très curieuses.

A la sortie du village, on monte un plateau escarpé, puis on redescend dans l'Ouadi Moussalamleh pour remonter sur une colline par de très mauvais chemins ; on traverse l'Ouadi Bedaourich, vallée de la Bédouine. Arrivé sur la hauteur, on découvre à l'ouest, un très bel horizon, avec, au loin, les flots bleus de la Méditerranée ; à l'est, le mont des Oliviers avec une partie de Jérusalem. Puis en redescendant, on longe un couvent de franciscains, « la fontaine de la Vierge », pour arriver à une porte de fer qui donne entrée au sanctuaire de « la Visitation ».

Digitized by Google

Après avoir traversé le village, nous croisons autour de la fontaine de très jolies jeunes femmes dévoilées, aux vêtements bizarres, à la figure fine et distinguée, aux traits délicats, au teint mat. Bien cambrées, elles portent sur leur épaule droite une amphore allongée qu'elles supportent d'un joli geste avec leur bras relevé. Elles nous demandent l'aumône : « Bakchiche ! Bakchiche ! » La plaie du pays : combien de fois en Palestine avons-nous entendu retentir ce mot à nos oreilles ! L'indigène, en effet, ne peut rendre le moindre service sans attendre aussitôt un salaire ; souvent même — comme aujourd'hui — pour n'avoir rien fait, il vous tend la main en répétant toujours « Bakchiche ».

Le proverbe « Qui donne est un honnête homme » est ici en grande vogue, et l'Européen qui voudrait se dispenser du bakchiche serait considéré comme méprisable.

Nous remarquons que ces Arabes qui nous demandent l'aumône reçoivent vos sous avec un air de grandeur et de dignité tout à fait particulier. Les jeunes sourient délicieusement en nous regardant et baragouinent des mots inintelligibles dont nous ne comprenons pas le sens.

La tradition nous apprend que saint Zacharie avait en ce lieu sa maison de campagne et que c'est là que la Vierge Marie visita sa cousine Élisabeth.

En entrant dans la chapelle, on remarque à droite la niche contenant le rocher de « l'empreinte du corps du petit saint Jean-Baptiste ».

Nous faisons une petite collation au couvent, nous remontons à cheval et nous nous dirigeons vers Bethléem par la route qui vient directement de Jéru-

Digitized by Google

salem, laissant à droite « le Tombeau de Rachel » ; l'épouse de Jacob mourut en cet endroit, en mettant au monde Benjamin, alors qu'elle se rendait à Bethléem avec son époux ; le « champ des pois chiches », qui aurait produit le plat de lentilles pour lequel Ésaü vendit son droit d'aînesse.

« Le couvent des Grecs non-unis de Saint-Élie », « le Puits des Mages » ou de « l'Étoile ». D'après la tradition les Mages, en entrant à Jérusalem, perdirent de vue l'étoile qui les avait guidés jusqu'alors ; après leur entrevue avec Hérode, ils se remirent en route vers Bethléem et, à cet endroit, ils revirent l'étoile qui les conduisit à l'étable.

Bethléem (en arabe Beit-el-ham) est située à 846 mètres au-dessus de la Méditerranée, dans une région fertile dont elle tire son nom, qui en hébreu signifie « le lieu de la nourriture ».

Elle compte environ 6.000 habitants, dont 3.000 catholiques.

Elle est pittoresquement bâtie sur le penchant d'une colline de pierre calcaire, environnée de vallées verdoyantes et plantées d'arbres fruitiers, d'oliviers et de vignes.

Les rues et les maisons ont un aspect propre qui vous réjouit et vous enchante.

Les maisons sont plates avec des toits en terrasse ; elles sont construites en pierre, en ciment ou en briques séchées au soleil.

Les femmes de Bethléem sont généralement jolies ; la tête surmontée d'une espèce de coiffure en forme de tiare, faite entièrement de pièces de monnaie d'or et d'argent qui représentent toute leur fortune et dont elles ne se séparent ni jour ni nuit, elles sortent cou-

Digitized by Google

vertes d'un long voile blanc qui les dissimule sans les cacher. Elles ont pour les élever les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, chez lesquelles elles vont presque toutes à l'école. Ces écoles fonctionnent bien et font beaucoup pour l'influence française.

Nous commençons notre journée par une visite à l'établissement tenu par des Frères des Écoles chrétiennes. C'est l'heure du repas, on apporte d'énormes plats de fèves cuites dans du jus et les enfants, qui ânonnent tous un peu de français, s'assoient autour et plongent, avec de grands cris de joie, leurs petites mains à même les plats pour porter leur nourriture à leur bouche.

Nous allons visiter « la Basilique de la Nativité » une des plus belles églises de la Palestine. Elle est aujourd'hui entre les mains des Grecs et des Arméniens dissidents, qui se servent du chœur et du transept comme d'église paroissiale.

« Le couvent de la Nativité », appartenant aux Pères de Terre Sainte, et attenant à l'eglise, occupe le sommet de la montagne ; de loin il ressemble à un fort. Les couvents de la Palestine sont construits de telle sorte qu'ils peuvent résister plusieurs jours aux attaques des pillards qui voudraient les exploiter.

On traverse la Basilique devant l'autel des Arméniens non unis et, après avoir descendu un escalier tortueux de 16 marches, on se trouve dans la Grotte de la Nativité. Lorsque saint Joseph et son épouse s'y retirèrent, cette grotte était probablement une sorte d'étable publique qu'on appelle « fondak, caravansérail ou khan », tel qu'on en voit encore aujourd'hui en grand nombre dans ce pays et où l'on peut s'abriter avec des animaux.

Digitized by Google

Un soldat turc, le fusil au bras, veille continuellement à la tranquillité du lieu, car il est triste de constater que les Grecs, les Latins, les Arméniens n'ont jamais pu s'entendre, et que chaque jour il y a des disputes qui, sans l'autorité toute bienveillante des Turcs, tourneraient comme dernièrement encore, en luttes tragiques et sanglantes[1].

« L'Étable de Bethléem ou la grotte de la Nativité » est pratiquée dans un banc de rocher calcaire tendre et surmontée d'une voûte factice. Sa longueur est de 12 mètres, sa largeur moyenne de 3 à 4 mètres seulement. Elle n'appartient pas complètement aux Latins ; le sol leur appartient, mais il ne leur est pas permis de dire la messe à l'endroit même de la nativité. La véritable crèche a été transportée à Rome sur la demande de Pie IX, mais on en voit l'emplacement en marbre blanc.

Le sol même où le Christ naquit se trouve au milieu d'une abside et est recouvert d'une plaque de marbre blanc. Cette plaque laisse apercevoir, par une ouverture circulaire pratiquée au milieu, une pierre de couleur bleuâtre qui est probablement du jaspe. Cette ouverture est entourée d'une étoile en argent portant cette inscription :

HIC DE VIRGINE MARIA JESUS CHRISTUS NATUS EST.
Ici, Jésus-Christ est né de la Vierge Marie.

Les parois du roc sont revêtues de marbre que

[1] Il y a quelques années, les Latins ayant balayé une partie de l'église que les Grecs prétendaient leur être réservée, une bagarre s'en est suivie. Il y a eu beaucoup de Grecs et quatre ou cinq franciscains blessés.

Digitized by Google

cachent des tentures de soie bleu de ciel; les parties voûtées se montrent dans leur état naturel.

Ne recevant aucun jour du dehors, la grotte est éclairée nuit et jour par trente et une lampes suspendues à la voûte. Dix-sept appartiennent aux Pères de Terre Sainte.

Près du sol, autour de l'abside brûlent également nuit et jour quinze lampes dont quatre appartiennent aux Latins, cinq aux Arméniens non-unis, et six aux Grecs séparés. Les Grecs et les Arméniens placent au-dessus de la plaque de marbre et des lampes une table sur laquelle ils disent la messe.

De là, on descend dans « l'Oratoire de la Crèche », creusé dans le rocher. On remarque une excavation en forme de crèche ; c'est là, d'après la tradition, que Marie coucha l'Enfant Jésus. C'est en ce lieu que les bergers, avertis par les anges, seraient venus adorer l'Enfant. Plus loin se voit « l'autel des Mages. »

On sort pour visiter « les grottes souterraines », toutes creusées dans le rocher. D'abord, « la chapelle dédiée à saint Joseph »; ce fut là, dit-on, qu'il reçut l'ordre de partir pour l'Égypte avec l'Enfant et la Mère. « La chapelle des Saints Innocents »; c'est dans ce lieu que plusieurs mères de Bethléem allèrent se cacher avec leurs enfants pour les dérober au massacre ordonné par Hérode. « Les tombeaux de sainte Paule et de sainte Eustochie », illustres romaines de la famille des Gracques et des Scipions, qui préférèrent quitter Rome et le monde et se retirer à Bethléem pour y mener une vie de privations. « Le tombeau de saint Jérôme » qui vint fonder un couvent dans cette ville. Il reste un oranger, planté, dit-on, par saint Jérôme lui-même et dont on vous offre des fruits.

Digitized by Google

De là, après avoir traversé la ville en passant devant de nombreuses boutiques de chapelets en buis et d'objets de piété sculptés dans des coquilles de nacre, nous arrivons à « la Grotte du Lait ».

La Vierge en allaitant le Christ laissa tomber quelques gouttes de lait qui ont donné à la pierre la vertu d'en procurer aux nourrices. Depuis ce temps, les mères catholiques, schismatiques, turques et même les femmes des Bédouins venues du fond de leur désert, toutes y prennent un peu de cette pierre qui est crayeuse, la font dissoudre dans de l'eau ou toute autre boisson,et la boivent après avoir prié la Vierge, Mère de Jésus.

En sortant de Bethléem dans la direction de l'est, on voit se déplier une petite plaine qui est l'ancien « Champ de Booz ». C'est là que vint glaner Ruth la Moabite, et qu'elle fit la connaissance de Booz, qui l'épousa. Il en eut un fils, Obed, lequel fut père de Jessé, aïeul de David.

Le jour suivant, nous partîmes dans la matinée pour aller à Saint-Sabas visiter le couvent, distant de trois heures de marche de Bethléem.

On suit une belle vallée, cultivée et plantée d'arbres; cette vallée s'appelle Ouadi-el-Taradjim; puis, après avoir dépassé un tombeau, on commence à monter par un étroit sentier qui redescend bientôt dans la vallée appelée Ouadi-el-Araisi. On franchit des petites collines, des ravins, puis une hauteur d'où l'on découvre la mer Morte.

Enfin, laissant à gauche un profond ravin, on redescend dans une vallée étroite pour arriver à une prairie verdoyante où nous apercevons nos tentes surmontées du drapeau tricolore. C'est notre premier

Digitized by Google

campement et nous nous réjouissons de le voir installé dans un endroit si pittoresque.

Autant que possible, il est avantageux de choisir le lieu du campement, en hiver, à l'abri des vents, et, en été, dans des lieux aérés, mais toujours assez près d'une source et non loin des habitations.

Mais, auparavant, il faut aller visiter le célèbre « couvent de Mar-Sabas ». La route pour y arriver est superbe. Le torrent qui roule en larges ondes s'est taillé un chemin à pic dans les rochers.

Le couvent de Mar-Sabas est bâti très pittoresquement sur les flancs du rocher qui surplombe le lit du Cédron à 500 mètres plus bas que Jérusalem. Il ressemble à une forteresse dont les contreforts, appuyés sur des murs de soutènement, sont adossés au rocher lui-même avec lequel il se confond. Il remonte au ve siècle ; bâti par saint Euthyme et son disciple saint Sabas, il est habité maintenant par des Grecs non-unis, au nombre de cinquante, qui y mènent la vie la plus austère. L'entrée du couvent est interdite aux femmes et à tout représentant du sexe.

Nous visitons successivement « l'église du monastère », — « le tombeau de saint Sabas », — « la grotte du lion » où vivait l'anachorète. A gauche, en dehors du couvent, s'élève une haute tour carrée, ornée d'une ouverture qui sert de porte et de fenêtre : c'était, dit-on, le séjour des pénitentes qui venaient, en pèlerinage, intercéder auprès du saint ermite.

Nous revenons au campement où le cuisinier a préparé notre souper.

Notre campement est gardé par deux Bédouins qui se chargent de nous faire respecter, la nuit des bêtes et, le jour, des pillards qui circulent dans le pays et

Digitized by Google

qui, paraît-il, se livrent quelquefois à la mauvaise plaisanterie de vous dépouiller de votre argent et de vos vêtements et de vous renvoyer à Jérusalem dans le plus simple appareil. C'est une semblable mésaventure qui est arrivée, l'an dernier, à deux anglais accompagnés de leurs femmes qui avaient voulu faire une excursion, sans aucune escorte, en Palestine.

Nous dînons dans la tente-salon, d'un excellent repas arrosé du vin récolté à Bethléem même et qui est délicieux. Il est de couleur jaune foncé, d'une saveur et d'un goût très fin.

Nos tentes sont en toile imperméable d'une forme ronde, munie d'une porte que l'on attache de l'extérieur la nuit et qui, le jour, se relève sur deux piquets pour former un petit toit qui avance.

Un poteau central soutient la tente entière, entourée d'une ceinture de porte-manteaux pour accrocher les vêtements. Une petite table en bois avec cuvette et pot-à-eau en émail ; un lit pliant en fer avec un matelas, un oreiller, un traversin et deux couvertures ; puis, un pliant pour s'asseoir, deux cantines qui contiennent nos effets personnels, tel est le mobilier de chacune de nos tentes. Comme tapis, la terre généralement couverte de gazon.

La nuit a été calme. Le frère Liévin nous avait rassurés, nous disant que les bêtes ne venaient pas jusqu'à ces parages, trop fréquentés. Il nous avait donné le précieux conseil de suspendre nos bottes avec des ficelles et de toujours les retourner avant de les mettre le matin, afin d'éviter la surprise désagréable de trouver des scorpions, mauvaises bêtes dont la morsure est très redoutée.

Digitized by Google

Nous quittons Saint-Sabas à la pointe du jour ; nous avons à accomplir la journée la plus dure, plus de huit heures et demie de marche, dit le programme, comportant un déjeuner sur les bords de la mer Morte, avant de retrouver notre campement après Jéricho, à « la fontaine d'Élisée ».

Après avoir avalé une soupe chaude et fumante, nous montons à cheval protégés par deux nouveaux Bédouins d'une autre tribu : deux vieux Arabes, montés sur de vieux chevaux, qui fumeront leur vieille pipe sans désemparer depuis cinq heures du matin jusqu'à six heures du soir.

La route, qui court dans des vallées et des ravins, sur des versants et des crêtes de montagnes, est mauvaise.

Bientôt on arrive sur une hauteur d'où l'on découvre déjà la mer Morte.

Et pendant deux heures, nous traversons des prairies : c'est la meilleure époque pour voyager en Palestine, nous dit le frère Liévin ; les champs, surtout le matin au départ du campement, au lever du soleil, sont couverts des fleurs les plus colorées et les plus odoriférantes.

Nos chevaux traversent des parterres émaillés d'anémones d'un rouge étincelant et de marguerites de toute beauté. A droite et à gauche, ce ne sont que champs de fleurs, tantôt tout rouges, tantôt tout blancs. Nous apercevons de temps en temps un camp de Bédouins, mais ils n'approchent pas. Leurs tentes sont formées de morceaux d'étoffes qu'ils élèvent au-dessus de terre au moyen de pieux ; ils vivent là-dedans en communauté. Leurs biens consistent en troupeaux ; quand il n'y a plus de quoi nourrir leurs bêtes, ils changent de place.

Digitized by Google

Les Bédouins sont de beaux hommes, grands et forts, au teint brun. Ils portent sur la tête un couffis en laine retenu par une cordelière enroulée ; sur les épaules, un grand manteau de poil de chameau ; ils fument beaucoup. Leurs armes, qu'ils ne quittent jamais, se composent de poignards, de lances, de lourds pistolets à deux coups.

Les femmes sont en général mieux que les hommes ; elles ont les traits très fins, et leurs yeux noirs et expressifs sur leur teint brun offrent un type de beauté tout particulier.

L'on s'aperçoit que nous approchons de la mer Morte, la nature devient de plus en plus déserte encore ; on rencontre une descente qu'il est prudent de faire à pied pour ne pas s'exposer à des chutes.

D'espace en espace, on rencontre des « méchahids », amas de pierres amoncelées par les musulmans pour avertir qu'en ce lieu on est en vue de Nebi-Moussa, couvent autrefois aux chrétiens, maintenant aux musulmans qui, selon la tradition, renferme « le tombeau de Moïse ».

Le chemin devient de plus en plus mauvais. En ce lieu, on trouve des pierres qui sont blanchâtres en dehors, mais toutes noires à l'intérieur. Elles donnent une mauvaise odeur et, en y mettant le feu, elles brûlent comme du charbon embrasé.

Puis, on descend très sensiblement et une odeur plus forte que celle de toutes les autres mers se fait sentir.

On avance difficilement, la route serpente entre des broussailles, des roseaux, des touffes de soudes et autres plantes grasses qui se plaisent dans ce terrain chaud et salé.

Digitized by Google

Après une demi-heure de marche, on arrive sur les bords de la mer Morte.

La mer Morte est située à 10 lieues à l'est de Jérusalem, à 392 mètres au-dessous de la Méditerranée. C'est un lac sans issue d'aucune part ; elle perd ses eaux par évaporation, mais la quantité que le soleil lui enlève n'égalant pas celle qu'elle reçoit de ses affluents, il en résulte qu'elle est forcée de s'étendre dans la vallée. Sa longueur est de 25 lieues environ ; sa largeur, de quatre à cinq lieues, et sa plus grande profondeur, de 340 mètres.

L'eau paraît très épaisse et d'une saveur détestable. Elle est très chaude. Sa température à la surface varie presque constamment entre dix-neuf et vingt degrés. Des cailloux que nous lançons restent à la surface, sans pouvoir s'enfoncer.

Le frère Liévin nous montre de loin l'emplacement (?) de Sodome et de Gomorrhe.

A droite de la mer Morte, s'élève le mont Nebo, aujourd'hui Djébel-Nabou, sur lequel Moïse mourut en vue de la Terre promise. Il fait partie de la chaîne des montagnes de Moab.

Après avoir fait reposer les chevaux, nous repartons par un chemin dénudé avec seulement çà et là quelques touffes de bruyère. Le frère Liévin nous recommande de faire bien attention à nos chevaux, de le suivre et de marcher en ligne, les uns derrière les autres, nos pas dans ses pas, car, dit-il, nous sommes sur des marécages très dangereux.

Tout va bien un moment, quand j'entends tout à coup un grand cri derrière moi. Je me retourne et j'aperçois le cheval de ma mère qui s'est enfoncé jusqu'au poitrail. Je veux me porter à son secours,

Digitized by Google

mon cheval enfonce encore plus et je me trouve sur mes pieds avec mon cheval sous moi. Nous appelons; le guide arrive avec le moukre, et avec beaucoup de peine nous parvenons à remettre sur pieds les malheureuses bêtes, qui s'enlisaient dans le marécage.

Nous jugeons plus prudent de ne pas remonter à cheval et nous conduisons à la main nos bêtes qui peuvent à peine avancer.

Ces allées et venues nous ont fait perdre la piste. Impossible d'avancer ou de reculer; le terrain, à droite et à gauche, devant et derrière, n'offre aucune consistance. En vain nous envoyons le guide chercher un passage. Le moment est angoissant. Comment sortir de ce bourbier? C'est encore notre petit âne qui nous a sortis de ce mauvais pas. Laissé à l'aventure, il tâtonne le terrain, et finit par trouver un passage assez ferme sur lequel nous nous hasardons avec succès, après lui, les uns derrière les autres.

Après un quart d'heure de marche et après avoir traversé encore un fourré de broussailles, nous arrivons sur les bords du « Jourdain », au lieu même où Jésus-Christ fut baptisé par saint Jean-Baptiste.

« Le Jourdain », en arabe Ech-Cherga, seule rivière de Palestine, avec « le Leoutési » qui prend sa source à Balkech et se jette dans la Méditerranée, comme l'on sait, n'aboutit pas à la pleine mer. Il commence au pied du Grand Hermon (Djebel-Esch-Cheick), l'Anti-Liban, traverse le lac Houlé et la mer de Tibériade (lac de Génésareth) et, après un parcours d'une trentaine de lieues, se jette dans la mer Morte, après avoir reçu sur sa rive orientale quelques affluents d'une certaine importance.

C'est un fleuve à alluvions qui fertilise une immense

Digitized by Google

plaine, comme le Nil pour la terre d'Égypte. Ses eaux sont poissonneuses, blanchâtres, boueuses, mais néanmoins agréables à boire.

Les rives du Jourdain sont verdoyantes, mais aujourd'hui le soleil est brûlant et la chaleur intolérable. Pas un arbre pour s'abriter ; nous sommes brûlés et harassés. Pourtant il faut déjeûner, des œufs durs et du veau froid et de l'eau du Jourdain. Un vrai repas de pèlerin, mais bien peu réconfortant.

Nos bêtes reposées, mais pas nous, nous remontons à cheval pour traverser encore des fourrés d'arbres et de broussailles, avant de déboucher dans la plaine de Jéricho.

Après avoir traversé un torrent, appelé Nahr-el-Khelt, dont les rives sont bordées d'une belle lisière de verdure entremêlée de fleurs, on arrive à « Galgala », le premier campement du peuple de Dieu dans la Terre promise. C'est en ce lieu, d'après la tradition, que la manne cessa de tomber, que Josué circoncit les enfants d'Israël qui, ensuite, célébrèrent la première Pâque dans la Terre promise.

Nous ramassons quelques petites pierres de mosaïque peinte, seuls restes de la ville et de l'église.

Et nous voilà encore dans la plaine ; nous sommes exténués par la fatigue et le soleil ; nous dormons sur nos chevaux, de temps en temps un petit trot nous réveille pour nous assoupir de nouveau. Nous passons au travers de « Jéricho », maintenant misérable bourgade habitée par 300 habitants. Cette cité, ancien séjour royal, habitée par le roi David, autrefois florissante, ornée de murailles, de monuments, n'est plus aujourd'hui qu'un groupe de cabanes.

Digitized by Google

On nous montre l'emplacement de « la maison de Zachée », où Jésus-Christ passa une nuit.

Jéricho a donné son nom à la *Rose de Jéricho* appelée Kaf Mariam par les indigènes, et *anastatica hiericuntita* de la famille des crucifères par Linné. Elle conserve toujours la faculté de s'ouvrir chaque fois qu'on la met dans l'eau pendant cinq à six heures. Elle pousse en Arabie dans les endroits sablonneux, mais jamais on n'en a vu aux environs de Jéricho.

Nous cherchons notre campement et nous ne le trouvons qu'au bout d'une grande heure. Il est huit heures du soir quand nous descendons de cheval ; nous sommes partis ce matin à cinq heures : cela fait, moins les arrêts, douze heures de cheval.

Nous sommes à « la fontaine d'Élisée » (Ain Sultan) endroit délicieux, frais et verdoyant. Il fait enfin bon de se reposer à l'ombre, débarrassé des rayons torrides du soleil qui, toute la journée, a dardé sur nos têtes.

La fontaine d'Élisée est une des plus belles sources de la Palestine. Ses eaux, dont la température est de seize à vingt degrés, sont excellentes et nourrissent des petits poissons. Elles sortent par de nombreux orifices et se réunissent dans un bassin. Après une nuit de repos bien gagné, mais interrompu, à plusieurs reprises, par les hurlements de nombreux chacals qui entouraient le campement et que l'espoir de manger les reliefs de notre souper avait sans doute attirés dans ces parages, nous partîmes de grand matin pour excursionner aux environs.

Nous longeons « la montagne de la Quarantaine » (Djebel Qorontoul), traversons des prairies parsemées de fleurs que foulent les pieds de nos chevaux et qui

Digitized by Google

répandent le matin, autour de nous, une odeur délicieuse.

Nous côtoyons l'emplacement d'un ancien « moulin bâti par les Croisés » (Taouahin es-Soukar), puis retraversons le torrent Nahr-el-Kelt, que nous avons vu en venant du Jourdain à Jéricho.

Le courant est assez rapide et le lit de la rivière assez profond. Notre caravane passe cependant sans accident.

Nous arrivons au pied de la montagne, que nous escaladons sans peine par des chemins fort raides. Heureusement que nos braves petits chevaux ont le jarret solide et le pied sûr, car ce ne sont que surfaces unies et glissantes.

Nous passons devant « le Khan-el-Ahmar » où la tradition place la parabole du « bon Samaritain ».

Nous rencontrons un troupeau de vaches et de chèvres : nous nous arrêtons pour boire du lait et nous rafraîchir quelques instants. Puis, nous croisons des Bédouins qui n'ont pas bonne figure.

Ensuite, après avoir descendu une vallée étroite qu'on appelle Ouadi-Keb-es-Semm, on côtoie un torrent qui vous amène à « la fontaine des Apôtres », endroit où s'arrêtaient les voyageurs, et par conséquent les Apôtres, en allant de Jérusalem à Jéricho.

Nous déjeunons accroupis sur des pierres, en ayant soin de faire grande attention, de passer l'eau dans un linge pour enlever, suivant le conseil du frère Liévin, les sangsues qui s'y trouvent quelquefois.

Deux heures après, nous remontons à cheval, pour revenir à Jérusalem par Béthanie et le mont des Oliviers.

Nous gravissons la colline par un mauvais chemin,

Digitized by Google

au milieu des rochers, puis on arrive sur un plateau d'où l'on voit Béthanie à l'ouest et Jérusalem.

Sur le plateau, se trouve « la pierre du colloque », ainsi nommée parce que la tradition nous apprend que Jésus y était assis quand il conversait avec Marthe. Puis on descend à « Béthanie ».

Le bourg de Béthanie est une des localités où Jésus-Christ se plaisait à aller souvent, et où demeuraient Marthe, Marie, et Lazare qu'il ressuscita.

C'est aujourd'hui un petit village de 300 habitants, presque tous musulmans.

Les femmes de Béthanie, qui jouissent d'une réputation de beauté, ont un type joli et très gracieux. De grands yeux noirs, des cheveux noirs, une physionomie douce et agréable.

Nous visitons « le tombeau de saint Lazare », l'emplacement de la maison de « Simon le Lépreux ».

On redescend dans « la Vallée de Josaphat » pour remonter au « Mont des Oliviers », non sans avoir admiré dans un champ une « pierre » découverte par le frère Liévin lui-même et qui serait celle qui servit à Jésus-Christ le jour des Rameaux pour monter sur son âne. Mais, hélas ! les prétentions du propriétaire du champ dépassent les maigres ressources des Franciscains, et le couvent n'ose faire une aussi grosse dépense.

L'on pénètre ensuite dans l'emplacement de « la Basilique de l'Ascension, aujourd'hui une mosquée.

Au centre de la cour, s'élève la petite mosquée qui couvre « le lieu d'où Jésus-Christ monta au ciel » ; puis, au sommet du mont des Oliviers, « le rocher du vestige ». D'après la tradition, Jésus laissa l'empreinte

Digitized by Google

de ses pieds sur la pierre au moment de monter au ciel.

Du haut du minaret qui domine le mont des Oliviers, la vue est magnifique.

A l'ouest, le regard plonge dans la vallée de Josaphat : on aperçoit sur la droite l'enceinte du temple de Salomon, le « Haram Ech Cherif » ou coupole du rocher, laquelle renferme maintenant les mosquées d'Omar et d'el Aksa. Les riches ornements qui décorent la partie supérieure de la mosquée d'Omar, sur laquelle se projette la vive clarté du soleil, complètent le tableau dont l'ensemble est d'un effet admirable. Puis, devant nous, toute la ville de Jérusalem en amphithéâtre. Les coupoles vertes du Saint-Sépulcre, le château de Sion, celui de David, les minarets des mosquées. Les palmiers qui se balancent contrastent par leur verdure avec la blancheur des habitations. Au delà, c'est la nouvelle ville, la nouvelle Jérusalem, la ville hors des murs, les bâtiments en construction des Sœurs de Charité, l'établissement russe et l'horizon. Au sud-ouest, on remarque sur la route de Bethléem le couvent de Saint-Élie, la vallée des Géants, le mont du Mauvais Conseil. Au sud, s'élève le mont du Scandale, qui n'est qu'une partie du mont des Oliviers. A l'est, s'étend le désert de Judée jusqu'au Jourdain et à la mer Morte, puis les monts de Moab dont les versants paraissent rougeâtres et dénudés.

Tout en dessous de nous, de vieux oliviers séculaires aux troncs énormes marquent l'emplacement du « Jardin de Gethsémani » (Beastan az Zeitoun), où Jésus, dénoncé par l'apôtre Judas, fut arrêté par les soldats des Pontifes.

Digitized by Google

En descendant, on passe dans une prairie où, d'après la tradition, Jésus enseigna à ses disciples « la prière du *Pater* ».

Aujourd'hui, ce lieu est entouré d'une magnifique église, espèce de cloître carré ; elle a été bâtie en 1869 par la Princesse de la Tour d'Auvergne.

Après avoir dépassé « le tombeau des Prophètes » et l'emplacement de « la maison de Simon le Pharisien », on retourne sur ses pas, puis on monte sur le plateau même de Jérusalem où, après quelques pas, commence la rue appelée « *via dolorosa* », voie douloureuse. On nomme ainsi les stations de la Passion, qui se voient depuis la sortie de la chapelle construite sur le palais d'Hérode, et qui vont jusqu'au Calvaire, renfermé dans l'église du Saint-Sépulcre.

Au bout de cette rue, on arrive, après quelques détours, à la Casa Nova, où nous sommes heureux de revenir après une absence de six jours.

Nous prenons congé du frère Liévin en le remerciant de son aimable compagnie. Grâce à ce guide érudit, le voyage autour de Jérusalem est un véritable pèlerinage dans ces localités dont la Bible a transmis les noms illustres dans l'univers entier. Grâce à sa connaissance approfondie de l'histoire religieuse et des Lieux Saints, notre excursion a été pour nous aussi agréable que possible et, malgré quelques petits désagréments bien vite oubliés, ce sera un des souvenirs les plus attachants de notre séjour en Palestine.

Ernest FRÉVILLE.

Digitized by Google

Traduction du Brevet de Pèlerin délivré par le Révérendissime du Couvent latin de Jérusalem (copie et traduction).

Au nom de Dieu, ainsi soit-il.

A tous et à quiconque en particulier regardera ces présentes lettres, ou en prendra connaissance, ou ajoutera confiance à la lecture qui lui en sera faite déclarons, nous, gardien de la Terre Sainte, que le pèlerin M. Ernest Fréville, de nationalité française, arriva heureusement à Jérusalem le 5 mars de l'année 1878 : d'où, pendant les jours suivants, il a visité les principaux sanctuaires dans lesquels le Sauveur du monde délivra miséricordieusement de la puissance misérable des démons son peuple chéri et, bien plus, toute la masse du genre humain qui y était condamnée.

Il a visité tous les saints lieux tels que le Calvaire, où le Christ attaché à la croix, triomphant de la mort, nous ouvrit les portes du ciel.

Le sépulcre, où son corps trois fois saint reposa caché trois jours, avant sa très glorieuse résurrection, et enfin tous les saints lieux de la Palestine, rendus sacrés par le passage de Notre-Seigneur et de sa très bienheureuse Mère, lieux visités d'habitude par nos Religieux et les Pèlerins.

Qu'il y a entendu la Sainte Messe, non sans avoir fréquenté les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

En attestation de quoi nous avons ordonné qu'on lui remit ces lettres signées de notre secrétaire et munies de notre sceau officiel.

Données à Jérusalem, dans notre vénérable couvent de Saint-Sauveur, le 13 mars 1878.

FRÈRE BARNABÉ, intérimaire
Secrétaire de Terre Sainte.

Digitized by Google

LA REINE HORTENSE EN EXIL[1]

Les personnages de l'empereur Napoléon Ier, de l'impératrice, de la famille impériale ont tenté les plus grands écrivains modernes, et chacun d'eux a réussi à nous intéresser à cette prodigieuse épopée qui étonne et éblouit notre imagination, à nous autres Français, et est également pour les étrangers un sujet de curiosité toujours inlassable et même d'admiration extraordinaire.

Aujourd'hui, c'est sur les descendants du grand empereur que la curiosité se porte, et il était naturel que la fille de l'impératrice Joséphine attirât l'attention. La reine Hortense, la mère de Napoléon III, devait à son tour trouver son historien.

Pauvre reine Hortense, qui, d'apprentie couturière pendant la Terreur, devint princesse et reine pour finir malheureuse exilée! nul sort n'est plus douloureux que le sien, et nul aussi n'est plus ignoré.

Grâce aux recherches intelligentes et minutieuses de M. Gailly de Taurines, l'injustice est aujourd'hui réparée.

Il était réservé à M. Gailly de Taurines de nous donner enfin une histoire exacte et définitive de la reine Hortense.

[1] *La Reine Hortense en exil*, par Ch. Gailly de Taurines, Paris, 1914.

Digitized by Google

M. Gailly de Taurines, membre correspondant de l'Académie de Reims, qui a déjà beaucoup écrit, se plaît à ces reconstitutions historiques où il est passé maître.

Son « *Philippe de Champagne et Sœur Catherine de Sainte-Suzanne à Port-Royal* », ses « *Légions de Varrus* », nous ont déjà fait connaître et apprécier cet écrivain modeste, qui consacre ses années de loisir à la littérature et sait faire revivre devant nos yeux, d'une plume savante et experte, les temps passés, en décrivant avec finesse les pays et les milieux où ont vécu et manœuvré les personnages qu'il nous présente.

On lira avec plaisir les soirées artistiques et littéraires de la reine Hortense dans son hôtel de la rue Cerrutti à Paris, les derniers entretiens de la Reine et de Napoléon Ier, les journées historiques au château d'Arenenberg et le retour à Paris, les dernières visites de l'infortunée princesse à la Malmaison et à Chantilly.

Ce sont de jolis tableaux bien présentés, fort en couleurs, où tout est bien à sa place et où les personnages bien étudiés et minutieusement dépeints se détachent, chacun isolément, sur des fonds bien coloriés et toujours bien traités.

Le livre *La Reine Hortense en exil*, que l'auteur, M. Gailly de Taurines, a gracieusement adressé à la Bibliothèque de l'Académie, nous retrace une époque dont quelques-uns d'entre nous se souviennent et qui fut fertile en incidents dignes de tenter la plume d'un historien curieux et observateur.

*
* *

Le 14 nivôse an X (4 janvier 1802), dans la célèbre maison de la rue de la Victoire rouverte pour la

Digitized by Google

circonstance, devant quelques membres de leur famille et en présence du Premier Consul et de sa femme Joséphine, le cardinal légat Caprara unissait Hortense de Beauharnais, belle-fille de Bonaparte, avec Louis Bonaparte son frère.

C'était un mariage de raison, un mariage politique. « En effet, nous dit l'auteur, point d'êtres au monde moins faits pour se comprendre. C'étaient la grâce, la légèreté, l'élégance accouplées à la lourdeur, la morosité, l'hypocondrie. » Les jeunes époux habitèrent d'abord, rue de la Victoire, un délicieux petit hôtel, œuvre de Bellanger, l'architecte de Bagatelle.

Au bout de deux ans, le 18 vendémiaire an XII (10 octobre 1803) naquit un premier enfant, Napoléon Charles.

Le Premier Consul étant devenu empereur, le frère devait suivre la fortune de son aîné.

Napoléon, cependant, avait été toujours pour sa belle-fille un objet de crainte. Elle tremblait devant son terrible beau-père et beau-frère.

« Mon beau-père, disait tristement Hortense à Mme Campan, est une comète dont nous ne sommes que la queue ; il nous faut la suivre sans savoir où elle nous porte, est-ce pour notre bonheur ? est-ce pour notre malheur ? »

Pour loger une maison princière, il fallait un palais ; la maison de la rue de la Victoire ayant été jugée insuffisante, Louis, au grand désespoir de sa femme, avait acheté, en la ci-devant rue d'Artois devenue depuis 1792 rue Cerrutti, un hôtel fastueux, mais sans goût ; puis, à cinq lieues de Paris, il acquit également une maison de campagne, le château de Saint-Leu construit en 1777 par M. de Laborde, le créateur des rues de

Digitized by Google

Provence et d'Artois, et habité depuis par Mme de Genlis avec les princes et princesses dont le duc de Chartres l'avait nommée gouvernante. Pendant ce temps, Napoléon, plaçant sa famille tout autour de lui, avait attribué à Louis le trône de Hollande. Mais la royauté n'était ni dans les goûts, ni dans les aptitudes d'Hortense.

Pendant les quatre années qu'elle fut reine de Hollande, c'est à peine si, en plusieurs séjours, elle demeura en tout huit mois en ce pays.

Un second fils lui était né en 1804 sous les frontons de l'hôtel de la rue Cerrutti. Tous deux elle les emmena en Hollande ; or, à peine était-elle installée que l'aîné de ses enfants mourut, emporté par une maladie qu'Hortense attribua à l'humidité du climat. Dès lors, elle prit le pays de Hollande en horreur.

Pour remettre sa santé, elle se rendit aux eaux de Cauterets. Avec le fils qui lui restait, elle se réinstalla ensuite à Paris en son hôtel où, quelques mois après, le 24 avril 1808, lui naquit un nouveau fils, auquel elle donna le nom de Louis, le futur Napoléon III.

Dans le salon de la rue Cerrutti, adonnée à tous les arts, entourée d'amis partageant ses goûts, elle se plaisait, sur des poésies rimées par eux, à composer des airs de romances.

L'un de ces amis, et le plus assidu, était le comte Alexandre de Laborde, artiste, lettré, dessinateur de talent, voyageur, érudit et poète à ses heures, dont l'hôtel était situé dans la même rue.

Un jour, dans son grand salon, la reine montra à son voisin un tableau nouvellement acquis, représentant — en ce genre « troubadour » dont la mode com-

Digitized by Google

mençait à fleurir — un chevalier en prière devant la Madone.

« Le sujet de ce tableau est un peu vague, observa la reine. »

En poète, M. de Laborde répondit sans tarder par ces vers :

Partant pour la Syrie,
Le jeune et beau Dunois
Venait prier Marie
De bénir ses exploits.
« Faites, Reine immortelle,
Lui dit-il en partant,
Que j'aime la plus belle
Et sois le plus vaillant. »

Sur ces vers, la reine Hortense s'empressa de composer une mélodie qu'elle donna à son maître de harpe d'Alvimare pour en arranger l'accompagnement. Chantée à Saint-Cloud devant l'Empereur, cette romance plut, passa aussitôt de bouche en bouche ; et c'est ainsi que, jouée par les musiques militaires, elle devint, sous le règne du fils de la reine Hortense, le chant national de l'Empire.

Mais Louis, ayant échoué en Hollande et ayant mécontenté son impérial frère, s'enfuit de son royaume. Alors Napoléon, furieux contre son indocile frère, considéra son mariage comme rompu, confia à Hortense la garde exclusive de ses enfants, l'entière administration de tous ses biens, et lui assura la jouissance de l'hôtel de la rue Cerrutti ainsi que du château de Saint-Leu.

Désormais elle n'était plus reine de Hollande, mais elle demeurait la reine Hortense.

Les événements se précipitent ; 1813-1814 commen-

Digitized by Google

cent les heures sombres où la famille de Napoléon partage ses revers et ses misères. En 1814, craignant d'être inquiétée, la reine Hortense quitte Paris. Quatre voitures formaient ce cortège de royale détresse. La reine occupait la première avec ses deux enfants ; dans les autres se pressaient le comte d'Arjuzon, écuyer d'honneur, et la comtesse d'Arjuzon, Mlle Cochelet, la lectrice, puis la nourrice du plus jeune des deux princes qui ne le quittait jamais.

Mais à Évreux, on décida de revenir à Paris où l'amitié d'Alexandre lui permit de rester. Quelque temps après, Alexandre obtint de Louis XVIII que la terre de Saint-Leu fût confirmée à la reine Hortense avec le titre de duchesse.

Son mari, Louis Bonaparte, voulant réclamer ses enfants, intenta un procès à la reine, qui considérait que ses fils devaient rester auprès d'elle et être élevés en France.

Elle avait fait choix des avocats les plus illustres : Chauveau-Lagarde, le défenseur de Marie-Antoinette, MM. Bouvet, Bellard et Laborie, tous jurisconsultes des plus distingués.

Le mardi 7 mars 1815, le jour même où la nouvelle du débarquement de l'Empereur éclatait dans Paris, fut rendu le jugement attendu par Hortense avec tant d'impatience et aussi tant d'espoir. . . . . Hélas! affreuse nouvelle! il lui enlevait ses enfants.

Dès le retour de Napoléon à Paris, il fit venir Hortense et l'accueillit d'abord froidement, lui reprochant d'avoir accepté un titre donné par les Bourbons, puis lui pardonna. D'abord, Napoléon conserva l'espoir que Marie-Louise viendrait le rejoindre aux Tuileries ; il chargea même Hortense de lui écrire pour l'en prier.

Digitized by Google

Ce fut pour lui une douloureuse déception quand il fut certain de ne revoir à Paris ni sa femme, ni son fils. C'est alors que, tristement isolé en ce grand palais des Tuileries, il résolut de le quitter pour venir s'installer à l'Élysée.

Dès lors, avec une sorte de tendresse désespérée, il se retourna vers Hortense et, oubliant les cruels reproches qu'il lui avait adressés, voulut qu'elle vînt le voir chaque jour et lui amenât ses enfants.

Puis vint Waterloo. L'Empereur rentra à l'Élysée dans la matinée du 21 juin, « effondré, hagard, secoué d'un rire épileptique, effrayant, » nous dit Lavalette.

Quelques jours avant sa seconde abdication, il alla avec Hortense visiter la Malmaison et la chambre où était morte Joséphine.

« Pauvre Joséphine! murmura tristement l'Empereur en regardant les roses; il me semble toujours la voir sortir d'une allée et cueillir une de ces roses qu'elle aimait tant. »

Les alliés se montrèrent la seconde fois moins aimables et la reine Hortense dut prendre le chemin de l'exil avec ses deux fils, âgés l'un de sept et l'autre de onze ans. Elle se retira à Genève, puis à Aix-les-Bains, et enfin à Constance sur le territoire du grand-duché de Bade.

Surveillée par la police française, elle pensa d'abord à se réfugier en Bavière, à Augsbourg, lorsqu'en 1817 elle acheta une maison de campagne sur la rive suisse du lac inférieur de Constance dans le canton de Thurgovie.

« Cette terre, annonçait en date du 25 février 1817 le ministre de France à Carlsruhe, se nomme Arenenberg; elle a été vendue 41.000 livres par M. le baron de Streng, ancien militaire au service de l'Autriche. L'habitation,

Digitized by Google

espèce de vieux château, est dans une position délicieuse; elle domine le petit lac de Constance et l'île de Reichenau. »

C'est à Arenenberg que le précepteur de Louis Napoléon, l'abbé Bertrand, fut congédié et que M. Le Bas, fils du conventionnel, ami de Robespierre, professeur au collège Sainte-Barbe, fut chargé de l'instruction de « Oui-Oui ».

Voici ce que son nouveau précepteur pense de l'instruction qu'il a reçue jusqu'ici : « Mon élève, dit-il, a douze ans, il a des dispositions, mais il n'est pas très avancé; je pourrais même dire que ses connaissances sont presque nulles sur beaucoup de points. Il n'y a qu'une chose qu'on ait su lui inspirer, c'est un dégoût complet pour l'étude. »

Sous la direction de son nouveau précepteur, les progrès de l'enfant étaient rapides, et ses études au collège d'Augsbourg se poursuivirent. C'est là qu'il apprit la mort de Napoléon Ier.

Aussitôt, « Oui-Oui » écrivit à sa mère : « Cette mort me fait, comme vous pouvez le croire, une bien grande peine, et elle est agrandie encore en pensant à la douleur que causera cette triste mort à toute ma famille. Heureusement, il est dans un monde meilleur que le nôtre et il jouit paisiblement de ses bonnes actions. Ce qui me fait beaucoup de peine, c'est de ne pas l'avoir revu même une seule fois avant sa mort, car à Paris j'étais si jeune qu'il n'y a presque que mon cœur seul qui me fasse souvenir. »

En 1825, après un voyage en Italie où elle s'était rencontrée avec Mme Récamier, et pendant lequel elle avait retrouvé son fils aîné, Napoléon Charles, qui depuis quelques années vivait avec son père, elle

Digitized by Google

résolut de passer tous les hivers à Rome où elle s'installa. D'autant plus qu'on projetait, en secret, le mariage de Napoléon Charles avec sa cousine, fille de Joseph, alors en Amérique sous le nom de comte de Survilliers.

En 1826, elle s'installa à la villa Paolina que sa belle-sœur Pauline, qui venait de mourir à quarante-cinq ans, avait léguée à son fils aîné.

En 1830, son fils Louis, ses études terminées, est devenu un jeune homme, il a dépassé ses vingt ans et a été admis par le gouvernement suisse à suivre les exercices de l'École militaire de Thoune.

A Rome, la princesse n'habitait plus la villa Paolina ; elle avait loué un appartement dans le palais du prince Ruspoli sur le Corso, à l'angle de la rue de la fontanella Borghèse.

Éclate en 1831 l'insurrection de la Romagne. Ses deux fils prennent fait et cause contre les Autrichiens ; l'aîné, Napoléon, mourut avant les hostilités de la rougeole qui sévissait dans la région et le second, Louis, atteint de la même maladie, fut obligé de se cacher.

La princesse essaya alors de revenir à Paris et se rendit auprès de Louis-Philippe qui l'engagea à ne pas séjourner longtemps dans la capitale. Après une visite pénible à Chantilly, à la Malmaison, les deux exilés partirent pour Londres d'abord, puis revinrent à Arenenberg où elle espérait vivre tranquille et ignorée.

A la fin de 1832, elle écrivait encore à son cher Louis :

« Je ne forme plus d'autre vœu que de te conserver près de moi, de te voir marié à une bonne petite femme jeune, bien élevée, que tu pourras former à ton

Digitized by Google

caractère, et de soigner tes petits enfants... la seule chose dont j'aie besoin, c'est toi et le soleil... »

Le jeune prince, quant à lui, n'était pas aussi dénué d'ambition ; le cœur tout rempli des souvenirs de Napoléon, l'imagination exaltée par l'étude toute récente de l'histoire de Jules César, il attendait.

Durant l'été de 1834, grand et heureux événement. Louis a obtenu du gouvernement cantonal de Berne le grade de capitaine d'artillerie : en cette qualité il prendra part aux manœuvres de l'armée fédérale.

Une seule pensée lui vient maintenant : si elle pouvait marier son fils ! Or, ce rêve fut près de se réaliser en cette année 1835.

On pensa à la jeune reine de Portugal Jeanne-Charlotte-Léopoldine, Isidora-da-Cruz Françoise Xavier-Da-Paula Michaela-Gabriella-Rafaela Louise-Gonzague de Bragance, veuve du prince Auguste de Leuchtenberg et veuve à seize ans.

Louis refusa et la mère ne put s'en consoler.

L'année 1836 semblait devoir enfin amener à Hortense une consolation. Un nouveau projet de mariage s'arrangeait pour Louis et cette fois le jeune homme paraissait fort épris : c'était sa cousine la princesse Mathilde, fille du roi Jérôme, venue avec son père et son frère à Arenenberg à l'automne de 1835. Lorsque, quittant subitement Arenenberg sous prétexte d'un déplacement de chasse, il se rendit sans prévenir sa mère à Strasbourg (octobre 1836) et échoua piteusement dans sa tentative de soulèvement militaire.

Relâché, le prince Louis partit en Amérique. C'est là qu'il apprit que sa mère était tombée dangereusement malade et que l'on craignait une issue fatale.

Il revint en Europe, en Angleterre d'abord, et réussit

Digitized by Google

à gagner Arenenberg : « Louis Napoléon n'est plus en Angleterre, écrit le comte Molé à l'ambassadeur en Suisse, le 2 août ; il est probablement, au moment où j'écris, à Arenenberg ou sur le point d'y parvenir. Quelqu'inexcusable et insolente que soit la conduite de ce jeune homme à l'égard du gouvernement du Roi, l'intention de Sa Majesté est cependant que vous fermiez les yeux sur sa présence au lit d'une mère mourante. »

Le 5 octobre 1837, un peu après minuit, Hortense fit appeler tous ses amis et toute sa maison, et, entre les bras de son fils qui ne l'avait pas quittée depuis son retour, rendit le dernier soupir.

« Les sanglots éclatèrent alors, et le prince Louis resta seul, dans une grande immobilité, à genoux devant sa mère, la tête appuyée sur sa main. »

Le testament de la reine Hortense fut alors ouvert : la dévouée compagne des derniers jours, Mme Salvage, étant instituée exécutrice testamentaire, celle-ci, d'après les instructions de la défunte, eut à communiquer au prince Louis un papier destiné à M. de Morny. C'est ainsi que le prince — et ce ne fut pas une mince aggravation de sa douleur, nous dit l'auteur, — apprit l'existence jusqu'alors secrète de ce fils de sa mère.

Le jour même du décès, le prince écrivit à son père : « Mon cher père, je viens d'éprouver une perte irréparable. Aujourd'hui, à cinq heures du matin, ma mère est morte dans mes bras. Elle a reçu toutes les consolations de la religion et de l'amour filial. Je n'ai pas la force de vous en dire davantage. »

En attendant le transport du corps en France, qui avait été autorisé par le gouvernement, un service fut célébré dans l'église d'Ermatigen, paroisse d'Arenenberg.

Digitized by Google

Le 19 novembre, le corps fut transporté à Rueil ; on le déposa dans l'église, en la chapelle faisant face à celle où, depuis 1815, reposaient les restes de l'impératrice Joséphine. « Le 19 novembre 1837, dit le procès-verbal, d'après l'autorisation du gouvernement, a été déposé, par M. le comte Tascher de la Pagerie, général-major, chambellan de S. M. le roi de Bavière, membre de la Légion d'honneur, un cercueil contenant la dépouille mortelle de Hortense-Eugénie de Beauharnais, reine de Hollande, duchesse de Saint-Leu. »

Telle est l'histoire vécue de cette femme toute de grâce et de charme, écrit en terminant M. Gailly de Taurines, nommée tour à tour de tant de noms et de titres contradictoires : fille du vicomte de Beauharnais, citoyenne Hortense, citoyenne Louis Bonaparte, princesse Louis, reine de Hollande, la reine Hortense, la duchesse de Saint-Leu, Madame Hortense.

Tout cela est écrit dans un style sobre et élégant.

Tous ces événements d'une existence si aventureuse sont contés avec grand talent; les sources nombreuses sont toujours indiquées et les références abondent. Aussi, à chaque page, la curiosité intéressée du lecteur augmente et l'on se passionne aux aventures romanesques de la duchesse de Saint-Leu, avec d'autant plus de force que c'est de l'histoire de France vécue et toute proche de nous.

Ernest FRÉVILLE.

Digitized by Google

LES FEUILLES DE L'ARBRE

L. CANDELIEZ

MESSIEURS,

En ouvrant le recueil de poésies de M. Candeliez, je pensais m'acquitter tout simplement d'une charge professionnelle de rapporteur, qui se hâte de courir à la fin d'un ouvrage. Mais dès les premières pages, mes dispositions se sont bien vite changées. Je croyais avoir à vous rendre compte de vers alignés tant bien que mal, et voici que je me trouvais en face d'un poète d'une réelle valeur. L'impression que produisaient sur moi ces pièces était d'autant plus vive que leur fond n'est pas cette matière banale, ce lot d'idées ressassées que chantent les poètes qui se révèlent chaque année, et dont nous subissons les pâles productions dans nos concours. L'homme ne se sépare jamais du poète dans « Les Feuilles de l'Arbre. » C'est en quelque sorte sa vie qu'il chante, nous faisant connaître sa patrie, sa famille, Avenay et ses environs, avec la description de la campagne aux différentes saisons, et celle des travaux de vignerons. C'est peut-être là, dans cette vérité de sentiments, que se trouve le principal attrait de ce recueil.

M. Candeliez est né en Flandre, il célèbre la gloire de sa petite patrie dans deux pièces, « Almæ matri » et « les Clairs. » Il fait une large description de cette riche région, avec ses plaines, où l'œil se perd dans l'infini, ses trèfles, ses luzernes et ses colzas.

Digitized by Google

Je veux chanter tes plaines
Où l'œil se perd dans l'infini,
Et tes campagnes toutes pleines
Quand vient l'oût, de blés d'or bruni ;

Tes œillettes aux tons de cierge
Dont les calices opalins
Semblent de longs manteaux de vierge
Bordés du bleu pâle des lins ;

Tes trèfles, velours écarlate,
Dont la pourpre, au jour finissant,
Parmi les verts sombres éclate
Ainsi qu'une tache de sang

Et les luzernes violettes
Où dansent, dansent par millions
Les papillons, vives paillettes
D'aciers bleus et de vermillons.

Et dans le printemps qui s'avance,
Les frais parfums de tes colzas
Qui te font sœur de la Provence,
Frères qu'ils sont des mimosas

Le poète associe dans le même culte l'industrie à l'agriculture.

Et vous, cités industrieuses,
Dont le travail fécond et sain
Fait, aux heures laborieuses
De vastes ruches en essaim

On croirait voir l'Enfer de Pluton, avec les monstres aux bras d'athlètes et le puissant Sisyphe, tant la description a de relief,

Et, dans la gigantesque usine
Qui, rouge, avec des cris d'enfer,
Enfante — éternelle gésine ! —
De l'acier, du bronze ou du fer.

Digitized by Google

Dans ces monstres aux bras d'athlète
Vrais Sisyphes au corps puissant
Dont la noire poitrine halète
Sous le faix toujours renaissant.

Plus loin le poète rappelle, dans cet hymme à la Flandre, ses ducasses, ses cavalcades pittoresques célébrant les héros légendaires, comme Gayant et Binbin. Si la Flandre n'a ni poètes, ni orateurs, elle a, par contre, produit toute une pléiade de peintres et de sculpteurs, qui lui font de leurs chefs-d'œuvre une Iliade incontestée.

C'est dans cette Flandre qu'est né M. Candeliez. Son premier hommage est pour son père,

..... homme simple et de grande bonté,
Indulgent pour autrui, sévère pour lui-même.
Il accueillit la mort comme un hôte attendu,
. . . . . .
Nous laissant à la fois le modèle et l'envie
De sa fin plus sublime encore que sa vie,

La maison dans laquelle on a passé ses premières années est toujours bien chère ; elle fait en sorte partie de notre vie. M. Candeliez nous le dit en termes profondément émus :

Si sombre que soit l'avenir,
Si laide que soit la chaumière,
Foyer natal, à ta lumière,
L'homme est heureux de revenir.

Aux cœurs flétris, aux fronts moroses,
Les vieux murs content bien des choses
En leur parler délicieux,

Et l'herbe, entre les grès poussée,
Ouate notre marche lassée
Comme un tapis silencieux,

Digitized by Google

Si la maison de famille vient à passer en des mains étrangères, ce n'est pas sans un grand déchirement de cœur pour ceux qui l'ont habitée. C'est le sentiment que traduit M. Candeliez dans *Maison Vendue :*

Depuis qu'un étranger habite la demeure
Où je vécus enfant, où mes parents sont morts,
Je ne puis plus passer sans un cruel remords
Devant le triste seuil qui m'appelle et qui pleure.

Plus tard, dans la maturité de l'âge, M. Candeliez est venu s'établir au Breuil, sur l'emplacement de la célèbre abbaye d'Avenay, dont Bossuet rappelle le charme enchanteur dans l'Oraison funèbre de la princesse palatine.

Calme religieux des champs,
Dans ta paix longtemps poursuivie,
Je viens, voyageur de la vie,
Reposer mes pas trébuchants.

Une fois établi à Avenay, M. Candeliez s'attache à ce beau coin de la Champagne ; il aime à en décrire les sites, les coteaux, les rivières. S'adressant à la petite rivière d'Avenay, la Livre, le poète lui reproche de quitter si vite le val d'Or :

O rivière alerte et jolie,
Qui, sans sommeiller un moment,
Cours, comme prise de folie,
Vers ton dernier frémissement,
. . . . . .

Crois moi, Livre, fais-toi plus lente :
Plus d'une rivière insolente
Envirait ton riant séjour.

M. Candeliez a décrit d'une façon heureuse les différentes saisons de l'année à Avenay. Voici Octobre :

Digitized by Google

Dans le parterre éblouissant,
Sous le tiède soleil d'automne,
Les dahlias couleur de sang
Dressent leur fraise monotone ;

Et déjà l'hiver se pressent
Au ciel qui de blanc se moutonne,
Aux teintes d'un or rougissant
Dont la vigne au loin se festonne.

Des lignes d'oiseaux migrateurs
Passant à d'immenses hauteurs
Vertigineuses de vitesse....

Hélas ! Rien ne dure toujours !
Mais, ô dernier de nos beaux jours,
Qu'elle est douce votre tristesse !!!

Puis vient la chute des feuilles, décrite avec un rare bonheur d'expression :

La dernière feuille est allée,
Gracieuse en son premier vol,
Rejoindre ses sœurs dans l'allée
Où leur pourpre rougit le sol ;

Et, tout le jour, c'est la mêlée,
Les galops, le quadrille fol,
Puis la chute en nappe, étalée
Comme un tapis splendide et mol.

Au ras des ronces encore vertes
Les troglodytes vont alertes
Avec un doux cri saccadé,

Et le rouge-gorge sans crainte,
Modulant sa touchante plainte,
Près du logis s'est attardé.

Les vendanges ne pouvaient manquer d'inspirer notre poète. Mais ce qui attire surtout son attention, car, en qualité de maire, il est chargé de la police,

Digitized by Google

c'est la pègre qui s'abat sur le vignoble. Il a des mots cruels pour les romanichels qui viennent se louer à la vendange.

Romanichels, coureurs de routes
Vivant de larcins ou de croûtes
Tous les maudits, tous les errants,
Dans les chemins, près des vignobles,
Campent leurs roulottes ignobles
Et leurs profils peu rassurants.

La famille de M. Candeliez tient une grande place dans ses vers. C'est pour ses enfants bien aimés, Geneviève, Pierre, Daniel, Colette et Jeannine, qu'il les a fait imprimer.

Enfants, vous lirez donc ces pages :
Un vin, fut-il d'obscurs cépages,
Doit parfois être bu pourtant :
Il faut, quand la tendresse est grande,
Ne pas peser sa mince offrande,
Mais lui sourire en l'acceptant.

Il veut que ses enfants soient bons, et compatissants aux malheureux ; la pièce *Enfants, soyez bons,* rappelle le « Donnez, riches, heureux du monde, » de V. Hugo :

L'hiver est rude aux malheureux,
Petits enfants, ayez pour eux
L'âme sensible et fraternelle ;
A qui le mieux les aimera
Le Seigneur, un jour, donnera
Sa gloire en la vie éternelle.

Le poète salue en termes émus la naissance de sa fille Jeannine :

Digitized by Google

Réjouis-toi, mon cœur, et chante
Ton poème le plus joyeux :
Voici qu'à moi, déjà bien vieux
Dieu donne un enfant qui m'enchante !

O la ressemblance attachante
Avec ma mère ! Elle a ses yeux
Où dort l'azur pâle des cieux,
Son teint frais, sa douceur touchante.

Ah ! surtout puisse-t-elle avoir
Sa bonté, l'amour du devoir,
La Foi qui de l'âme est une aile !

Pour qu'un jour, ô chère maman,
Je retrouve à chaque moment
Ton image sacrée en elle.

C'est le deuil dans la maison lorsque les enfants s'en vont, en pension, à la caserne, ou dans un nouveau foyer, au lendemain du mariage.

La maison est morne et livide
Depuis que tu nous a quittés,
Enfant ; ton départ fait le vide
Au fond de nos cœurs attristés

dit-il à la petite Jeannine. Et ailleurs,

Ici-bas toute joie est brève,
Pour le cœur, jamais de repos :
Henri nous a pris Geneviève
Pierre s'en va sous les drapeaux.

M. Candeliez parent de notre illustre collègue, M. Gaston Paris, chante sa mort, en termes quelque peu excessifs, mais la parenté est une excuse.

Entendez-vous ce cri de publique souffrance ?
Il fut grand, le penseur à jamais endormi ;
Sa mort n'est pas un deuil seulement pour la France,
Dans l'univers entier une plainte a gémi.

Digitized by Google

Il y a, dans l'œuvre de M. Candeliez, des pièces plus intimes, dans lesquelles il se révèle tout entier, avec ses joies, ses tristesses, ses espérances.

Avec quelle mélancolie n'accueille-t-il pas l'arrivée de la Cinquantaine !

Voici bientôt la cinquantaine,
Mais, si je n'entendais son pas,
Je croirais qu'encore lointaine
Elle m'oublie et ne vient pas,
. . . . . .
Et pourtant la chose est bien sûre ·
Les chiffres ne m'ont pas menti.
. . . . . .
Ni le front las qui vers la terre
S'incline plus bas chaque jour,
Comme attiré par le mystère
Du tombeau, son prochain séjour.

Et le poète se demande ce qu'il a fait de la vie :

Hélas ! qu'ai-je fait de la vie,
Chère et redoutable faveur,
Et la route que j'ai suivie
Est-ce la tienne, ô mon Sauveur ?
. . . . . .

O Père des miséricordes,
Qui nous ouvre ton cœur divin,
Puissent ces jours que tu m'accordes,
Ne m'être pas laissés en vain !

M. Candeliez, comme nous l'avons vu jusqu'ici, recherche de préférence les sujets graves ou les descriptions de la campagne. Il s'est cependant essayé dans des sujets d'un autre genre. Voici un madrigal délicatement tourné.

Digitized by Google

Auprès de vous, belle Sylvie,
Jeunes et vieux sont à genoux
Buvant l'ivresse inassouvie
Que leur versent vos yeux si doux,
Cependant que, plein de courroux,
Je vois barbons et jeunes fous
Papillonner, l'âme ravie
Auprès de vous,
Mais bien qu'à fuir tout me convie,
Je n'ai pas de plus chère envie
Que de passer toute ma vie
Auprès de vous.

Sylvie, peinture de l'amour trompé, est peut-être plus gracieuse encore ; les églantiers s'ouvrent, puis s'épanouissent et se flétrissent ; c'est le symbôle de son amour.

Les églantiers allaient s'ouvrir
Lorsque je revins au village,
Rêvant au pur et frais visage
Que je brûlais de découvrir,
Et j'avais au cœur tant de flammes
Qu'il me semblait que dans mon âme
Les églantiers allaient s'ouvrir.

Les églantiers étaient en fleurs
Quand nous jurâmes, ô Sylvie
De nous aimer toute la vie
Dans la joie et dans les douleurs ;
En ce temps-là, sur ta joue,
Comme un feu rose qui se joue,
Les églantiers étaient en fleurs.

Les églantiers étaient flétris
Lorsque je quittai le village.
Sylvie avait été volage,
Vous étiez morts, rêves chéris !
J'errais seul avec mes pensées
En pleurant mes amours passées.
Les églantiers étaient flétris !

Digitized by Google

En terminant ce rapport, je signalerai une Eglogue à la façon de celles de Virgile. Le dialogue est vif et animé. Lycoris confie ses peines à un vieillard, qui lui demandait la raison de sa tristesse :

Sur ces rochers pelés où bondissent tes chèvres,
Jeune pâtre, qui vas la flûte loin des lèvres,
Dis-moi quel est ton nom ; dis-moi quelles douleurs
En inclinant ton front ont pâli ses couleurs,
Et pourquoi tu parcours ces collines avares
Où le cytise meurt, où les herbes sont rares,
Au lieu de rechercher pour ton troupeau mutin
Les verts côteaux où croit la sauge près du thym ?

C'est que Lycoris aimait Glycère, et que celle-ci a écouté

...la bouche détestée
D'Aucus, le beau parleur, d'Aucus, fils de Mnesthée.

Il est désespéré, et veut se donner la mort. Mais le vieillard a reconnu la sincérité de l'amour de Lycoris. Il reprend sa forme véritable. Jupiter apparait à Lycoris dans une éclatante lumière, et lui assure que Glycère lui est toujours fidèle. Cette bucolique se développe avec ampleur, toujours pénétrée d'une vive émotion. C'est un morceau d'une réelle valeur.

C'est donc une bonne fortune que de rencontrer un volume de poésies comme celui de M. Candeliez. Sans doute, on ne peut pas y voir des morceaux de haute poésie, une imagination puissante, des pièces de grande allure. Somme toute cependant, c'est un ouvrage qui n'est pas banal. La pensée est toujours vraie, le sentiment profond, le vers bien ciselé ; la strophe se déroule avec ampleur et aisance. L'homme s'est peint dans son ouvrage, et c'est là surtout ce qui en fait le charme.

Abbé CHARLES.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Pages

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 JUILLET 1914

Ordre des publications de l'Académie de Reims pendant la Guerre 1914--1920

Discours d'ouverture, par M. Louis Demaison, vice-président. 1

Compte-rendu des Travaux de l'année, par M. Henri Jadart, secrétaire-général 15

Programme de la Séance publique 32

Prix et Médailles décernés en 1914. 33

Programme des Concours ouverts en 1915. 35

Tableau des Membres composant l'Académie. 39

ACTES DE L'ACADÉMIE

Vœu en faveur des arbres, émis sur la proposition de M. Jules Laurent, membre titulaire 41

NÉCROLOGIE

Notice lue à la Séance du 14 Novembre 1913 en mémoire de M. Ernest Lefèvre-Dérodé, membre titulaire, par M. Ernest Kalas, président 43

Digitized by Google

Notice lue à la Séance du 24 Juillet 1914 en mémoire de M. Ernest Jullien, membre titulaire, par M. Henri JADART, secrétaire-général. 65

Notice lue à la Séance du 28 Novembre 1913 en mémoire de M. Abel Lajoye, membre correspondant, par M. Ernest KALAS, président 69

Notice lue en mémoire de M. Anatole Paroissien, membre correspondant, par M. Ernest KALAS, président. 73

SCIENCES

La Métrophotographie à l'usage de l'Archéologie, par M. Emile WENZ, membre titulaire 75

HISTOIRE

La loi de Beaumont dans les Domaines de Saint Remi de Reims, par M. Gaston ROBERT, membre titulaire. 79

A propos des ossements de Saint Remi, par M. le Dr COLLEVILLE, membre titulaire 143

Nouvelles communications sur les bésicles anciennes, par M. le Dr A. BOURGEOIS, membre titulaire 151

Les sceaux des Religieuses de Saint Damien ou de Sainte Claire, de Reims, par M. l'Abbé MIDOUX, membre correspondant. 163

Passage de la Duchesse de Longueville, à Reims et dans les Ardennes, à son départ pour Munster en 1646, par M. Henri JADART, secrétaire-général. 173

Passage de M. J.-M. Roland de la Platière, à Soissons, à Reims et à Châlons, en 1769, par M. Henri JADART, secrétaire-général 187

Digitized by Google

VOYAGES ET DIVERS

Bethléem, par M. Ernest Fiéville, membre titulaire. 210

La Reine Hortense en exil, compte-rendu de l'ouvrage de M. Gailly de Taurines, par M. Ernest Fiéville, membre titulaire 235

Les feuilles de l'arbre, compte-rendu du recueil de poésies de M. le Baron L. Candeliez, par M. l'Abbé Charles, membre titulaire 247

REIMS. — MONCE ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE, 71, RUE CHANZY.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

1 Mr'62	
IN STACKS	
FEB 17 1962	
REC'D LD	
JUN 1 1962	

LD 21A-50m-8,'61
(C1795s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

U.C. BERKELEY LIBRARIES

C035968545

547304

AS162
A25
v.134-136

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google